



MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT VOLONTAIRE D'EXAMEN NATIONAL DE
LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE**



JUIN 2019



SOMMAIRE

1. DECLARATION LIMINAIRE.....	5
2. FAITS SAILLANTS.....	5
3. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	7
4. METHODOLOGIE.....	14
5. APPROPRIATION DES ODD, MECANISME INSTITUTIONNEL, DEFIS STRUCTURELS	15
6. INTEGRATION DES ODD DANS LE CADRE NATIONAL.....	19
7. PROGRES ET STATUT DES 17 ODD EN COTE D'IVOIRE.....	5
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	23
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	32
Objectif 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.....	38
Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.....	49
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	64
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à L'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.....	71
Objectif 7 : Energies propres et d'un coût abordable.....	75
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	82
Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.....	95
Objectif 10 : Réduction des inégalités.....	101
Objectif 11 : Villes et communautés durables	106
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	108
Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	111
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marine	123
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification	125
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	127
Objectif 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs	136
8. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	141
9. PROCHAINES ETAPES	153





LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Profil démographique de la Côte d'Ivoire	11
Tableau 2:Correspondance des Axes stratégiques du PND et des ODD	20
Tableau 3: Tableau de Priorisation des cibles des ODD.....	21
Tableau 4: Tableau récapitulatif des Super-Accélérateurs des ODD	22
Tableau 5:Contribution à l'incidence de la pauvreté suivant les caractéristiques du chef de ménage.....	24
Tableau 6:Évolution de la vulnérabilité.....	28
Tableau 7:Indices de pauvreté FGT selon l'activité du chef de ménage.....	29
Tableau 8:Evolution du taux de couverture nationale en électricité de 2011 à 2017.....	30
Tableau 9: Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale selon le niveau d'instruction et l'indice du bien-être économique	47
Tableau 10:Evolution du taux d'achèvement au primaire entre 2014 et 2018.....	51
Tableau 11 : Evolution du Taux d'achèvement au 1er cycle du secondaire 2014-2018.....	51
Tableau 12 : Evolution du Taux Brut de scolarisation au niveau primaire.....	52
Tableau 13: Evolution des TBS du premier cycle du secondaire entre 2014 et 2018.....	53
Tableau 14: Exemples de disparités régionales dans la couverture scolaire au 1er cycle du secondaire en 2018-2019.....	54
Tableau 15: Attitude vis à vis de la violence domestique (Femmes)	66
Tableau 16: Mutilations Génitales Féminines, Excisions parmi les femmes.....	68
Tableau 17: Approbation des MGF / E.....	69
Tableau 18: Évolution du taux de couverture nationale en électricité de 2011 à 2017-2018.....	76
Tableau 19:Évolution du nombre de clients et branchements.....	77
Tableau 20: Source d'éclairage par Milieu de résidence.....	80
Tableau 21: Salaire mensuel moyen des emplois salariés (en FCFA) selon les caractéristiques des individus... 84	84
Tableau 22: Evolution des principaux indicateurs de mesures de la performance.....	90
Tableau 23: Evolution des principaux Indicateurs de mesure de la performance du sous-secteur emploi jeunes	90
Tableau 24: récapitulatif des indicateurs sur le chômage.....	92
Tableau 25: Evolution du principal indicateur du réseau portuaire et maritime	95
Tableau 26: Evolution des principaux indicateurs du réseau aérien.....	96
Tableau 27:: Evolution du principal indicateur du réseau ferroviaire.....	96
Tableau 28: Evolution des principaux indicateurs du transport public urbain.....	96
Tableau 29: Récapitulatif de l'Evolution du transport selon le mode.....	97
Tableau 30:Pourcentage des dépenses per capita dans la consommation totale	101
Tableau 31.Evolution des principaux indicateurs du secteur de l'habitat et du logement.....	106
Tableau 32:Confirmation d'adoption ou non par la Côte d'Ivoire de plans d'actions nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durable.....	109
Tableau 33: Parts relatives des différents sous-secteurs dans les émissions de GES.....	114
Tableau 34: Adoption ou non par la Côte d'Ivoire de plans d'actions nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durable.....	126
Tableau 35:Agrégats du cadre macroéconomique	139
Tableau 36: Facteurs de succès et d'opportunités	150
Tableau 37: Simulations des ressources pouvant être collectées sur la base de quelques mécanismes (en millions de F CFA)	152





LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de Végétation – Côte d'Ivoire	10
Figure 2 : Aligement des ODD	21
Figure 3 : Analyse de la disponibilité des statistiques par indicateurs.....	22
Figure 4:Evolution du taux de pauvreté de 1985 à 2015	23
Figure 5:Evolution du retard de croissance modéré et grave chez les enfants de moins de cinq ans.....	34
Figure 6: Evolution du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans par sexe.....	35
Figure 7: Répartition du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans selon les aires géographiques	35
Figure 8: Prévalence d'émaciation et de surpoids chez les enfants de moins de 5 ans.....	36
Figure 9: Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel qualifié selon les aires géographiques	41
Figure 10: Evolution de la Mortalité néonatale, infantile et infato -juvenile	41
Figure 11: Evolution du taux de mortalité néo-natale	43
Figure 12:Evolution de la prévalence du VIH selon les différentes enquêtes en population générale chez les 15-49 ans	44
Figure 13: Extension de l'Offre des Services VIH	45
Figure 14: Taux de fécondité des adolescents (15 à 19 ans) selon le niveau d'instruction	48
Figure 15: Exemple de disparités régionales dans la couverture scolaire en 2017-2018	53
Figure 16 : Répartition des formations professionnecadrllles par secteur d'activité.....	58
Figure 17: Pourcentage de femmes de 20-24 mariées avant l'âge de 15 et 18 ans.....	67
Figure 18: Taux de Prévalence de l'Excision par région.....	69
Figure 19: Utilisation d'eau de source améliorée par les ménages selon le milieu de résidence.....	72
Figure 20: tendances du taux d'accès à l'eau potable	73
Figure 21: Financement pour l'assainissement.....	74
Figure 22: PIB par travailleur exprimé en US\$ à valeur constante de 2011	83
Figure 23: Evolution du poids de secteurs économiques en % du PIB (optique offre) de 2012-2017	98
Figure 24: Contribution des Secteurs en pourcentage du PIB	100
Figure 25: Part de l'industrie Manufacturière dans l'emploi	100
Figure 26: Répartition (%) des enquêtés selon le moyen de déplacement pour le travail/école.....	108
Figure 27:Tableau de progression d'émission de Gaz Effet de Serre (GES) en Côte d'Ivoire	114
Figure 28: Simulation des zones qui seraient sous le niveau de la mer avec une élévation du niveau de 1,20	123
Figure 29:Figure: Moyens de déclaration d'agression	128
Figure 30: Evolution du taux de détention préventive	129
Figure 31:Déclaration des naissances de moins de 5 ans	132
Figure 32:Evolution du taux de déclaration de naissances.....	133
Figure 33:Evolution des recettes publiques en pourcentage du PIB.....	137
Figure 34: Financement du Système Statistique National	140
Figure 35:Evolution des transferts à destinaton de la RCI (en milliards de dollars).....	145

LISTE DES ENCADRES

ENCADRE 1: LE PROJET NOVATEUR DE LA COTE D'IVOIRE : TRANSFORMER DES DECHETS PLASTIQUES EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES ECOLES	Error! Bookmark not defined.
ENCADRE 2:LES PROJETS NATIONAUX D'ELECTRIFICATION RURALE (PRONER) ET D'ELECTRICITE POUR TOUS (PEPT).....	78
ENCADRE 3:MODELE D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR AGRICOLE : CERTIFICATION BIOLOGIQUE DANS LA CHAINE DE VALEUR KARITE.....	93
ENCADRE 4:FEMMES RURALES ET RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	121





1. DECLARATION LIMINAIRE

L'agenda 2030 de développement et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui en découlent sont le résultat du consensus de la communauté internationale après un processus de consultations hautement participatif et inclusif, qui tire les enseignements de la mise en œuvre des précédents Agendas de développement notamment les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cet Agenda prend en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement pour « Transformer notre monde » avec comme leitmotiv de « ne laisser personne de côté ».

Ainsi, l'Agenda 2030 représente une feuille de route universelle qui permettra d'orienter l'avenir de la planète vers des sociétés durables, plus résilientes et inclusives engagées pour la paix. Pour ce faire, tous les pays doivent accompagner ces engagements mondiaux d'une véritable volonté politique, d'une stratégie de mise en œuvre soutenue par un examen périodique des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés.

Consciente de ses responsabilités, et avec la volonté de contribuer au développement durable de la planète, la Côte d'Ivoire s'est portée volontaire pour présenter ce premier rapport sur la mise en œuvre des ODD, traduisant l'engagement du Gouvernement, des Institutions et de la société Ivoirienne entière, pour la réalisation de l'Agenda 2030. Le présent rapport décrit les actions mises en œuvre par toutes les parties prenantes pour assurer l'atteinte des ODD en Côte d'Ivoire, avec un accent particulier sur les 6 ODD retenus dans les domaines de l'Education, l'emploi, les inégalités, du changement climatique, la paix et la gouvernance pour alimenter les échanges lors du Forum Politique de Haut Niveau au titre de l'année 2019 à New York.

En effet, sous le leadership de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre S.E.M Amadou Gon Coulibaly, accorde une place privilégiée aux secteurs sociaux prioritaires avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, conformément à la loi du 17 septembre 2015. Cette politique volontariste de l'Etat en matière d'éducation a permis d'atteindre la presque parité au niveau du primaire et un taux net de scolarisation de 91,3% en 2019 selon l'annuaire statistique 2018-2019 du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement ivoirien a fait de l'accès des populations aux soins de santé une priorité. Ainsi, grâce aux interventions réalisées, 68 % de la population en 2017 vit à moins de 5 km d'un centre de santé contre 44% en 2012 selon le Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire 2017 (RASS 2017). En outre, la gratuité ciblée des actes médicaux pour les femmes enceintes et les enfants de 0-5 ans est aujourd'hui une réalité.

Au niveau de la protection sociale, la généralisation en juillet 2019 de la Couverture Maladie Universelle (CMU) permettra aux plus défavorisés d'avoir accès aux soins de santé à moindre coût.

À cela, il convient d'adjoindre la mise en œuvre du Projet « Filets Sociaux Productifs » qui permet depuis 2019 à 50 000 ménages pauvres, c'est-à-dire ceux dont le revenu journalier est inférieur à 1 dollar, de bénéficier d'une allocation annuelle de 250 dollars.





Pour ce qui est de l'accès aux services sociaux de base, plusieurs actions ont été conduites pour améliorer le quotidien des populations. En matière d'électricité, la Côte d'Ivoire dispose de 4 500 localités électrifiées en 2017 contre 2 800 en 2011, soit une croissance de 57%. En ce qui concerne l'eau potable, en 2016, 80,7% des ménages ont accès à cette source de vie.

Au niveau de l'autonomisation économique des femmes, le Gouvernement ivoirien a mis en place des fonds spéciaux tels que: (a) le Fonds Femmes et Développement du Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (4 321 000 dollars), (b) le Fonds de l'Entreprenariat Féminin du Ministère en charge du Commerce, de l'industrie et de la promotion des PME (8 643 000 dollars) et, (c) le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) initié et soutenu par la Première Dame de Côte d'Ivoire. Ces trois fonds permettent aux femmes d'accéder à des ressources financières en vue de créer ou de renforcer les activités génératrices de revenus (AGR).

Ces initiatives sont renforcées par d'autres projets notamment le projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) visant à réduire les inégalités et la vulnérabilité des femmes en augmentant leur autonomisation en vue de la réalisation du dividende démographique, a été initié avec l'appui de la Banque Mondiale. Dans cette dynamique, des actions de sensibilisation, de formation et de plaidoyer ont été réalisées et ont permis d'améliorer l'adhésion des administrations publiques et du secteur privé, de la presse, des guides religieux et des Chefs traditionnels, au concept de genre. Tous ces programmes ont eu un impact positif sur le taux de pauvreté qui a enregistré une baisse en milieu rural, passant de 62,5% en 2008 à 56,6 % en 2015. Cette tendance baissière de la pauvreté devrait être confirmée par la dernière Enquête Niveau de Vie en cours.

Afin de renforcer l'implication et la participation nationale à l'atteinte des ODD, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans le processus d'appropriation nationale desdits Objectifs de Développement Durable par la population.

Cette étape a permis d'initier un dialogue participatif et inclusif entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile afin de partager les expériences et de renforcer l'intégration des ODD dans la planification des politiques publiques pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens. A l'issue des consultations menées par la société civile, les constats suivants ont été relevés : (i) faible connaissance des ODD, des mécanismes liés à leur mise en œuvre, des priorités nationales et des indicateurs pour la mise en œuvre des ODD par les OSC; (ii) 42% d'entre elles jugent comme moyen le niveau de progrès de réalisation des ODD par les OSC ; (iii) 60% jugent moyen le niveau de leur inclusion et (iv) 50% estiment moyen le niveau de leur participation au processus du RNV.

En outre, la société civile a énuméré des défis et perspectives relatifs (a) au renforcement de leurs capacités et celles des communautés sur les ODD en vue de leur appropriation et la facilitation de leur implémentation ; (b) à la mobilisation des ressources ; (c) à l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre des ODD ; (d) et à la mise en place d'une commission nationale de mise en œuvre et de suivi des agendas de développement des Nations Unies et de l'Union Africaine.

Pour finir, la société civile a insisté sur le message clé suivant : « **La manche est dans la cognée, la cognée est dans la manche** », autrement dit, « **l'interdépendance et la coresponsabilité de l'Etat et des parties prenantes est le gage des progrès dans la mise en œuvre des ODD** ».

Aussi, en vue donc de renforcer l'implication de tous les acteurs nationaux dans la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement a mis en place un outil de suivi-évaluation (Système intégré de Planification et de Suivi-Evaluation) intégré des ODD avec le Plan National de Développement, l'agenda 2063 de l'Union Africaine et les priorités de la BAD (High 5). Aussi, le Gouvernement, en





synergie avec les PTF et l'ensemble des acteurs nationaux s'est approprié le principe de « ne laisser personne de côté » et multiplie les rencontres et les cadres d'échanges pour réaliser des interventions coordonnées et intégrées pour mutualiser les efforts et surmonter ensemble les goulots d'étranglements à l'atteinte des ODD en Côte d'Ivoire.

Nul doute que cette démarche a permis d'enregistrer des progrès significatifs dans la mise en œuvre des ODD. Aussi assiste-t-on à une meilleure appropriation par les populations des enjeux de l'Agenda 2030. Cependant, des efforts restent à faire pour atteindre un développement réellement durable.

Pour apporter une réponse à ces défis, le Gouvernement a décidé d'accentuer ses efforts en matière de politique sociale en adoptant un Programme dénommé Programme Social du Gouvernement, dénommé « PSGOUV 2019-2020 » avec un budget de 1 472 000 000 de dollars. Ce programme vise à renforcer et à accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes en vue d'accroître le bien-être des populations. Les efforts déployés à travers ce programme, réaffirment l'engagement gouvernement ivoirien à avoir « une croissance économique nationale génératrice d'un bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité ».

Le développement durable, inclusif et équitable de la Côte d'Ivoire est à ce prix.

2. POINTS SAILLANTS

Après l'adoption par les Nations unies de l'Agenda 2030 du développement durable en 2015, la Côte d'Ivoire s'est attelée à leur prise en compte dans ses Plans nationaux et sectoriels. A cet effet, une feuille de route a été élaborée de manière inclusive et participative avec les organismes gouvernementaux, les conseils municipaux, les élus locaux, les parlementaires, la société civile, les médias, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers a été élaborée et mise en œuvre. En outre, la Côte d'Ivoire a accordé une attention particulière aux groupes vulnérables, par le biais de plusieurs mesures, plans et politiques visant à promouvoir l'égalité sociale afin que personne ne soit laissé pour compte. Ces groupes vulnérables comprennent notamment les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les minorités ethniques.

- **Évaluation de la prise en compte des ODD, hiérarchisation, contextualisation et priorisation des cibles et des indicateurs des ODD**

La Côte d'Ivoire a réalisé une évaluation du degré de prise en compte des ODD dans les politiques et stratégies nationales. Cette évaluation qui vise à établir un cadre de référence pour une planification du développement intégrant les ODD a fait ressortir que sur les 105 cibles considérées, 87 cibles ODD (soit 83%) sont alignées aux plans et politiques sectoriels.

Ensuite, l'exercice de priorisation a permis de retenir 40 cibles prioritaires pour la Côte d'Ivoire. Cet exercice a également permis d'établir une base de référence plus précise pour les ODD en Côte d'Ivoire ; il a aussi affiné les besoins en renforcement du système statistique national qui peut actuellement renseigner 101 des indicateurs des ODD. Il a enfin facilité l'intégration dans le cadre de résultats de notre Plan National de Développement des exigences en données de l'Agenda 2030, et de réviser un nombre important de ses indicateurs de résultats et d'impact.

Travaillant de manière inclusive et participative, les groupes thématiques ont évalué les stratégies et les politiques publiques en cours pour identifier et prioriser les accélérateurs en s'appuyant sur la méthode du MAPS (Mainstreaming Accelerating and Policy Support). Les conclusions des travaux





ont permis d'identifier quatre défis, 18 goulots d'étranglements et 65 accélérateurs dont 11 super accélérateurs des ODD.

- **Progrès et efforts du Gouvernement pour l'atteinte des ODD à l'Horizon 2030**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et 2063, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès sociaux-économiques, dont les principaux acquis se traduisent notamment par : (i) l'augmentation de la richesse créée au cours de la période 2012-2018 de 7 % en moyenne annuelle ; (iv) l'élargissement de la couverture Maladie Universelle qui en voie de passer de 5% en 20XX à 17% en 2019 ; (v) la progression du taux d'achèvement au primaire de 63.9% à 80.5% entre 2014 et 2018 ; (vi) l'amélioration du niveau de représentativité des femmes à l'Assemblée nationale au cours de la période (2017-2021) de 10,59% dans la législature précédente (2011-2016) à 11.83% actuellement ; (vii), l'accès de 80,7% des ménages à une source améliorée d'eau potable ; (viii) la hausse du taux d'accès à l'électricité de 78% en 2016 à 80% en 2017; (ix) l'amélioration de la protection et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par l'adoption de mesures et politiques respectueuses de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles pour les générations futures. De manière plus générale, l'amélioration des conditions de vie de la population se reflète dans par la hausse de l'IDH de 0,452 en 2013 à 0,492 en 2017.

- **Identification des principaux défis liés au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre des ODD**

La préparation du Rapport National Volontaire (VNR) a mis en évidence un certain nombre de défis. Il s'agit notamment de la disponibilité d'indicateurs et données désagrégées, l'adaptation de la planification aux exigences des ODD, la mobilisation de la société nationale, le renforcement du Partenariat Public Privé pour le financement de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Outre ces défis susmentionnés, la Côte d'Ivoire tient à signifier ses besoins en ressources techniques et financières ainsi que d'une coopération renforcée en matière de connaissances, innovation et de technologie. Dans le même temps, la Côte d'Ivoire est désireuse de partager ses propres expériences et approches novatrices avec d'autres pays.

3. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Lors de l'Assemblée Générale de l'ONU de septembre 2015, un nouvel outil de développement intitulé **Agenda 2030 de Développement Durable a été adopté**. L'objectif majeur de cet agenda est à terme, d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et d'assurer la prospérité pour toutes et pour tous.

Selon le rapport du 15 janvier 2016 du Secrétaire Général intitulé "Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial, il a été retenu que chaque État Membre sur une base volontaire, élabore un rapport écrit. Ce rapport devra retracer les progrès réalisés au niveau national et international par rapport à un cadre de référence national adapté et ambitieux des ODD en impliquant d'une manière participative toutes les parties prenantes concernées. Il s'appuiera sur les mécanismes nationaux existants en termes de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des politiques publiques.

Cet examen portera sur le rapportage des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD à travers l'évolution des cibles et indicateurs définis et par l'évaluation des politiques, plans, programmes et réformes mises en œuvre.

La Côte d'Ivoire a manifesté sa volonté de saisir l'occasion de la revue du PND 2016-2020, pour démarrer le processus d'intégration des cibles des ODD et de consolider le dialogue interministériel





sur l'agenda 2030, sous le leadership du Ministère du Plan et du Développement (MPD) et en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINED), les autres départements ministériels, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les collectivités locales et les chercheurs des universités publiques et privées. Ce processus a bénéficié de l'appui du Système des Nations Unies.

Afin d'opérationnaliser les ODD, une série d'actions de sensibilisation et d'information a été menée auprès des parties prenantes étatiques et non-étatiques et un processus de collecte de données statistiques a été lancé. A cela, s'ajoute l'élaboration d'une feuille de route consensuelle par tous les acteurs et parties prenantes pour optimiser la mise en œuvre des ODD à travers les principales étapes suivantes :

- ✓ La détermination des niveaux des cibles pour les échéances 2020, 2025 et 2030 ;
- ✓ L'analyse des facteurs d'accélération des ODD et de leurs cibles, avec un accent particulier sur les cibles des ODD ayant un effet d'entraînement sur les autres ;
- ✓ L'organisation des consultations dans les principales localités pour une mobilisation de toutes les populations et des acteurs autour des ODD et de l'Agenda 2063 ;
- ✓ La rédaction du rapport de mise en œuvre des ODD ;
- ✓ L'intégration des cibles prioritaires des ODD dans les politiques sectorielles et le Plan National de Développement lors de la revue à mi-parcours du PND ;
- ✓ L'élaboration du Plan de financement et du document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des ODD ;
- ✓ La mise en place du système de suivi-évaluation des ODD adossé à celui du PND ;
- ✓ Le développement d'une stratégie de communication autour des enjeux des ODD et ;
- ✓ L'organisation d'un séminaire Gouvernemental sur les ODD et l'Agenda 2063.

Par la réalisation des actions de cette feuille de route, la Côte d'Ivoire a produit son premier examen volontaire approfondi sur la mise en œuvre l'Agenda 2030.

La Côte d'Ivoire s'est inscrite pour présenter son rapport national volontaire en 2019 au Forum Politique de Haut Niveau, enceinte des Nations unies pour le suivi, à l'échelle globale, de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Pour l'année 2019, le rapport volontaire des pays mettra l'accent sur la mise en œuvre des six objectifs suivants ciblés par le forum sur le thème de « **Donner aux gens les moyens d'agir, garantir l'inclusion et l'égalité** ». Ces objectifs sont les ODD 4, 8,10, 13,16 et 17.

Le rapport fait un point sur la mise en œuvre de tous les ODD avec un focus sur les ODD retenus pour l'année 2019.

Pour chacun des ODD les points suivants sont abordés : Définition de l'ODD, Rappel du Cadre stratégique de mise en œuvre de l'ODD, Rappel des Cibles de l'ODD et les indicateurs qui sont retenus, état des lieux au regard de l'évolution de l'indicateur (en les désagrégeant au maximum, spatial, genre, groupe de populations, sectoriel...), bonnes pratiques et défis autour de la cible de l'ODD et mention des politiques, mesures et Actions en cours ou à venir qui permettront d'améliorer les performances sur l'indicateur à l'horizon 2030

Présentation de la Côte d'Ivoire

- **Cadre physique**

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² et bénéficie de 550 Kilomètres de littoral. Le pays est relativement plat, avec quelques reliefs montagneux dans l'Ouest. La partie Sud du pays est couverte de forêt en raison du climat équatorial, chaud et humide. Le Nord est constitué de savanes, plus ou moins arborée, due au climat tropical plus sec. La Côte



d'Ivoire est irriguée par quatre grands fleuves qui s'écoulent du Nord au Sud. Ce sont le Bandama (950 km), la Comoé (900 km), le Sassandra (650 km) et le Cavally (600 km).

Figure 1: Carte de Végétation – Côte d'Ivoire



Source : www.netmaps.net/digital-maps/cote-ivoire-vegetation-map/

Le sous-sol ivoirien regorge une diversité de richesses minières et minéralogiques, comme l'or, le fer, le nickel, la bauxite, le manganèse et le diamant, le pétrole et le gaz naturel.

- **Profil démographique**

Le recensement général de population et de l'habitat de 2014 a permis de ressortir les caractéristiques ci-dessous.

De manière générale, la Côte d'Ivoire connaît des changements démographiques rapides avec une population en majorité jeune dont 63,1% ont au plus 35 ans, la population en âge de travailler en Côte d'Ivoire s'élève à 62% de la population totale en 2015. C'est donc un pays qui présente une main d'œuvre relativement importante d'environ 8 040 947 personnes avec 60,1% d'hommes et 39,9% de femmes. La pyramide des âges a comme conséquence une forte entrée des jeunes, estimée entre 350.000 et 400.000 par an, sur le marché du travail. Cette jeunesse constitue un atout pour bénéficier du dividende démographique ; elle peut aussi constituer un risque si la forte croissance actuellement enregistrée ne débouche sur la création d'opportunités d'emplois.

Tableau 1: Profil démographique de la Côte d'Ivoire

	Population RGPH 2014	
	Effectif	Pourcentage (%)
Population totale	22 671 331	100
Population féminine	10 963 087	48,3
Population active (15-64 ans)	12 491 695	56
Population urbaine	11 276 646	49,7
Population étrangère	5 491 972	24,2
Population moins de 15 ans	9 408 602	41,5
Densité moyenne (habitants/ km ²)	70,3	-
Taux de dépendance		78,6
Taux de croissance	-	2,6
Indice synthétique de fécondité (enfant/femme)	5	-

Source : INS

- **Cadre institutionnel**

Le dispositif politique ivoirien se caractérise par un régime présidentiel avec un équilibre des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour cinq ans renouvelable une seule fois.

Le pouvoir législatif est un parlement bicaméral. Il est détenu par l'Assemblée Nationale (252 Députés) et le Sénat (99 Sénateurs).

Le pouvoir judiciaire est exercé par des juridictions de premier et de second degré, sous le contrôle de la Cour suprême. Aux côtés de celle-ci, existent deux juridictions spéciales que sont le Conseil constitutionnel, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, la Cours des Comptes, le Conseil, Economique, Social, Environnemental et Culturel, le Conseil d'Etat.

Le découpage administratif du territoire de 2012 comprend 197 communes dont deux Districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro) et 31 régions.

- **Contexte politique**

Depuis la sortie de la crise socio-politique en 2011 de plus d'une décennie, la Côte d'Ivoire a enregistré des avancées significatives sur le plan politique. L'organisation d'élections présidentielles dans un climat apaisé a confirmé le retour du pays comme pôle de stabilité et prospérité dans la Région de l'Afrique de l'Ouest.

En outre, la politique de réconciliation prônée par le Chef de l'Etat, le président Alassane Ouattara a permis l'amnistie en août 2018 de plus de 800 détenus politiques poursuivis pour des crimes liés à la crise post-électorale de 2010-2011.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé la conduite de consultations avec l'ensemble de la classe politique pour réformer la Commission Electorale Indépendante (CEI) avant la tenue des élections



présidentielles de 2020, un scrutin aux enjeux importants pour la consolidation de la paix et la stabilité politique, mais aussi pour le maintien du rythme actuel de la croissance économique pour consolider le rôle de locomotive que joue la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que la Côte d'Ivoire, comme l'ensemble des pays de la sous-région, est aussi confrontée à la menace terroriste a été frappé par une attaque djihadiste à Grand Bassam (sud) en mars 2016.

- **Situation économique**

La Côte d'Ivoire a enregistré, en moyenne de 2012 à 2018, un taux de croissance économique annuel de plus de 7%. Le PIB par habitant a augmenté de 33% de 2010 à 2017, passant de 560 300 F CFA à 745 200 F CFA. Cette performance s'explique par le rebond de l'agriculture et démontre la capacité de résilience de la Côte d'Ivoire face aux chocs internes et externes.

Le niveau des dépenses pro-pauvres est passé de 885,2 milliards FCFA en 2010 à 2 290,8 milliards FCFA en 2018. Le taux de pauvreté qui est passé de 51% en 2011 à 46% en 2015 devrait se situer en deçà de ce niveau en 2018.

Les différents investissements et les réformes stratégiques entreprises ont permis d'améliorer significativement les indicateurs socio-économiques.

En 2012, le Gouvernement a élaboré le Plan National de Développement (PND) 2012-2015, avec pour objectifs de doter notre pays d'infrastructures de base dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation, etc.

Ce PND, d'un montant de 11.076 milliards de FCFA, a intégré une forte dimension sociale.

Sur la base des acquis enregistrés, le second PND 2016-2020, d'un montant de 30.000 milliards de FCFA, actuellement en cours d'exécution, vise à consolider la dynamique de croissance, en la rendant encore plus inclusive.

Ainsi, la mise en œuvre des deux PND, permet de positionner et de maintenir notre pays dans une dynamique de forte croissance, tout en garantissant un cadre macro-économique assaini et une forte attractivité des investisseurs, tant nationaux qu'internationaux.

Ces efforts ont permis d'enregistrer des progrès notables, en termes de restauration de la paix, de la sécurité, de la cohésion sociale et de relance de l'outil de production.

L'économie ivoirienne reste toutefois, vulnérable à des risques externes tels que les fluctuations des cours des produits agricoles et extractifs, les conditions climatiques, les risques sécuritaires mondiaux et régionaux ainsi qu'un resserrement des marchés financiers régionaux et internationaux.

- **Situation sociale**

Le principal enjeu social sera de maintenir l'économie ivoirienne sur une trajectoire de croissance forte afin d'éradiquer la pauvreté et de réduire significativement les inégalités. Classé 170e sur 189 pays en 2018, la Côte d'Ivoire se place dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain, selon le Rapport mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement. Après avoir fortement augmenté de 10 % à 51 % de la population entre 1985 et 2011, le taux de pauvreté a légèrement reculé en 2015, à 46 % de la population, selon la dernière enquête sur la pauvreté.

Malgré ces efforts récents, la Côte d'Ivoire demeure l'un des pays du monde où les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus marquées.

Pour accélérer la décréue du niveau de la pauvreté et des inégalités, le Programme Social du Gouvernement a été adopté en Conseil des Ministres pour la période 2019-2020. Ce Programme entend mettre en œuvre de 156 actions, dont 67 projets majeurs, 57 réformes et 32 mesures





d'accompagnement de l'action sociale (dont 12 mesures phares), pour un montant de 727,5 milliards de FCFA (1 472 000 000 de dollars). Il aborde ainsi les problématiques sociales avec plus d'ampleur et de pragmatisme, afin de garantir des résultats immédiats et durables :

1. En fournissant aux populations des services de santé de proximité et en améliorant la protection sociale ;
2. En renforçant les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles. En améliorant les conditions d'étude et de vie des étudiants ;
3. En favorisant l'accès aux logements, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation.
4. En permettant aux femmes et aux jeunes de notre pays d'avoir accès à des revenus, ainsi qu'à un emploi décent et stable ;
5. En créant de meilleures conditions de vie des populations en milieu rural et en garantissant la sécurité alimentaire.

- **L'ambition d'émergence de la Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a été en proie à une décennie de crises sociopolitique dont le point culminant fut la crise postélectorale de 2011. Dès son accession à la magistrature suprême, le Président de la République, son Excellence Alassane OUARTARA a affiché sa volonté de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Pour réunir toutes les conditions de réussite, la Côte d'Ivoire a élaboré et adopté un Plan National de Développement pour la période 2012-2015, comme cadre de référence pour rattraper la décennie de développement perdue et poser les bases de son ambition d'émergence à l'horizon 2020.

Ce Plan National de Développement s'articule autour de cinq résultats stratégiques: (i) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée; (ii) la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance répartis dans l'équité ; (iii) les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables, ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ; (iv) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat et ; (v) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.

La mise en œuvre de ce plan de développement a été un franc succès avec une croissance économique qui est passée de 9,8% en 2012 à 9,2% en 2013 à 9% en 2014 après le recul de -4,7% en 2011. En moyenne, sur la période 2012-2015, l'inflation est estimée à 1,46% ; soit moitié moins que la norme de l'UEMOA fixée à 3% contre 4,9% en 2011. Au total, au cours de ces 3 dernières années, le PIB s'est accru de plus de 25% et le PIB par habitant de 15% selon le FMI.

Ces résultats fort encourageants ont emmené les autorités ivoiriennes à élaborer, un nouveau PND pour la période 2016-2020, qui s'articule également autour de cinq axes stratégiques à savoir (i) Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance, (ii) Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social, (iii) Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation, (iv) Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement, (v) Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale. Ce PND 2016-2020 vise d'une part, à renforcer les acquis du PND 2012-2015 et d'autre part à promouvoir une croissance forte et inclusive.

Ainsi, la croissance demeure toujours forte à un rythme annualisé d'environ 7% entre 2016 et 2018 soutenu par la consommation et les investissements, en particulier dans les infrastructures.



- **L'ambition d'exemplarité de l'Etat en matière de Développement Durable et de lutte contre le changement climatique**

La Côte d'Ivoire a pris une part active à plusieurs Sommets et Conférences dont la Conférence sur l'Environnement et le Développement tenue en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), sanctionnée par l'adoption de l'Agenda 21 et le Sommet Mondial sur le Développement Durable, de 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). La Conférence de Rio 92 marque une étape importante pour la Côte d'Ivoire car c'est à l'issue de celle-ci que les premières initiatives concrètes ont été prises à travers l'élaboration en 1996 du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Ce plan est la traduction nationale de l'Agenda 21.

Il a été conçu dans le souci d'une mise en cohérence et d'une harmonisation de ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles et les priorités du développement national, inventoriées dans un Livre Blanc.

Ces actions traduisent la volonté de la Côte d'Ivoire de protéger et de préserver l'environnement ainsi que d'assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone conformément aux engagements internationaux et aux recommandations issues des Sommets et Conférences internationales sur l'environnement et le développement durable.

En outre, il faut souligner que la Côte d'Ivoire se reconnaissant dans le modèle du Développement Durable se l'est appropriée avec pour ambition d'être excellent et exemplaire en la matière. A cet effet, la vision du Gouvernement en la matière est de faire en sorte que le Développement Durable puisse s'ancrer dans le corps social afin que chaque citoyen devienne un acteur responsable qui contribue à l'équilibre entre la qualité de l'environnement, l'efficacité économique et le progrès social.

Pour concrétiser cette ambition d'exemplarité, des cadres institutionnels et juridiques sont mis en place avec notamment la création d'un Ministère en charge de l'environnement et du développement durable et l'adoption de la loi n° 2014 – 390 du 20 juin 2014, d'orientation pour le développement. Cette loi précise les moyens d'actions et les responsabilités de chaque acteur. Outre cette loi, les instruments juridiques de certains ministères ont connu des modifications en vue d'y intégrer les principes de développement durable. Il s'agit entre autres du code de l'électricité, du code minier, du code des marchés publics, du code des investissements...

Aussi, convient-il de souligner que les autorités ivoiriennes sont engagées à mettre en œuvre les engagements internationaux auxquelles elles sont parties prenantes notamment l'accord Climat de Paris et le programme de développement à l'horizon 2030.

Par ailleurs, il importe de retenir que la concrétisation de cette ambition d'exemplarité et d'excellence en matière de développement durable constituerait un véritable levier d'optimisation du processus d'émergence de la Côte d'Ivoire, vœux cher au Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.

4. METHODOLOGIE

Pour l'année 2019, le rapport volontaire des pays met l'accent sur la mise en œuvre des cinq objectifs retenus par le forum sur le thème de « Donner aux gens les moyens d'agir, garantir l'inclusion et l'égalité ». Ces objectifs sont :

- ✓ ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;



- ✓ ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- ✓ ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein ;
- ✓ ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- ✓ ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable,

La Côte d'Ivoire fait partie des pays qui vont présenter cette année leur Rapport National Volontaire au FPHN. Cette présentation vise à faire le point de la mise en œuvre des ODD de façon générale et spécifiquement des 5 ODD retenus cette année par le FPHN.

• **Etape de préparation**

Cette étape a permis d'identifier et de mobiliser les parties prenantes au développement durable, à savoir les ministères, la société civile, les collectivités territoriales, le secteur Privé, le parlement, les institutions de la république et des instituts de recherche impliqués dans le suivi et la mise en œuvre des ODD.

Pour l'appropriation du mécanisme de suivi et d'examen des Objectifs de Développement Durable (ODD) et dans le souci d'une large inclusion, un atelier d'échange et de partage d'informations a été organisé un atelier janvier 2019. Cet atelier a permis de sensibiliser toutes les parties prenantes sur le processus d'élaboration du rapport de la Côte d'Ivoire et d'expliquer le mécanisme qui sous-tend le Forum Politique de Haut Niveau.

Tous les départements concernés ont contribué à la recherche et le développement des informations pour la rédaction du rapport. Cette démarche inclusive a favorisé l'appropriation de l'Agenda 2030 par toutes les parties prenantes et facilité leur collaboration dans la rédaction de ce premier Rapport ainsi que de mieux échanger sur les bonnes pratiques en perspective du forum politique de haut niveau sur les ODD.

Dans ce souci d'une démarche participative et inclusive, le Groupe de travail de la société civile, sous l'égide de l'Initiative de la Société Civile pour les Objectifs de Développement Durable (ISC-ODD), a mené des consultations dans plusieurs régions pour contribuer au Rapport National Volontaire ; cette contribution a mis un accent particulier sur le principe de « ne laisser personne de côté ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique économique et sociale, le Gouvernement élabore chaque année, un rapport de mise en œuvre du PND 2016-2020. Cette revue permet de faire un point régulier sur la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 avec la participation de tous les acteurs au développement. A cet effet, tous les ministères sont sollicités pour la production de contributions thématiques. Ces travaux ont permis d'enrichir le Rapport National Volontaire de la Côte d'Ivoire.

• **Collecte des données**

Tous les départements concernés ont contribué à la recherche des informations nécessaires à la rédaction du rapport volontaire dont le draft préliminaire a été partagé avec l'ensemble des parties prenantes (ministères, Assemblée Nationale et Sénat, ARDCI, UVICOI, Chambre de Commerce et de l'Industrie, la CGECI, société civile...) afin d'inclure leurs commentaires et préoccupations dans le Rapport. Cette revue des données a aussi tiré profit des consultations organisées par des parties prenantes pour contribuer à l'élaboration du RNV.

La collecte des données des indicateurs ODD est confiée à l'INS qui a aussi coordonné les contributions en statistiques des différents ministères sectoriels et autres structures.

• **Elaboration et validation du Rapport National Volontaire**

Conformément à la feuille de route nationale, l'élaboration de ce Rapport a nécessité la réalisation de travaux parmi lesquels (i) l'élaboration de rapports d'évaluation des progrès de la Côte d'Ivoire





pour chacun des 17 ODD ; (ii) la réalisation d'études plus approfondies sur les cinq (5) ODD retenus pour l'édition 2019 du FPHN ; (iii) l'organisation d'un atelier technique consolidation des travaux et de rédaction du VNR ; (iv) L'organisation d'un atelier de validation du projet de Rapport et des Messages clés.

Comme convenu dans la feuille de route, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des différentes parties prenantes ont été menées pour améliorer le processus de mise en œuvre des ODD.

Les différentes contributions thématiques obtenues durant la phase de collecte, y compris celles issues de la société civile, ont constitué le socle du rapport qui examine les résultats sur la période 2015 à 2018. Une équipe de rédaction a été mise sur pied pour préparer la version provisoire du rapport avant sa présentation à un cadre plus élargi des parties prenantes lors d'un atelier national qui a permis à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur adhésion. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés au document en vue de son amélioration.

La validation du rapport s'est faite à deux niveaux : d'abord lors d'un atelier technique national avec l'ensemble des parties prenantes, ensuite dans le cadre d'une communication en Conseil des Ministres en vue de son adoption par le gouvernement.

5. APPROPRIATION DES ODD, MECANISME INSTITUTIONNEL ET DEFIS STRUCTURELS

Dans le cadre du processus d'appropriation national des ODD, le Gouvernement a initié plusieurs activités de sensibilisation, de consultation et de mobilisation des parties prenantes. Elles ont permis d'amener le secteur public, le secteur privé, la Société civile, les Collectivités territoriales, les Médias, les Jeunes, les Femmes, les Parlementaires, et les institutions de la République, à s'approprier et l'esprit des ODD et à s'impliquer dans toutes les étapes de leur mise en œuvre sur toute l'étendue du territoire national.

Ainsi, en 2016, les activités suivantes ont été organisées : (i) un atelier de consultation et de mobilisation des institutions de la république, de la société civile et des Collectivités Territoriales sur les ODD (12 et 13 Mai 2016), (ii) la 2^{ème} édition des Journées Interministérielles d'Opérationnalisation du Développement Durable JIODD, les 23 et 24 Mai 2016, (iii) un atelier de sensibilisation et de formations des Media sur les ODD (27 juillet 2016) et, la 2^{ème} édition des assises du Développement Durable dans le secteur privé les 12, 13 et 14 Octobre 2016.

Cette sensibilisation s'est poursuivie en 2017 et 2018 avec notamment : (i) la mobilisation et le renforcement des capacités des Préfets de régions sur les ODD et leurs cibles les 28 et 29 juillet 2017, (ii) la Journée Universitaire des Objectifs de Développement Durable (JUODD), le 31 octobre 2017 et (iii) l'information des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire sur les ODD et leurs cibles le 19 décembre 2017. Ces larges consultations ont été accompagnées par la traduction des 17 ODD en 40 langues nationales (23 restantes en élaboration).

L'année 2018 a permis de renforcer le processus d'appropriation des ODD au niveau local. Ainsi, des missions de consultation et de sensibilisation des acteurs régionaux sur les ODD ont été organisées dans les 31 régions et les deux districts Autonomes (District Autonome de Yamoussoukro et d'Abidjan) de la CI.





Ces missions ont permis de faire l'état de la mise en œuvre du PND au niveau régional sur la base des engagements du PND 2016-2020 et de sensibiliser les populations sur les Objectifs du Développement Durable et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

- **Le secteur Privé**

Le secteur privé ivoirien à travers le Patronat (CGECI) s'est engagé à travers un partenariat qui la lie à l'Etat pour promouvoir la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès de ses membres. A ce titre, diverses activités, notamment les Assises du Développement Durable dans le secteur Privé 2016, ont été réalisées en vue de leur permettre d'aligner leur démarche de RSE aux ODD. En tant que principale créateur de richesse en Côte d'Ivoire, le secteur privé a un rôle primordial à jouer comme l'a reconnu Ban Ki-Moon dans son appel pour qu'il joue sa partition pour l'atteinte des ODD « Nous serions plus proche du monde que nous souhaitons si les entreprises partout dans le monde prenaient des mesures de base, comme le respect des droits des employés, ne pas polluer la terre, la mer et l'air, et punir la corruption ».

- **Les Collectivités Territoriales**

La participation effective des Collectivités Territoriales au processus de mise en œuvre et à la réalisation des ODD apparaît comme un véritable levier pour la réussite de la mise en œuvre des ODD. Leur participation leur permet de prendre en compte non seulement les aspirations des populations mais aussi de veiller à l'alignement de la planification locale, notamment le Programme Triennal, sur les nouvelles priorités nationales et les ODD. A cet effet, les Collectivités prennent part au processus de mise en œuvre des ODD à travers leurs principales faitières que sont l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI). Pour se donner toutes les chances de succès, le renforcement de capacités des Collectivités Territoriales sur la localisation des priorités nationales se fait continuellement.

- **La Société Civile**

Les Organisations de la Société Civile (OSC) se sont engagées à contribuer à l'atteinte des ODD à travers leurs différentes actions et activités. Traditionnellement considérées comme des « contre-pouvoirs », ces OSC ont joué un rôle de veille citoyen pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les éventuelles actions susceptibles d'entraver la conduite du processus des ODD et ont fait des recommandations pour accélérer l'atteinte des ODD.

Dans cette optique, pour conjuguer leurs efforts et mieux jouer leur rôle dans le processus de réalisation des ODD, les OSC se sont constituées en plateforme dénommée Initiative de la Société Civile pour les ODD (ISC/ODD-CI). Dans le cadre de ces activités, l'ISC/ODD-CI a réalisé des consultations nationales des OSC à Abidjan et Bouaké en vue de renforcer l'inclusion et la participation de celles-ci au processus de RNV. Ces consultations ont été précédées d'un atelier de communication et d'information des OSC sur les ODD ainsi que d'une conférence de presse sur le lancement des dites consultations.

Une analyse des questionnaires renseignés individuellement puis en groupe a été faite en lien avec les six ODD sélectionnés pour le dit forum et permis de générer les résultats suivants : (i) faible connaissance des ODD, des mécanismes liés à leur mise en œuvre, des priorités nationales et des indicateurs pour la mise en œuvre des ODD par les OSC ; (ii) 42% d'entre elles jugent comme moyen le niveau de progrès de réalisation des ODD par les OSC ; (iii) 60% jugent moyen le niveau de leur inclusion et (iv) 50% estiment moyen le niveau de leur participation au processus de RNV.





Au titre des défis et perspectives identifiés par les OSC, l'on pourrait retenir (a) le renforcement de leurs capacités et celles des communautés sur les ODD en vue de leur appropriation et la facilitation de leur implémentation ; (b) la mobilisation des ressources ; (c) l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre des ODD ; (d) et la mise en place d'une commission nationale de mise en œuvre et de suivi des agendas des ODD et de l'agenda 2063.

Les efforts déployés par la Société Civile pour la réalisation des ODD conformément aux besoins des citoyens ont, dans divers cas, bénéficié de l'appui des volontaires nationaux et internationaux qui œuvrent à l'échelle de la Côte d'Ivoire. Ces Volontaires mobilisés auprès des organisations de la société civile œuvrent en vue d'apporter des réponses adaptées et de proximité face aux enjeux locaux de développement : lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, changement climatique, éducation, santé, etc. L'intervention de ces volontaires s'est structurée depuis quelques années avec la création du Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire.

- **Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle primordial dans le processus d'appropriation nationale et de mise en œuvre des ODD en CI. A cet effet, la partie nationale a bénéficié de l'appui multiforme des partenaires :

- ✓ pour l'exercice de l'alignement des ODD sur le PND 2016-2020 et celui de la contextualisation des indicateurs des ODD ;
- ✓ pour contextualiser les indicateurs des ODD portés par la FAO ;
- ✓ pour la priorisation des cibles des ODD pour la Côte d'Ivoire ;
- ✓ pour l'amélioration des statistiques du travail dans le cadre des Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015 et 2016-2020), du Programme Pays de Travail Dément, des Politiques d'emploi et du travail, du diagnostic du système d'information sur le marché du travail, etc...

- **Défis**

Les défis portent principalement sur la production de données statistiques, une meilleure intégration des ODD dans l'élaboration de Politiques Sectorielles et locales, la mobilisation des ressources financières pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD et une meilleure coordination des interventions.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a entrepris, avec l'appui des Partenaires au Développement, des actions vigoureuses en vue renforcer son système statistique national. Dans cette dynamique, le pays a adopté en 2019, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique qui propose des mesures organisationnelles, financières et techniques pour permettre à tous les acteurs nationaux, sous la coordination technique de l'INS, de jouer leur rôle dans la production de données statistiques régulières et fiables et assurer le suivi de la mise en œuvre du PND, et des principaux agendas de développement auxquels notre pays a souscrit.

Au terme de ce processus, les acteurs ont relevé plusieurs difficultés et formulé des recommandations afin d'assurer la collecte des données régulières pour le suivi des ODD et du PND. Au titre des difficultés, il a été relevé :

- ✓ l'inexistence des données pour renseigner certains indicateurs ODD ;
- ✓ l'incompréhension de certains indicateurs soumis aux sectoriels ;
- ✓ l'impossibilité de renseigner certains indicateurs du fait de l'inexistence des méthodes de calcul ;
- ✓ l'indisponibilité de certains indicateurs tels qu'ils sont libellés et ;
- ✓ la lourdeur de certains indicateurs renfermant plusieurs informations à détailler.



Pour répondre à ces défis, les acteurs ont formulé les recommandations suivantes :

- ✓ renforcer les capacités des acteurs en charge des statistiques sectorielles pour leur permettre de mieux renseigner les indicateurs ODD restants ;
- ✓ créer un cadre permanent de dialogue entre les structures pour faciliter la collecte et la diffusion des données ;
- ✓ élaborer un plan de suivi des indicateurs, décliné en activités, structures responsables, délai d'exécution, coût, etc.
- ✓ mener la réflexion sur l'approche à utiliser concernant les indicateurs du tiers dont les métadonnées sont inexistantes ;
- ✓ valoriser et développer la culture de la prise en compte des données de routine, en plus des données d'enquêtes et ;
- ✓ veiller à la prise en compte des indicateurs ODD dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PND.

Le Gouvernement avec l'appui des PAD, s'attèle à mettre en œuvre ces recommandations qui sont en adéquation avec les grands axes de la SNDS pour renforcer le système statistique national et disposer des données pour assurer le suivi efficace de la mise en œuvre des ODD.

Le second défi structurel identifié dans le cadre de cet exercice est lié à l'élaboration de politiques sectorielles et locales intégrant les ODD. En effet, après l'adoption du PND 2016-2020, le Gouvernement avec l'appui des PAD a initié plusieurs processus pour doter les ministères et régions de politiques sectorielles et locales et actualiser les documents existants en adéquation avec le PND. Les efforts du Gouvernement se poursuivent afin de doter tous les secteurs et régions de documents de planifications arrimés avec le niveau central et intégrant les ODD.

Le troisième défi est lié à la mobilisation des ressources financières additionnelles. Pour ce faire, le gouvernement en synergie avec les PTF initie des actions pour en mobiliser et explorent des nouveaux horizons pour capter les financements innovants disponibles.

Aussi, pour assurer la gestion optimale des ressources collectées, le gouvernement initie des réformes pour opérationnaliser un cadre de gestion et de coordination efficaces pour assurer le financement des ODD.

6. INTEGRATION DES ODD DANS LE CADRE NATIONAL

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition. En effet, il revient à chaque pays, compte tenu de ses réalités et des niveaux de développement des pays, de fixer ses propres cibles au niveau national pour contribuer aux ambitions mondiales et nationales.

C'est fort de cette disposition que la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus d'appropriation des ODD qui a démarré par l'organisation d'un atelier de haut niveau sur les principes fondamentaux de l'agenda 2030, sur les outils de domestication des ODD et leur prise en compte dans les politiques publiques. Cet atelier a regroupé environ 80 décideurs de haut rang issus de la Vice-Présidence, de la Primature, de l'ensemble des Ministères, des parlementaires, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile.

Avec l'appui du Système des Nations Unies, trois outils ont été développés : le RIA "Rapid Integrated Assessment", la priorisation des cibles des ODD et l'identification des accélérateurs des ODD.



6.1. Exercice de Correspondance Axes stratégiques du PND 2016 – 2020 et ODDs

Ce rapport traduit l'alignement des cibles des ODD sur les priorités nationales. En effet, une matrice de correspondance entre les dix-sept ODD et les cinq axes stratégiques du Plan national de développement (PND 2016-2020) (cf tableau 1) a été élaborée et une revue des statistiques pour le suivi des ODD a été initiée en vue d'apprécier la disponibilité des données et la capacité du système national statistique à collecter les données.

En plus de l'alignement qui a permis de ressortir une photographie des ODD en Côte d'Ivoire, le rapport intègre la priorisation des cibles des ODD à partir des critères de pertinence, de niveau de priorité et de la qualité statistique.

Tableau 2: Correspondance des Axes stratégiques du PND et des ODD

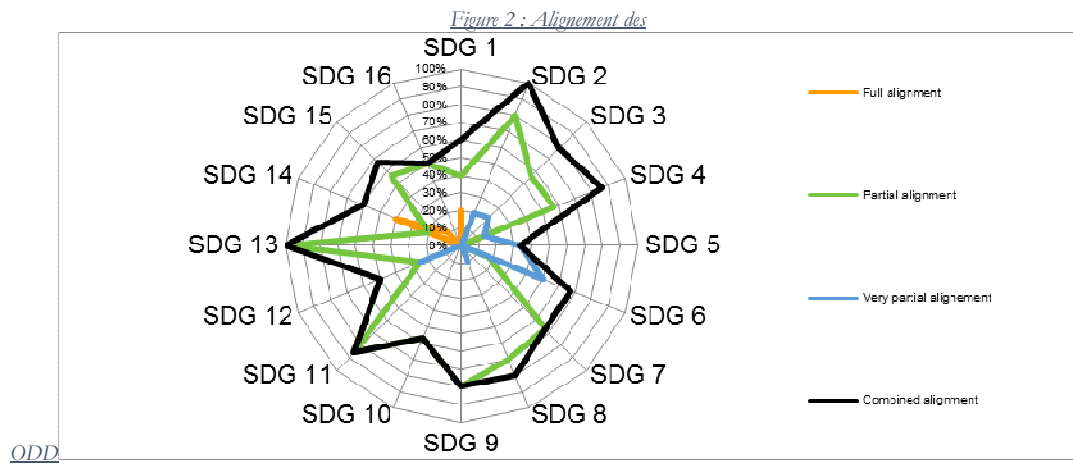
RESULTATS STRATEGIQUES DU PND	ODDs
AS1: Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 11: Villes et communautés Durables • ODD 16: Paix, Justice et institutions efficaces
AS2: Accélération du développement humain et promotion du bien-être social	<ul style="list-style-type: none"> • ODD1: Pas de pauvreté • ODD2: Faim « Zéro » • ODD3: Bonne Santé et Bien-être • ODD4: Education de qualité • ODD5: Egalité entre les sexes • ODD 14: Vie aquatique
AS3: Accélération de l'industrialisation et la transformation structurelle de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 8: Travail décent et croissance économique • ODD 12: Consommation et production responsable
AS4: Infrastructures modernes harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire et préservation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • ODD6: Eau propre et Assainissement • ODD7: Energie propre et d'un coût abordable • ODD9: Industrie innovante et infrastructure • ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques • ODD15: Vie Terrestre
AS5: Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération au développement	<ul style="list-style-type: none"> • ODD10: Inégalités réduites • ODD 17: Partenariats pour la réalisation d'objectifs

Source : PND 2016 - 2020

6.2. Alignement des cibles des ODD

Grâce au RIA, la Côte d'Ivoire dispose d'une photographie de l'alignement des ODD dans le Plan National de Développement et dans les Politiques publiques. Cet outil évalue le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles et dégage les gaps qui devront être corrigés dans les politiques et stratégies nationales. Ainsi, il ressort que sur les 105 cibles concernées (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les cibles 14.6 et 14.7 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement), 05 cibles ODD (soit 5%) sont pleinement alignées, 82 cibles partiellement alignées (78%) contre 18 cibles ODD non alignées (soit 17%). Cette analyse a fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres en vue de son adoption par le Gouvernement.





Source : Rapport de l'atelier d'alignement des ODDs sur les plans et politiques sectorielles nationales 2018

6.3. Priorisation des cibles des ODD

Après cette photographie, la priorisation des cibles des ODD s'est faite avec l'appui des experts du Centre de Service Régional (CSR) du PNUD pour l'Afrique basé à Addis-Abeba (Ethiopie). Il s'est agi d'une démarche qui a consisté à apprécier chaque cible à travers trois filtres qui permettent d'évaluer « la pertinence », « le niveau de priorité » et la qualité statistique. Les travaux réalisés ont permis à notre pays de retenir quarante (40) cibles jugées prioritaires par l'ensemble des parties prenantes sur les 105 proposées soit un taux de priorisation de 38% pour une moyenne de 40% au niveau de l'Afrique. Ces cibles se répartissent comme suit dans les trois différentes dimensions du développement durable : Secteurs sociaux (17 cibles soit 42,5% des cibles prioritaires), Economie (11 cibles soit 27,5%) et Environnement (8 cibles soit 20%). Une quatrième dimension concerne la gouvernance avec quatre cibles prioritaires soit 10%.

Tableau 3: Tableau de Priorisation des cibles des ODD

Objectifs de Développement Durable	Total	Nombre de Cibles			
		Cibles à Prioriser	Cible Priorisée	Cible de Mise en Œuvre	Cible de Partenariats
1. Pas de Pauvreté	7	5	2	2	
2. Faim Zéro	8	5	2	3	
3. Bonne Santé et Bien être	13	9	5	4	
4. Education de qualité	10	7	3	3	
5. Egalité entre les Sexes	9	6	3	3	
6. Eau Propre et Assainissement	8	6	2	2	
7. Energie propre et d'un cout abordable	5	3	1	2	
8. Travail décent et croissance économique	12	10	3	2	
9. Industrie, Innovation et infrastructures	8	5	2	3	
10. Inégalités réduites	10	7	2	3	
11. Villes et communautés durables	10	7	2	3	
12. Consommation et production responsables	11	8	3	3	
13. Lutte contre le changement climatique	5	3	1	2	
14. Vie aquatique	10	7	2	3	
15. Vie terrestre	12	9	3	3	
16. Paix justice et institutions efficaces	12	10	4	2	
17. Partenariats pour les ODD	19	0	0	0	19
Total	169	105	40	43	19

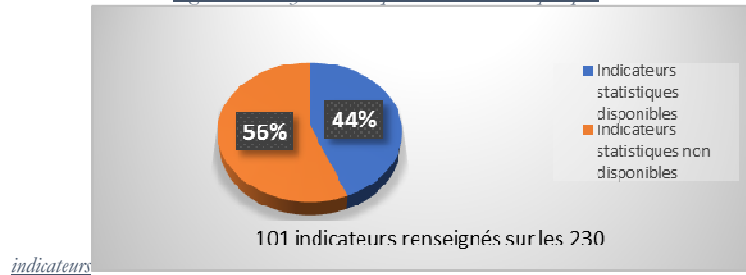
Source : Rapport de l'Atelier de Priorisation des ODDs dans les plans Nationaux et politiques sectorielles

6.4. Cartographie et disponibilité des statistiques

A l'instar des autres pays, le Gouvernement s'est engagé à suivre les indicateurs de développement durable dans un cadre institutionnel approprié. L'Institut National de la Statistique (INS) a ainsi

réalisé la revue pour le suivi des 230 indicateurs des ODD dont 101, soit 44%, sont disponibles à partir de sources d'enquêtes et administrative. Cette revue a portée sur la période 2014-2017 et a tiré profit de la disponibilité des résultats de divers enquêtes (ENV 2015, MICS, emploi) et des comptes nationaux. Cette revue a également permis d'apprécier l'efficacité de l'écosystème des données nationales, sectorielles et régionales. Ainsi, sur les 63 indicateurs des 40 cibles prioritaires, 44 indicateurs ont pu être renseignés avec des niveaux de désagrégation (genre, région, etc.) très partiels.

Figure 3 : Analyse de la disponibilité des statistiques par



Source : Rapport de l'atelier de cartographie des indicateurs des ODD en Côte d'Ivoire

Le plan d'action de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2018-2021) devrait permettre de doter les directions de planification et du statistique (DPS) de moyen logistique, humain, opérationnel et financier pour améliorer la fréquence de collecte et de diffusion dans le respect du principe « ne laisser personne de côté ».

6.5. Accélération des cibles des ODD

L'exercice d'identification des accélérateurs des ODD a été réalisé en utilisant quatre thématiques : social, économique, environnement, gouvernance. Chaque groupe a fait ressortir les défis de sa thématique, identifié les goulots d'étranglements pouvant freiner la levée des défis identifiés et les solutions intégrées à privilégier pour lever chaque goulot d'étranglement.

Les conclusions de ces travaux ont permis d'identifier un défi majeur pour chacune des 4 thématiques, 18 goulots d'étranglements et 11 accélérateurs présentés comme suit :

Tableau 4: Tableau récapitulatif des Super-Accélérateurs des ODD

I. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET EXCLUSIVITÉ DE LA CROISSANCE	II. CRÉATION DE RICHESSES À TRAVERS LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE	III. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	IV. BONNE GOUVERNANCE
1. Promotion d'un emploi productif, décent et durable pour tous	4. Renforcement de la performance et de la durabilité du tissu agro-industriel en s'appuyant sur les produits locaux	7. Mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation aux Changements Climatiques	9. Promotion du développement communautaire et du processus de la décentralisation
2. Promotion de l'équité de genre et de l'autonomisation politique et économique de la femme et de la jeune fille	5. Développement de l'agriculture durable et des chaînes de valeur inclusives (Environnement, Social et emplois)	8. Exploitation durable et participative des forêts et des ressources halieutiques (Economie, Social et emplois)	10. Consolidation de la cohésion sociale à travers la réconciliation, la solidarité nationale et la paix
3. Extension de l'accès des populations vulnérables à la protection	6. Développement des infrastructures de soutien à la croissance		11. Renforcement de la performance, de la transparence et des interactions entre les



sociale et aux services sociaux de base			Institutions et structures étatiques
---	--	--	--------------------------------------

Source : Rapport de l'atelier d'accélération des ODDs suivant le processus MAPS

Chaque accélérateur dispose de leviers sur lesquels le Gouvernement et ses Partenaires agiront pour assurer l'atteinte des ODD.

En somme, un certain nombre de contingences devront faire l'objet d'attention de la part des autorités pour accélérer la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres de : (a) renforcer le système national de planification et de statistique ; (b) renforcer les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du développement durable ; (c) renforcer la cohésion sociale ; (d) promouvoir les modes de production et consommation durable ; (e) assurer le financement du processus de mise en œuvre des ODD et (f) créer un cadre national de concertation et de coordination des actions de mise en œuvre des ODD.

7. PROGRES ET STATUT DES 17 ODD EN COTE D'IVOIRE



Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici à 2030 revient, entre autres, à garantir à tous les hommes et à toutes les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, les mêmes droits aux ressources économiques, à l'accès aux services de base et à la propriété foncière. L'atteinte de l'ODD 1 est une priorité du gouvernement ivoirien qui est traduite dans les deux derniers Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015 et 2016-2020) et a fait l'objet de plusieurs projets et programmes.

Au niveau de la Côte d'Ivoire, deux (02) cibles et quatre (04) indicateurs ont été retenus pour cet ODD dans le cadre de l'exercice de priorisation.

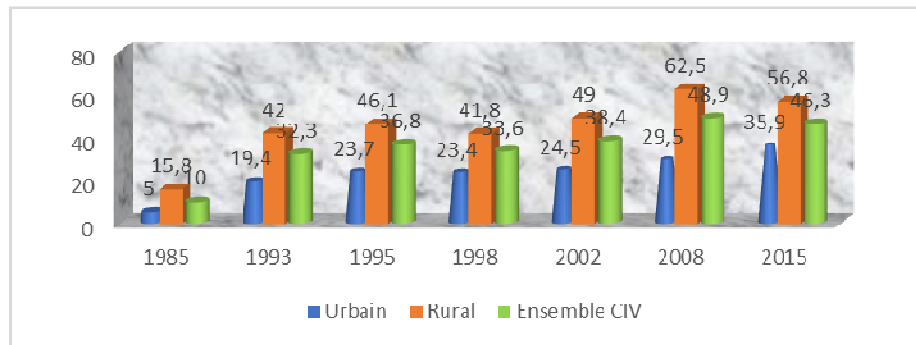
Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

Selon l'Enquête Niveau de Vie des Ménages (ENV) de 2015, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté est passée de 48,93% en 2008 à 46,3% en 2015, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage. Malgré ce recul de la pauvreté, le niveau actuellement observé demeure encore élevé et varie selon les caractéristiques sociodémographiques et le secteur d'activité du chef de ménage. Cette pauvreté est vécue différemment selon le genre, les groupes d'âges et le milieu de résidence.

Figure 4: Evolution du taux de pauvreté de 1985 à 2015





Source : ENV 2015

Il ressort des enquêtes que la pauvreté touche plus les femmes que les hommes en Côte d'Ivoire. L'ENV 2015 révèle en effet que 47,4% des femmes sont pauvres contre 45,5% d'hommes.

Le taux de pauvreté baisse avec le niveau d'instruction du chef de ménage, indépendamment du secteur d'activité. Les taux de pauvreté sont plus importants dans les ménages dont le chef a un faible niveau d'éducation. De plus, les ménages dirigés par une femme, enregistrent des niveaux de pauvreté plus élevés que ceux qui ont à leur tête un homme (37,0% contre 35,0% dans le secteur informel et 59,2% contre 56,9% dans le secteur agricole). Toutefois, le fait d'exercer dans le secteur informel contribue fortement à fragiliser les ménages dirigés par une femme.

De même, la structure des ménages ainsi que le nombre de personnes en emploi dans les ménages influencent la pauvreté. Les ménages dont le chef seul est en emploi sont les plus nombreux parmi les pauvres. Dans le secteur formel, un taux de pauvreté de 22,8% est enregistré pour ce type de ménage. Ces taux sont de 34,7% pour le secteur informel et de 52,2% en agriculture traditionnelle.

Tableau 5: Contribution à l'incidence de la pauvreté suivant les caractéristiques du chef de ménage

	Secteur formel		Secteur informel		Agriculture	
	p0	Contribution	p0	Contribution	p0	Contribution
Education du Chef du ménage						
Aucun	51,6	34,5	44,0	66,3	59,2	67,4
Primaire	34,8	14,6	33,6	18,1	51,8	17,7
Secondaire	23,0	43,9	21,7	14,2	56,1	14,4
Supérieur	5,1	6,9	10,8	1,4	44,0	0,5
Sexe du Chef du ménage						
Homme	23,1	90,7	35,0	74,1	56,9	92,4
Femme	21,6	9,4	37,0	25,9	59,2	7,7
Situation matrimoniale						
Célibataire	7,6	8,3	17,9	7,7	29,8	3,4
Marié	24,8	88,8	39,4	82,9	59,4	92,2
Divorcé/Séparé	1,0	1,8	22,8	1,5	39,6	1,1
Veuf/veuve	21,7	1,2	35,6	7,9	57,2	3,3
Nombre de personnes en emploi						
Une personne	22,8	48,4	34,7	47,9	52,2	44,2
Deux personnes	20,6	31,2	31,4	31,8	57,3	34,7
Au moins trois personnes	28,0	20,5	47,7	20,3	70,4	21,1

Source : INS, ENV 2015

La pauvreté se manifeste diversement suivant la nature de l'activité à l'intérieur de chaque secteur d'activité. Dans le secteur formel, les ménages dont le chef de famille occupe un poste dans l'administration publique sont les moins pauvres mais avec des inégalités relativement importantes.





Dans l'agriculture traditionnelle, les ménages qui vivent de l'agriculture, la chasse et la sylviculture sont les plus enclins à la précarité ; le taux de pauvreté enregistré pour ce secteur est de 46%.

Les pauvres se concentrent dans les zones rurales et dépendent pour la plupart de l'agriculture pour assurer leur subsistance. De plus, la pauvreté touche davantage les ménages qui ne pratiquent que l'agriculture vivrière que ceux qui produisent en plus, des cultures de rente. Toutefois, au niveau des cultures de rente, des différences sont constatées. Les agriculteurs dans l'hévéaculture sont moins pauvres (35,2%) que les paysans qui produisent de l'anacarde (65,1%). De même, les producteurs de cacao, une spéculation dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, comptent en leur sein 53,1% de pauvres. Les régions du nord-est, de l'ouest et du nord-ouest concentrent les plus fortes proportions d'agriculteurs pauvres.

Enfin, la pauvreté est inégalement répartie sur le territoire national. L'ENV 2015 révèle que la pauvreté est plus forte dans les régions frontalières du Nord-Ouest au Nord-Est (allant du Tonkpi au Bounkani) et plus faible dans les régions frontalières de l'Est au Sud-Ouest (allant du Gontougo au Cavally). Les régions intérieures (non frontalières) ont un niveau de pauvreté intermédiaire entre ces deux extrêmes. La pauvreté est inégalement répartie entre les régions de la Côte d'Ivoire. Le niveau de pauvreté varie de 22,7% dans la ville d'Abidjan à 71,7% dans la région du Kabadougou.

Par ailleurs, selon l'Etude de l'Impact des Inégalités de Genre sur la Croissance et la Pauvreté en Côte d'Ivoire, le coefficient de GINI entre 2010 et 2015 est de 0,432. Cette inégalité de revenu se situe au niveau des salaires. En effet, les disparités salariales sont présentes sur le marché du travail ivoirien. Selon le rapport 2017 de la Banque Mondiale sur la situation économique de la Côte d'Ivoire consacré à la contribution de la femme pour atteindre l'objectif de l'émergence, l'écart salarial entre l'homme et la femme s'élève en moyenne à 62,5%. En ce qui concerne le secteur privé, le salaire mensuel moyen des femmes est de 94 000 FCFA et celui des hommes est de 141 000 FCFA.

Les inégalités de revenu entre les hommes et les femmes s'expliquent principalement par : (a) les disparités en matière d'éducation et des TIC, et (b) les tâches domestiques attribuées aux femmes.

L'Etude de l'Impact des Inégalités de Genre sur la Croissance et la Pauvreté en Côte d'Ivoire révèle qu'en dépit d'une réduction des écarts entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation, surtout au primaire, la différence croît avec le niveau d'éducation. En effet, en 2015, le taux de scolarisation pour les filles au niveau primaire était de 74% contre 80% pour les garçons, tandis que pour la fréquentation nette à l'école primaire, le ratio entre fille et garçons est passé de 0,90 à 0,93 entre 2012 et 2016. Quant à la scolarisation au niveau secondaire des femmes, elle reste faible avec un pourcentage de 40% contre 60% pour les hommes et la parité entre fille et garçon de ce niveau passe de 0,74 à 0,78 entre 2012 et 2016.

Aussi, les disparités concernant l'accès à l'éducation sont-elles suivies de disparités en matière d'alphabétisation dont le taux est de 53,3% chez les hommes contre 36,3% chez les femmes. Cet écart est dû au fait que seulement 43,4% des femmes et 54,8% des hommes déclarent avoir fréquenté l'école primaire. Certes l'offre d'éducation s'est améliorée avec, entre autres, le recrutement massif de personnel d'encadrement, la construction récente de plusieurs salles de classe dans le primaire et le secondaire ainsi que la vulgarisation de la politique de « l'école pour tous et obligatoire », cependant, cette offre reste encore insuffisante.

La revue du PSN 2016-2020 indique que l'offre de service de renforcement économique des PVVIH dont le niveau de réalisation était de 139% (2016) a connu une chute passant de 11% (2017) et 16% (2018). La performance semble être en régression ces deux dernières années (2017/2018) malgré l'augmentation du nombre des activités villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). On note la mise





en place des mesures du dispositif « AVEC » qui sont passées de 106 (2016) à 634 (2018) avec une mobilisation d'épargne estimé à environ 347 542 500 Francs (Projet Rêve ; IRC). Les 111 977 personnes (PVVIH/OEV et famille) qui ont adhéré au dispositif AVEC (2018) ont bénéficié de renforcement de capacité et trouvé des sources de financement pour renforcer leurs activités économiques.

L'absence de mise en œuvre des stratégies prévues n'a pas permis de progrès significatifs pour l'atteinte de l'objectif qui est d'améliorer la qualité de vie des PVVIH et personnes affectées par le VIH/sida. Cela est probablement dû la précarité des PVVIH ; la faible accessibilité des PVVIH (16% en 2018) ; l'insuffisance de plaider pour l'accès des PVVIH ; l'insuffisance de ressources financières allouées au soutien économique.

Les stratégies identifiées sont le renforcement des capacités institutionnelles des associations de PVVIH pour la gestion des activités de renforcement économique, le renforcement du soutien économique aux PVVIH et le renforcement de la mobilisation des ressources pour le soutien socioéconomique aux PVVIH.

Concernant l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), 29% des jeunes hommes de 15 à 24 ans contre 14% des jeunes femmes ont utilisé un ordinateur au cours des douze (12) derniers mois. Au niveau de l'Internet, cette proportion est respectivement de 38% contre 17% sur la période. Cet écart peut être expliqué par le fait qu'en dehors de la classe, les filles consacrent plus de temps aux tâches ménagères que les garçons. Elles bénéficient donc de moins de temps de loisir. En effet, l'ancrage coutumier du rôle des femmes dans la société fait que les femmes travaillent davantage que les garçons surtout pour ce qui est du travail domestique (74,4% des filles contre 61,5% des garçons) pendant que la priorité à la scolarisation est en faveur des garçons.

Cette priorité en faveur des garçons relève aussi du fait que ceux-ci ont une plus grande probabilité d'accéder à un meilleur emploi comparativement aux filles, surtout que les parents sont généralement dans l'incapacité de scolariser à la fois tous leurs enfants. En 2015, la participation des femmes au marché du travail était estimée à 52,4% contre 81% chez les hommes.

Au total, les inégalités de façon générale et particulièrement celles liées aux genres sont des sources importantes de pauvreté. Le rapport 2017 de la Banque mondiale sur la Côte d'Ivoire indique que si les inégalités de genre ne sont pas bien prises en charge, elles pourraient entraver l'ambition du pays d'aller vers l'émergence. La Côte d'Ivoire demeure l'un des pays du monde où les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus marquées, notamment dans le domaine de l'éducation, l'accès à l'emploi et l'autonomisation politique. En 2015, le pays occupait le 155ème rang mondial (sur 188) selon l'indice d'inégalité de genre des Nations Unies.

Les écarts d'éducation, de participation au marché de travail et de salaire entre les sexes aggravent les conditions socio-économiques des femmes, ce qui peut les contraindre à la pauvreté. En effet, les femmes étant exclues du processus de croissance à cause de leur faible participation aux activités économiques ne peuvent donc pas bénéficier du fruit de la croissance. De même, elles ont un accès limité aux services capables d'améliorer leur capital humain, tels que l'éducation ou les soins de santé, si bien que la croissance n'a qu'un faible impact sur la réduction de leur niveau de pauvreté.

- **Réformes, mesures de politiques et bonnes pratiques**

En vue d'assurer une redistribution de la richesse et rendre la croissance inclusive, le Gouvernement, dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions de vie des populations, et aussi dans la perspective de réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici 2020, a toujours accordé une place privilégiée aux dépenses pro-pauvres dans ses budgets.





Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises, notamment :

Le renforcement du programme des filets sociaux productifs à travers ses trois(3) composantes qui sont : (i) le transfert monétaire qui consiste à octroyer des transferts monétaires directs de l'ordre de 144 000 FCFA/an au profit de ménages pauvres sur l'étendue du territoire ; (ii) les activités génératrices de revenus (AGR) qui se focalisent localement sur la chaîne des valeurs de l'agriculture, le petit élevage, l'agroforesterie, le petit commerce et l'artisanat ; et (iii) les actions accélératrices du bien-être social (Infrastructures sociales d'appoints). Le projet sur les filets sociaux, en cours depuis 2012 a déjà permis à 50 000 ménages d'en être bénéficiaires repartis entre 882 villages des régions des zones Centres, Nord et Ouest (Poro, Bagoué, Tchologo, Hambol, Kabadougou, Folon, Bafing, Tonpki, Guémon, Cavally, Gbêkê, Worodougou, Béré et Bounkani) de la Côte d'Ivoire. L'extension du projet se poursuivra au plan national et aux milieux urbains et péri-urbains pauvres pour passer à 100 000 ménages en 2019 dont 20 000 en milieu urbain et au moins 125 000 en 2020.

La mise en place du Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables en Côte d'Ivoire. Elle porte sur les étapes clés que sont (i) la finalisation de l'outil de collecte consensuel et des documents techniques y afférents pour la constitution du RSU ; (ii) la validation de l'outil de collecte et des documents techniques y afférents pour la constitution du RSU ; et (iii) la transmission du projet de décret portant création du RSU pour adoption en Conseil des Ministres.

Dans la même optique, il ressort qu'en dépit de la révision à la baisse des recettes budgétaires dues aux chocs macroéconomiques, les dépenses pro-pauvres restent en hausse. Ainsi, en 2017 ces dépenses étaient de 2 109,6 milliards F CFA, soit 9% du PIB, pour un objectif de 2 068,9 milliards de FCFA, contre 2 014,8 milliards de FCFA en 2016. Les dépenses pro-pauvres sont ainsi passées de 1080,3 milliards de FCFA en 2012 à 1 337,1 milliards de FCFA en 2013, puis 1 622,4 milliards de FCFA en 2014 et à 1 770,2 milliards de FCFA en 2015. En pourcentage du PIB, les dépenses pro-pauvres sont passées de 7,90% en 2012 puis 9,34% en 2016 et à 9% en 2017.

Ces dépenses ont ainsi doublé quasiment en l'espace de cinq (5) ans et concernent prioritairement les secteurs éducation et santé, électrification rurale et hydraulique villageoise. Le Gouvernement envisage également de promouvoir l'agriculture vivrière, à travers la production de masse des cultures vivrières, et favoriser la création d'emplois. Dans ce cadre, il reste disposé à recevoir les appuis des partenaires au développement, tant en matière financière que technique dans la définition et le financement desdites dépenses.

En matière d'égalité entre les sexes, d'équité et d'autonomisation des femmes, la Côte d'Ivoire a ratifié de nombreux accords internationaux et régionaux. Outre la recommandation concernant la protection des femmes, les accords signés portent entre autres sur la constitution de novembre 2016 qui reconnaît les droits, les libertés et les devoirs de chaque ivoirien femme / homme, qui interdit toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, fixe les principes d'égalité entre tous les citoyens et assure la protection des personnes vulnérables. Il y a également eu la ratification le 10 janvier 2014 de la Convention relative aux droits des Personnes Handicapées, de la loi 2014-430 du 14 juillet portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH/SIDA, du décret n°2016- 781 du 12 octobre 2016 qui renforce l'accès à la justice des femmes victimes qui sont indigentes, de la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 qui instaure l'école obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans en Côte d'Ivoire et du décret n° 842 du 17 décembre 2014 portant création d'un Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG).

En plus de ces accords, la Côte d'Ivoire a aussi adopté et mis en œuvre plusieurs politiques, programmes, plans d'action, stratégies et projets. Ce sont entre autres : (i) le Plan d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; (ii) le Plan d'action de mise en œuvre de la Convention de 1979 sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) ; (iii) le Plan National d'Action de la femme de 2007 ; (iv) le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femme et Développement ; (v) le Plan opérationnel de la



politique sur l'égalité des chances et le genre (2014-2016) ; (vii) le Plan National d'Action sur le travail des enfants (2012-2014); et (viii) le Plan stratégique d'Accélération de l'Education des Filles (2016-2018).

Bien que le pays ait pris la pleine mesure de la nécessité de l'égalité entre sexe, il n'en demeure pas moins que ces inégalités persistent et s'établissent au détriment de la gente féminine. En effet, la ratification de la plupart des conventions internationales sur ce sujet et les initiatives nationales menées, n'ont pas encore eu un effet significatif sur la réduction de ces inégalités. Cette persistance des inégalités s'explique aussi par plusieurs facteurs qui sont d'ordre culturel, politique et socio-économique. En plus de continuer à prendre des mesures pour atténuer ces facteurs, les politiques publiques vont davantage promouvoir le genre, renforcer les capacités des femmes et améliorer leur insertion et l'autonomisation dans toutes les sphères.

Une telle persistance de ces inégalités s'explique par plusieurs facteurs qui sont d'ordre culturel, politique et socio-économique.

La faible implication des femmes dans l'activité économique et surtout dans la prise de décision politique justifie leur désavantage. Les politiques publiques devront ainsi davantage promouvoir le genre, renforcer les capacités des femmes dans le domaine de la politique et améliorer l'insertion et l'autonomisation des femmes.

Ainsi, l'Etat va notamment : (i) renforcer les politiques d'éducation des femmes en mettant l'accent sur l'investissement en infrastructures éducatives, la promotion de la femme à l'école ; (ii) renforcer les politiques d'accès aux soins de santé de la femme, qui passent nécessairement par l'investissement en infrastructures sanitaires, le renforcement des capacités dans le domaine de la santé de reproduction ; (iii) poursuivre les politiques d'accès à l'emploi décent des femmes ; et (iv) promouvoir l'accès à la propriété foncière des femmes.

Indicateur 1.2.2 : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.

En 2015, selon l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV), le seuil annuel d'extrême pauvreté était fixé à 122 385 FCFA par tête et par individu contre 101 826 FCFA en 2008. Même si l'extrême pauvreté baisse de 39% en 2008 à 25,6% en 2015, la vulnérabilité voit son taux augmenter pour se situer à 21,7% contre 14,9% en 2008.

L'évolution globale du taux de vulnérabilité à la hausse est observée dans six pôles de développement. Le taux de vulnérabilité a doublé au Centre et dans le Nord-Est alors qu'il a quintuplé dans l'Ouest relativement à 2011. La situation est plus préoccupante dans le Nord et dans le Nord-Ouest.

Tableau 6:Évolution de la vulnérabilité

Pôle de développement	2002	2008	2011	2015
Centre Nord	25,7	29,5	31,7	21,6
Centre-Ouest	20,2	16,9	15,6	19,1
Nord-Est	23,0	11,7	8,8	18,1
Nord	29,4	21,7	18,9	13,9
Ouest	24,5	6,2	3,8	21,0
Sud	15,4	23,6	30,0	25,3
Sud-Ouest	29,9	15,5	11,7	16,8
Centre	17,0	12,5	10,8	20,9
Centre-Est	18,3	16,3	15,4	22,3
Nord-Ouest	28,7	26,8	25,9	11,1
Abidjan	10,3	28,2	53,0	31,0
Ensemble	22,6	14,9	12,3	21,7

Source : RNDH 2013 et estimations des auteurs



La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu des baisses sensibles. Ainsi, la profondeur de la pauvreté est passée de 24,5% en 2008 à 16,3% en 2015 tandis que la sévérité de la pauvreté est passée de 9,1% en 2008 à 8% en 2015.

La pauvreté se manifeste diversement suivant la nature de l'activité. Dans le secteur formel, les ménages dont le chef de famille occupe un poste dans l'administration publique sont les moins pauvres. Dans l'agriculture traditionnelle, les ménages qui vivent de l'agriculture, la chasse et la sylviculture sont les plus enclins à la précarité. Le taux de pauvreté enregistré pour ce secteur est de 46% avec un niveau d'inégalité relativement faible (indice de Gini de 0,39, inférieur à la moyenne nationale).

Tableau 7: Indices de pauvreté FGT selon l'activité du chef de ménage

Secteurs	Taux de pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté
Agriculture, chasse et sylviculture	0,46	0,16	0,08
Pêche, pisciculture et aquaculture	0,38	0,09	0,03
Activités extractives	0,27	0,09	0,04
Activité de fabrication	0,27	0,08	0,03
Construction	0,20	0,06	0,03
Commerce, réparation auto et autres	0,31	0,09	0,04
Hôtels et restaurants	0,27	0,09	0,05
Transports, activités auxiliaires de transport	0,24	0,07	0,03
Activités financières	0,14	0,02	0,01
Immobilier, location et service aux entreprises	0,17	0,05	0,02
Activités d'administration publique	0,10	0,02	0,01
Education	0,17	0,04	0,01
Activités de santé et d'action sociale	0,27	0,06	0,02
Activités à caractère collectif ou personnel	0,30	0,09	0,04
Employeurs de personnel domestique	0,22	0,06	0,02

Source : ENV 2015, calculs des auteurs

Avec une population en majorité jeune dont 63,1% ont au plus 35 ans, la population en âge de travailler en Côte d'Ivoire s'élève à 62% de la population totale en 2015. C'est donc un pays qui présente une main d'œuvre relativement importante d'environ 8 040 947 personnes avec 60,1% d'hommes et 39,9% de femmes. La faible présence des femmes dans la main d'œuvre s'accompagne d'un faible taux d'emploi (38,6% contre 61,4% pour les hommes) et d'un taux de chômage relativement élevé à celui des hommes (10% contre 4,8%). Cela s'explique par le fait que les femmes se confortent dans de petites activités occasionnelles pour avoir le temps de s'occuper de se consacrer également aux tâches domestiques. De tels résultats peuvent s'expliquer en partie par le rôle traditionnel et coutumier de la femme qui la résume aux travaux domestiques et à l'exercice de certains métiers qui ne sont à priori destinés qu'aux hommes.

- **Bonnes pratiques**

L'une des bonnes pratiques observées sur cet Objectif de Développement Durable qui contribue à l'amélioration des progrès vis-à-vis de cette cible est la modernisation et l'accroissement des infrastructures de base sur toute l'étendue du territoire national.

En effet, en milieu rural des projets majeurs tels que les Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PAIA ID) et le Projet de pôle-agro-industriel financés par la BAD, le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PSAC) financé par la Banque Mondiale, ainsi que les interventions du Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) ont permis de doter le monde rural



d'infrastructures et d'équipements structurants. Plusieurs infrastructures ont été réalisées sur l'année 2017 à savoir : (i) environ 12 023 km de pistes de desserte des produits agricoles ouvertes ou entretenues contre 2 220 km en 2016, (ii) 1 212 nouvelles pompes hydrauliques villageoises réalisées contre 655 en 2016 ; et (iii) 500 pompes hydrauliques villageoises réhabilitées contre 100 en 2016.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

Les cibles et objectifs du Plan National de Développement (PND), en matière de lutte contre la pauvreté portent principalement sur : (i) l'accès à l'eau potable pour tous à prix modéré ; (ii) l'électrification de tous les villages de plus de 500 habitants ; (iii) l'éducation pour tous et un meilleur accès à l'information grâce au programme « un citoyen, un ordinateur, une connexion internet » ; (iv) le renforcement du système de santé par la mise en œuvre efficace des soins de santé primaires et l'extension effective de la Couverture Maladie Universelle ; (v) la mise en place d'un système de santé d'excellence et de proximité et l'extension effective de la Couverture Maladie Universelle ; (vi) la mise à la disposition des populations vulnérables et des classes moyennes de logements sociaux et économiques ; (vii) la promotion d'une plus grande représentativité des femmes dans les instances de décisions et ; (viii) le renforcement de l'autonomisation de la femme.

Cible 1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance

Indicateur 1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Les services de base considérés sont l'accès à l'eau potable et à l'électricité.

Il ressort de l'enquête MICS_2016 que plus de 3/4 des ménages ont accès à l'eau potable. En effet, en 2016, huit (08) personnes sur dix (10) soit (80,7%) vivent dans des ménages qui ont un accès à l'eau potable. En milieu rural, la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable est passée de 73,4% à 94,2% en milieu urbain en 2016.

Le taux d'accès à l'électricité est quant à lui passé de 33% en 2011 à 80% à la fin décembre 2017 correspondant à huit personnes sur dix qui vivent dans des localités reliées au réseau électrique.

Tableau 8: Evolution du taux de couverture nationale en électricité de 2011 à 2017

Indicateur	Evolution de l'indicateur de 2011 à 2017						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de couverture nationale (%)	33	34	40	45	50	53	54
Nombre de localités électrifiées	2 847	2 881	3 032	3 682	4 126	4 537	4 614

Source : MPD, MPEDER/DGE

Concernant l'électrification rurale, le nombre de localités électrifiées est passé de 4 537 en 2016 à 4 614 en 2017 sur un total de 8 513 localités à électrifier, soit un taux de réalisation de 54,2%.

- **Réformes et mesures de politiques**

Les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de cet indicateur sont entre autres : (i) l'accélération de l'accès à l'électricité par le renforcement du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) et Programme Electricité Pour Tous (PEPT) ; (ii) l'accélération du Programme des Logements Sociaux ; (iii) Le développement d'activités d'autonomisation en faveur des jeunes et des femmes ; (iv) le renforcement du Programme d'accès à l'eau potable en milieu rural ; et (v) la



maîtrise des charges de transport sur les denrées vivrières grâce au reprofilage de routes en terre et de pistes rurales.

En plus de ces mesures, des programmes conjoints avec des partenaires ont été également élaborés notamment le Programme d'appui à l'accélération de l'Accès Durable à l'Eau, à l'Hygiène et à l'Assainissement (PADEHA) et le Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM).

Indicateur 1.4.2 : Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation.

Cet indicateur a été appréhendé par la proportion des ménages propriétaires d'un logement donc censé disposer de titres fonciers. En Côte d'Ivoire, l'enquête la MICS5 révèle que 54,7% de la population sont propriétaires d'un logement. Aussi, selon l'Enquête Niveau de Vie des Ménages (ENV 2015), 5,5% de la population agricole dispose de titres fonciers.

Les inégalités sont plus prononcées au niveau du secteur agricole, principalement à cause des difficultés d'accès des femmes à la terre. Ainsi, sur 4 130 certificats fonciers, seulement 501 ont été délivrés à des femmes, soit 12 % (MINADER/DFR, février 2018). Les contraintes culturelles constituent un obstacle majeur pour la femme ivoirienne d'avoir accès ou de disposer de droit propriété sur les terres.

- **Bonnes pratiques**

Vu la complexité de la gestion du foncier rural, le Gouvernement a adopté le 03 août 2016, un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière Rurale (AFOR). Déjà 850 territoires de village ont été délimités sur l'ensemble du territoire national pour un objectif global estimé à 8 571 territoires à délimiter sur les 11 000 villages ivoiriens. Le renforcement de cette opération permettra d'envisager l'accroissement de la délivrance des certificats fonciers.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

Au niveau du foncier urbain, il s'agira de finaliser et faire adopter un code du foncier et de l'urbanisme. Au niveau du foncier rural, avec la mise en place du PAMOFOR (Projet d'Amélioration de la Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale de la Côte d'Ivoire) financée par la Banque Mondiale, ce sont 54 000 certificats fonciers qui pourront être délivrés en cinq (5) ans.

L'accès aux terres est la question majeure qui devrait être réglée au moyen d'une réglementation gouvernementale mieux adaptée, d'une facilitation des processus d'acquisition des terres par les groupes de la société désavantagés et/ou par une meilleure sensibilisation des alternatives existantes d'accès aux terres.

Par ailleurs, l'évaluation et le suivi basé sur les droits de l'homme étant un investissement catalytique pour améliorer la prise de responsabilité, il importe de ne laisser personne pour compte dans d'autres aspects de la gouvernance foncière telle que la planification participative de l'aménagement des terres.

- **Défis à relever**

Malgré les avancées observées, la Côte d'Ivoire continue de demeurer dans le groupe des pays à faible développement humain.

Pour ce faire, les défis majeurs à relever afin d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes portent sur : (i) l'allocation optimale des ressources en faveur de la réduction de la pauvreté ; (ii) une meilleure redistribution des fruits de la croissance ; (iii) la création d'emplois décents ; (iv) la maîtrise de la croissance démographique ; (v) l'amélioration du prix d'achat pour les producteurs agricoles ; (vi) le





renforcement de l'équité d'accès aux services sociaux de qualité et ; (vii) la facilitation de l'accès à la propriété foncière aux groupes sociaux vulnérables.



Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'objectif 2 ambitionne éliminer d'ici à 2030, la faim et à faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Il s'agit également de mettre fin à toutes les formes de malnutrition et de répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Suite à l'exercice de priorisation des ODD au niveau de la Côte d'Ivoire, deux cibles et trois indicateurs ont été retenus pour l'ODD 2 qui occupe une place prépondérante parmi les grandes priorités du Gouvernement ivoirien dont l'un des défis majeurs demeure en effet l'élimination de la faim. Pour y parvenir, la Côte d'Ivoire a mis au point plusieurs stratégies contenues dans des documents de planification tels que le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) et le PND.

Cette politique a été renforcée dans le PSGouv, dont une des mesures phares est le reprofilage sur tout le territoire national de 120 000 km de routes en terre et de pistes rurales pour redynamiser la maîtrise des charges de transport sur les denrées vivrières. Cette mesure devrait faciliter l'acheminement des productions agricoles vers les centres urbains et contribuer ainsi à lutter contre la faim. Le secteur agricole en effet joue un rôle crucial dans l'économie ivoirienne et la réduction des inégalités sociales. Sur cette base, le défi majeur à relever reste celui de rendre l'agriculture ivoirienne plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs, tout en assurant la sécurité alimentaire.

L'examen stratégique consultatif « Faim zéro » mené en 2018 sous la direction des autorités nationales a permis de répertorier un certain nombre d'instruments juridiques et de politiques susceptibles de faire progresser la sécurité alimentaire et la nutrition dans le pays. L'insuffisance de la coordination, la faiblesse des capacités nationales et la lenteur de la mise en œuvre des programmes nationaux entravent toutefois les progrès vers la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 2.

L'insécurité alimentaire est fortement liée à la pauvreté, à la production alimentaire non durable, aux dérèglements climatiques récurrents, aux prix élevés des produits alimentaires et à la faible résilience des ménages et des communautés.

Plusieurs évaluations de la sécurité alimentaire et l'examen stratégique national « Faim zéro » indiquent que les disponibilités alimentaires sont particulièrement perturbées par les dérèglements climatiques, surtout dans le nord, du fait de l'absence de marchés de gros et de l'insuffisance des infrastructures rurales. Il en résulte des prix élevés des produits alimentaires dans tout le pays qui, conjugués à la pauvreté généralisée et au faible pouvoir d'achat, entravent l'accès à la nourriture. En 2015, les ménages ruraux ont consacré plus de 55,8% de leur revenu à l'alimentation, contre 39,1% pour les ménages vivant en milieu urbain. À l'échelle nationale, les ménages pauvres consacrent 50,2% de leur revenu à l'alimentation, contre 40,7% pour les ménages non pauvres. La pauvreté touche davantage les femmes (47,4%) que les hommes (45,4%), en partie en raison de la précarité et de la nature informelle du travail et des activités productives des femmes.





Cible 2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation

La malnutrition aigüe ou émaciation qui est en général la conséquence d'une insuffisance nutritionnelle récente, stagne depuis plus de dix ans aux alentours de 7%. Elle touche en 2016 environ 6% des enfants de moins de cinq ans, soit un recul de 1,5% par rapport à 2012. Selon la dernière enquête MICS, un peu plus d'un enfant de moins de cinq ans sur cinq (21,6%) souffrent en 2016 d'un retard de croissance sous la forme modérée et grave contre 29,8% en 2012.

L'incidence de la malnutrition aigüe modérée chez les enfants de moins de 5 ans est de 0,7‰ en 2017. Les plus faibles incidences ont été relevées dans le Worodougou-Béré (0,1‰), Hambol et N'Zi Iffou avec chacun 0,2‰. Les incidences plus élevées sont notées dans les régions sanitaires de Kabadougou-Bafing-Folon (2,1‰), Poro-Tchologo-Bagoué (2 ‰) et Tonkpi (1,9‰).

Concernant l'insuffisance pondérale, elle est en baisse chez les enfants de moins de 5 ans. Elle est en effet passée de 21% en 2006 à 14,9% en 2012 sans pour autant atteindre le seuil acceptable de 10%. La prévalence est jugée sérieuse dans certaines régions.

Par ailleurs, de nombreux enfants continuent de naître avec un faible poids, particulièrement ceux du groupe des mères adolescentes qui sont elles-mêmes une population à risque. En 2012, on estimait à 14% la proportion des enfants nés avec un poids inférieur à 2 500 grammes. On note que la prévalence du faible poids à la naissance chez les enfants nés des mères adolescentes (15 à 19 ans) est de 22%, soit près du double de la prévalence observée dans les autres tranches d'âges.

La sous nutrition maternelle (indice de masse corporelle inférieur à 18,5) est également à la base de la malnutrition de l'enfant. Dans les régions à forte prévalence, l'indice de masse corporelle inférieur à 18,5 chez les mères est de 10,3% au Nord, de 12,7% au Nord-Est et de 9,7% au Nord-Ouest.

La comparaison des résultats des évaluations ESNAPOCI menées en 2009 et en 2015 montrent une diminution de la prévalence de toutes les formes de malnutrition. En effet, en 2015, au total 7% des ménages de PIAVIH sont en insécurité alimentaire (IA) contre 10,1% en 2009. Parmi eux, 3% sont en insécurité alimentaire sévère et 4% en insécurité alimentaire modéré. Tout comme en 2009, la région des savanes était la plus touchée par le phénomène en 2015, même si l'on observe une baisse. Ainsi de 20% de ménages en insécurité alimentaire en 2009, le niveau se situe à 11% en 2015 dans cette zone.

La prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les adultes était de 25,4% (22,7% de modérée et 2,7% de sévère) contre 28,7% (22,5% de modérée et 6,2% de sévère) 2009. Chez les femmes enceintes et allaitantes, la prévalence de la malnutrition aigüe globale était de 7,2% en 2015 contre 8% en 2009. Au niveau des OEV de 6 à 59 mois, la prévalence de la malnutrition aigüe globale était de 8,8% en 2015 alors qu'elle était de 10,5% en 2009.

Selon la revue à mi-parcours du PSN de lutte contre les IST et le VIH 2016-2020, la mise en œuvre du paquet d'activités de nutrition/VIH pour les PVVIH a débuté dans 4 sites des régions sanitaires d'Abidjan (2011) puis étendue à toutes les 20 régions sanitaires du pays avec 661 sites (2018). Par ailleurs on note un renforcement de capacité des acteurs menant les activités de nutrition –VIH et un processus d'amélioration de la qualité des soins sur 11 sites de prise en charge de l'infection à VIH avec la mise à disposition des aliments thérapeutiques et de kit alimentaire.

Cependant, on note une baisse de la PEC nutritionnelle des OEV avec seulement 7% des OEV malnutris en 2017 et 44% en 2018. Malgré toutes ces actions, le dépistage des malnutris reste faible ainsi que leur prise en charge insuffisante. De plus, il est difficile d'identifier les PVVIH malnutris guéris.



Le plan stratégique national 2016-2020 de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles recommande de renforcer la participation communautaire au soutien nutritionnel et alimentaire des PVVIH et étendre l'offre de service des soins et soutien nutritionnels et alimentaires à tous les sites de prise en charge globale des PVVIH.

- **Bonnes pratiques**

Face aux problèmes de sous-alimentation et de malnutrition, notamment chez les enfants, le Gouvernement a adopté une stratégie « *une école, une cantine* » qui permet de fournir des repas chauds aux élèves des écoles primaires. Cette stratégie permet de lutter contre la malnutrition et l'absentéisme des élèves. C'est dans ce cadre que le PAM à travers son plan stratégique-pays renforce les capacités des nationaux afin de faciliter le transfert de ses programmes aux mains du Gouvernement et des communautés. Au cœur de cette approche stratégique se trouve la volonté de pérenniser le programme national de repas scolaires, dans le cadre duquel le PAM appuie 613 écoles, soit 10% des établissements couverts. Ce programme est considéré comme un tremplin pour promouvoir l'éducation, la nutrition et l'égalité de genre et stimuler la production alimentaire locale et l'économie rurale.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

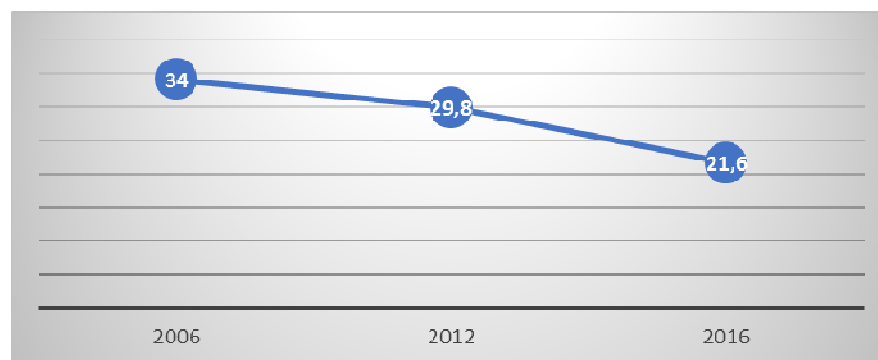
Le plan stratégique pays constitue pour le Gouvernement une occasion d'aider les petites agricultrices de manière globale et de diversifier la consommation alimentaire en mettant en place des politiques destinées à réduire les pertes après récolte et à pérenniser l'accès aux marchés.

Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

Les différentes enquêtes réalisées par le Ministère de l'Agriculture avec l'appui du PAM et de la FAO et de l'INS ont montré, à partir de la méthode CARI (Consolidated Approach to Reporting Indicators of Food Security), une nette régression de l'insécurité alimentaire courante. Ainsi, la prévalence de l'insécurité alimentaire est passée de 12,6% en 2009 à 12,8% en 2015 puis à 10,8% en 2018 et surtout avec la disparition de la forme sévère de l'insécurité alimentaire. L'analyse selon les régions montre que les trois régions les plus affectées par l'insécurité alimentaire sont les régions du Tonkpi (38%), du N'Zi (28%) et du Iffou (18%). Cependant, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée au-dessus de la moyenne nationale a été enregistrée dans les régions suivantes: Guémon (16%), Gboklê (15,8%), Bafing (15,7%), Bélier (15,6%), Folon (15,4%), Loh Djiboua (14%), Bagoué (13,7%), Bounkani (12,5%) et Hambol (12%).

Selon le Rapport GHI 2016 de l'Institut International de Recherches sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), l'indice de la faim est passé de 31,4 en 2000 à 25,3 en 2016, traduisant une baisse d'environ 20%.

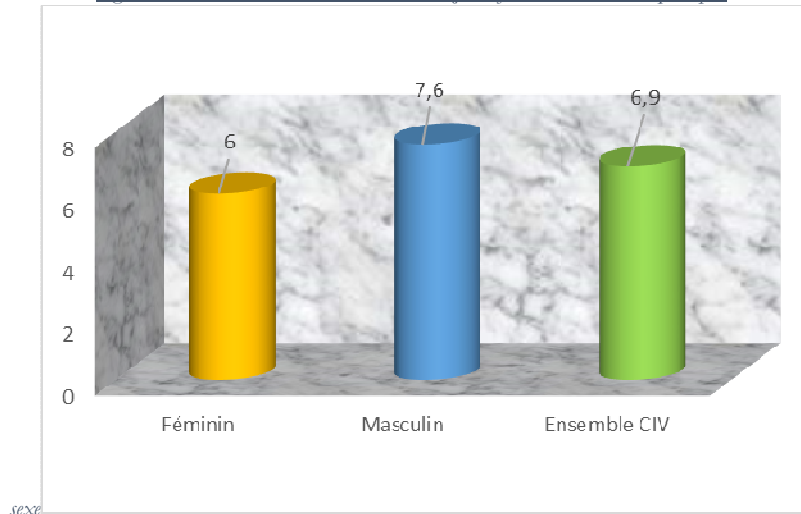
Figure 5: Evolution du retard de croissance modéré et grave chez les enfants de moins de cinq ans



Source : MICS5_2006 à 2016

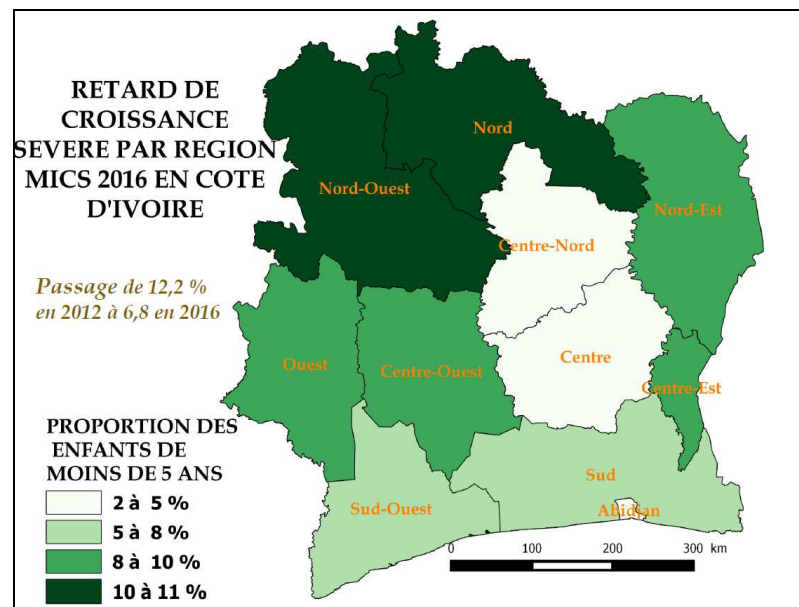
Il existe une inégalité par sexe et par milieu de résidence dans le retard de croissance des enfants de moins de cinq ans. Selon le graphique ci-après les petits garçons (7,6%) sont plus exposés à la malnutrition que les petites filles (6%). Suivant le milieu de résidence, il est plus avantageux pour un enfant de vivre en zone urbaine (3,3%) qu'en zone rurale (9%). Dans l'ensemble, 6,9 % des enfants sont malnutris.

Figure 6: Evolution du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans par



Source : MICS5_2006 à 2016

Figure 7: Répartition du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans selon les aires géographiques



Source : MICS5_2016

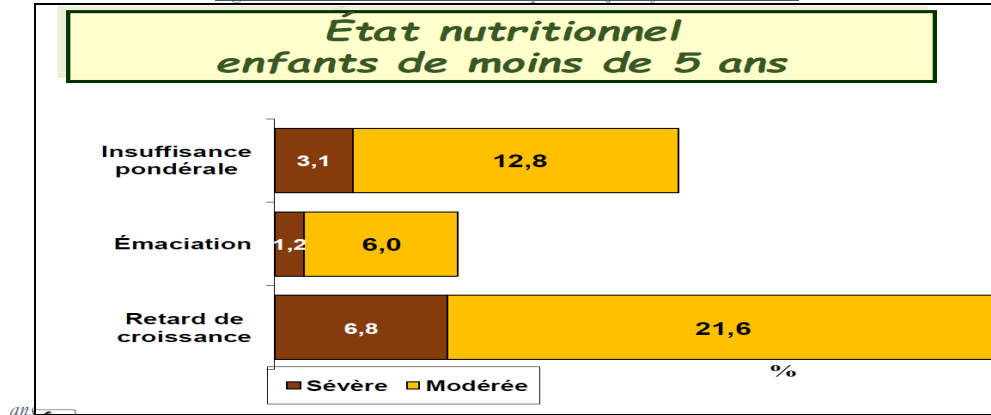
Le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq (5) ans est plus observé dans les régions du Nord-Ouest et Nord où 10 à 11% d'enfants présentaient un retard de croissance sévère en 2016.

La prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq (5) ans peut s'appréhender à travers les indicateurs de l'état nutritionnel, publiés par l'enquête MICS de 2016. En Côte d'Ivoire,



les résultats de la MICS5 montrent que la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de l'émaciation et de la surcharge pondérale se situe respectivement à 1,2% et 1,5% (tableau 3). Ces prévalences sont beaucoup plus accentuées en milieu rural (1,3% et 1,5%) qu'en milieu urbain (1,1% et 1,4%) et chez les garçons (1,5% et 1,8%) que chez les filles (1% et 1,1%).

Figure 8: Prévalence d'émaciation et de surpoids chez les enfants de moins de 5



Source : MICS5_2016

- **Réformes, mesures de politiques et les bonnes pratiques**

Pour apporter des solutions idoines, le Gouvernement s'est doté d'un Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN 2016-2020) et a démarré la mise en place des comités décentralisés de Conseil Nation de Nutrition. Dans la même dynamique, la Côte d'Ivoire a participé à la Concertation régionale sur l'état de mise en œuvre des plans nationaux de réponses (PNR) et d'accueil 2017-2018 face à l'insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest et la gestion de la transhumance dans les pays d'accueil (à Abidjan en Côte d'Ivoire). Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à l'achat des intrants nutritionnels et à mettre en place un centre d'excellence.

De plus, une assistance est apportée par le PAM au Gouvernement pour aider celui-ci à parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette assistance est fondée sur cinq effets directs stratégiques qui se renforcent mutuellement, à savoir (i) Effet direct stratégique 1: Dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire, les enfants en âge de fréquenter l'école primaire et leur famille ont accès toute l'année à une alimentation suffisante et nutritive ; (ii) Effet direct stratégique 2: Les populations touchées par des crises disposent de nourriture pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après les crises ; (iii) Effet direct stratégique 3: D'ici à 2023, l'état nutritionnel des populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées, en particulier les enfants, les femmes en âge de procréer et les personnes vivant avec le VIH s'améliore ; (iv) Effet direct stratégique 4: D'ici à 2023, les populations et les communautés ciblées disposent de moyens d'existence plus solides, sont plus résilientes face aux crises climatiques et autres et tirent profit de chaînes de valeur plus efficaces et plus équitables et de systèmes alimentaires durables ; et (v) Effet direct stratégique 5: D'ici à 2023, les institutions nationales ont des capacités renforcées pour cibler et gérer plus efficacement les programmes de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection sociale.

En matière de dépistage de la malnutrition en stratégie avancée/routine, la systématisation de la prise en charge de la malnutrition après diagnostic est en constante augmentation. L'évolution de la proportion des enfants de moins de 59 mois pris en charge lors du dépistage actif de la malnutrition aiguë dans les districts sanitaires Nord, Nord-est et Ouest, est passée de 49% en 2016 à 59% en 2017. Cette bonne performance est due au fait que 84% des formations sanitaires offrent désormais



des interventions essentielles de nutrition. Ainsi 78% d'enfants souffrant de malnutrition aigüe sévère ont bénéficié d'une prise en charge adéquate dans les districts ciblés.

Par ailleurs, au vu du faible taux de malnutrition aigüe globale enregistré au niveau pays, les interventions de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée ont été remplacées par des interventions de prévention. Ainsi, dans les zones les plus vulnérables, plus de 80% d'enfants âgés de 6 à 23 mois et de femmes enceintes et allaitantes ont bénéficié d'une alimentation complémentaire durant la période de soudure.

Aussi, le renforcement de la lutte contre la malnutrition s'est-il traduit par la prise en charge au niveau du dépistage en stratégie avancée et en routine, de l'allaitement maternel et de la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et lutte contre le VIH.

S'agissant de l'allaitement maternel, le taux d'allaitement exclusif chez les enfants de moins de 6 mois est le principal indicateur qui mesure les interventions. Ce taux a enregistré une amélioration notable, il est passé de 12% en 2012 à 23,5% en 2016 (EDS, 2012 et MICS, 2016) ; l'analyse tendancielle montre qu'en cas de maintien des efforts, l'objectif de 2020 qui est de 50% pourrait être atteint.

En ce qui concerne la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et de lutte contre le VIH, les campagnes organisées ont permis de sensibiliser 24 900 personnes pour une cible de 30 000 personnes soit un taux de réalisation de 83%. L'offre de prestation nutritionnelle aux groupes spécifiques s'est améliorée en générale sans atteindre les cibles fixées. Par exemple, l'offre relative aux personnes vivant avec le VIH (PVVIH) est passée de 88% en 2016 à 89% en 2017 pour une cible de 90% attendue.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a créé un centre d'excellence contre la faim et la malnutrition pour toute l'Afrique. Avec ce centre, le Gouvernement a donné un coup d'accélérateur à la recherche sur la faim et la malnutrition et aussi à la diffusion des bonnes pratiques dans ces domaines.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

Elles s'articulent essentiellement autour du renforcement de la mise en œuvre du PNM et de l'accélération de la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE) dans les 14 régions.

Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Indicateur 2.4.1 : Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

Le Gouvernement à travers sa politique de transformation des matières premières, a fait progresser les taux de transformation du cacao, de la fibre de coton et de l'anacarde à respectivement 33%, 7,58% et 8,58% en 2016 contre 30% pour le cacao, 5% pour le coton et 5,84% pour l'anacarde en 2015. Pour cette dernière spéculation, l'objectif fixé en 2016 de 35% est loin d'être atteint et traduit les efforts substantiels à entreprendre pour atteindre le cap de 50% à l'horizon 2020.

- **Bonnes pratiques**

La Côte d'Ivoire, déjà engagée, à travers son PNIA 2, dans la promotion et l'adoption de technologies et de bonnes pratiques d'agriculture intelligente face au climat à travers des projets et programme majeurs, entend améliorer la résilience des zones agricoles qui subissent les impacts du changement climatique.

Il s'agit de développer des capacités suffisantes et renforcer les liens entre les institutions de recherches, les organisations paysannes et les communautés locales, dans le domaine de l'agriculture intelligente face au climat.

Au titre du renforcement de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles, les actions majeures ont concerné la poursuite du programme de renouvellement du verger des filières café et cacao qui a donné les résultats ci-après: (i) 40 088 ha de semences améliorées ont été distribuées à 34 895 producteurs de cacao sur l'ensemble des zones de production ; (ii) 28 500 ha de plants de café sont mis en pépinière pour la création de nouvelles plantations en vue de la relance caféière ; (iii) 1 050 ha de cacao infestés par le swollen shoot ont été arrachés; (iv) le programme de relance caféière par le recensement de 10 300 ha de café en vue du recépage est mis en œuvre ; 28 500 ha de semences en pépinière sont mis en place; et (v) 44 525 ha de semences sélectionnées ont été distribuées à plus de 34 895 producteurs.

Le Gouvernement avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, renforce la capacité technique des petits producteurs qui sont engagés à la production vivrière. Ainsi, ces petits producteurs bénéficient des formations en techniques agricoles, en technique de conservation et de transformation des productions afin de baisser les pertes post-récoltes. Aussi, ces petits producteurs bénéficient d'alphabétisation et de formation sur la gouvernance des groupements.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

Les politiques, mesures et actions attendues portent sur la mise en œuvre efficace des programmes PNIA2 et la mise en œuvre de la stratégie de production vivrière.

- **Défis à relever**

Les principaux défis à relever pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable sont (i) le développement d'un système alimentaire national plus robuste, résilient et durable moins tributaire des importations et offrant de meilleures possibilités de subsistance aux populations vulnérables ; (ii) le renforcement de la sécurité alimentaire et ; (iii) la réduction des pertes post-récoltes.



Objectif 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cet objectif vise à assurer la santé et le bien-être des populations à travers notamment : (i) l'amélioration de la santé procréative, maternelle, néo-natale et infantile ; (ii) l'éradication des épidémies des principales maladies transmissibles ; (iii) la réduction des maladies non transmissibles et environnementales ; (iv) la mise en place d'une assurance santé universelle ; et (v) la garantie de l'accès pour tous à des médicaments, des vaccins sûrs, abordables et efficaces.

Au niveau national les actions du Gouvernement pour l'atteinte de cet ODD sont traduites dans le cadre global des PND (2012-2015, 2016-2020), du Plan Social du Gouvernement (2019-2020) et plus spécifiquement dans les documents de politique sectoriel que sont :

- Plan National de Développement Sanitaire PNDS ;
- Programme Multisectoriel de la Nutrition ;
- Plan stratégique de la santé communautaire 2017-2020 ;
- Politique nationale de lutte contre le VIH/Sida en milieu du travail ;
- Plan opérationnel de rattrapage de lutte contre le VIH/Sida pour l'atteinte des cibles 90-90-90 ;
- Plan stratégique de surveillance et de revue des décès maternels et néonataux ;



- Plan stratégique national 2016-2020 de lutte contre le SIDA ;
- Plan de Développement des Ressources Humaines pour la Santé (PDRHS) 2018-2022.

Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en-dessous de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2012), le taux de mortalité maternelle en Côte d'Ivoire était de 614 décès pour 100000 naissances vivantes. Ce taux demeure encore élevé en Côte d'Ivoire par rapport au taux de 545 pour 100000 naissances vivantes de 1999 (EDS 1999). En 2016, près de la moitié des décès maternels ont lieu au sein d'un établissement sanitaire, contre 33,26% en 2015. Les causes de décès constatés sont liées dans la majorité à des cas d'hémorragies (42,17%), de suivi de l'anémie (16,86%) et de l'Hypertension artérielle et de ses complications (13,06%).

La lutte contre la première cause de décès maternel, l'hémorragie du post-partum, a été mise au rang des priorités sanitaires par le gouvernement ivoirien avec l'adoption du programme de gestion des hémorragies du post-partum (HPP) par le Kit UBT (Ballonnet Intra Utérin) et la fourniture de poches de sang de réactifs et intrants. Ce programme de gestion des HPP est couplé à celui du renforcement des « 55 kits pour les coins nouveau-nés » en vue de la réanimation du nouveau-né. En outre, 274 prestataires de santé ont été formés à la technique « HELPING MOTHERS AND BABY SURVIVE (HMBS) » /SONU en vue d'une prise en charge efficace et de qualité des urgences obstétricales.

Après une année de pratique, les données collectées auprès de 49 établissements sanitaires bénéficiaires de la Stratégie HMBS dont 57% en milieu rural, démontrent des progrès significatifs: la prise en charge des cas d'hémorragie du post-partum immédiat a augmenté de 5 points, les cas de détresse respiratoire du nouveau-né de 3 points et la prise en charge des restes d'avortements, de 12 points. La technique HMBS a permis de réduire de plus de 25% la référence systématique des cas d'hémorragie du post-partum et des cas de détresse respiratoire du nouveau-né.

De plus, le Gouvernement a mis en œuvre avec l'appui des partenaires au développement, une combinaison d'interventions portant sur: (i) le plaidoyer pour un plus fort leadership et une appropriation des stratégies à haut impact de lutte contre la mortalité maternelle; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des établissements sanitaires pour l'offre d'un paquet intégré de services de santé sexuelle et reproductive y compris les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU); et (iii) la communication pour le changement et comportement et des normes sociales en faveur de l'utilisation des services de santé.

Par ailleurs, la mesure de gratuité ciblée des soins pour les mères et les enfants de moins de 5 ans, mise en œuvre depuis 2012 a contribué à l'amélioration des indicateurs de santé maternelle et néonatale notamment la fréquentation des services CPN. On note une hausse au niveau des couvertures en CPN1 et CNP 4. Les couvertures en soins prénatales sont de 93,2% pour la CPN1 et 51,3 % pour la CPN4 en 2017 contre respectivement 85, 71% et 44,07%, avec un taux d'abandon de 48,58%.

Le goulot d'étranglement le plus préoccupant à relever pour réduire la mortalité maternelle est la non disponibilité des ressources humaines consacrées aux services maternels. En effet, les ressources humaines consacrées à la santé maternelle et de la reproduction ne représentent que 0,14 médecin pour 1 000 mères, les infirmiers et les sages-femmes sont légèrement plus nombreux, avec une moyenne de 0,48 pour 1 000 mères.





Aussi, les régions où les besoins sont les plus pressants, sont celles qui présentent les plus graves pénuries en personnel. Ce sont notamment les régions du Cavally-Guemon, Gboklè-Nawa-San-Pedro, Poro-Tchologo-Bagoué et Worodougou-Béré.

Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.

A l'échelle nationale, trop peu de femmes qui ont accouché ont bénéficié de l'assistance d'un personnel qualifié. En effet, 40 % des mères ont accouché à domicile avec une accoucheuse traditionnelle ou un membre de leur famille. Cependant, les données de routine révèlent qu'en 2017, 92,2% de femmes ont accouché avec un professionnel qualifié dans les régions urbaines et 61,3 % dans les régions rurales. Plus des deux tiers de toutes les naissances (69,8 %) ont eu lieu dans un établissement de santé. En 20 ans, le pourcentage d'accouchements assistés par un professionnel qualifié est passé de 45 % à son niveau actuel de 73 ,6% (2016, MICS).

La ville d'Abidjan a enregistré la plus forte proportion (94,4 %) d'accouchements avec un professionnel qualifié tandis que la région de l'Ouest a enregistré la plus faible proportion (59,4 %). Les femmes des groupes aux revenus les plus faibles (48,8 %) étaient les moins susceptibles d'accoucher avec l'assistance d'un professionnel qualifié. (*Dossier d'investissement, dialogue sur le financement de santé avril 2018 CI*)

Les efforts consentis par le Gouvernement en termes de réalisations d'infrastructures sanitaires et de mise aux normes des plateaux techniques contribuent à améliorer la qualité de l'offre de soins et à rapprocher davantage les centres de santé des populations.

Selon le RASS 2017, le nombre total d'ESPC est passé de 1964 en 2015 à 2 023 en 2016 pour atteindre 2 252 en 2017 dont 67,9% en milieu rural et 32,1% en milieu urbain. Aussi, 66,9% de la population ivoirienne vit à moins de 5 Km d'un établissement de santé public en 2017 contre 67% en 2015. Le ratio ESPC -Population sur la même période est passé de 1 pour 10 912 habitants contre 1 pour 11 838 habitants soit 0,9 ESPC pour 10 000 habitants contre 0,87 pour 10 000 habitants.

Le ratio sages-femmes pour 3000 femmes en âge de procréer (FAP) au niveau national s'est nettement amélioré. En 2017, il est de 01 sage-femme pour 1333 FAP (2,3 sages-femmes pour 3000 FAP) en hausse par rapport à 2015. Dans toutes les régions sanitaires du pays, la norme nationale 1 pour 3000 FAP a été atteinte. Le ratio le plus élevé est observé dans le district sanitaire d'Oumé soit 5,4 Sages-femmes pour 3 000 FAP et le plus faible dans le district sanitaire de Bangolo (0,7 Sage-femme pour 3 000 FAP).

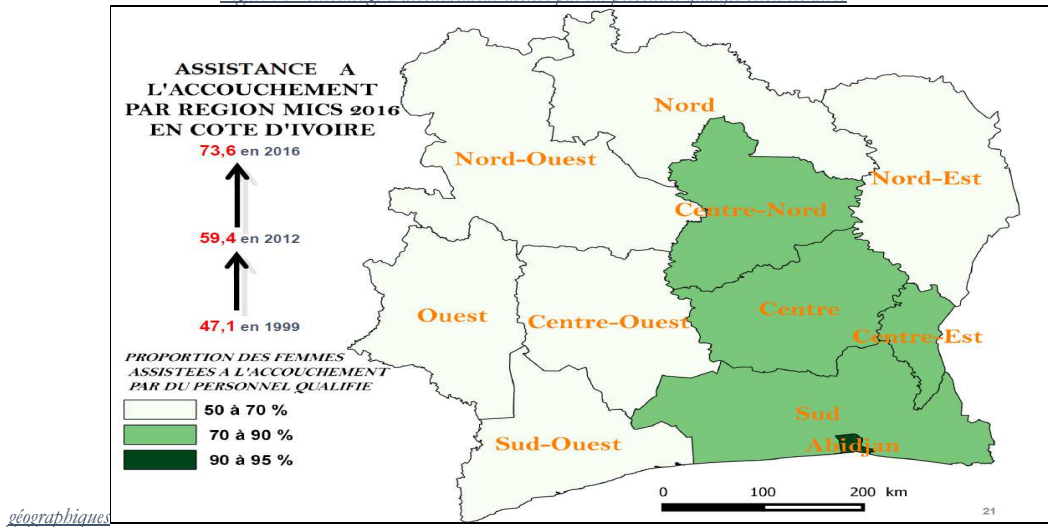
Au niveau du plateau technique et équipements des établissements sanitaires, les investissements, les réalisations du Gouvernement et de ses partenaires au développement ont permis d'atteindre en 2018 le nombre de : 89 blocs opératoires, 230 laboratoires publics de biologie médicale, 84 services de radiologie, 536 ambulances et 136 dépôts de sang dans les établissements sanitaires publics.

Cependant, il est à noter qu'au niveau des districts sanitaires : (i) 20,5% ne disposent pas de bloc opératoire, (ii) 24,1% ne disposent pas de services de radiologie et (iii) 2,4% ne disposent pas de dépôt sang. Le ratio des ambulances (4,2 ? une ambulance pour quatre établissements sanitaires) reste faible.





Figure 9: Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel qualifié selon les aires



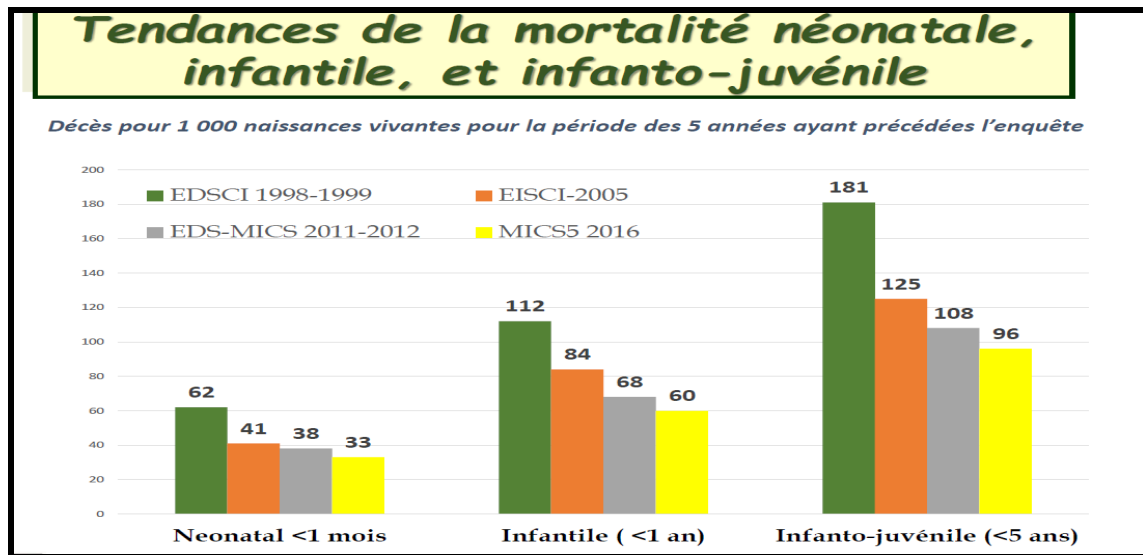
Source : MICS5_2016

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus

Le graphique suivant présente les résultats obtenus lors des différentes enquêtes de l'INS : Enquête Démographique de Santé (EDS), Enquête sur les Indicateurs de Sida (EIS) et l'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS).

Figure 10: Evolution de la Mortalité néonatale, infantile et infanto-juvenile





Source : INS

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

La santé des enfants de moins de cinq ans s'est améliorée avec un taux de mortalité de 96 pour 1000 naissances vivantes en 2016 contre 108 décès pour 1000 naissances en 2012. Toutefois, le niveau de la mortalité des enfants de moins de cinq ans reste encore élevé. Les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer la couverture vaccinale contre la rougeole entre 2016 (91%) et 2014 (72%) et de renforcer la lutte contre la malnutrition.

En matière de vaccination de routine, les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer la couverture vaccinale contre la rougeole entre 2016 (92%) et 2014 (72%). Les résultats pour les antigènes principaux en 2017 sont de 92% pour le BCG et de 94% pour le Penta 3. Les objectifs de couverture vaccinale pour ces principaux antigènes ont été atteints. Ce qui n'est pas le cas pour le VAR, le VAA, VAT 2+. Pour le vaccin contre le rotavirus, l'objectif de 60% pour la troisième dose (Rota 3) n'a pas été atteint en fin décembre 2017 en raison de l'introduction tardive de ce vaccin (mars 2017).

Pour l'année 2017, les résultats suivants ont été obtenus : (i) 73% des districts sanitaires ont atteint les objectifs en Penta 3 ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité des services de vaccination (Penta 1 ; 99%) ; (iii) la non-rupture de stock en vaccins et en matériels d'injection au niveau central ; (iv) la satisfaction au niveau des taux d'abandon spécifique (TAS) et taux d'abandon global (TAG) inférieur à 10% au niveau national.

Afin d'améliorer significativement le niveau de l'indicateur, le Gouvernement compte renforcer/accélérer ses interventions. Il s'agit notamment de : (i) la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) favorables à la santé infantile ; (ii) le renforcement du programme élargi de vaccination ; (iii) le renforcement des capacités du personnel de santé à la prise en charge correcte des pathologies de l'enfant ; (iv) la distribution gratuite chaque année des MILDA ; et (v) la mise en œuvre des interventions identifiées dans le dossier d'investissement dans le cadre du mécanisme mondial de financement de la santé.

Dans le domaine de la Nutrition, selon les données du RASS 2017, l'incidence de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de moins de 5 ans était de 0,7‰. Les plus faibles incidences ont été relevées dans le Worodougou-Béré (0,1‰), Hambol et N'Zi Iffou avec chacun 0,2‰. Les incidences



les plus élevées sont notées dans les régions sanitaires de Kabadougou-Bafing-Folon (2.1‰), Poro-Tchologo-Bagoué (2 ‰) et Tonkpi (1,9‰).

En vue de renforcer le dispositif institutionnel de coordination du secteur de la nutrition, le Gouvernement avec l'implication de ses partenaires au développement ont mené nombre d'interventions notamment : (i) l'opérationnalisation du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN 2016-2020) et la finalisation de son cadre de suivi/évaluation; et (ii) la finalisation du plan multisectoriel de l'allaitement/Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE).

De plus, la logistique a été fournie pour l'achat et la mise à disposition des produits nutritionnels au Programme National de Nutrition (PNN). Ces actions ont contribué à améliorer la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère et modérée chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes.

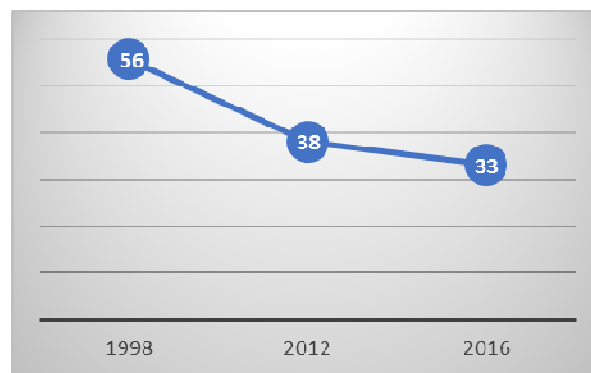
Les données collectées au niveau de 15 districts sanitaires de janvier à novembre 2018 (UNICEF), ont montré que sur 16 731 enfants malnutris aigus attendus, ce sont 9 018 qui ont été pris en charge, soit un taux de couverture de 54%. En plus, 78% de ces enfants ont été déclarés guéris.

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

Il s'agit d'éliminer les décès évitables des nouveau-nés. Ainsi, d'ici à 2030, tous les pays devront chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances.

Selon le RASS 2017, le taux de mortalité néonatal a régressé de 56 pour 1000 naissances (1998) à 38 pour 1000 naissances (2016). Par ailleurs, on note une amélioration globale de certains indicateurs sociaux, notamment ceux liés à l'accès aux services de santé, aux pratiques d'assainissement, d'alimentation et de prise en charge des maladies d'enfants.

Figure 11: Evolution du taux de mortalité néo-natale



Source : MICS5_2016

Dans le cadre de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, le ministère de la santé a élaboré son premier rapport national sur la surveillance des décès maternels en 2017. En effet institutionnalisé depuis 2015 par arrêté ministériel Arrêté N° 450/MSLS/CAB du 15 août 2015, la Surveillance des Décès Maternels et Riposte (SDMR) est devenue obligatoire et est intégrée à la surveillance des maladies (SIMR). En 2017, 93 prestataires de santé provenant des structures de référence et Equipes Cadres de 18 Districts Sanitaires ont été formés en Surveillance Revue et Riposte des Décès Maternels. Ce qui porte à 72 sur 86 le nombre de districts sanitaires dont le personnel a été formé en SDMR soit 84% des Districts sanitaires.



En terme de notification, sur l'ensemble des régions sanitaires du pays, 1 295 cas de décès maternels ont été notifiés en 2016, dont 49% dans les régions sanitaires d'Abidjan 2, Abidjan 1 Grands Ponts, du Gboklê Nawa San Pedro, du Hautassandra, du Gbèkè et du Poro Tchologo Bagoué avec en moyenne par région plus de 5 notifications par mois (152 – 300 cas sur la période).

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risques.

Selon les estimations de SPECTRUM 2018, ce sont 500 000 personnes qui vivaient avec le VIH en 2017, dont environ 460 000 adultes et 38 000 enfants (< 15 ans). Les femmes vivant avec le VIH, représentaient 59% des PVVIH adultes. Le nombre de personnes sous ARV selon Spectrum 2018 est 216000 adultes et 10300 enfants en 2017, soit respectivement 47% et 27% de ces populations.

La proportion de femmes vivant avec le VIH reste plus élevée et évolue lentement entre 57 et 60 % des PVVIH de 2000 à 2017. Entre 2000 et 2017 le nombre d'enfants vivant avec le VIH a connu une diminution de 47% (passant de 72000 en 2000 à 38000 en 2017).

Les nouvelles infections représentent 30 000 personnes dont 26 000 adultes (13 000 hommes; et 13 000 femmes) et 3 800 enfants. Les adolescents et jeunes de la tranche d'âge de 15-24 ans représentent 6 300 des nouvelles infections soit 21%.

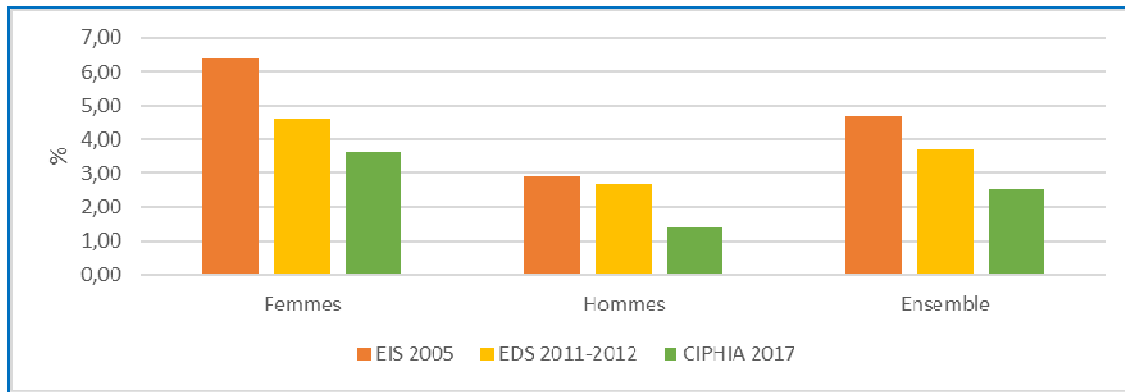
L'incidence de l'infection au VIH suit la même dynamique de baisse. Elle était estimée à 1,29 pour 1000 personnes en 2017. Les données sur les nouvelles infections de 2018 montrent une baisse de 6% de 2015 à 2017.

Les décès liés au VIH représentent 24 000 personnes avec 21 000 adultes (13 000 hommes et 8 700 femmes) et 3 100 enfants en 2017. Les adolescents et jeunes de la tranche d'âge de 15-24 ans représentent 1300 cas de décès soit 5,4%. On note une régression lente de 21,4% des décès de 2009 (36 717) à 2015 (30254) et plus accélérée de 2016 (27 332) à 2017 (24444), soit une baisse globale de 60% entre 2009 et 2017, l'objectif de 2020 étant 75%.

Selon les résultats de l'Enquête CIPHIA 2017 et les résultats issus de la modélisation avec le logiciel EPP/Spectrum, le VIH demeure un problème important de santé publique avec une prévalence nationale de 2,5 % au sein de la population générale de 15 à 49 ans. La Côte d'Ivoire fait partie des pays les plus touchés par le VIH dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). La prévalence est de 3,6% chez les femmes et 1,4% chez les hommes. L'enquête CIPHIA, a montré qu'en 2017, la prévalence du VIH chez les adultes âgés de 15 à 64 ans en Côte d'Ivoire est de 2,9 % avec 4,1 % chez les femmes et 1,7 % chez les hommes.

Figure 12: Evolution de la prévalence du VIH selon les différentes enquêtes en population générale chez les 15-49 ans



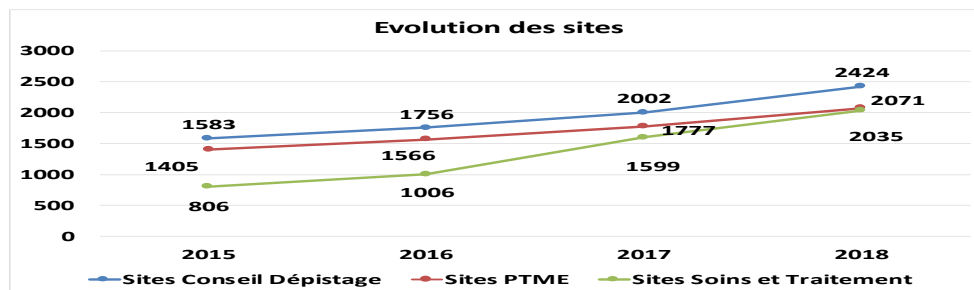


Source : INS

En 2016, l'enquête MICS établit à 94,1% la proportion de femmes de cette tranche d'âge qui a déjà entendu parler du VIH sida contre 96,2% d'hommes. De plus, 55,2% de femmes et 46,9% d'hommes ont une connaissance du mode de transmission mère-enfant du VIH-sida. 66% des établissements sanitaires offrent aujourd'hui des services de prise en charge par traitement ARV contre 46% en 2016.

Selon la revue à mi-parcours du PSN, il y a une dynamique évolutive de l'offre de service de PEC ARV. En effet, le nombre de structures offrant une PEC ARV adulte est passé de 1006 à 1599 pour atteindre 1856 entre 2016 et 2018. Globalement l'offre de service de VIH s'est accrue comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Figure 13: Extension de l'Offre des Services VIH



Source : Rapport revue à mi-parcours PSN(PNLS)

Au niveau de la Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH (PTME), la proportion des établissements sanitaires offrant les services de PTME s'est accrue, passant de 79% en 2016 à 84% en 2017. Cependant, la couverture de mise sous TARV des Femmes Enceintes a connu une régression au niveau national passant de 75% en 2017 à 64% en 2018 et la capacité de mise sous TARV des Femmes Enceintes VIH+ identifiées a enregistré également une régression passant de 95% à 93% pour la même période.

En 2017, 95% des femmes enceintes séropositives ont reçu le traitement ARV pour prévenir la transmission du VIH à leur enfant. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant (TME) a baissé, passant de 5,2% en 2015 à 2,9% en 2017, ce qui traduit l'amélioration de l'offre et de la qualité des services de PTME qui devrait se poursuivre en vue de l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Dans le cadre de la coalition mondiale pour la prévention du VIH en vue de l'élimination de l'épidémie de sida d'ici à 2030, une consultation nationale sur l'accélération de la prévention du VIH



a été organisée avec l'appui de l'ONUSIDA et de l'UNFPA. Elle a permis d'élaborer une feuille de route nationale contenant des recommandations pour renforcer le programme de promotion et de distribution de préservatifs, pour les populations clés, les adolescentes, les jeunes femmes et leurs partenaires dans les communautés à forte incidence d'infection à VIH. Les cibles nationales pour la prévention du VIH sont diffusées au niveau mondial.

Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants.

En 2017, les cas de tuberculose a été notifiées étaient de 87 cas pour 100 000 habitants. Ce taux est en baisse de 2,2% par rapport à celui de 2016. Les régions sanitaires d'Abidjan1-Grands Ponts (189,3 pour 100 000 habitants), Abidjan 2 (167,6 pour 100 000 habitants) et Gbêkê (95,7 pour 100 000 habitants) ont enregistré les taux de notifications les plus élevés. Tandis que les plus faibles l'ont été dans le Poro-Tchologo-Bagoué (28,9 pour 100 000 habitants), le Worodougou-Béré (33,6 pour 100 000 habitants) et le Cavally-Guémon (44,8 pour 100 000 habitants).

Ces avancées sont les retombées des investissements réalisés. En effet, le pays comptait en 2015, 160 centres de diagnostic et traitement de la tuberculose (CDT) soit un ratio national de 1/145000 habitants, et de 1/400000-500000 habitants en zones urbaines et suburbaines au niveau des districts sanitaires et ne permettait pas d'avoir une lutte intégrée et d'assurer une couverture équitable des services de prise en charge.

En 2017, le Gouvernement a bénéficié d'un appui conséquent, notamment du Fonds Mondial, d'un montant de 12.405.185 Euros avec l'appui technique de l'OMS pour assurer l'implantation et l'intégration des activités de diagnostic et de traitement de la tuberculose dans 62 établissements sanitaires et 480 centres pour le traitement. De plus 100 acteurs au niveau des 20 régions sanitaires ont été formés à la mise à jour et la diffusion des directives de prise en charge de la tuberculose.

On note un accroissement du nombre de centre de prise en charge (244 CDT et 25 CAT) en 2017 et une régression des notifications qui passe à 89 notifications pour 100 000 habitants en 2016 à 87 notifications pour 100 000 habitants en 2017.

Le taux de succès thérapeutique pour la tuberculose sensible est passé de 81% en 2015 à 83% (2016). Le nombre de cas de tuberculose RR/MR était de 338 cas de en 2017 contre 440 (2015) avec un taux de multi-résistance estimé à 4,5% pour les nouveaux cas et 22% pour les cas déjà traités (Rapport mondial sur la tuberculose dans le monde 2017).

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale.

Au niveau national, 96,1% des établissements disposant d'un service de planification familiale offrent au moins trois méthodes de contraception moderne et 95 % des établissements sanitaires du secteur public ont offert les services de planification Familiale. Malgré cette couverture, les méthodes contraceptives restent moins utilisées en Côte d'Ivoire. Le taux de prévalence contraceptive est estimé à 15,5%.

L'enquête MICS 2016 révèle qu'en Côte d'Ivoire, la proportion de femmes mariées ou en union ou en âge de procréer (15-49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est de



14,3%. Le niveau d'instruction et la situation économique de la femme ont un impact sur l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

En effet, elle est très faible chez les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction (11,1%) par rapport à celles qui ont le niveau primaire (17,5%) et secondaire et plus (21,9%). De plus l'utilisation des méthodes modernes de planification familiale est également moins répandue chez les femmes économiquement très pauvres (9,3%), pauvres (10,7%) et moyen (13,7%) par rapport aux femmes économiquement riches (18,6%) et très riches (20,4%).

Tableau 9: Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale selon le niveau d'instruction et l'indice du bien-être économique

Caractéristiques socio-économique	N'importe quelle méthode moderne (%)
Niveau d'instruction	
Aucun	11,1
Primaire	17,5
Secondaire et plus	21,9
Indice de bien-être économique	
Le plus pauvre	9,3
Pauvre	10,7
Moyen	13,7
Riche	18,6
le plus riche	20,4
Ensemble	14,3

Source : MICS5_2016

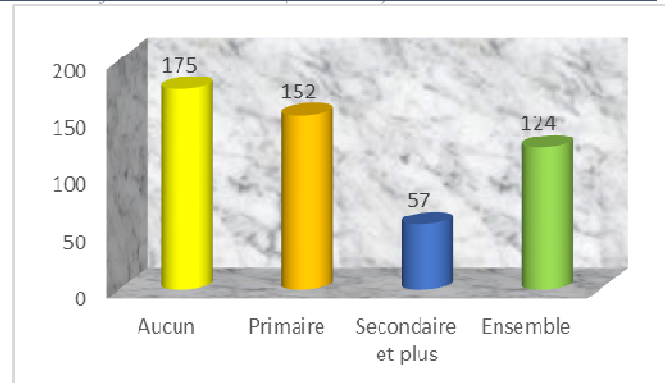
Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge.

Faute de pouvoir capter cet indicateur tel que défini, l'indicateur proxy *taux de fécondité chez les adolescentes de 15 à 19 ans* est utilisé. Ce taux est estimé à 124 pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge. Il varie selon le niveau d'instruction et le quintile de richesse.

En effet, celles qui n'ont aucun niveau d'instruction (175‰) et celles qui ont un niveau primaire (152‰) enregistrent plus de naissance que celles du niveau secondaire et plus. Parmi ces adolescentes, les plus pauvres (226‰), les pauvres (176‰) et les moyens (152‰) mettent plus d'enfant au monde que les adolescentes du quintile des riches (93‰) et les plus riches (41‰). Malgré les campagnes de sensibilisation sur les grossesses précoces et l'utilisation des méthodes contraceptives, le taux de fécondité est passé de 124‰ en 1998 à 126‰ en 2016.



Figure 14: Taux de fécondité des adolescents (15 à 19 ans) selon le niveau d'instruction



Source : MICS5_2016

Le Gouvernement avec l'appui de l'UNFPA a intensifié ses actions à travers la mise en œuvre du programme d'éducation sexuelle à l'école et dans la communauté, destinée aux adolescent(e)s et jeunes. Ainsi, 3,7 millions d'élèves des cycles d'éducation primaire et secondaire, soit 53,19% de l'effectif national, ont reçu les quatre cours d'éducation sexuelle. Plus spécifiquement, (i) 961037 élèves ont été touchés pour la première fois par les cours d'éducation sexuelle ; (ii) 106 816 adolescent(e)s et jeunes ont reçu les services de planification familiale, de dépistage et prise en charge des IST et du VIH ; et (iii) 3 326 conducteurs de mototaxis et jeunes filles vulnérables sensibilisés à la SR/PF/VIH, dont 565 jeunes filles ayant reçu les services de santé SR/PF/VIH à Bouaké et Korhogo. Ces activités ont permis de réduire le nombre de grossesses en milieu scolaire de 34% sur la période 2014 - 2018.

Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Indicateur 3.8.2 : Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé.

L'indicateur calculé désigne la part des dépenses de santé dans les dépenses des ménages pauvres ou non. La part consacrée aux dépenses de santé des ménages dans leurs revenus a baissé entre 2008 et 2015 (ENV) passant de 5,52% des dépenses de consommation des ménages (ou revenu) à 3,89% en 2015. Ceci indique que les ménages ont réduit leurs dépenses de santé par rapport aux dépenses d'alimentation par exemple qui elles sont en nette augmentation. En outre, selon les résultats de l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages (2015), les ménages pauvres et non pauvres consacrent en général 2,8% et 3.1% de leur revenu aux dépenses de santé.

• Défis

Afin de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, les défis à relever portent sur : (i) l'effectivité d'une Couverture sanitaire Universelle ; (ii) le renforcement du Programme National de Santé Infantile et du Programme National de Nutrition orienté vers les besoins des enfants ; (iii) le renforcement du Programme Elargi de Vaccination ; (iv) l'amélioration de la couverture et de la qualité des services de santé notamment dans les zones rurales ; (v) le renforcement de l'efficacité du système de santé et accroissement de la fréquentation des centres de santé dans les zones déshéritées, rurales, périurbaines et affectées par les crises ; (vi) l'amélioration du ratio médecin par habitant, sage-femme par femme en âge de procréer, infirmier par habitant, agent de santé communautaire par village ; (vii) l'accélération de la réponse nationale au VIH et au Sida aussi bien dans le domaine du traitement que celui de la prévention et l'élimination



de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; et (viii) la réduction des grossesses en milieu scolaire.



Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

La mise en œuvre de l'ODD 4 s'inscrit dans le cadre de la politique de l'éducation du Gouvernement ivoirien dont la genèse remonte de la loi fondamentale (la Constitution de la Côte d'Ivoire) ainsi qu'à partir des lois et programmes de développement relatifs au secteur de l'éducation et dont les plus significatifs sont :

- L'adoption en avril 2009, d'un Document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre qui fixe les grandes orientations du Gouvernement en matière de Genre ;
- LOI n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement (Titre premier/principes généraux /Section 1. / Article 2 stipule que le service public de l'Enseignement est conçu et organisé selon les principes de la neutralité, de la gratuité et de l'égalité. La neutralité se définit par rapport à tout courant de pensée politique, philosophique ou religieux;
- Loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement (la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans promulguée en septembre 2015), l'École inclusive et aux Classes passerelles
- Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire. Dans la Constitution Ivoirienne, l'article 7 dispose : L'Etat assure à tous les citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.
- Plan national de développement (PND 2016-2020)
- Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2016- 2025)
- Plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles (2016-2018)
- Plan stratégique de réforme de la formation professionnelle (PSR-FP 2016-2020)
- Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur 2019-2025.

De nombreuses études, des rapports d'enquête et des rapports administratifs ont été produits en Côte d'Ivoire au cours des dix dernières années en vue d'assurer, dans des conditions d'efficacité et d'efficience, l'atteinte de cet objectif de développement durable. L'ensemble des analyses et des orientations qui en découlent s'appuient sur ces rapports d'études et d'enquêtes.





Une école islamique intégrée à Odienné



Repas pris dans une cantine scolaire



Construction du Lycée d'excellence de Grand-Bassam



Distribution de kits scolaires dans une salle de classe

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis.

La Côte d'Ivoire s'est engagée à assurer à tous ses enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté ou ceux appartenant à des minorités ethniques, l'accès à l'éducation obligatoire et gratuit. Ainsi en promulguant en Septembre 2015 la Loi relative à la Politique de la Scolarisation Obligatoire (PSO), elle donne coup d'accélérateur au processus vers l'atteinte de cette cible prioritaire de l'ODD 4.

Cette cible est suivie à travers le taux d'achèvement (TA) et le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire et au secondaire 1er cycle. Les indicateurs de suivi : Le taux d'achèvement au Primaire et au Premier cycle du secondaire

Indicateur 4.1.1 : Le taux d'achèvement

Le taux d'achèvement mesure la proportion d'une population d'un âge donné qui atteint un niveau d'enseignement spécifique. Cet indicateur reflète le niveau général d'éducation d'une population d'un âge donné.

➤ *Le taux d'achèvement au primaire*

Le taux d'achèvement au primaire a progressé globalement de 63,9% à 80,5% entre 2014 et 2018. Il se situe à 80,5% en 2018 contre 77,7 % en 2017, 75,1% en 2016 et 63,9% en 2014. Chez les filles, avec un niveau de 79,80%, cette proportion se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale. Celui des garçons a évolué de 68,5% en 2014 à 81,2 % en 2018.

En dépit de l'augmentation régulière des taux d'achèvement au primaire, démontrant de manière perceptible que des proportions importantes de populations âgées de 11 ans terminent l'enseignement primaire, il faut noter que des progrès significatifs ont été réalisés sur la période 2014-2018. En effet, en 2018, en moyenne 80,5% d'une cohorte d'enfants de 11 ans achève les



études primaires, mais seules 79,80% des filles y parviennent. L'indice de parité genre a progressé de 0,86 en 2014 à 0,98, se rapprochant d'une parité parfaite.

Le Tableau ci-dessus présente l'évolution des taux d'achèvement au primaire et l'indice de parité genre.

Tableau 10: Evolution du taux d'achèvement au primaire entre 2014 et 2018

PRIMAIRE	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
TA (F &G)	63,9	69,1	75,1	77,7	80,5
TA Filles	58,8	64,7	71,6	75	79,8
TA Garçons	68,5	73,1	78,6	80,2	81,2
IPS	0,86	0,89	0,91	0,94	0,98
Accroissement/An		8,1%	8,7%	3,5%	10,0%
- Filles		10,0%	10,7%	4,7%	4,6%
-Garçons		6,7%	7,5%	2,0%	1,2%
Accroissement Total 2014-2018	Total		25,98%		
	Filles		35,71%		
	Garçons		18,5%		

Sources : Les annuaires statistiques de la DSPS, MENETFP

➤ *Le taux d'achèvement au premier cycle du secondaire*

Comme au primaire, le taux d'achèvement global au premier cycle du secondaire a connu une augmentation significative pendant la période 2014-2018, passant de 36,5% en 2014 à 56,8% en 2018, soit un bon 20,8 points de pourcentage. Le taux pour les filles s'est accru, passant de 30,5% en 2014 à 52,8% en 2018 de même que le taux des garçons de 41,2% en 2014 à 60,4% en 2018. L'indice de parité genre est passé de 0,74 à 0,87 en défaveur de filles, même si l'écart se resserre progressivement entre les filles et les garçons. Le tableau ci-dessous présente les évolutions des taux d'achèvement selon le genre au cours de la période 2014-2018.

Tableau 11 : Evolution du Taux d'achèvement au 1er cycle du secondaire 2014-2018

1 er cycle secondaire	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
TA (Filles et garçons)	36,0%	41,5%	49,3%	54,6%	56,7%
TA Filles	30,5%	35,4%	42,7%	49,2%	52,8%
TA Garçons	41,2%	47,3%	55,5%	59,4%	60,4%
IPS	0,74	0,75	0,77	0,83	0,87
Accroissement		8,10%	8,70%	3,50%	10,00%
- Filles		16,07%	20,62%	15,22%	7,30%
-garçons		14,81%	17,34%	7,03%	1,68%
Accroissement 2014-2018	Total		57,50%		
	Filles		73,08%		
	Garçons		46,6%		

Sources : Les annuaires statistiques de la DSPS, MENETFP

Le Taux brut de scolarisation au primaire (IBS) est passé de 94,72% en 2013-2014 à 101,3% en 2015-2016 et 104,6% en 2017-2018 pour s'établir à 100,5% (100,4% pour les filles et 100,5% pour





les garçons) en 2018-2019. La parité est quasi-parfaite entre les filles et les garçons en 2018, alors que l'indice de parité a été toujours favorable aux garçons. En effet, l'indice de parité est de 1.00 en 2018 contre 0.97 en 2016, et 0,90 en 2013, du fait de l'enrôlement important des filles au primaire depuis 2014.

La baisse des TBS observée entre 2016-2017 et 2018-2019 est à attribuer à la réduction progressive du nombre d'enfants âgés inscrits dans le primaire.

➤ *Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire*

D'importantes disparités demeurent entre les régions en 2018. Les TBS les plus importants sont observés dans les régions de Grands Ponts (129,8%), Lôh-Djiboua (129,4%), Yamoussoukro (128,8%), Agneby-Tiassa (128,3%), Bélier (121,2%), La Mé (117,5%), Sud-Comoé (116,6%), Haut-Sassandra (114,8%), Gbêkê (114,3%), Gontougo (111,2%) et Cavally (110,4%). Par contre les régions de Tchologo (68,6%), Bagoué (69,9%), Folon (78,2%), Boukani (79,4%), Guemon (80,9%), Bere (84,6%), Hambol (91,9%), Indenie-Djuablin (92%), Poro (92,8%), Abidjan (97,7%) et Goh (98,4%) enregistrent les taux les plus faibles.

Tableau 12 : Evolution du Taux Brut de scolarisation au niveau primaire

Régions	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2018-2019		
TBS FAIBLES					TBS G	TBS F	IPS
Grands Ponts	55,3%	52,5%	130,0%	131,5%	133,2%	129,7%	0,97
Tchologo	69,6%	70,2%	68,6%	68,7%	72,3%	65,4%	0,90
Bagoué	71,2%	71,4%	69,9%	72,3%	72,3%	68,1%	0,94
Folon	78,1%	77,6%	78,2%	77,4%	76,0%	78,6%	1,03
Bere	78,3%	79,3%	84,6%	83,9%	88,0%	80,4%	0,91
Boukani	80,1%	81,2%	79,4%	83,3%	82,9%	83,7%	1,01
Guemon	80,2%	80,1%	80,9%	78,6%	78,0%	79,0%	0,01
TBS ELEVES							
Bafing	106,0%	110,2%	108,0%	106,7%	105,6%	107,6%	1,02
Gbêkê	110,8%	111,8%	114,3%	114,7%	115,5%	114,0%	0,99
Haut-Sassandra	115,1%	112,5%	114,8%	114,4%	115,9%	113,2%	0,98
Sud Comoé	112,8%	109,3%	116,6%	119,9%	117,8%	122,0%	1,04
Lôh-Djiboua	130,7%	131,1%	129,4%	128,4%	127,2%	129,5%	1,02
Agneby-Tiassa	132,9%	132,8%	128,3%	129,4%	130,6%	128,5%	0,98

Sources : Statistiques, DSPS, MENETFP

Ces taux signifient que dans les régions à faibles taux de scolarisation, un grand nombre d'enfants sont hors du système éducatif national, du fait de l'inadéquation de l'offre à la demande et de la persistance des pesanteurs culturelles et religieuses.

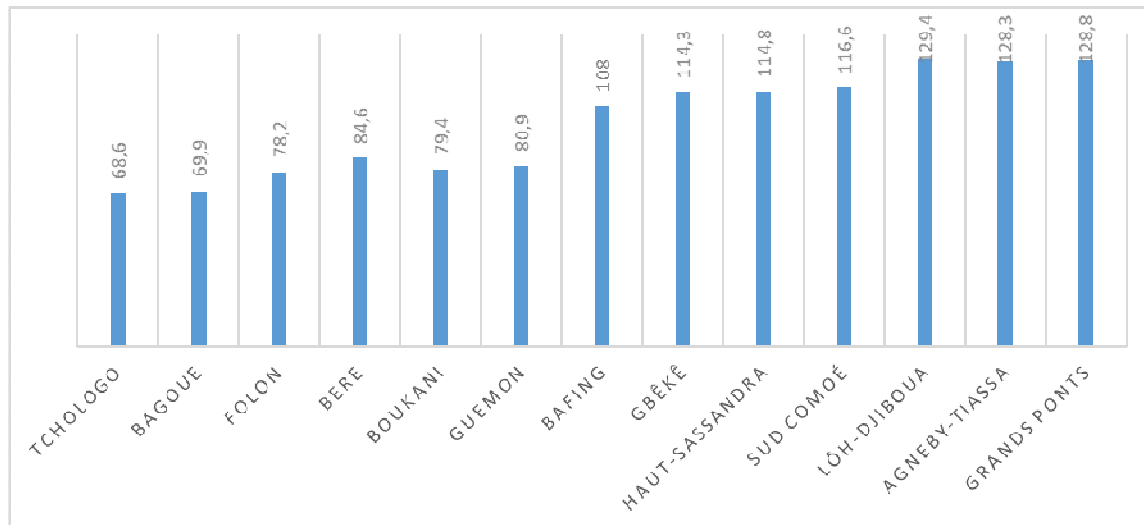
On note néanmoins que la Région des Grands Ponts a réalisé la plus grande performance en termes de TBS, en passant d'un taux de 52,5% en 2016-2017 à 130,0% en 2017-2018, et 131,4 en 2018-2019. Par contre dans certaines régions les taux bruts de scolarité demeurent faibles, ces taux n'évoluent quasiment pas depuis 2015-2016, comme le présente le tableau 3 ci-dessus.

Le graphique ci-dessous illustre l'exemple de disparités entre les régions dans la participation à l'enseignement primaire en 2018-2019.





Figure 15: Exemple de disparités régionales dans la couverture scolaire en 2017-2018



Sources : Statistiques de la DSPS, MENETFP

En 2018-2019, le TBS au primaire varie de 86,6% dans le Tchologo à plus de 128% dans les Régions de Agneby-Tiassa et les Grands Ponts

➤ *Le taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle du secondaire*

Au premier cycle du secondaire, les TBS taux ont évolué substantiellement au cours de la période du 2014 à 2018, passant de 53,8% (2014-2015) à 58,3% (2015-2016) et à 70,5% en 2018-2019 (66,6% pour les filles et 74,4% pour les garçons). Le TBS des filles progresse plus rapidement que celui des garçons et cela permet de réduire progressivement l'écart entre les filles et les garçons dans la participation à l'enseignement du premier cycle du secondaire. L'indice de parité genre qui était à 0,76 en 2014 a évolué pour atteindre le niveau de 0,89 en 2018.

Il faut noter que le taux de brut de scolarisation à ce niveau d'enseignement a augmenté globalement de 31,04 % entre 2014 et 2018 pendant que celui des filles s'est accru de 43,2% contre un accroissement de 22,0% pour le TBS des garçons.

Tableau 13: Evolution des TBS du premier cycle du secondaire entre 2014 et 2018

1er Cycle Secondaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
TBS (F & G)	53,8%	58,3%	63,5%	66,7%	70,5%
TBS Filles	46,3%	50,9%	56,6%	61,4%	66,3%
TBS Garçons	60,9%	65,1%	69,9%	71,5%	74,3%
IPS	0,76	0,78	0,81	0,86	0,89
Accroissement annuel		8,4%	8,9%	5,04%	5,7%
- Filles		9,9%	11,2%	8,5%	7,9%
_Garçons		6,9%	7,4%	2,3%	3,9%
ACCROISSEMENT	TOTAL		31,04%		
2014-2018	Filles		43,2%		
	Garçons		22,0%		

Sources : Annuaire Statistiques, DSPS, MENETFP



- **Les disparités.**

De grandes disparités existent entre les régions et entre filles et garçons dans la couverture éducative au niveau secondaire. Le tableau ci-dessous présente les TBS des régions à faibles taux et des régions à taux élevés. Les régions du Félon, du Boukani, du Bafing, Béré et du Gboklé se trouvent à la queue du peloton en terme de couverture scolaire au niveau du 1er cycle du secondaire (TBS en dessous de 50%), tandis que le district de Yamoussoukro, les régions du Grands Ponts, de l'Agneby-Tiassa et du Loh-Djiboua ont des TBS au-dessus de 90%.

Ce tableau montre aussi que les régions à faibles taux de scolarisation au secondaire sont celles qui affichent les indices de parité genre les plus bas, à l'exception de de la Région Bagoué qui a une parité parfaite (IPS : 1.0). Il faut remarque que dans les régions où la couverture éducative est faible, les parents ont tendance à inscrire plus de garçons à l'école et les y maintenir au détriment des filles, induisant ainsi une parité largement en défaveur des filles.

Tableau 14: Exemples de disparités régionales dans la couverture scolaire au 1er cycle du secondaire en 2018-2019

REGIONS	TBS Total	Garçons	filles	IPS
Faibles TBS				
Folon	29,2%	35,8%	21,5%	0.60
Boukani	31,1%	38,5%	31,1%	0.81
Bafing	42,5%	50,5%	33,3%	0.66
Béré	47,6%	54,7%	39,5%	0.72
Gbokle	48,8%	54,1%	42,8%	078
Bagoue	53,1%	52,9%	53,4%	1.0
TBS élevés				
La Me	86,3%	88,4%	84,4%	0.95
Gbéké	86,5	91,4%	81,2	0.89
Sassandra	88,4%	94,2%	81,4%	0.86
Loh-Djiboua	93,4%	101,5%	84,2%	0.83
Agneby-Tiassa	96,3%	101,1%	90,6%	0.90
Les Grands Ponts	97,5%	101,1%	93,5%	0.92
District de Yamoussoukro	99,5%	103,5%	95,3%	0.92
Moyenne nationale	70,5%	74,4%	66,3%	0.89

Sources : Annuaire Statistique DSPS, MENETFP

L'analyse de l'évolution des taux d'achèvement et taux bruts de scolarisation au primaire et au secondaire révèlent que des progrès significatifs ont été réalisés dans la marche vers la réalisation de la cible 4-1 en Côte d'Ivoire. Ces progrès sont le résultat d'un ensemble de mesures prises par le gouvernement ivoirien en vue d'accélérer l'atteinte de la cible prioritaire visée.



Parmi ces mesures on peut citer, l'adoption et la promulgation de Loi sur la scolarisation obligatoire qui matérialise la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) et qui oblige tous les enfants de 6 ans à être scolarisés et maintenus dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans

A la faveur de cette Loi, des constructions et des réhabilitations de salles de classe ont été réalisées. Entre 2011-2018, ce sont 30 621 salles nouvelles qui ont été construites au primaire (dont 8.969 construites par l'Etat, en milieu rural). De même, un recrutement massif (54 318) d'enseignants et d'encadreurs a été effectué sur la période 2012-2018 : 43 137 du préscolaire et du primaire ; 8 641 enseignants du secondaire et 2 540 personnels d'encadrement.

La création des collèges de proximité (favorisant l'accès et la rétention des filles au collège) avec 1.664 nouvelles salles construites par l'Etat pour le secondaire public, entre 2015-2016 et 2018-2019, après la construction de 842 salles entre 2014-2015 et 2015-2016. Ces réalisations de collèges en milieu rural ont eu pour effet l'augmentation de l'accès et la rétention des jeunes filles dans les établissements du secondaire.

Dans l'impossibilité de mettre à disposition des infrastructures en nombre suffisant pour accueillir tous les enfants admis au collège suite à la mise en application de la politique de scolarisation obligatoire, le Gouvernement a encouragé le développement de l'enseignement secondaire par les promoteurs privés. C'est ainsi que 7 079 salles de cours ont été construites par les promoteurs des établissements privés entre 2015-2016 et 2018-2019.

La décision d'admettre à l'école des enfants sans acte de naissance (en 2018, sans cette décision du Gouvernement, un nombre important de ces enfants sans extrait d'acte de naissance serait en dehors de l'école. Dans le cadre de la protection de ces enfants sans extraits de naissance, le Ministère en charge de la justice en collaboration avec celui en charge de l'éducation et avec l'appui de l'UNICEF, a délivré environ 300 000 extraits de naissance en 2018.

La mise en œuvre du Plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles (2015-2018) par le MENET-FP. Plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre de ce Plan et ont contribué largement à fréquentation scolaire de plus en plus de filles dans les régions anciennement sous-scolarisées. Il s'agit notamment du déploiement de moyens substantiels pour sensibiliser les communautés dans les régions du Bafing, de Tchologo et de Boukani, en particulier les femmes, sur l'éducation des jeunes filles.

L'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif national. En 2018, ce sont 429 366 enfants qui sont inscrits dans les structures islamiques d'éducation qui adoptent progressivement les curricula de l'enseignement public. Cette intégration permet de conserver leur orientation confessionnelle afin de recouper les aspirations des parents quant à l'éducation de leurs enfants.

En effet, parmi ces élèves, 230 382 (54%) sont inscrits dans les écoles Franco-Arabe, où le curriculum national est enseigné en Français et en Arabe ; et 101 890 (24%) étudient dans les établissements confessionnels islamiques intégrés qui utilisent le curriculum scolaire national en plus de l'enseignement religieux. En outre, 20.405 élèves sont dans les medersas où toutes les disciplines sont enseignées en Arabe, et 23.029 sont dans les écoles coraniques traditionnelles avec un enseignement axé sur l'apprentissage de la lecture, l'écriture de l'arabe et la mémorisation du coran.

La fixation de la barre d'admission en classe de 6ème à 85 points à partir de l'année scolaire 2013-2014, a eu un effet d'amplification du nombre d'élèves admis au collège, obligeant ainsi le Gouvernement et les promoteurs privés à accroître les capacités d'accueil à ce niveau d'enseignement.





Les arrêtés ministériels pris pour la protection des enfants et la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire, ainsi que sur le report de la scolarité pour les filles en cas de grossesse dans le système éducatif ivoirien ont contribué à accroître la rétention des enfants et surtout les jeunes filles dans le système éducatif.

L'arrêté n° 0111/MENET/CAB du 24 Décembre 2014 portant code de conduite des personnels des structures publiques et privées relevant du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. La mise en application de cet arrêté a contribué à une réduction remarquable de la violence commise par le personnel enseignant ou d'encadrement sur les élèves, contribuant ainsi à la hausse de la rétention des enfants à l'école.

La mise en œuvre des mesures d'incitation à la scolarisation: Distribution gratuite de manuels scolaires dans les Ecoles Primaires Publiques (2 746 251 manuels scolaires et 2 257 796 kits distribués en 2018-2019), offre d'un repas quotidien aux élèves issus de familles défavorisées à travers le Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires (2 500 000 000 F.CFA en 2017/2018) pour le maintien des élèves dans le système scolaire, distribution de rations sèches aux jeunes filles, des familles démunies dans le cadre du programme MCC depuis 2015.

L'adaptation de la politique de recrutement et de formation des enseignants : (i) Recrutement exclusif d'instituteurs adjoints pour la période du plan décennal (2016-2025), (ii) renforcement de la formation initiale des élèves maîtres, (iii) mise en œuvre d'une stratégie d'incitation pour le recrutement et le maintien des femmes dans le métier d'enseignant notamment dans les zones à faible scolarisation des filles (affectation de 6 600 enseignants par an, dont à terme autant d'hommes que de femmes). En 2017-2018, le nombre d'enseignants de sexe féminin était de 28 783 sur 93 257 soit 30,86 % du nombre total d'enseignants.

La mise en place de Centres Communautaires Préscolaires en milieu rural qui facilitent, entre autre, le recrutement des enfants au primaire

- **Les défis à relever :**

En dépit des progrès significatifs observés dans l'accès et la participation à l'enseignement du primaire et du second cycle du secondaire, de nombreux défis restent à relever pour que dans un horizon temporel raisonnable, "toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité "

Ces défis portent sur : (i) la faible qualité des acquis des apprentissages des élèves qui pourraient entraîner des abandons précoces et le désintérêt des parents à effectuer les dépenses scolaires ; (ii) les perturbations des programmes scolaires par les grèves (enseignants et élèves) impactent négativement sur la qualité des acquis des apprentissages qui reste très faible du fait du temps de contact entre élèves et enseignant réduit; (iii) la non application rigoureuse des textes réglementaires en l'occurrence la Loi relative à la scolarisation obligatoire des enfants 6 à 16 ans n'est pas entièrement appliquée (les parents qui gardent leurs enfants en dehors de l'école ne peuvent être sanctionnés que si l'offre éducative est disponible dans la localité, et ce, à partir de 2025); (iv) l'insuffisance des infrastructures d'hygiène et d'assainissement (manque de points d'eau et de latrines dans la majorité des établissements, etc.) ; (v) la dégradation du cadre de vie scolaire : insécurité ; violence ; (vi) les disparités Régionales dans l'Accès et la Participation ; (vii) l'insuffisance de dispositifs d'accueil pour les enfants des populations réfugiées qui retournent au pays (cas des enfants en provenance du Libéria à l'Ouest) ; (viii) les capacités d'accueil insuffisantes pour tous les enfants de 6 ans qui doivent aller à l'école (des enfants âgés de 6 ans continuent à se voir refuser l'admission à l'école dans certaines zones pour manque de place dans les salles de classe : en 2017-2018, 19.666 enfants âgés de 6 ans (3% des enfants présentés) ont été refusés pour manque de





capacité) ; (ix) l'intégration des écoles coraniques dans leur forme actuelle n'est pas possible. Aussi, est-il envisagé de permettre aux enfants qui les fréquentent de suivre des cours en alternance dans une structure formelle ; (x) l'intégration ou la réintégration de 801 710 enfants de 12-15 ans, en âge de fréquenter le second cycle du secondaire général sont hors du système scolaire (RGPH 2014) ; et (xi) la scolarisation de tous les enfants vivant avec handicaps dans un contexte où très peu d'établissements du primaire et du secondaire sont adaptés (infrastructures) pour accueillir des enfants en situation de handicap; (xii) la soutenabilité financière à moyen et long terme des subventions aux établissements scolaires privés et la mise en œuvre effective des mesures prises.

Cible 4-3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

L'un des axes principaux du PND 2016-2020 est l'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social. Le volet 3 de cet axe principal est le renforcement de l'accès à un enseignement supérieur de qualité. D'autre part, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, fait de la Formation Professionnelle et Technique une de ses Priorités en vue de Réduire le Chômage des Jeunes à Travers l'Amélioration de leur Employabilité. Aussi la stratégie pour la réalisation de la cible ODD4-3 s'articule autour de l'amélioration de la qualité de la gestion, de la gouvernance et du pilotage du système d'enseignement technique et professionnel, et de l'enseignement supérieur.

➤ *L'indicateur choisi pour le suivi de cette cible est le Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe.*

Cet indicateur n'est pas renseigné dans le système statistique national, mais les efforts sont en cours pour le produire et améliorer le prochain rapport d'évaluation.

Toutefois, la Côte d'Ivoire s'est doté de mesures pour garantir l'atteinte de la cible ODD4-3, et les résultats peuvent être partiellement suivis en considérant la proportion des élèves du secondaire qui sont inscrits dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle ou le pourcentage des étudiants dans les formations professionnelles de courtes durées.

En 2017, 98.521 élèves étaient inscrits en formation technique et professionnelle dans les structures formelles sur un total de 2.022.284 élèves du secondaire, soit 4,9% (contre 6% en 2015-2016, correspondant à 105.353 apprenants des formations techniques et professionnelles pour 1.727.227 élèves du secondaire). Ces chiffres montrent une baisse de l'importance accordée à ce segment du système éducatif ivoirien qui est pourtant censé être un levier pour résorber le chômage de jeunes.

En 2018, en termes de nombre d'établissements et de nombre d'élèves inscrits, ce sous-système de l'éducation est dominé par le privé. Les établissements du secteur de la formation professionnelle et technique ont accueilli au total 98 521 apprenants dont 36 992 dans le public et 61 529 dans le privé. Les établissements du secteur privé ont tendance à se concentrer sur les métiers tertiaires et accordent moins d'attention aux métiers axés sur l'industrie. Par exemple, seulement 10% des apprenants suivant une formation professionnelle ou technique dans les établissements privés sont dans les filières industrielles ; Comparativement, à 56% des étudiants qui suivent une formation professionnelle ou technique dans les établissements publics.

Le taux d'insertion des diplômés des formations professionnelles et techniques s'établit à 14,4% en 2013 et 37,1% en 2017. Ce niveau encore faible est révélateur de l'inadéquation entre les programmes de formation et les besoins du marché de l'emploi.

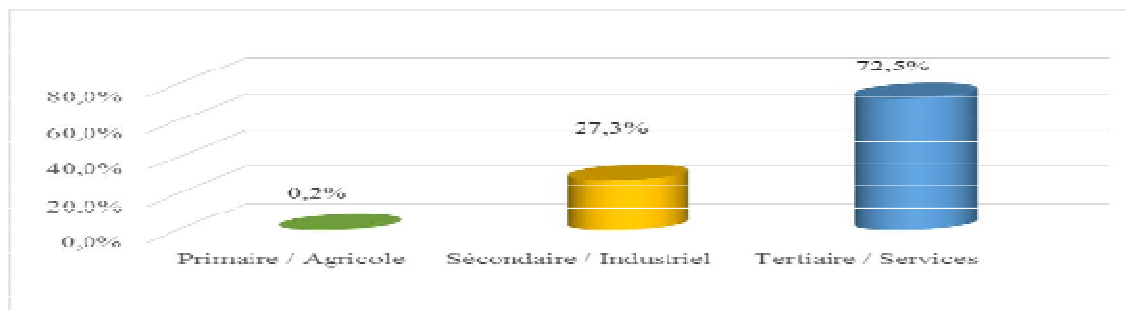




Les filles représentent 50% de l'ensemble des effectifs des formations professionnelles et techniques en 2018, mais sont concentrées dans les filières tertiaires ; 91% contre 60% des garçons.

D'autre part, moins de 1% des apprenants des formations professionnelles et techniques sont dans le secteur primaire (agriculture, élevage pêche) alors que la Côte d'Ivoire est un pays à vocation agricole. Le graphique ci-dessous présente la répartition des apprenants par secteur d'activité en 2016.

Figure 16 : Répartition des formations professionnelles par secteur d'activité.



Source : Données DPS/METFP ; Réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 2016-2025.

Vu la faiblesse des effectifs du dispositif de formation professionnelle dans les structures formelles, et dans le but d'adapter les curricula aux besoins de l'économie, la réforme de l'ETFP a été engagée. Cette réforme vise à doter les jeunes des compétences qui permettent l'amélioration de leur employabilité à l'issue de leur formation. Déjà, cette réforme en cours a permis (i) la structuration de l'économie en 13 branches professionnelles ; (ii) l'opérationnalisation des Instances de mise en œuvre de la réforme de la Formation Professionnelle (le Comité Paritaire de pilotage du Partenariat en matière de Formation Professionnelle et Technique (CPP), le Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP) avec la désignation de son Président) ; (iii) l'élaboration de cinquante (50) nouveaux programmes de formation en partenariat avec les branches professionnelles ; (iv) l'ouverture de Sept (07) nouvelles filières pour l'année scolaire 2017-2018 (Menuiserie Aluminium, Energie Solaire, Biomasse, Domotique, Mécatronique, Chocolaterie et confiserie) ; et la réforme du FDFP et la réorganisation des instances de la Formation Professionnelle (FP) pour plus d'efficacité.

Concernant la participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation, on peut noter que dans le cadre du projet de développement des compétences, de nombreux jeunes ont été formés. Ainsi en 2018, ce sont : 178 jeunes formés dans le cadre du programme formation qualifiante de courte durée appelée Formations Complémentaires Qualifiantes (FCQ) ; 40 698 jeunes formés dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième édition de l'opération mon passeport pour l'emploi ; 920 jeunes placés en apprentissage dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'apprentissage de métiers en faveur des Jeunes non scolarisés et déscolarisés sans qualifications grâce au PEJEDEC ; 2450 jeunes mis en stage école pour la validation de leur diplôme ; formation qualifiante de 10 800 jeunes par l'AGEFOP et de 7 000 jeunes dans 08 établissements de Formation Professionnelle sur Financement de l'Union Européenne.

De plus, dans le cadre du programme d'accès à l'emploi salarié, 1 023 jeunes ont bénéficié de Stage pré-Emploi PEJEDEC ; 6765 jeunes dont 5568 sur le PAE et 1197 sur le PEJEDEC, ont été placés en stage dans le cadre du programme de stage pré-emploi.



En ce qui concerne l'appui à l'auto-emploi en 2018, 5 770 jeunes ont été mis en activités dans le cadre des THIMO-PEJEDEC ; 3 466 projets instruits en analyse technique ; 1 090 candidatures présélectionnées dans le cadre du programme d'Appui à la Production Avicole Nationale (PAPAN) ; 30 jeunes dont 15 femmes) ont été sélectionnés et sont entrés en centre d'incubation dans le cadre de la phase pilote du projet Enable Youth Côte d'Ivoire ; et 3 709 jeunes diplômés et non diplômés ont bénéficié d'un appui pour la création de MPE et AGR dans le cadre du projet d'aide à la création de MPE et AGR (PEJEDEC).

Au niveau de l'enseignement supérieur, ce sont au total 75 770 étudiants qui étaient inscrits dans les programmes de formation de courtes durées (2 ans) pendant l'année académique 2017-2018, dont 37 154 filles et 38 616 garçons.

- **Mesures pour accélérer l'atteinte de la cible:**

Au titre des efforts du Gouvernement pour accélérer l'atteinte de cette cible de l'ODD, deux réformes principales majeures sont à relever. Ce sont la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 2016 - 2025 et la création des passerelles entre l'enseignement général et la formation professionnelle (CF PSE 2016-2025)

- **Défis :**

Ce secteur de l'enseignement est confronté à de nombreux défis parmi lesquels l'on peut citer :

- ✓ Le manque de données statistiques cohérentes et fiables pour l'ensemble des formations des jeunes, réalisées à la fois dans les structures formelles et dans les structures non formelles, afin de bien mener un suivi rigoureux de l'évolution de la cible de ODD4-3 ;
- ✓ L'insuffisance de ressources humaines et de compétence pour le suivi des sortants est un autre handicap. Il est urgent que le système national s'adapte pour pouvoir renseigner l'indicateur choisi.
- ✓ La faiblesse de l'EFTP dans les dispositifs de l'enseignement secondaire (seulement 6,1% ; contre 17% en Russie et 22% en Chine, pays émergents)
- ✓ La faible efficacité externe (taux d'insertion des diplômés à 37,1%), conséquence de la faible adéquation entre les programmes d'apprentissage et les besoins du marché de l'emploi.
- ✓ Le très faible niveau de l'offre de formation sur les métiers du secteur agricole. Pour un pays agricole, moins de 0,1% (0,03%) de la formation professionnelle et technique est consacré à l'agriculture et secteur primaire. Ceci est une préoccupation majeure à adresser afin de contribuer à l'amélioration des rendements du secteur agricole et en même temps résorber le chômage des jeunes.

Cible 4-7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Indicateurs 4.7.1 : Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants

Les curricula de l'éducation aux différents niveaux incluent ou sont en train d'inclure la question de développement durable. Par exemple, l'introduction de la discipline « Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC) » dans les enseignements du préscolaire à l'enseignement supérieur général et technique et professionnel en Côte d'Ivoire par le décret n°2012-884 du 12 septembre 2012 vise à développer une culture des droits de l'homme et de la citoyenneté par



l'acquisition de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs telles que le respect de l'éthique, des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la promotion du développement durable et la justice sociale pour le maintien de la paix.

Du préscolaire au premier cycle du secondaire un pourcentage du volume horaire d'enseignement hebdomadaire est consacré aux disciplines liées aux questions de droit de l'homme de la citoyenneté et développement durable selon le niveau d'enseignement. Du CP au CM, ce sont 2,3% en moyenne du volume horaire hebdomadaire qui sont consacrés à l'EDHEC/AEC (Activité d'éveil et de création) alors qu'au 1er cycle du secondaire, ce sont 5,2%¹ du volume horaire hebdomadaire qui y sont. Les évaluations des élèves dans les disciplines et les programmes scolaires permettront de suivre le degré d'intégration et de maîtrise des connaissances sur le développement durable et des droits de l'homme.

Concernant spécifiquement l'éducation à la citoyenneté mondiale, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions. Il s'agit notamment (i) de l'élaboration du guide de l'éducation à la citoyenneté et à la culture de la paix dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération Ivoir-Burkinabé; (ii) de la mise en place du Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNVCI) et du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU); (iii) de l'ouverture des centres de service civique, à Bimbresso et Guedipo; (iv) de la formation des Volontaires Nationaux de Compétence (VNC) et des Volontaires Nationaux d'Engagement Citoyen (VNEC) dans les régions du Gbèkè, du Tompki et dans le District Autonome d'Abidjan; (v) de l'autorisation de la mise en place du programme pilote du Service Civique National Jeunes (SCN) à l'PURESCO-CI de Korhogo; et (vi) de l'organisation de plusieurs séances de sensibilisation au Civisme et la citoyenneté dans les 31 régions.

- **Les mesures suivantes ont été commises en vue de la réalisation de la cible 4-7.**

En plus de ce qui précède les mesures suivantes ont été prises pour l'atteinte de la cible. Ce sont :

- ✓ La lutte contre les conflits et les violences en milieu scolaire par le renforcement de l'application des textes réglementaires de protection des enfants en milieu scolaire, la production et la diffusion auprès de tous les acteurs du code de conduite du personnel de l'éducation sur la protection de l'enfant, et le développement de l'éducation à la culture de la paix à travers notamment la création et la dynamisation des clubs messagers de la paix (clubs d'élèves).
- ✓ L'application de l'arrêté n°001/MENET/CAB/ du 24 Décembre 2014 portant code de conduite des personnels des structures publiques et privées relevant du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.
- ✓ La mise en place par le MENETFP des clubs scolaires, de comités de lutte contre la violence, de cellules d'écoute dans les structures éducatives mais aussi de formation d'enseignantes, de parents d'élèves, et de Clubs des Mères d'Elèves Filles.
- ✓ Le développement du Festival National des Arts et de la Culture en Milieu Scolaire (FENACMIS) par le MENETFP pour contribuer à la promotion des arts, de la culture, à la cohésion sociale et à la création d'emplois. Aujourd'hui, ce festival est devenu un outil de promotion de la paix dans le contexte de réconciliation nationale dans laquelle est engagée la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, au moment où le Gouvernement prône le concept de l'ivoirien nouveau, le FENACMIS, combiné au projet d'entrepreneuriat en milieu scolaire, forme les élèves d'aujourd'hui afin de les amener à prendre conscience de la nécessité qu'ils ont de tenir compte de la problématique du Développement Durable dans leur plan de carrière.
- ✓ La création des clubs messagers de la paix et cellules d'alerte précoces dans l'enseignement secondaire : En 2017-2018, sur 1 778 établissements recensés, 9 % possèdent des clubs

¹ Voir le Cadre d'orientation du curriculum pour l'enseignement préscolaire, primaire et le premier cycle du secondaire, page 60-64.





messagers de la paix, et 11 % ont des cellules d'alerte précoce et 8 % ont utilisé la réorganisation des enseignements pour pacifier l'environnement de l'établissement.

- **Défis :**

Les efforts d'accélérer l'atteinte de cette cible ont permis d'identifier, trois défis majeurs sont à relever. Ce sont :

- ✓ Le manque de données statistiques ; il concernent à la fois la proportion du temps effectif d'enseignement dédié à l'ensemble des disciplines en lien avec les questions de développement durable dans les établissements de formation des enseignants, l'importance donnée à l'enseignement de ces disciplines et les résultats de l'évaluation des compétences acquises par les élèves en connexion avec la question de droit de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
- ✓ La faible implantation des structures de protection des enfants et de lutte contre les violences et conflits en milieu scolaire. Sur 16 957 écoles de l'enseignement primaire, seulement 5 % disposent de clubs scolaires et 3 % de cellules d'écoute, d'enseignantes et de mères protectrices. Dans le secondaire général, les établissements disposant de clubs messagers de la paix représentent 20 % de l'ensemble des 1 778 écoles et ceux qui disposent de cellules d'écoute représentent 26 %.
- ✓ La promotion de la transversalité interdisciplinaire, des valeurs de l'éducation aux droits humains et de la citoyenneté ainsi que de l'acquisition de ces valeurs au travers des structures et des activités vie scolaire.

L'évaluation de l'ODD 4 et ses cibles prioritaires pour la Côte d'Ivoire révèle d'importants progrès réalisés dans la poursuite des cibles prioritaires, en particulier en ce qui concerne l'accès équitable et la participation des toutes les filles et tous les garçons à un enseignement de base gratuit (de 6 à 11 ans). Il est de même pour les cibles ODD4-3 et ODD4-7 ;

Des dispositions légales et institutionnelles et des mesures spécifiques ont été mises en place pour accélérer l'atteinte des cibles visées. Toutefois, de nombreux défis restent à relever sur le chemin de l'atteinte de ces cibles. Le premier concerne la qualité des acquis scolaires et/ou des apprentissages ; La disponibilité des données dans le système statistique national pouvant renseigner sur les indicateurs de suivi en est un autre.

La production d'un rapport d'évaluation de meilleure qualité, portant sur l'éducation des enfants en situation de vulnérabilité (les enfants Orphelins, handicapés et ceux vivant dans les zones dépourvues d'écoles). La réalisation de nouveaux tests normalisés au primaire et au premier cycle du secondaire demeure une nécessité si l'on veut avoir une meilleure appréciation de la qualité des acquis des apprentissages des élèves.

- **Constats et Observations au regard du Genre**

Constats

Le MENET-FP bénéficie d'un environnement très favorable à l'intégration de l'approche genre et dispose désormais de suffisamment de données désagrégées par sexes pour mettre en lumière les disparités de genre. La difficulté persistante à éliminer les inégalités de genre dans l'éducation de base indique que la loi sur l'école obligatoire ne suffit pas encore pour la parité fille-garçon à ce niveau d'éducation. Les lois et les injonctions institutionnelles et opérationnelles ne suffisent donc pas à effacer les processus de construction sociale des identités sexuées à l'origine des inégalités Gausse (2016).

Recommandations



Au regard du Genre, il s'agira, en termes de recommandations pour cet ODD de (i) prendre en compte le genre dans l'élaboration et l'exécution des budgets qui permettent le financement des activités EG par le budget du MENET-FP ; (ii) sanctionner les Chefs d'Etablissement ne respectant pas la mesure de gratuité, afin d'envoyer un signal positif aux parents qui doutent encore de cette gratuité ; (iii) appliquer strictement la loi sur l'école obligatoire pour tous ; (iv) implanter des lycées et Universités partout pour le maintien des filles à l'école ; (v) promouvoir l'éducation pour tous et le maintien des filles à l'école afin d'améliorer le capital humain ; et (vi) prendre des mesures politiques de financement cohérentes sur l'assainissement pour réduire les taux d'absence et maintenir les filles à l'école.

ENCADRE 1: LE PROJET NOVATEUR DE LA COTE D'IVOIRE : TRANSFORMER DES DECHETS PLASTIQUES EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES ECOLES

Chaque jour, la capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan, produit 288 tonnes de déchets plastiques, dont la plus grande partie finit dans les décharges de quartiers pauvres, par exemple à Gonzagueville, et pollue l'air, le sol, la mer et les terrains de jeux des enfants. Seuls environ 5 % de ces déchets sont recyclés, souvent de façon informelle par des femmes comme Adja qui les récupèrent dans les décharges et les vendent à très bas prix.



La gestion inadéquate des déchets est à l'origine de 60 % des cas de paludisme, de diarrhée et de pneumonie chez les enfants – maladies qui sont parmi les principales causes de décès d'enfants en Côte d'Ivoire et dans de nombreux autres pays du monde. La pollution aérienne causée par l'incinération de plastique entraîne des infections respiratoires.

Pour relever ces défis, Le Gouvernement Ivoirien avec l'Appui Technique et Financier de l'UNICEF s'est fixé un objectif ambitieux : de transformer tous les déchets plastiques en matériaux de construction de salles de classe. Conceptos Plasticos, une entreprise sociale colombienne, a mis au point une technique permettant de fabriquer à partir de plastiques autres que le PVC des briques qui sont moins chères, plus légères et plus durables que les briques classiques.

La première salle de classe africaine en plastique recyclé a été construite au début de l'année 2018 à Gonzagueville. Elle a été bâtie en cinq jours seulement, contre neuf mois nécessaires pour construire une salle de classe selon les méthodes traditionnelles.

- Les briques en plastique, comparables à des blocs de Lego, ont été assemblées à l'aide seulement d'un marteau pour en faire une salle de classe. Aucune formation préalable n'était nécessaire.
- Le coût est inférieur de 40 % à celui des salles de classe traditionnelles.



Quarante élèves de maternelle, dont la plupart vivent sous le seuil de pauvreté et n'ont jamais été dans une salle de classe de moins de 80 élèves, commenceront l'école dans cette salle en plastique ce mois-ci.

D'ici à 2019, Le projet sera suffisamment établi pour recycler 4 800 tonnes de déchets plastiques par an, construire 30 salles de classe qui accueilleront 1 500 enfants, autonomiser un millier de mères qui vivent actuellement dans la pauvreté en instituant un marché officiel du recyclage. Le défi majeur à l'amplification de ce projet sur toute l'étendue du territoire national demeure la mobilisation des fonds nécessaires à la construction d'une usine de fabrication de briques sur place (en lieu et place de les faire venir de Colombie).

Du fait de leur moindre coût, de leur viabilité et de leur facilité d'assemblage, ces briques constituées à 100 % de déchets plastiques pourraient modifier de fond en comble le modèle de construction classique et ouvrir la voie à un marché mondial du plastique recyclé. Des millions de ramasseurs de déchets qui travaillent de façon informelle dans les décharges et dans les rues de villes du monde



entier pourraient devenir des partenaires essentiels de la gestion des déchets, en sortant ainsi de la pauvreté tout en aidant à assainir notre planète et à bâtir les fondements de l'avenir de nos enfants.





Objectif 5 : Egalité entre les sexes

L'objectif 5 vise à autonomiser les femmes et les filles afin qu'elles atteignent leur plein potentiel. Ce qui nécessite d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre elles, y compris les pratiques préjudiciables. Il cherche à garantir qu'elles aient un meilleur accès à la santé sexuelle et procréative que le travail non rémunéré qu'elles fournissent soit reconnu à sa juste valeur, qu'elles aient pleinement accès aux ressources de production et jouissent d'une participation égale à celle des hommes à la vie politique, économique et publique.

Les femmes constituent la majorité de la population pauvre, et rencontrent de réelles difficultés à accéder à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux autres opportunités économiques. Bien que les inégalités de genre touchent sans exception tous les pays du monde, l'Afrique est particulièrement concernée et, de ce fait, doit relever d'immenses défis pour aller vers l'égalité des sexes. La grande majorité des pays africains a signé le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme. Les Chefs d'Etat, se sont engagés pour les femmes à travers une déclaration solennelle de l'Union Africaine en 2004 et déclarés la décennie 2010-2020 celle de la Femme Africaine. Ainsi, relever le défi de l'équité de genre est fondamental pour la Côte d'Ivoire. C'est même une condition de l'émergence de notre pays.

La Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays africains, fait face à des inégalités de genre. Les femmes ont moins accès à l'éducation que les hommes et connaissent plus de difficulté en matière d'accès aux soins de santé et au marché du travail. On ne peut pas analyser cette problématique en Côte d'Ivoire sans évoquer d'autres contraintes sur les plans culturels, religieux et institutionnels qui ont été exacerbées durant la décennie de crise socio-politique.

Pour relever ces défis, le gouvernement ivoirien a ratifié les traités internationaux sur l'égalité des sexes et œuvre pour réduire des inégalités de genre. Cette volonté se reflète aussi par de nombreuses réformes et politiques qui ont été mises en œuvre en vue de valoriser la situation de la femme. Il s'agit notamment de : (i) la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en 2012 ; (ii) la loi sur le mariage, adoptée en 2012 et (iii) la Constitution ivoirienne du 8 novembre 2016 qui consacre le principe d'égalité entre homme et femme.

Toutefois, il reste encore un important chemin à parcourir pour faire de la question du genre, en particulier l'autonomisation des femmes, un levier pour améliorer la productivité globale du pays, briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et réduire l'exclusion.

Cible 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

La Constitution ivoirienne du 8 novembre 2016 consacre le principe d'égalité entre homme et femme. Avec l'adoption de la Loi du Mariage en 2012, les femmes ivoiriennes ont en principe les mêmes droits que les hommes pour choisir le lieu de résidence de leur famille et pour inclure leurs enfants dans leur déclaration fiscale. Le gouvernement a aussi développé plusieurs stratégies nationales visant à renforcer le rôle de la femme, à commencer par le document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre adopté en 2009 puis par la Stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre en 2012. Ces changements légaux et politiques n'ont pas encore eu un impact significatif sur la vie quotidienne de la plupart des femmes ivoiriennes.





Indicateur 5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge.

En Côte d'Ivoire selon l'Enquête Gouvernance Paix et Sécurité (GPS) en 2015, 3% de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus mariées, ont été victimes de violences sexuelles, de harcèlement sexuel, de viol ou de tentative de viol au cours des 12 mois.

La Côte d'Ivoire n'est pas en marge des violences faites aux femmes. Tout comme plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest, en Côte d'Ivoire nombreuses sont ces femmes qui subissent les violences de tous genres.

Au nombre des différents types de violences, les violences physiques, deux femmes sur cinq soit 36% d'entre elles subissent des violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Le taux des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans ayant subi des violences sexuelles est lui estimé à 4,7. De plus, il est important de souligner que l'ampleur réelle des violences envers les femmes, n'est pas réellement connue. A cause de la peur de représailles, l'incidence du fait de ne pas être crues et la stigmatisation des survivantes plutôt que la peur de leurs agresseurs, des millions de femmes qui ont survécu à des actes de violence gardent le silence et masquent l'ampleur réelle de l'horreur qu'elles vivent chaque jour.

La MICS 2016 mesure également l'attitude ou la perception des femmes vis-à-vis de la violence domestique. Le Graphique ci-dessous présente des chiffres alarmant 52.8 % des femmes estiment qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme, dans l'un des six cas ci-dessous.

- Si elle sort sans le lui dire
- Si elle néglige les enfants
- Si elle se dispute avec lui
- Si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui
- Si elle brule la nourriture
- Si elle trompe son mari

Ces niveaux de perception sont exacerbés dans les régions du Centre-est (59.6%), du Centre-ouest (68.6%) et du Nord (64.5%). Le milieu rural présente des taux de 59.8% contre 46.9% en milieu urbain. Il est également important de noter que cette attitude de perception est positivement et fortement corrélée avec l'âge, la situation matrimoniale (en union ou non) et négativement corrélée avec le niveau d'instruction.





Tableau 15: Attitude vis à vis de la violence domestique (Femmes)

Tableau CP.13: Attitudes vis-à-vis de la violence domestique (femme)
Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme dans certaines situations, Côte d'Ivoire, 2016

Caractéristiques socio-démographiques		Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme :								Nombre de femmes de 15-49 ans
		Si elle sort sans le lui dire	Si elle néglige les enfants	Si elle se dispute avec lui	Si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui	Si elle brûle la nourriture	Pour n'importe laquelle de ces 5 raisons précédentes [1]	Si elle trompe son mari	Pour n'importe laquelle de ces 6 raisons [2]	
Total		22,7	28,5	25,0	22,1	13,7	41,1	46,4	52,8	11 780
Région										
Centre		19,6	21,9	17,7	19,0	10,7	35,5	41,1	45,0	595
Centre-Est		22,5	32,5	26,1	22,1	17,3	43,1	53,3	59,6	253
Centre-Nord		22,1	21,7	19,4	19,2	11,9	34,5	36,3	42,1	757
Centre-Ouest		42,3	47,4	42,1	32,9	30,0	59,9	63,0	68,6	1 463
Nord		35,1	40,5	43,9	41,3	28,1	57,6	52,6	64,5	674
Nord-Est		31,1	39,8	36,5	31,5	24,2	52,0	58,1	63,9	480
Nord-Ouest		28,9	28,4	31,0	33,9	14,6	47,8	56,1	61,4	603
Ouest		21,6	25,4	20,8	21,5	7,6	38,2	49,0	54,4	1 023
Sud sans Ville d'Abidjan		20,6	29,9	25,8	24,7	14,2	42,4	51,0	56,7	1 574
Sud-Ouest		17,5	19,0	14,2	11,5	6,5	28,4	39,3	42,6	1 005
Ville d'Abidjan		12,9	21,6	17,7	13,3	6,6	33,1	36,4	44,4	3 355
Milieu										
Urbain		16,4	23,7	18,9	16,4	8,9	35,1	40,2	46,9	6 389
Rural		30,1	34,1	32,2	28,8	19,4	48,1	53,8	59,8	5 391
Age										
15-19 ans		22,5	30,8	25,4	20,4	14,3	42,9	47,6	53,9	2 332
20-24 ans		22,3	30,0	25,6	22,2	14,5	41,7	47,8	54,2	2 266
25-29 ans		23,4	29,9	26,2	23,0	13,9	44,1	47,6	55,4	2 194
30-34 ans		22,9	27,1	24,3	22,1	12,7	39,2	44,3	50,9	1 909
35-39 ans		22,1	25,5	23,4	24,0	13,3	38,1	44,0	50,1	1 413
40-44 ans		22,6	24,9	22,8	21,0	13,9	38,4	45,8	49,8	974
45-49 ans		23,4	25,3	22,0	22,0	12,5	38,4	45,7	51,0	692
Situation matrimoniale										
Actuellement marié / en union		26,4	30,1	28,7	25,9	15,7	44,1	49,6	56,0	7 085
Anciennement marié / en union		18,9	27,8	18,0	16,6	11,4	38,5	47,0	53,7	783
Jamais marié / en union		16,7	25,7	19,6	16,3	10,6	36,1	40,5	46,8	3 913
Niveau d'instruction de la femme										
Aucun		30,7	33,6	33,2	30,8	18,6	49,1	55,1	61,1	5 738
Primaire		21,5	29,1	24,2	19,6	12,9	41,8	46,8	54,1	2 743
Secondaire et plus		9,9	19,0	11,5	8,9	6,0	26,6	31,1	37,3	3 299
Indice de bien-être économique										
Le plus pauvre		32,4	35,8	35,8	32,3	20,4	51,4	55,7	62,3	1 996
Pauvre		31,8	35,4	33,8	29,7	20,3	49,2	55,2	60,7	2 040
Moyen		26,7	31,4	25,6	23,6	17,2	43,5	50,4	55,5	2 206
Riche		20,0	25,7	21,2	18,5	10,1	38,7	43,9	50,9	2 561
Le plus riche		9,4	19,0	14,7	11,9	5,3	28,8	33,3	40,7	2 977
Ethnie du chef de ménage										
Akan		13,6	21,2	16,5	12,2	8,5	30,7	38,3	43,8	3 628
Krou		19,0	27,5	21,2	16,1	11,2	38,3	41,0	49,3	1 023
Mandé du Sud		22,8	28,3	22,3	17,3	12,3	39,9	43,5	51,1	782
Mandé du Nord		25,0	29,8	25,8	24,6	13,6	44,8	51,2	57,9	1 908
Gur		30,0	35,7	32,2	32,2	21,2	50,0	49,9	58,8	1 714
Autre ivoirien(ne)		32,2	37,3	30,7	35,9	19,0	50,8	55,3	61,5	82
Ethnie non ivoirienne		29,9	32,8	31,6	30,5	17,4	47,8	54,4	59,2	2 630
Non déclaré/Pas de réponse		28,5	44,7	44,7	44,7	28,5	61,0	61,0	61,0	13
Religion de la femme										
Chrétien		15,4	22,5	17,2	13,1	9,6	32,4	38,7	44,7	5 530
Musulman		28,6	33,2	31,4	30,0	16,4	48,3	53,1	59,6	5 074
Animiste/Sans religion		32,0	36,9	34,9	30,9	22,5	51,7	53,9	62,1	1 133
Autre religion		12,5	20,2	10,9	10,1	5,7	28,6	43,8	47,1	43

[1] Indicateur MICS 8.12 - Attitudes vis-à-vis de la violence domestique
[2] Indicateur spécifique pays incluant les 6 raisons citées

Source : MICS 2015

Indicateur 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits.

Afin d'assurer une protection efficace des femmes et des enfants face à la problématique des violences basées sur le genre (VBG), la Côte d'Ivoire, à travers le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) a élaboré sa Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) en 2012. Il faut noter que sur la période 2012-2014, les cas de VBG enregistrés s'élevaient à 4 950 avec une prédominance de violences domestiques et conjugales (1367 cas de viols, 1263 cas d'agressions physiques, 609 cas de dénis de ressources, d'opportunité ou de services).

Pour cet indicateur, nous avons utilisé « la proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus, victimes de violences sexuelles, d'harcèlement sexuel, de viol ou de tentative de viol au cours des 12 mois ». Selon l'Enquête Gouvernance Paix et Sécurité (GPS) en 2015 ; 3,59% de femmes et de filles





âgées de 15 ans ou plus, ont été victimes de violences sexuelles, d'harcèlement sexuel, de viol ou de tentative de viol au cours des 12 mois.

Au niveau de la protection contre les violences basées sur le genre, les femmes sont exposées à toutes sortes de violences, y compris les violences sexuelles qui ont été exacerbées dans certaines régions par les conflits armés et les conflits intercommunautaires. Les plateformes VBG ont notifié 2 896 cas de VBG en 2016, 21% des cas sont des victimes de viol. Ces chiffres sont sous-estimés car tous les cas de VBG ne sont pas systématiquement signalés aux plateformes VBG.

Par ailleurs, des violences existent aussi en milieu scolaire².

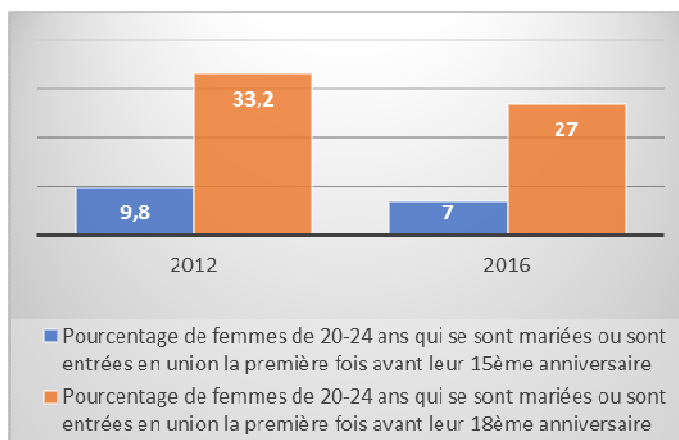
En matière de prévention et de prise en charge des violences basées sur le genre, la contribution de l'UNFPA et de nombreuses ONG nationales et internationales aux efforts du Gouvernement a permis d'améliorer de manière significative la prévention et la prise en charge holistique des survivantes de VBG à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre. En quatre (04) années de mise en œuvre de cette stratégie, 91% des cas de violences sexuelles identifiés, ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale, 87% des cas ont bénéficié d'une prise en charge médicale dont 41% dans les 72h.

Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Indicateur 5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.

En Côte d'Ivoire, les enquêtes MICS 2012 et 2016 révèlent une baisse du phénomène de mariage précoce sur la période 2012 à 2016. Ce taux est passé de 9,8% à 7% pour les femmes de 20-24, mariées avant l'âge de 15 ans et de 33,2% à 27% pour les femmes de la même tranche d'âge mariées avant l'âge de 18 ans. Un peu plus d'un quart (25,6%) des femmes de 15-49 ans mariées, le sont en union polygame.

Figure 17: Pourcentage de femmes de 20-24 mariées avant l'âge de 15 et 18 ans



Source : MICS 2016





Indicateur 5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge.

L'Excision est un phénomène toujours présent en Côte d'Ivoire, touchant trois (3) femmes sur dix (10). Selon la MICS 2016, le taux de prévalence de l'excision est passé de 38 % en 2012 à 36,7 % en 2016 pour les femmes âgées de 15 à 49 ans. En moyenne 37,35 % des femmes en Côte d'Ivoire sont excisées. Le tableau ci-dessous présente la répartition du phénomène selon les groupes d'âges et les différentes régions en Côte d'Ivoire. Cette analyse permet de ressortir que le phénomène a tendance à se réduire au fil des âges, même s'il demeure encore prépondérant. L'excision apparaît également comme un phénomène caractéristique du milieu rural, fortement corrélé négativement au niveau d'instruction et profondément ancré chez les Gur (59.5%), les Mandé du Nord (61.5%), les Mandé du Sud (43.4%).

Tableau 16: Mutilations Génitales Féminines, Excisions parmi les femmes

Tableau CP.10: Mutilations Génitales Féminines/ Excision (MGF/E) parmi les femmes									
Pourcentage de femmes de 15-49 ans selon le statut de MGF/E et distribution en pourcentage de femmes qui ont subi une MGF/E par type de MGF/E, Côte d'Ivoire, 2016									
Caractéristiques socio-démographiques		Pourcentage de femmes ayant subi n'importe quelle forme de MGF/E [1]	Nombre de femmes de 15-49 ans	Distribution en pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi une MGF/E :					Nombre de femmes de 15-49 ans qui ont subi une MGF/E
				Chair enlevée	Ont été entaillées	Ont été cousues	Forme de MGF/E non déterminée	Total	
Ensemble		36,7	11 780	63,3	6,8	9,4	20,5	100,0	4 329
Région									
	Centre	18,1	595	57,6	17,0	9,1	16,3	100,0	108
	Centre-Est	23,7	253	31,4	8,2	27,6	32,7	100,0	60
	Centre-Nord	42,0	757	62,7	17,1	4,8	15,4	100,0	317
	Centre-Ouest	34,8	1 463	65,6	20,3	4,6	9,5	100,0	509
	Nord	73,7	674	85,7	0,6	2,9	10,8	100,0	497
	Nord-Est	25,0	480	48,6	6,5	20,9	24,0	100,0	120
	Nord-Ouest	75,2	603	56,9	2,6	17,8	22,7	100,0	453
	Ouest	62,1	1 023	67,3	1,4	13,0	18,3	100,0	635
	Sud sans Ville d'Abidjan	26,1	1 574	51,7	8,8	18,2	21,3	100,0	410
	Sud-Ouest	39,1	1 005	69,7	3,8	2,4	24,1	100,0	393
	Ville d'Abidjan	24,6	3 355	57,1	3,5	6,6	32,8	100,0	827
Milieu									
	Urbain	30,8	6 389	59,7	7,3	9,3	23,6	100,0	1 966
	Rural	43,8	5 391	66,3	6,3	9,4	18,0	100,0	2 363
Age									
	15-19 ans	27,4	2 332	63,0	6,4	9,3	21,4	100,0	640
	20-24 ans	33,6	2 266	60,9	7,3	10,1	21,7	100,0	762
	25-29 ans	40,0	2 194	66,8	6,7	8,6	17,8	100,0	877
	30-34 ans	40,8	1 909	64,3	7,4	7,7	20,6	100,0	778
	35-39 ans	40,0	1 413	63,1	6,6	11,3	19,1	100,0	565
	40-44 ans	42,9	974	60,9	6,8	9,5	22,8	100,0	418
	45-49 ans	41,5	692	61,2	4,9	10,5	23,4	100,0	287
Niveau d'instruction de la femme									
	Aucun	54,5	5 738	63,9	7,1	8,7	20,2	100,0	3 129
	Primaire	24,4	2 743	63,8	4,4	9,1	22,6	100,0	669
	Secondaire et plus	16,1	3 299	59,2	7,4	13,4	20,0	100,0	532
Indice de bien-être économique									
	Le plus pauvre	50,0	1 996	70,0	4,7	9,7	15,5	100,0	999
	Pauvre	44,2	2 040	67,6	7,4	8,5	16,5	100,0	901
	Moyen	43,3	2 206	58,9	9,7	10,5	20,9	100,0	954
	Riche	34,3	2 561	61,5	5,7	6,7	26,2	100,0	878
	Le plus riche	20,0	2 977	55,3	6,1	12,5	26,2	100,0	596
Ethnie du chef de ménage									
	Akan	2,7	3 628	61,4	9,3	10,3	19,0	100,0	99
	Krou	14,1	1 023	76,0	4,1	9,5	10,5	100,0	144
	Mandé du Sud	43,0	782	65,2	3,7	11,1	20,0	100,0	336
	Mandé du Nord	60,7	1 908	60,1	8,0	10,8	21,1	100,0	1 157
	Gur	59,1	1 714	69,1	6,2	7,0	17,7	100,0	1 013
	Autre ivoirien(ne)	53,0	82	63,8	2,5	7,0	26,7	100,0	43
	Ethnie non ivoirienne	58,0	2 630	60,6	7,1	9,6	22,7	100,0	1 524
	Non déclaré/ Pas de réponse	80,7	13	39,6	0,0	0,0	60,4	100,0	11
Religion de la femme									
	Chrétien	11,8	5 530	66,4	7,1	8,7	17,7	100,0	652
	Musulman	61,5	5 074	61,7	7,6	9,3	21,5	100,0	3 122
	Animiste/ Sans religion	48,5	1 133	68,7	1,8	10,7	18,8	100,0	550
	Autre religion	12,9	43	93,4	0,0	0,0	6,6	100,0	6

[1] Indicateur MICS 8.10 - Prévalence des MGF/E parmi les femmes

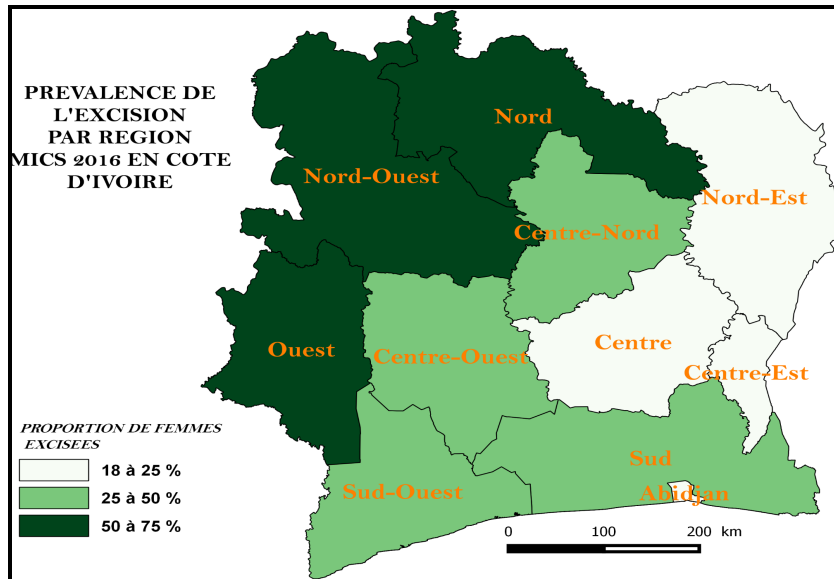
Source : MICS 2016

Au niveau régional, malgré les forts taux constatés, la MICS 2016, est parvenue à démontrer l'efficacité relative des efforts du Gouvernement à éradiquer le phénomène. La précédente MICS 2012 relevait que les mutilations génitales féminines (MGF) sont les plus élevées dans le Nord-Ouest



du pays avec 87,9%, dans le Nord avec 87,7%, et dans l'Ouest avec 73,3% de taux d'excisée. La MICS 2016 montre que ces taux ont baissé dans les régions du Nord-Ouest (75,2%) Nord (73,7%) et Ouest (62,1%). Le niveau d'exposition de la fille à l'excision dépend du degré d'instruction de la mère. En effet, 54,5% des filles dont la mère n'a aucune instruction ont été excisées en 2016 contre 16,1% des filles dont la mère a un niveau secondaire et plus.

Figure 18: Taux de Prévalence de l'Excision par région



Source : MICS 2016

Au-delà des chiffres actuels sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF/E), la MICS 2016 a mesuré le niveau de perception des femmes sur la pratique afin de déterminer l'ampleur des pesanteurs s'opposant à son éradication. Ainsi, on remarque qu'un niveau important des femmes, 21% d'entre elles ne sont pas convaincus que les (MGF/E) devraient s'arrêter, cette perception est plus exacerbée chez les communautés musulmanes avec 34% des femmes qui ne sont pas encore convaincus d'arrêter la pratique. Des facteurs socioculturels principalement, expliquent la persistance de ces pratiques malgré l'existence d'une loi qui les réprime.

Tableau 17: Approbation des MGF / E

Tableau CP.12 : Approbation des Mutilations Génitales Féminines/ Excision (MGF/E)								
Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont entendu parler de MGF/E et distribution en pourcentage de femmes selon les attitudes quant à la poursuite de la pratique de la MGF/E, Côte d'Ivoire, 2016								
Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de femmes qui ont entendu parler de MGF/E	Nombre de femmes de 15-49 ans	Distribution en pourcentage de femmes qui pensent que la pratique de MGF/E devrait :				Total	Nombre de femmes de 15-49 ans qui ont entendu parler de MGF/E
			Continuer ⁽¹⁾	S'arrêter	Dépend	Ne sait pas/Pas de réponse		
Ensemble	91,6	11780	14,0	79,4	3,8	2,9	100,0	10 796
Groupe ethnique du chef de ménage								
Akan	87,1	3 628	1,6	95,6	1,9	0,9	100,0	3 160
Krou	90,2	1 023	4,5	92,6	2,1	0,8	100,0	923
Mandé du Sud	95,9	782	13,2	80,4	3,4	3,0	100,0	750
Mandé du Nord	95,1	1 908	18,6	71,2	6,0	4,1	100,0	1 814
Gur	94,5	1 714	21,1	73,5	3,1	2,3	100,0	1 620
Autre ivoirien(ne)	89,8	82	19,8	61,6	11,6	7,0	100,0	73
Ethnie non ivoirien(ne)	92,9	2 630	25,2	63,7	5,7	5,4	100,0	2 443
Non déclaré/Pas de réponse	(*)	13	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	13
Religion de la femme								
Chrétienne	89,7	5 530	3,6	93,5	1,6	1,3	100,0	4 958
Musulman	94,2	5 074	22,9	66,8	6,2	4,0	100,0	4 780
Animiste / sans religion	89,9	1 133	22,8	69,2	3,2	4,9	100,0	1 019
Autre religion	(90,7)	43	(3,3)	(90,0)	(3,7)	(3,0)	100,0	39

(1) Résultats basés sur des observations comprises entre 25 et 49 cas non pondérés

Source : MICS 2016



Cible 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

Indicateur 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales.

L'indicateur produit ici ne concerne que l'indicateur a) sur les parlements nationaux. Le parlement ivoirien compte deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat. De façon générale les femmes sont minoritaires et sous-représentées dans ces chambres ainsi que dans leurs organes. L'Assemblée Nationale actuelle (2017-2021), compte 29 femmes sur un total de 255 sièges ; ce qui représente 11,83% des sièges contre 10,59% dans la législature précédente (2011-2016).

Au niveau du Sénat, l'effectif compte 19 femmes, dont 11 nommées par le Chef de l'Etat, sur un total de 99 Sénateurs.

Pour ce qui est de la proportion des femmes présentes dans les administrations locales, (b) cet indicateur vise à mesurer la proportion de sièges occupés par des femmes au sein des organes délibérants des collectivités locales (collectivités territoriales, administrations locales). Selon l'enquête menée en 2017, par le Groupe des organisations féminines pour l'égalité homme-femme (GOFEHF), des efforts restent à faire. En effet, au District d'Abidjan dans le bureau du Conseil du District et le Cabinet du Gouverneur, on note seulement 2 femmes sur 22 personnes soit 9% dans le premier cercle de prise de décisions. Il faut toutefois noter que sur 231 personnes occupant des postes de responsabilité, 20,77% sont des femmes.

En ce qui concerne les Conseils Régionaux, nous notons que 96,8% des Présidents sont des hommes contre 3,2% de femmes ; 8,8% de Vice-présidentes ; 11,5% de Conseillers ; 6,9% Directrices Générales : 93,1% ; 10% de Directrices et 20,2% de Sous-directrices. Pour ce qui est des communes, seulement 4,62% des Maires sont des femmes ; 15,08% des Conseillers sont des femmes ; et 22,44% des Adjointes aux Maires sont des femmes.

• Perspectives

La promotion de l'égalité des sexes figure parmi les priorités de ce plan et a fait l'objet d'une intégration transversale suivant ses cinq axes stratégiques, notamment ceux ayant trait à la gouvernance, au développement du capital humain et à la transformation économique. Dans ce cadre, un accent particulier est accordé, entre autres, à une meilleure représentativité des femmes, leur autonomisation, à la valorisation de leurs compétences et à la lutte contre les violences basées sur le genre. Le gouvernement s'attèlera à la matérialisation de cette prise en charge en s'assurant que la promotion de l'égalité des sexes soit en phase avec les réponses à apporter pour consolider la paix et la cohésion sociale pour lesquelles la femme Ivoirienne a un rôle important à jouer. L'Etat a alloué une enveloppe budgétaire dans le PND de 10,960 milliards de FCFA, soit 0,10% du coût total, afin que les hommes et les femmes vivent en harmonie et dans l'équité. Cela permet, entre autres:

- d'améliorer les mécanismes d'intégration et d'insertion dans le milieu professionnel des femmes, des jeunes filles et des enfants vulnérables
- de renforcer les capacités des femmes rurales et des organisations et associations féminines pour faciliter leur accès à la propriété foncière
- de renforcer les capacités des institutions et des structures de prévention et de prise en charge psychosociale, médicale et économique des Violences Basées sur le Genre (VBG)
- optimiser le fonctionnement des Instituts de Formation et de l'Education Féminine (IFEFF) (v) de renforcer la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants





- d'encourager l'accès de la jeune fille à l'éducation. En outre, le gouvernement conduit des actions destinées à relever les défis institutionnels, économiques et culturels en matière d'égalité des chances, de l'équité et du genre.

Elles concernent, notamment:

- l'adoption en 2014 d'une stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG),
- la mise en place d'un Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) (iii) la mise en place en mars 2015, du Conseil National de la Femme (CNF).

A cela s'ajoutent l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles dans les forces de défenses et de sécurité; l'accès au financement à travers la mise en place par la Première Dame d'un Fonds d'appui aux femmes les plus démunis.

- **Bonnes pratiques :**

En vue d'amplifier la réponse nationale contre les MGF, au plan juridique et institutionnel, depuis 1998, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une loi réprimant certaines formes de violences à l'égard des Femmes (loi N°98-757 du 23 décembre 1998). De plus, la Constitution ivoirienne adoptée le 08 Novembre 2016, interdit en son article 05, les MGF. Par ailleurs, en plus de l'existence d'une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, un système d'alerte précoce des violences sexuelles et des MGF a été mis en place au sein de soixante et un (61) plateformes de lutte contre les VBG.

Les autorités ivoiriennes ont doté, avec l'appui technique et financier des partenaires techniques et financiers les unités de police, de gendarmerie, et les services judiciaires de services adaptés à la prise en charge de ces cas de violence basées sur le genre. Ainsi, quarante-quatre (44) bureaux d'accueils genres y ont été installés. Ces BAG apportent des services et mesures de protection spécialement adaptées aux survivantes des violences, leur facilitant l'accès à la justice.

Pour améliorer la collecte de données en matière de VBG, le gouvernement a depuis avril 2013, initié la mise en place d'un système d'informations, de gestion, de collecte de données en matière de VBG (GBVIMS).

L'expertise de la Côte d'Ivoire en matière de VBG a été avérée au niveau mondial avec l'organisation d'un séminaire international du 06 au 10 août 2018 à Abidjan pour le partage de l'expérience du dispositif ivoirien.

- **Défis à relever**

Deux principaux défis sont à relever à savoir la Réduction des inégalités de genre et la promotion de l'équité de genre et de l'autonomisation politique et économique de la femme et de la jeune fille.

6 ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT



Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'ODD 6 vise à garantir un accès universel à de l'eau potable et à l'assainissement, d'améliorer la qualité de l'eau et réduire les pollutions, assurer une utilisation efficiente des différents usages de l'eau (domestique, énergie, industriel, agriculture) et préserver les écosystèmes aquatiques. Cet objectif intègre également la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la





gestion durable, mais aussi favorable à la paix et à la coopération. Il constitue un droit pour les populations dont la satisfaction demeure une préoccupation majeure dans les pays en voie de développement.

Le caractère multidimensionnel et transversal de l'eau se reflète également dans ses interrelations avec les autres Objectifs de développement durable. L'eau, l'assainissement et les catastrophes naturelles liées à l'eau sont clairement mentionnés dans les cibles et indicateurs des ODD1 (Pauvreté), ODD3 (Santé), ODD4 (Éducation), ODD11(Villes), ODD14 (Océan), ODD15 (Ecosystèmes).

Sur onze (11) indicateurs que comporte cet ODD, six (6) doivent être suivis suite à la priorisation des cibles. Trois (3) indicateurs ont pu être renseignés et leur situation de référence est décrite dans les lignes suivantes.

Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

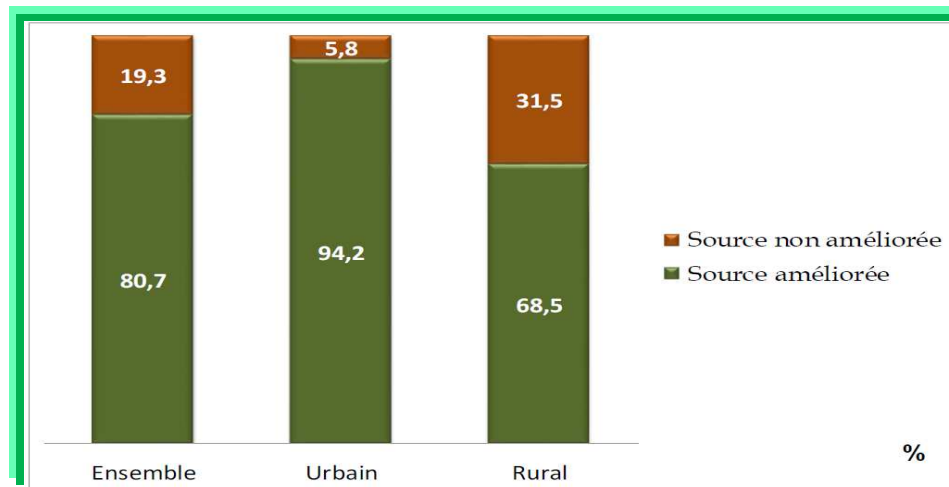
Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

Selon la MICS 2016, huit (8) personnes sur dix (10) (soit 80,7%) utilisent une source améliorée d'eau potable. En milieu urbain la quasi-totalité, soit 9/10 ménages utilisent une source d'eau améliorée, tandis que dans le milieu rural trois (3) ménages sur dix (10) utilisent toujours une source d'eau non améliorée. Les populations des régions du Centre (Yamoussoukro), Centre Nord (Bouaké), Nord (Korhogo), Nord-Ouest (Odienné), Nord-Est (Bondoukou) et Nord-Ouest (Odienné) ont accès à plus de 80% à l'eau potable. Tandis que la proportion des populations ayant accès à l'eau potable des régions du Centre Est, de l'Ouest, du Sud sans la ville d'Abidjan et du Sud-Ouest oscille entre 63% et 78%. La région du Centre-Ouest est la moins pourvue en alimentation en eau potable avec un taux d'accès de 58,7% seulement. Comme conséquence au niveau de la santé, dans la population générale, l'incidence de la diarrhée est passée de 25‰ en 2016 à 22,4‰ en 2017, soit une baisse de 10,4 % en 2017. Et la région sanitaire qui a enregistré la plus forte incidence dans la population générale est la région du Gôh (33,4‰) corroborant ainsi sa faible alimentation en eau potable.

L'alimentation en eau potable des populations en zone rurale est assurée majoritairement à partir de forages munis de pompe à motricité humaine (PMH). Le District d'Abidjan représente à lui seul 70% de la consommation d'eau potable en Côte d'Ivoire. Selon la DGIHH1, en 2018, on estime le nombre total d'ouvrages réalisés à 23 000, dont 17 137 en exploitation. La mauvaise maintenance et le vieillissement du parc des PMH dont l'âge moyen est de 20 ans, ainsi que leur surexploitation consécutive à l'accroissement de la population induit de fréquentes pannes. Le taux de ces pannes, qui dégradent fortement les conditions d'accès à l'eau potable dans les zones rurales, est estimé à 40% du parc. Le gouvernement entend améliorer cet indicateur à travers le PSGouv. L'objectif étant d'assurer sur une durée de trois (3) ans, la réhabilitation et l'entretien de 21 000 Pompes à Motricité Humaine sur l'ensemble du territoire national.

Figure 19: Utilisation d'eau de source améliorée par les ménages selon le milieu de résidence





Source : MICS 2016

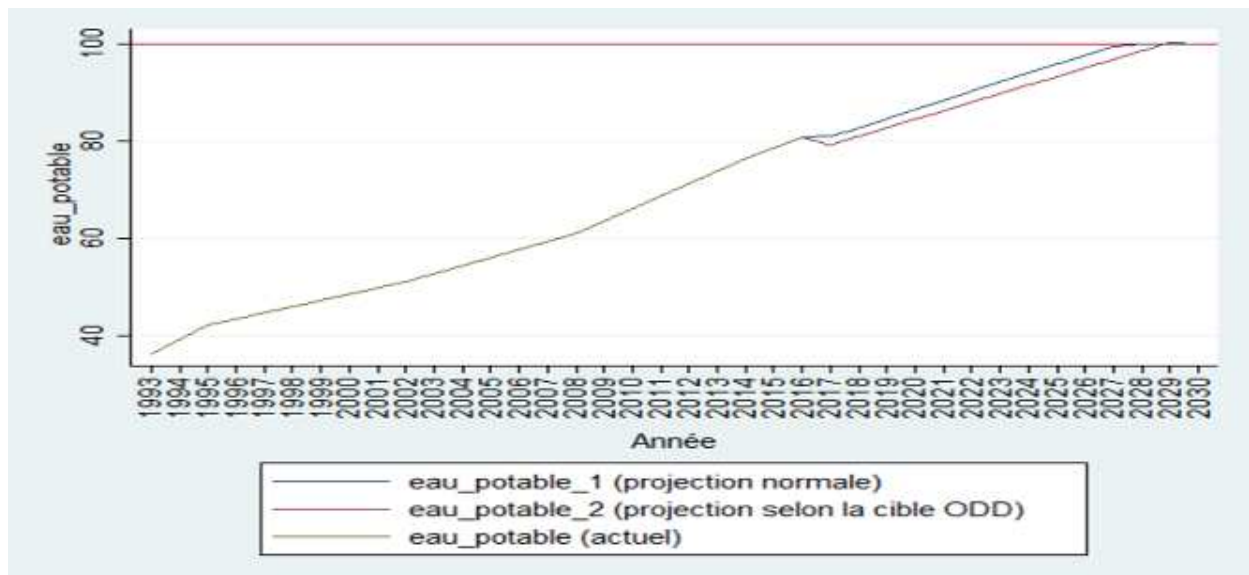


Figure 20: tendances du taux d'accès à l'eau potable

Les tendances de l'indicateur sont bonnes. D'ici à 2025, on oscillera autour de 95%, et la cible pouvant être atteinte avant 2030.

Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables.

Indicateur 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

Le lavage des mains est devenu une des mesures de sécurité importantes dans la lutte et la prévention de différentes maladies. Pour ce faire, des sensibilisations et actions sont menées auprès



des ménages dans le but de les sensibiliser sur cette pratique. L'enquête MICS réalisée en 2016 montre que 96% des ménages disposent d'un endroit précis pour le lavage des mains où l'eau et le savon ou d'autres produits de nettoyage sont présents.

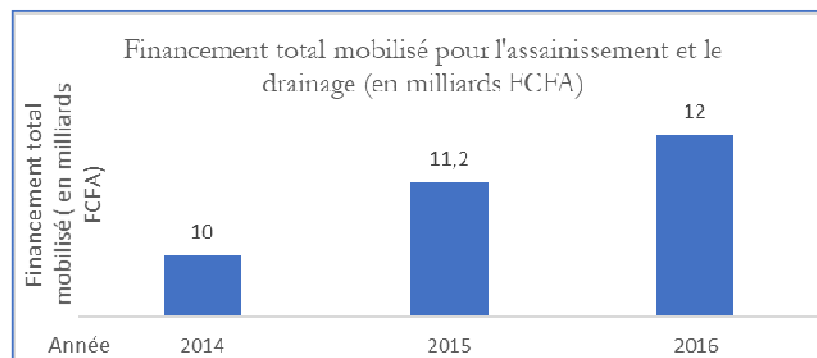
Les efforts du gouvernement et de ses partenaires au développement ont permis sur la période 2015-2018 de déclarer la fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans 2200 villages correspondant à 610 000 personnes ayant adopté les bonnes pratiques d'hygiène. Ces résultats ont été rendus possible grâce à la mise en place depuis 2009 de l'ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté), une approche permettant à encourager la communauté à analyser sa propre situation en matière d'assainissement, ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences, suscitant ainsi une action collective visant à atteindre l'état FDAL. Elle vise également à lutter contre la pauvreté, car elle réduit l'incidence des maladies du péril fécal et par conséquent les dépenses médicales dans les communautés FDAL. En outre, le Gouvernement dans l'optique d'améliorer la qualité de vie et d'hygiène des élèves et des enseignants de ces villages déclarés FDAL a entrepris dans le cadre du PSGouv, la construction de latrines dans tous les établissements scolaires en milieu rural.

Cible 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

Indicateur 6.a.1 : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.

On note une évolution du montant mobilisé pour l'assainissement et le drainage de 2014 à 2016, passant de 10 à 12 milliards de FCFA. Cela a permis de mettre en œuvre plusieurs grands projets notamment le bassin Versant de Gourou à Abidjan et le projet PATER à Bouaké.

Figure 21: Financement pour l'assainissement



Source : Ministère de la Construction de l'Assainissement

- **Défis à relever :**

En dépit des bons résultats observés pour garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, quelques défis sont à relever à savoir : (i) la création et l'opérationnalisation d'un cadre de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (ii) le renforcement de l'accès aux sources d'eau potable en milieu rural ; (iii) l'effectivité de la potabilité de l'eau mise à la disposition des populations ; (iv) la mise en œuvre d'un système d'assainissement



amélioré en milieu rural (élimination totale de la défécation à l'air libre) ; et (v) la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement des villes.



Objectif 7 : Énergies propres et d'un coût abordable

Les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans une vision de développement durable à travers, l'adoption de modes de production et de consommation durables pour inscrire les communautés dans des stratégies de croissance sobre en carbone.

La mise en œuvre de l'ODD 7 est faite à travers le Plan d'Action National des Energies Renouvelables (PANER 2016-2020/2030). Ce document stratégique est une déclinaison nationale de la Politique d'Énergies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) adopté par les États membres de la CEDEAO en octobre 2012 et par les Chefs d'État de la CEDEAO le 18 juillet 2013.

La Côte d'Ivoire dispose de ressources importantes en hydraulique, en biomasse, en éolienne et aussi en solaire pour les installations d'équipements à base d'énergies renouvelables raccordés au réseau national électrique ou hors réseau. En raison de l'augmentation de la consommation d'énergie liée à la reprise de la croissance économique amorcée depuis l'année 2012, la marge disponible, en termes de capacité de production du système électrique ivoirien, se réduit.

De plus, la prédominance actuelle de l'énergie de source fossile, notamment le Gaz Naturel dans la satisfaction des besoins d'électricité expose le secteur de l'électricité au risque de fluctuation des prix du combustible et aux risques liés à la pénurie de ce combustible. Ainsi, la Stratégie du Parc Équilibré a été adoptée. Elle sera mise en œuvre à travers le Plan Directeur Production Transport 2014-2030, qui ambitionne à terme de diversifier les sources de production de l'énergie électrique avec l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la satisfaction de la demande.

Au niveau régional, la Côte d'Ivoire à terme du projet d'interconnexion CLSG envisage l'interconnexion avec l'ensemble de ses cinq (05) voisins. Cette interconnexion sera acquise au terme du projet d'interconnexion CLSG (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée) en cours, l'interconnexion avec le Burkina Faso, le Ghana, et le Mali existant déjà.

Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité.

La cible 7.1 vise à garantir un niveau de desserte en électricité de qualité. Les actions du Gouvernement sur cette cible sont mises en œuvre à travers trois (03) programmes issus du Programme social du Gouvernement que sont : (i) l'accélération du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) ; (ii) l'Accélération du Programme Électricité Pour Tous (PEPT) ; et (iii) la Baisse du Tarif Social de l'Électricité.

L'électrification rurale constitue un des axes majeurs de la politique économique et sociale du Gouvernement ivoirien avec l'objectif d'une électrification totale de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020. Pour y parvenir, la stratégie arrêtée est inscrite dans le Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) adopté en juillet 2013. L'objectif clairement défini à travers ce programme est l'électrification de toutes les localités d'au moins 500 habitants sur le territoire national en 2020. Pour ce faire, un plan directeur d'électrification rurale en adéquation avec les objectifs fixés d'accès aux





services d'électricité sur l'ensemble du territoire a été proposé. À travers ce plan, l'option d'électrification privilégiée par la politique nationale de développement du secteur est le raccordement par extension du réseau.

Néanmoins, l'option de développement des potentiels locaux d'énergies renouvelables pour permettre une meilleure pénétration des sources renouvelables dans le mix-énergétique est préconisée. Ainsi, 94 localités ont été identifiées comme éligibles à l'électrification rurale à partir de l'option hybride Diesel – Solaire PV :

- 68 localités dispersées avec des chutes de tension supérieures à 10% par système d'électrification rurale décentralisée hybride Diesel-Solaire PV, et
- 26 localités qui ne sont pas dans les zones à forte chute de tension, mais dont le coût de raccordement au réseau s'avère plus important qu'une alimentation en isolé hybride Diesel-Solaire.

On note également, en cours un « Projet d'électrification des communautés rurales avec des micro-réseaux de génération d'énergie solaire photovoltaïque autogérés dans la région du Zanzan (Côte d'Ivoire) » qui concerne sept (07) localités.

Cet état des lieux des efforts du Gouvernement en matière d'énergies renouvelables démontre sa volonté d'accélérer sa transition vers des sources énergétiques plus fiables et plus modernes. Toutefois plus de 95% des ménages connectés utilisent des sources d'énergie peu sobres en carbone. Ce faible niveau de performance s'explique par la forte demande sociale en faveur d'un accès à l'électricité plutôt qu'à une amélioration de la source d'énergies distribuées.

L'état des lieux de l'électrification rurale en Côte d'Ivoire relève que, le nombre de localités électrifiées est passé de 4 537 en 2016 à 4 614 en 2017 et à 4 940 en 2018 sur un total de 8 513 localités à électrifier, soit 58,03% de localités électrifiées à fin 2018 (cf : *tableau 14*).

Ces réalisations s'expliquent d'une part par le programme national d'électrification rurale (PRONER) mentionné plus haut avec le taux de couverture nationale en électricité qui a atteint 54% au 31 décembre 2017 et d'autre part, par le Programme d'Electricité Pour Tous (PEPT) qui suscite un engouement réel auprès de la population. Il a permis de réaliser à ce jour 565 039 branchements sociaux, dont plus de 200 000 pour la seule année 2018.

Tableau 18: Évolution du taux de couverture nationale en électricité de 2011 à 2017-2018

Indicateur	Évolution de l'indicateur de 2011 à 2017-2018							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de couverture nationale (%)	33	34	40	45	50	53	54	58,03
Nombre de localités électrifiées	2 847	2 881	3 032	3 682	4 126	4 537	4 614	4940

Source : MPD, MPEER/DGE/ Rapport d'activité 2018

En ce qui concerne la desserte effective des localités comparées aux ménages, le taux d'accès à l'électricité est quant à lui passé de 78% en 2016 à 82% à la fin décembre 2018, correspondant à plus huit personnes sur dix qui vivent dans des localités reliées au réseau électrique. Actuellement, la Côte d'Ivoire a amélioré sa performance de 0,95% à un score de 56,23 grâce à la baisse du coût de raccordement de 43%.





Malgré ces évolutions favorables, seuls 29% des ménages sont actuellement raccordés au réseau électrique. Cette situation est imputable aux frais initiaux d'abonnement qui restent encore élevés (100 000 à 195 000 FCFA), en particulier pour les populations des zones péri-urbaines et rurales. En outre, le paiement comptant du branchement, l'absence de mécanisme de financement, la facturation bimestrielle incompatible aux cycles d'activités saisonnières des ménages ruraux constituent des goulots d'étranglement à l'accès à l'électricité.

En réponse à ces problèmes, trois mesures importantes ont été prises dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv).

Il s'agit de :

- ✓ La baisse du tarif social d'électricité en application depuis le 1^{er} janvier 2019 qui permet à 850000 ménages soit 21% des ménages à revenu modeste de connaître une baisse de 20% de charge en matière d'électricité. La baisse tarifaire ne concerne que les abonnés au tarif domestique social existants et à venir. À fin février 2019, ceux-ci étaient estimés à 892 486 clients, dont 424 345 clients au post-paiement et 468 141 clients au prépaiement parmi lesquels 358 340 clients PEPT et 109 801 clients hors PEPT, soit une progression de 1,4% par rapport à janvier 2019.
- ✓ Le PRONER en vue d'électrifier toutes les localités ayant au moins 500 habitants à l'horizon 2020, et pratiquement toutes les localités d'ici 2025.
- ✓ Le PEPT pour le branchement de 400000 nouveaux abonnés sur la période 2019-2020.

Tableau 19:Évolution du nombre de clients et branchements

Libellés	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
- Nombre de clients BT	1 428 317	1 626 653	1 892 711	16%	266 058
- Nombre de clients HT	4 462	4 790	5 115	7%	325
Nombre de clients	1 432 779	1 631 443	1 897 826	16%	266 383
Branchements et raccordements	106 896	220 803	268 162	21%	47 359
- Branchements BT	106 531	220 553	267 837	21%	47 284
* Branchements ordinaires (dont BM/UE)	72 099	79 168	86 651	9%	7 483
* Branchements PEPT	34 432	141 385	181 186	28%	39 801
- Raccordements HT	365	250	325	30%	75

Source : Rapport annuel 2017-CIE



ENCADRE 2: LES PROJETS NATIONAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PRONER) ET D'ÉLECTRICITÉ POUR TOUS (PEPT)

Le secteur de l'électricité joue un rôle essentiel dans le développement économique et social de notre pays en assurant les besoins de la croissance industrielle et en répondant à l'aspiration au mieux-être des populations. En 2011, la puissance totale installée s'établissait à 1391 MW pour un taux de couverture des localités en électricité à 33%. Depuis cette date, les efforts du Gouvernement, qui a fait de l'électricité un de ces programmes phares, ont permis d'électrifier à fin 2017, 64% des 8513 localités que compte notre pays soit près du double des localités, réalisé en 6 ans. Cette performance résulte d'une volonté politique affirmée du Gouvernement qui a mis en place depuis 2013, plusieurs programmes en vue d'accélérer l'accès à l'électricité aux populations notamment en faveur des couches les plus vulnérables.



Ainsi, au niveau de l'accessibilité, le Programme Électricité Pour Tous (PEPT), dont l'objectif est de permettre aux populations à faibles revenus d'avoir de l'électricité à domicile, a permis plus de 524 000 branchements réalisés à fin 2018. Dépassant l'objectif fixé de 500 000 ménages à fin 2018 de disposer d'un branchement électrique et d'un abonnement avec un apport initial de 1000 francs CFA sur un coût total de 150.000 francs payable sur une période de 10 ans.

- Au niveau du taux de couverture des localités en électricité, le PRONER (Programme National d'Électrification Rurale) a électrifié 2093 localités à fin 2018 avec un objectif d'électrifier tous les villages de plus de 500 habitants soit 1838 villages en fin 2000.

Ces deux programmes qui font partie de Programme Social du Gouvernement sont suivis avec une attention particulière.

Par ailleurs, un ambitieux Projet de développement et de réhabilitation du réseau électrique (PRODERCI) a été lancé en juillet 2018 qui prévoit la construction de

11 nouveaux postes haute tension, la réhabilitation et l'extension de 15 postes haute tension existants, la construction de 1 685 km de lignes haute tension et la création de 41 nouveaux départs de 30 kW et de cinq nouveaux départs 15 kW à Bondoukou et Bouna, dans le nord du pays. Ce projet permettra à terme d'accélérer l'électrification de toutes les localités du pays à l'horizon 2025.



En outre, le tarif social de l'électricité a baissé de 20% en janvier 2019, permettant à 892 486 clients à fin février 2019, de bénéficier de cette baisse et d'économie sur les trois premiers mois de l'année, un montant cumulé de 906 millions de F CFA ;





Au titre des défis entravant l'atteinte de cette cible à l'horizon 2030, quatre goulots d'étranglement majeurs sont à relever, ce sont :

- ✓ Les indemnités des Populations
- ✓ Les procédures de passation des marchés avec les Bailleurs de Fonds
- ✓ Le besoin en renforcement de la capacité des cabinets de réalisation des études environnementales
- ✓ Le besoin en renforcement de la performance de certaines entreprises

Indicateur 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.

En vue de diversifier les sources de production, les autorités ivoiriennes, en accord avec les engagements internationaux de la COP 21 et des Agendas 2030 et 2063, ont retenu de renforcer la politique énergétique nationale en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables. Cette politique vise également la satisfaction des besoins énergétiques nationaux (production d'électricité, transport, chauffage, etc.), en recourant le plus possible aux ressources énergétiques renouvelables disponibles sur le territoire national. C'est pourquoi le Document de Politique Énergétique, le Plan Directeur Production Transport, les documents de stratégies de développement des EnR et « Off-Grid » sont en cours d'élaboration.

Par ailleurs, plusieurs réglementations et politiques nationales sectorielles ont été prises pour encadrer le secteur des énergies en Côte d'Ivoire, notamment : (i) la loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse ; (ii) la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ; (iii) la loi n° 2014- 427 du 14 juillet 2014, portant Code Forestier Ivoirien ; (iv) la loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité ; (v) le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des membres du gouvernement ; (vi) l'ordonnance n° 2012 – 487 du 07 juin 2012 portant Code des investissements en Côte d'Ivoire ; (vii) l'annexe à la loi de finances N° 2011 – 480 du 28 décembre 2011 portant budget de l'État pour la gestion 2012, au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; (viii) l'arrêté interministériel N°325/MPE/MPMEF/MPMB du 26 juin 2015 portant modification du tarif de l'électricité ; (ix) Le Plan d'Actions et d'Investissements en Énergies Renouvelables et Maîtrise d'Énergie, adopté en novembre 2012 ; (x) le Programme National d'Investissement pour l'Accès aux Services Énergétique en Côte d'Ivoire (PNIASE), adopté en décembre 2012 ; (xi) le Plan Directeur Production et Transport d'électricité (PDPT), a été adopté en 2014 et couvre la période 2014-2030 ; (xii) le Plan Directeur d'Électrification Rurale (PDER), de même a été pris en 2014 ; (xiii) le Plan Directeur du Réseau de Distribution en Côte d'Ivoire (PDD), également réalisé en 2014 et couvrant la période 2014-2030 et ; (xiv) la Stratégie pour le Développement Durable de la Bioénergie en Côte d'Ivoire.

L'indicateur de cette cible est suivi de manière exacte au travers les enquêtes de Niveau de Vie des Ménages (ENV). Et, force est de constater que la vulgarisation des énergies renouvelables reste encore en état de latence en Côte d'Ivoire. En effet l'utilisation des autres sources d'énergie reste encore faible comparativement aux sources traditionnelles d'énergies. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV 2015), 4,8% soit environ 5 ménages sur 100 utilisent un panneau solaire et/ou groupe électrogène comme principale source d'éclairage et la part de l'énergie consommée d'origine renouvelable dans l'Énergie totale consommée est en baisse passant de 67,6% en 2014, à 63,9% en 2015, soit une baisse de 3,7 points et la contribution des énergies renouvelables (ENR) dans le mix énergétique a diminué passant de 41% à 2016 à 40% en 2017.

Tableau 20: Source d'éclairage par Milieu de résidence





Source d'éclairage	Milieu de résidence			
	Abidjan	Autres villes	Rural	Ensemble CI
Électricité	92,5	70,3	28,7	46,2
Groupe électrogène/énergie solaire	0,4	2	6,7	4,8
Lampe et autres	3,8	5,2	6,2	5,7
Torche	3,4	22,5	58,3	43,2

Source : INS, ENV2015

Toujours selon l'ENV 2015, sur le plan national, 69,2% des ménages pauvres utilisent essentiellement le bois de chauffe pour la cuisson des aliments (en milieu rural, ce taux s'élève à 86% et dans les autres villes avec une proportion de 54,5%). À Abidjan, en revanche, ils utilisent aussi bien le gaz (40,4%) que le charbon (42,4%). Ils évacuent les eaux usées principalement dans la nature en milieu rural (65,3% des ménages pauvres), mais dans les fosses septiques à Abidjan (48,4%) et dans les autres villes (46,4%).

La situation en 2017 dans le cadre de cette politique montre que les consommations des énergies renouvelables se décomposent comme suit : (i) centrales solaires : 50 MW en cours pour un objectif de 150 MW prévus en plus à fin 2020 ; (ii) centrales à biomasse : 91 MW en cours sur un objectif de 100 MW prévus en plus à fin 2020 ; et (iii) centrale à Charbon : 2 unités de 350 MW chacune soit 700 MW.

En ce qui concerne la desserte des populations en sources alternatives d'énergie, l'État a mis en œuvre la stratégie off-Grid qui vise à satisfaire les besoins en énergie d'une frange de la population vivant sur des sites non encore raccordés au réseau électrique. À cet effet, (Off-grid) onze (11) zones pour un potentiel d'environ 800 000 ménages ont été identifiées : Denguélé / Woroba, Savanes, Vallée du Bandama, Zanzan, Montagnes, Bas Sassandra, Goh djiboua, Lacs/ Dist. Aut. Yamoussoukro, Sassandra Marahoué, Comoe, District des lagunes. Ces zones sont les pôles de mise en œuvre du projet de pré-électrification « off-grid » initié par le Gouvernement. La mise en œuvre de la stratégie off-grid a également permis (i) l'électrification de 100 villages par mini-réseau de production d'électricité, (ii) l'installation de 65 kits solaires à Affouvasso ; (iii) l'installation d'une mini-centrale solaire dans une douzaine de localités dans le cadre du PRODÈRE-UEMOA, (iv) l'électrification rurale décentralisée de 30 localités en cours au travers le projet ENERGOS 2 / Union Européenne.

Au titre de l'efficacité énergétique, un plan prévisionnel de réduction des pertes techniques et non-techniques (PNT & PT) est mis en œuvre et suivi régulièrement par CI-ENERGIES en vue les faire passer de 18% (2017) à 13% (2020), notamment à travers la mise en œuvre des investissements prévus dans les Plans Directeurs 2014-2030 Production-Transport-Distribution.

- **Perspectives**

En termes de perspectives, le Gouvernement devrait poursuivre l'augmentation de la capacité de production énergétique et l'extension de la couverture des localités de plus de 500 habitants. Au titre de la production énergétique, il est prévu le démarrage des travaux des centrales thermiques à gaz Ciprel 4 et Azito 5, les constructions des barrages hydroélectriques de Gripo-Popoli (Sassandra) et de Singrobo-Ahouaty (Bandama), et de la centrale solaire photovoltaïque de 25 MW à Bingué-Bougou (Korhogo).

En ce qui concerne la stratégie de développement des sources d'énergies renouvelables, il est prévu de finaliser l'évaluation du gisement national des sources d'énergies renouvelables, la mise en place du Système d'informations géographiques (SIG) destiné aux énergies renouvelables, la réalisation des





projets de centrales solaires photovoltaïques et à biomasse cacao et la création des incitations spécifiques de vulgarisation des technologies solaires hors réseau et des centrales à biomasse.

En matière de cuisson, la biomasse énergie (bois de feu, charbon de bois, déchets végétaux) représente un peu plus des 2/3 de la consommation finale totale d'énergie des ménages. L'objectif est de réduire la quantité de bois-énergies utilisée pour la satisfaction des besoins énergétique des ménages. De ce fait, plusieurs actions de sensibilisation à l'utilisation des foyers améliorés et du gaz butane ont été entreprises pendant plusieurs années et continueront de l'être en Côte d'Ivoire.

Quant à l'extension de la couverture du réseau électrique, les travaux devront couvrir la réhabilitation et le développement des ouvrages du réseau électrique de la Côte d'Ivoire par la construction d'environ 2 500 km de ligne et 30 postes de transformation HTB ainsi que l'électrification de 500 localités.

Les actions engagées pour améliorer la gouvernance du secteur (application de la loi portant code de l'électricité) ainsi que la maîtrise de l'énergie (mise en place des foyers améliorés ; promotion d'ampoules économiques et de logement à énergie optimisée) se poursuivront sur la période 2018-2020.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire étant un pays agricole, il est raisonnable de valoriser économiquement les déchets agricoles, agro-industriels et ménagers d'un potentiel estimé à 15 millions de Tonnes, à travers des centrales à biomasse pour atteindre une capacité installée de 200 MW en 2020 et de 500 MW en 2030.

Quant à l'énergie solaire, le potentiel disponible de 5,25 kWh/m²/j, essentiellement dans la région du Nord, permettra d'avoir une capacité installée de 200 MW en 2020 et de 400 MW en 2030.

- **Défis à relever**

En dépit de nombreuses mesures salvatrices prises, des goulots d'étranglements liés à l'indicateur demeurent, à savoir les coûts élevés des taxes douanières et fiscales sur les équipements d'énergies renouvelables ; la faiblesse du cadre institutionnel ; le manque de coordination et de collaboration interministérielle et ; les difficultés de mobilisation de fonds par les promoteurs.



Objectif 8 : Travail décent et croissance durable

Une croissance économique soutenue, partagée et durable est une condition préalable à la prospérité nationale. L'objectif 8 vise à fournir des possibilités pour un plein emploi productif et un travail décent pour tous, tout en éradiquant le travail forcé, la traite d'êtres humains et le travail des enfants. Dans le cadre de la poursuite de cet objectif, plusieurs interventions sont menées par l'État. Leurs portées sont perçues à travers les indicateurs en lien avec les trois cibles retenues pour cet objectif.

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

Indicateur 8.2.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi.

Cet indicateur a trait à la productivité économique, mesurée en rapportant la production en volume, rapporté à la quantité de facteurs ayant permis cette production, généralement le facteur travail.



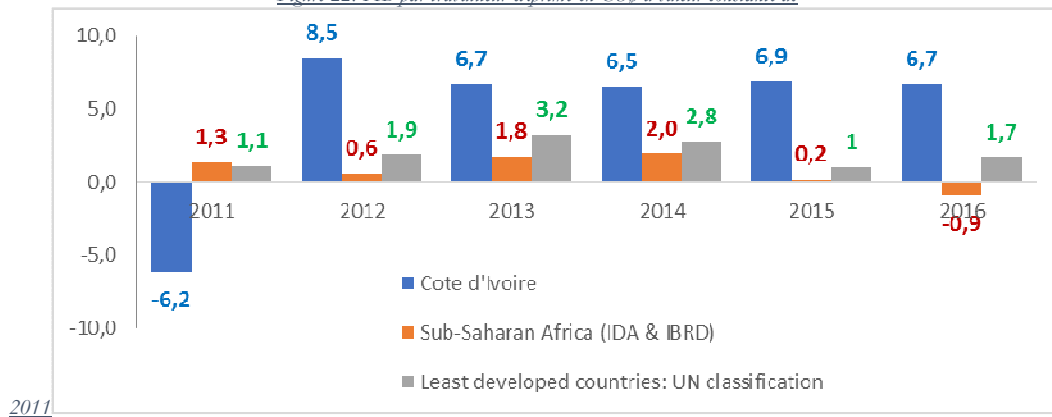


Le taux de croissance annuel du PIB réel par employé représente la variation annuelle en pourcentage du produit intérieur brut réel par personne **employée**. Il est calculé en rapportant le PIB réel par travailleur (PIB à prix constants / Nombre total de personnes **en emploi**).

En Côte d'Ivoire, selon les estimations de la banque mondiale, après une baisse importante du taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvu d'un emploi observé en 2011, soit -6,2% l'on est passé de 8,5% en 2012, à une valeur oscillant autour de 6,5% de 2012 à 2016, faisant de la Côte d'Ivoire l'un des pays africains à forte productivité économique, en Afrique Sub-saharienne. Depuis 2016, on observe une tendance baissière de ce taux passant de 4,8% à 4,2% de 2017 à 2018, tendance qui se conservera jusqu'en 2020, selon les prévisions de l'Organisation Internationale du Travail.

L'une des raisons de cette situation est que la productivité au sein des principaux secteurs d'activités connaît une baisse, en occurrence l'Agriculture. En vue de faire face aux défis, la PNE 2016-2020, en son premier axe stratégique, sur les cinq (5) relatif à l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs pourrait permettre une amélioration de la productivité économique.

Figure 22: PIB par travailleur exprimé en US\$ à valeur constante de



Source : INS, Banque Mondiale 2010 à 2016

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Indicateur 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap.

L'indicateur proxy utilisé dans notre analyse est la rémunération mensuelle moyenne des salariés en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques.

Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI) 2016, le salaire mensuel moyen des salariés est estimé à 88 403 FCFA. Il est en recul par rapport à février 2014 où il était estimé à 105 731 FCFA. Par ailleurs, plus de 4 salariés sur 10 perçoivent un salaire inférieur au SMIG fixé à 60 000 FCFA. 41,7 % des femmes ont un salaire inférieur au SMIG alors que ce taux est de 27,9% au niveau des hommes. Le gap s'est accentué en 2014 puisqu'en 2012, les proportions étaient de 62,4 % et 55,3 %.

Ce salaire n'est cependant pas homogène, quelle que soit la caractéristique sociodémographique (milieu de résidence, sexe, groupe d'âge et niveau d'instruction). En effet, le salaire mensuel moyen





des salariés est plus élevé à Abidjan 99 171 FCFA que dans les autres villes 88 855 FCFA et en milieu rural où il est estimé à 69 274 FCFA soit un écart d'environ 30 000 FCFA.

Les hommes salariés avec en moyenne 93 829 FCFA tirent un salaire moyen mensuel relativement plus intéressant que les femmes 68 801 FCFA soit un écart d'environ 25 000 FCFA. Le salaire mensuel moyen augmente avec le niveau d'instruction. Il est de 51 192 FCFA pour les 14-24 ans et de 113 752 FCFA pour les 25-35 ans alors qu'il est de 158 691 FCFA pour les personnes de 36-59 ans et de 143 104 FCFA pour les personnes de 60 ans et plus.

Suivant le niveau d'instruction, le salaire moyen mensuel est plus faible pour les salariés sans niveau d'instruction et plus élevé pour ceux de niveau supérieur. Les salariés sans niveau d'instruction perçoivent 59 425 FCFA par mois contre 69 811 FCFA pour ceux de niveau primaire. Les personnes de niveau secondaire ont quant à eux 101 199 FCFA et les salariés de niveau supérieur ont perçu 157 028 FCFA.

S'agissant de la part de salariés dont le revenu est inférieur au SMIG, il ressort qu'elle s'établit à 43,8%. Par sexe, ce sont 59,8% de femmes qui ont un salaire mensuel moyen en dessous du SMIG contre 39,4% des hommes. Cette situation concerne par ailleurs plus les jeunes de 14-24 ans (73,9%) et les salariés de faible niveau d'instruction (62,4%).

Tableau 21: Salaire mensuel moyen des emplois salariés (en FCFA) selon les caractéristiques des individus

Caractéristiques sociodémographiques	Salaire mensuel moyen	% salariés dont le salaire est inférieur au SMIG
Milieu de résidence		
Abidjan	99 171	32,4
Autres villes	88 855	46,1
Rural	69 274	60,0
Sexe		
Masculin	93 829	39,4
Féminin	68 801	59,8
Groupe d'âge		
Âge 14-24	51 192	73,9
Âge 25-35	79 826	46,0
Âge 36-59	113 752	27,1
Âge 60+	143 104	32,9
Éducation		
Sans instruction	59 425	62,4
Primaire	69 811	55,7
Secondaire	101 199	31,8
Supérieur	154 028	14,6
Ensemble	88 403	43,8

Source : Ensesi 2016

- **Politique active et volontariste d'aide à l'emploi au cours de la période 2012-2015**

Au cours de la période 2012-2015, la volonté du Gouvernement de répondre aux besoins d'emploi des groupes discriminés ou marginalisés et d'optimiser la création d'emplois s'est traduite par une politique active et volontariste d'aide à l'emploi au profit des femmes, des jeunes diplômés, des jeunes déscolarisés, des personnes en situation de handicap, des chômeurs de longue durée.

C'est ainsi que de nombreuses initiatives ont été prises dans le cadre de la Politique Nationale de l'Emploi de 2012 -2015 pour développer l'employabilité des jeunes à partir d'un dispositif





opérationnel et fonctionnel de l'apprentissage et des mesures fiscales d'incitation à la création d'emplois.

En appui à sa Politique Nationale d'Emploi, le Gouvernement a mis en œuvre une Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE) pour la période 2013-2015. Conformément à sa conception, cette stratégie gouvernementale en matière de relance de l'emploi a déroulé six programmes spécifiques adressés aux cibles les plus vulnérables. Il s'agit : i) du Programme d'Aide à l'Embauche (PAE) ; ii) du Programme spécial de requalification et de mise en adéquation emploi-formation ; iii) des Contrats d'apprentissage et formations professionnelles de courtes durées ; iv) des Programmes d'auto emploi ; v) des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) ; vi) du Service Civique d'Aide à l'Emploi et au Développement (SCAED).

Ces projets/programmes qui ont mobilisé 40,494 milliards de FCFA, ont permis d'atteindre une cible de 58 085 bénéficiaires comprenant les diplômés, les jeunes sans qualifications professionnelles, les jeunes pas ou peu qualifiés, les jeunes déscolarisés en zone urbaine, les chômeurs de longue durée, les jeunes à risque.

L'une des réformes majeures lors de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi 2012-2015, est la création de l'Agence Emploi Jeunes. Créée par ordonnance n°2015 - 228 du 08 avril 2015, cette Agence est la résultante de la fusion de neuf (9) structures dissoutes (AGEPE, FIDEN, FNJ, FAPA, FDHEV, FG-PMEA, FSE-THIMO, FGCP-BAD, et FIJDRDSPP) et a pour vocation d'intensifier les actions gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes.

En tant que guichet unique pour l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, l'Agence Emploi Jeunes développe des approches ciblées, dédiées aux différents types de public à partir d'une offre diversifiée de services, garantit une plus grande synergie ainsi qu'une forte interactivité entre les différents programmes et initiatives en direction des jeunes.

Ses interventions s'articulent principalement autour de : (i) l'appui à l'accès à l'emploi salarié, (ii) l'appui technique et financier à l'auto-emploi et (iii) le développement des compétences en vue d'un emploi salarié ou d'un auto-emploi.

Au cours de cette période, on note la mise en place d'outils de collecte de données pour améliorer le fonctionnement du marché du travail. Dans cette perspective, des « Enquêtes Emploi » (2012, 2013-2014, 2016) ont été réalisées. Par ailleurs, un support d'information dénommé « Tableau de Bord Emploi » et une fiche de collecte de données « Emploi » ont été adoptés le 22 octobre 2014 par le Gouvernement. Ces supports, destinés à rendre disponibles les informations sur le marché du travail, serviront au Gouvernement à planifier et à affiner ses actions de lutte contre le chômage et la pauvreté.

Résultats mitigés des initiatives Gouvernementales en matière de création d'emplois décents

Malgré les efforts remarquables du Gouvernement au cours de cette période, on note i) la prépondérance des emplois vulnérables, ii) un accroissement du chômage et une sous-utilisation de la main d'œuvre, particulièrement au niveau des jeunes, et iii) la persistance de la pauvreté laborieuse.

En effet, on note la prépondérance des emplois informels puisqu'ils représentent 93,4% de l'ensemble des emplois en 2016. Le taux d'emploi vulnérable, qui qu'en baisse (77,9% en 2012 et





73,2% en 2016) demeure élevé. Il est particulièrement plus élevé chez les femmes, les ruraux, les personnes âgées de plus de 36 ans et celles n'ayant aucun niveau d'instruction.

On observe par ailleurs, une hausse générale du taux de sous-emploi lié au temps de travail entre 2012 et 2016, passant de 6,3% en 2012 à 14,2% en 2016 ; les jeunes de 15-35 ans et les personnes de niveau d'instruction supérieur sont les plus touchés par le phénomène.

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est passé quant à lui de 7,8% en 2014 à 15,6% en 2016. En outre, de 18,4% en 2014, le taux combiné du chômage, du sous-emploi lié au temps de travail et de la main-d'œuvre potentielle est passé à 27,6% en 2016.

Outre le sous-emploi et le chômage, 34,9% des personnes en emploi sont pauvres, contre 46,3% pour l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté est plus élevé chez les femmes en emploi (38,1% contre 33% pour les hommes), au niveau des personnes en emploi en milieu rural (43,6) et chez les personnes en emploi, sans niveau d'instruction (42,1%). On note également, que le taux de pauvreté est le plus élevé pour les personnes en emploi dans le secteur agricole (45,9%).

- **Raisons de la contre-performance**

Ces résultats peu satisfaisants résultent en partie des facteurs qui constituent de fortes contraintes à réalisation des initiatives gouvernementales en matière de création d'emplois décents. Il s'agit notamment : i) de l'instabilité du cadre institutionnel, ii) de la faible capacité humaine et matérielle des structures chargées de la formation professionnelle et de l'emploi, iii) du financement inadéquat et non pérenne de la politique de l'emploi, iv) des limites du système d'information sur l'emploi et la formation et du système de coordination des actions en matière d'emploi, v) de la faiblesse de la promotion de l'emploi local.

Le Ministère en charge des questions d'emploi est au cœur du processus de coordination de la politique de l'emploi. En tant qu'acteur principal du dispositif de coordination, les changements qui interviennent au niveau de son organisation et de son fonctionnement, peuvent avoir des répercussions sur les initiatives pour harmoniser et rendre efficace les mesures et les actions destinées à promouvoir l'emploi. On note par exemple que, de 2012 à 2015, les attributions du Ministère en charge de l'emploi ont été modifiées trois (3) fois, soit une modification en moyenne par année.

On note par ailleurs que plusieurs structures étatiques ont été impliquées dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi. Il s'agit notamment : i) de la Direction Générale de l'Emploi (DGE) ; ii) de l'ex-Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) ; iii) de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) ; iv) du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) ; v) de la Plate-Forme de Services (PFS) ; vi) et de l'INIE. Bien que les missions de ces structures étatiques aient été définies, on note des chevauchements dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi 2012-2015.

Une des contraintes majeures à la politique de l'emploi est également, la faible exploitation des potentialités de création d'emplois au niveau des différentes régions, l'absence de politique d'emploi locale. En outre, il n'existe pas de cartographies des bassins d'emplois pour soutenir la politique locale d'emploi et surtout la mise en œuvre de politiques de transformation industrielle de produits locaux à travers des plans de développement local (PDL).



L'une des grosses contraintes de la Politique Nationale de l'Emploi est relative à son financement. En effet, les structures publiques, chargées de mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Emploi, doivent faire face à l'insuffisance de leurs ressources propres, à leur faible capacité à mobiliser des ressources financières, au manque de pérennité du système de financement des programmes et projets, et à l'éparpillement des ressources affectées à la Politique Nationale de l'Emploi.

Enfin, on note les limites du système actuel d'information sur le marché du travail. En effet, le rôle d'un système d'information sur le marché du travail (SIMT) est d'être utile à la formulation et à la mise en œuvre des politiques d'emploi. Ce rôle est pleinement assuré à partir de ses fonctions « description », « suivi » et « évaluation ». La fonction « description » consiste à décrire, en particulier en termes quantitatifs, les situations qui prévalent sur le marché du travail et l'évolution de celui-ci. La fonction "suivi" du SIMT vise à assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des politiques de l'emploi, du travail et de développement des ressources humaines. Enfin, la fonction "évaluation" sert à vérifier dans quelle mesure la réalisation des objectifs, peut être attribuée aux politiques.

Ces trois fonctions ne sont pas pleinement assurées parce qu'on constate encore un écart entre la capacité de collecte de données sur le marché du travail, d'une part, et celle d'analyse de l'information et de formulation des politiques, d'autre part.

A cet effet, des réformes et des mesures de politiques ont été initiées par le gouvernement. En ce qui concerne le cadre législatif et réglementaire, plusieurs textes de loi ont été adoptés. Il s'agit notamment : (i) de la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle ; (ii) de la Loi n° 2014-430 du 14 juillet 2014 portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH et le Sida ; (iii) de la Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail ; (iv) de l'Ordonnance n°2015 - 228 du 08 avril 2015 portant Création de l'Agence Emploi Jeunes ; (v) des mesures fiscales d'incitation à la création d'emplois (Cf. Annexe fiscale à la loi n° 2015-840 du 18 décembre 2015 portant budget de l'Etat pour 2016,2017, 2018, 2019.

Concernant les mesures politiques, bien de dispositions ont été également prises. Il s'agit essentiellement : (i) de la Politique Nationale de l'Emploi 2016-2020, en son **Axe 1**-Améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs ; et son **Axe 4** - Promotion d'emplois décents pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ; (ii) du Programme de promotion du travail décent en Côte d'Ivoire 2017-2020, l'accent est mis sur la **Priorité 1** : Accroissement des opportunités d'emploi productif, décent et durable pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap) ; (iii) et du Programme Social du Gouvernement 2019-2020 en son **Axe 4** :Accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés, à des revenus et à un emploi décent et stable ; (iv) de la Réforme des systèmes de pensions de retraite du secteur privé et public ; (v) de la Réalisation d'études de bassins d'emplois dans plusieurs régions, en vue de promouvoir l'emploi local ; (vi) et de la valorisation du SMIG et revalorisation du barème des salaires minima catégoriels conventionnels par secteur d'activité ;

Pour la mise en œuvre desdites réformes et mesures de politiques, plusieurs stratégies ont été développées. Elles sont relatives à : (i) la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des jeunes (SNIEJ) 2016-2020 ; (ii) la Stratégie Nationale de Promotion de l'Emploi des Personnes Vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 35 ans) sur la période 2018-2020,



(iii) des outils pour améliorer le système d'information sur le marché du travail ; (iv) l'adoption d'une stratégie nationale de protection sociale.

- **Défis à relever**

La poursuite des efforts du Gouvernement pour l'amélioration du niveau moyen de rémunération mensuelle des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap, se heurte à plusieurs goulots d'étranglement qui sont les suivants : (i) créer des emplois productifs et décents en nombre suffisant pour endiguer le chômage et le sous-emploi ; (ii) accorder la priorité des politiques aux secteurs qui créent des emplois et les opportunités de travail décent pour les jeunes ; (iii) renforcer le dispositif de développement de l'employabilité et l'entrepreneuriat, notamment des jeunes et des femmes ; (iv) accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, à des activités génératrices de revenus ; (v) prendre des décrets d'application des lois en faveur des personnes en situation de handicap, permettant leur insertion professionnelle et leur maintien dans l'emploi ; (vi) mettre en place un compendium des compétences des personnes en situation de handicap ; (vii) combler les écarts salariaux entre les hommes et les femmes ; (viii) élaborer des indicateurs du travail décent pour suivre les progrès réalisés au niveau de l'ODD 8.

En vue de relever les défis suscités, des politiques, des mesures et des actions ont été identifiées et sont en cours d'exécution :

(i) le 18 septembre 2015, le Gouvernement a adopté sa Stratégie de Développement des PME dénommée « Programme Phoenix » ; ce programme qui marque la volonté du Gouvernement de travailler à une véritable renaissance des PME ivoiriennes devrait se traduire par la création d'emplois formels et de qualité, à hauteur de 300.000 à 400.000 emplois additionnels ; (ii) la Politique Nationale de l'Emploi 2016-2020 (Axe 1 : Amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs ; Axe 4 : Promotion d'emplois décents pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap) ; (iii) le Programme de promotion du travail décent en Côte d'Ivoire 2017-2020 ; (iv) la Stratégie nationale de promotion de l'emploi des couches vulnérables, DGE/MEPS, Mai 2016 ; (v) la généralisation progressive de la couverture maladie universelle (CMU) ; (vi) Elaboration d'une politique nationale de sécurité sociale ; (vii) l'élaboration d'une politique nationale d'action sociale ; (viii) la mise en œuvre effective de la politique nationale d'assistance aux personnes âgées ; (ix) la création des régimes de retraite complémentaire par capitalisation dans les secteurs du public et du privé ; (x) l'institution de régimes de prévoyance sociale au profit des travailleurs indépendants (RSTI) ; (xi) les textes relatifs à la promotion et l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap et (xii) l'organisation des recrutements dérogatoires pour les personnes en situation de handicap à la Fonction publique en 2019 et en 2020

Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap.

Pour cet indicateur, nos analyses porteront en plus du chômage, sur la population en âge de travailler, la situation des jeunes et des femmes sur le marché du travail.

- **Population en âge de travailler et structure de la main d'œuvre**

La population ivoirienne, estimée à 23 300 761 habitants³, comprend 62,8% de la population en âge de travailler et vit majoritairement en milieu urbain (52,8%, dont 21,1% à Abidjan). Cette population est extrêmement jeune dans la mesure où 63,1% ont au plus 35 ans ; elle est en outre faiblement instruite (73,1% ont au plus le niveau primaire).

³ Projection 2015 à partir du RGPH 2014 (INS)





La main-d'œuvre qui comprend les personnes en emploi et les personnes au chômage est estimée à 55,4% de la population en âge de travailler en février 2015, soit environ 8 040 947 personnes. Elle est dominée par les hommes (60,1%), et par des personnes peu qualifiées (73,5% ont au plus le niveau primaire). En outre cette composante de la population en âge de travailler vit pour la plupart en milieu rural (46,3%) et regroupe essentiellement des personnes dont l'âge est compris entre 14 et 35 ans (57,4%). La population en emploi salarié est passée de 1.597.532 personnes en novembre 2012 à 1.813.204 personnes en février 2014, soit une augmentation de 215.672 personnes (14% d'accroissement).

Au total, les créations d'emplois dans le secteur formel ont été estimées à 251.818 emplois de 2011 à mai 2014, dont 36.678 emplois dans le secteur public. L'agriculture demeure la branche d'activité la plus pourvoyeuse d'emplois avec 43,5% des emplois. Elle est suivie par les Services (26,4%) et le Commerce (17,6%) alors que la part de l'Industrie dans l'ensemble des emplois n'est que de 12,5%. Une distribution de l'occupation selon le sexe montre que les hommes occupent la majorité des emplois dans les secteurs Agriculture, Industrie et Services avec des proportions respectives de 70,1 %, 68,4 % et 60,5 % en 2015. Par contre, les femmes sont majoritairement représentées dans le commerce et occupent 59,5 % des emplois.

En 2015, selon l'Enquête du Niveau de vie des ménages, les personnes au chômage représentent 6,9 % de la Main d'œuvre soit environ 554 008 chômeurs contre 5,3 % en 2014. Le taux de chômage, le plus élevé, concerne la ville d'Abidjan (13,4 %) ; à l'intérieur du pays, il est de l'ordre de 7,7 %. Il est plus élevé chez les femmes (10%), les jeunes (12,8 % pour la tranche d'âge 14-24 ans et 8 % pour les 25-35 ans) et diplômés de l'enseignement secondaire (12,2 %) et de l'enseignement supérieur (17,1 %).

Cependant, même si le taux de chômage est plus élevé parmi les diplômés, 49,3% du total des chômeurs sont faiblement instruits et ont au plus le niveau primaire. Le plus grand nombre de chômeurs se retrouve à Abidjan (46,4% des chômeurs) et les femmes représentent 57,8% des chômeurs.

Par ailleurs, un chômeur sur cinq est âgé de 14-35 ans et environ 8 chômeurs sur 10, soit 76,3% sont concernés par un chômage de longue durée c'est-à-dire qu'ils sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 1 an.

Globalement des données des enquêtes emploi 2012 et 2013-2014 et celles de l'enquête auprès des ménages (ENV 2015), on retient que :

- ✓ le chômage est plus accentué en milieu urbain ;
- ✓ il affecte plus les femmes que les hommes ;
- ✓ les jeunes de 14 – 35 ans en sont les plus grandes victimes ;
- ✓ le taux de chômage des diplômés de l'Enseignement est plus élevé ;
- ✓ le chômage de longue durée affecte plus des trois quarts des chômeurs (74 % en 2012 et 76,3 % en 2016)

- **Situation des jeunes sur le marché du travail**

La question de l'emploi des jeunes représente un défi majeur pour le Gouvernement. Afin de favoriser l'accès de la population active, notamment les jeunes, à un emploi décent, les efforts déployés au cours de l'année 2017, ont porté principalement sur : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'emploi ; (ii) le renforcement de capacité opérationnelle des infrastructures d'encadrement des jeunes ; et (iii) l'Insertion des Jeunes et la Promotion du Volontariat, du Civisme et de la Citoyenneté des Jeunes.





L'évolution de la situation de l'emploi en 2017, donne une création de 83 764 emplois pour le secteur privé et de 11 946 emplois pour le secteur public selon le Tableau de Bord Emploi (TBE 31 décembre 2017). Deux principaux indicateurs permettent de mesurer la performance en matière d'emploi. Ce sont : le taux de chômage et le taux de combiné de chômage de la main d'œuvre potentielle et du sous-emploi.

Tableau 22: Evolution des principaux indicateurs de mesures de la performance

Indicateurs		Référence	Réalisé	Cible
	2013 – 2014	2015 (ENV)	2016	2017
Taux de chômage	5,3	6,9	2,8	-
Taux combiné de chômage de la main d'œuvre potentielle et du sous-emploi	23	25,3	27,8	-

Source : Tableau de Bord Emploi (Direction Générale de l'Emploi)

Le taux de chômage légèrement en hausse de 2013 (5,3%) à 2015 (6,9%) a baissé en 2016 (2,8%). Pendant que le taux combiné de chômage de la main d'œuvre potentielle et sous-emploi a augmenté passant de 23% en 2013 à 27,8% en 2016.

Bien que ces indicateurs n'aient pas été calculés pour l'année 2017, le taux de chômage ne devrait pas être très différent de sa valeur de 2016, en raison des actions mises en œuvre pour résorber le chômage.

Pour ce qui est de la SNIEJ, l'objectif global d'ici à 2020 est de prendre en compte à travers ces programmes 601 144 jeunes.

Tableau 23: Evolution des principaux Indicateurs de mesure de la performance du sous-secteur emploi jeunes

Indicateurs	Réalisé		Réalisation cumulée	Cible	Taux de réalisation
	2016	2017			
Nombre de jeunes bénéficiaires de programme d'aide à l'embauche	4 200	11 676	15 876	53 383	29,74
Nombre de jeunes bénéficiaires de programme de type THIMO	18 237	7 224	25 461	192 238	13,24
Nombre de jeunes bénéficiaires de programme de Formation complémentaire qualifiante (FCQ)	2 000	2 242	4 242	6 403	66,25
Nombre de jeunes bénéficiaires de programme d'apprentissage	4 362	6 045	10 407	123 609	8,42
Nombre de jeunes bénéficiaires de programme d'AGR et de micro entreprise	52 828	30 968	63 595	225 511	28,29
Total	61 627	58 155	119 782	601 144	19,93

Source : Agence Emploi Jeunes

Le taux de réalisation cumulé (2016-2017) est de 19,93%, loin de la cible 100% visée en 2020. Ce faible taux est imputable aux scores très faibles enregistrés au niveau des programmes THIMO (13,24%) et apprentissage (08,42%), lié à une insuffisance de dotations financières pour la mise en œuvre desdits programmes. Cependant, une très bonne progression est observée dans la mise en œuvre du programme de Formation Complémentaire qualifiante (66,25%).

Par ailleurs, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa Politique Nationale de l'Emploi à travers également les programmes et projets d'auto emploi et les opérations spéciales visant la promotion de l'emploi des jeunes.

Dans ce cadre, 74 764 jeunes ont bénéficié des programmes de développement des compétences à travers les Formations Complémentaires Qualifiantes Programme d'Aide à l'Embauche (FCQ-PAE), l'opération « une formation, mon passeport pour l'emploi », programme apprentissage PEJEDEC, Programme apprentissage AEJ, chantiers écoles, stages écoles, et stages d'immersion. 5 881 jeunes ont bénéficié des programmes d'accès à l'emploi salarié, à travers les stages de





qualification C2D, les stages de qualification PEJEDEC, les stages de qualification PAE et les placements directs. 38 192 jeunes ont bénéficié des programmes d'appui à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat, à travers les THIMO AEJ et PEJEDEC, la plateforme de financement AEJ, l'opération « Agir pour les Jeunes », l'incubation de start-ups, le programme de lutte contre la migration des jeunes, les AGR C2D, PEJEDEC et PRISE. Au total, les différents programmes ont été financés grâce aux ressources de l'Etat et à l'appui de partenaires techniques et financiers dont la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et la coopération Japonaise.

- **Situation des femmes sur le marché du travail**

La main d'œuvre féminine a diminué entre 2014 et 2015 passant de 42,9 % à 39,9%, soit un point de pourcentage alors que la population hors main d'œuvre passait de 55,7 % à 61,4 %.

En 2014, la population féminine en âge de travailler en emploi était de 46 % contre 59,1 % pour les hommes. Sur cette période, les femmes étaient surtout cantonnées dans les emplois informels non agricoles avec un taux de 52,6 contre 25,5 % au niveau des hommes, dans les services où leur contribution est de 78,8 % et globalement dans les emplois vulnérables au niveau des jeunes (75,1 % contre 57,6 % au niveau des hommes).

Par contre, au niveau de l'emploi salarié, leur taux de participation est de 8,6 % contre 25,2 pour les hommes en 2014 et 12,6 % contre 28,1 % en 2014. Malgré la réduction du gap à ce niveau, les femmes ivoiriennes restent tout de même marginalisées sur le marché du travail. Elles n'occupent que 26,4 % de l'emploi privé formel, 24,1 % de l'emploi public et parapublic, mais 69% des services aux ménages. Le revenu mensuel des femmes est également inférieur à celui des hommes à plus de 45 %. Il est de 78 482 F CFA contre 114 526 F CFA pour les hommes.

L'écart au niveau de l'emploi indépendant non agricole est encore plus élevé avec un niveau trois fois inférieur à celui des hommes (36 300 contre 98 306). La tendance est la même du point de vue de la qualité de l'emploi. Si on considère l'emploi permanent, ce sont 51,5 % des femmes qui en occupent contre 62 % au niveau des hommes. Et lorsqu'il s'agit de l'emploi à temps partiel, elles en occupent à hauteur de 13,2% contre 9,2 % pour les hommes.

Enfin, le chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes sur les trois enquêtes auprès des ménages après la crise post-électorale (2012, 2013-2014, 2015). Les taux sont respectivement de 11,9 %, 6,6 % et 10 % contre 7,4 %, 4,9 % et 4,8 %.

Le refuge des femmes dans les activités informelles va de pair avec un déficit en matière de protection sociale. Très souvent, elles ne bénéficient d'aucune couverture sociale.

- **Situation des handicapés et des personnes de plus de 35 ans en difficulté d'insertion**

Deux catégories de personnes sont identifiées comme extrêmement vulnérables sur le marché du travail. Il s'agit d'une part des handicapés physiques et des individus de plus de 35 ans en difficulté d'insertion ou de réinsertion.

La Côte d'Ivoire compte environ 2% de personnes handicapées soit environ 453 000 personnes confrontées à de nombreuses difficultés d'insertion professionnelle. En 2015, 300 personnes handicapées ont été recrutés à titre dérogatoire à la fonction publique, dont 201 hommes et 99 femmes.

Les personnes de plus de 35 ans représentent quant à elles plus de 36,8 % de la population ivoirienne. Ces personnes représentent également 30 % des chômeurs en 2014 et 2015. Plus de 27 % de cette population ne participe pas au marché du travail. Si leur taux de chômage est très faible par rapport à celui des jeunes (3,1 % contre 9,6 % en 2013-2014), la plupart des actifs non occupés ont franchi la limite d'âge pour accéder à un emploi dans les secteurs publics comme privés.





La durée de chômage de cette couche caractérise leur vulnérabilité sur le marché du travail. En effet, 58 % des personnes dont l'âge est compris entre 56 et 59 ans ont une durée de chômage supérieure à trois ans alors que cette proportion est de 51,4 % pour les jeunes au sens large et 82,5 % lorsque les individus sont âgés de 60 ans et plus. En somme, l'on remarque une baisse du taux de chômage en Côte d'Ivoire qui est passé de 5,3% en 2014 à 2,8% en 2016. Le chômage reste toujours plus présent chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 24: récapitulatif des indicateurs sur le chômage

Année	2014	2016
Taux de chômage	5,4	2,8
Taux de chômeurs des jeunes 14-24	9,80%	3,90%
Taux de chômage des jeunes 24-35	7,30%	3,60%
Proportion des hommes au chômage	46,60%	49,5
Proportion des femmes au chômage	53,40%	50,5

Source: INS, ENSETE 2014, ENSESI 2016

- **Perspectives :**

Le Gouvernement travaille à apporter une solution à la problématique de l'emploi, notamment au profit des jeunes et des femmes, à travers une combinaison de trois grands axes d'intervention, à savoir: (i) la mise en place d'une forte dynamique de croissance économique et des mesures d'incitation pour favoriser le développement du secteur privé et partant, la création d'emploi, (ii) les recrutements directs dans le secteur public et parapublic et (iii) l'appui à la création d'emplois dans le cadre de la formation et l'accompagnement à l'emploi ainsi qu'à l'auto-emploi. Les dispositions du Programme Social du Gouvernement (PSGov) relatives à l'amélioration de l'emploi portent sur le dernier point.

Cette mesure se décline en cinq (5) projets à savoir le projet d'autonomisation de la femme (SWEDD) qui vise l'auto-détermination chez les jeunes filles et femmes ; le développement de l'entrepreneuriat qui consiste à financer des projets structurés de création d'entreprises formelles ; le développement des compétences qui vise le renforcement des capacités des jeunes à travers des formations qualifiantes de reconversion, de réorientation, et d'apprentissage ; le programme de mise en stage, qui est un programme d'aide à l'embauche par des stages de qualification et de professionnalisation et ; les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO)

- **Défis à relever :**

Les principaux défis identifiés pour réduire le *Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap* sont (i) le maintien d'une croissance économique forte, diversifiée et durable ; (ii) la facilitation de l'accès au financement des PME ; (iii) la réduction de la vulnérabilité des femmes sur le marché du travail ; (iv) une meilleure redistribution des fruits de la croissance ; (v) l'augmentation de la productivité du facteur travail ; (vi) la facilitation de la transition des entreprises informelles vers le secteur formel ; (vii) la création d'emplois productifs et décents en nombre suffisant pour endiguer le chômage et le sous-emploi ; (viii) le renforcement du dispositif de développement de l'employabilité et l'entrepreneuriat, notamment des jeunes et des femmes ; (ix) la mise en place d'un compendium des compétences des personnes en situation de handicap ; (x) l'amélioration de la production régulière des informations de qualité sur le marché du travail ; (xi) le renforcement des normes de santé et sécurité au travail (SST) dans les Très Petites Entreprises et les Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PME) ; (xii) l'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants, aux travailleurs et travailleuses ruraux et ceux de l'économie informelle et ; (xiii) la disponibilité de données statistiques fiables actualisées désagrégées selon le sexe et sexo-spécifiques.

- **Constats et Observations au regard du Genre**



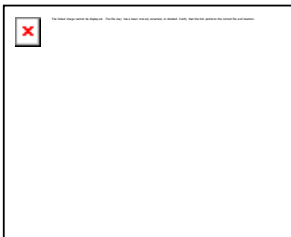


Constats

En dépit des différentes conventions et protocoles ratifiés (CEDEF, Maputo, Plateforme d'actions de Beijing) par la Côte d'Ivoire, cette dynamique de participation des femmes au processus de développement est freinée par certaines discriminations de Genre. En Côte d'Ivoire, les inégalités de genre existent au niveau des revenus. La répartition inégale du travail domestique et de soins non rémunérés entre hommes et femmes est un facteur déterminant des inégalités entre les sexes au travail.

Recommandation

En termes de recommandation, il s'agira de (i) favoriser l'accès aux ressources : (biens de production, terre, équipements, réseaux, emploi) ; (ii) favoriser l'accès aux services de vulgarisation (intrants développement des compétences) le savoir-faire technologique ; (iii) informer les femmes sur les opportunités économiques et d'accès aux crédits ; (iv) encourager les structures privées dans la démarche de la prise en compte du genre de même que les parties politiques ; (v) accroître la présence des services financiers (banques et comptes d'épargne, les prêts sans garantie, les services bancaires mobiles ; (vi) assurer l'initiation à la culture de la bancarisation à travers l'information, l'éducation et la formation : Intégrer la dimension genre dans les budgets (permet de rendre visibles, les déséquilibres entre hommes et femmes et d'en tenir compte dans la planification et la mise en œuvre des projets) ; (vii) développer la confiance en soi et la perception que les femmes ont d'elles même ; (viii) favoriser l'entrepreneuriat, capacités des femmes le réseautage, le leadership, la compétence en gestion) ; (ix) augmenter l'offre de la main d'œuvre féminine très qualifiée sur le marché du travail ; (x) créer des opportunités d'emploi dans les zones rurales (décentraliser les industries) ; (xi) renforcer le suivi des institutions, structures, et mécanismes de mise en œuvre des politiques Genre ; (xii) promouvoir la participation du secteur privé en matière de prise en compte du Genre ; et (xiii) adopter une législation pouvant permettre la coopération entre le secteur privé et le secteur public.



ENCADRE 3:MODELE D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR AGRICOLE : CERTIFICATION BIOLOGIQUE DANS LA CHAINE DE VALEUR KARITE

Dans le cadre de son appui à l'autonomisation des femmes du secteur agricole, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, avec l'appui de l'ONU Femmes a initié depuis juillet 2017 une phase pilote du programme phare d'appui à l'autonomisation des femmes à travers une agriculture résiliente face aux changements climatiques. Cette phase pilote a concerné l'accompagnement des femmes de la filière karité à l'obtention de la certification biologique. Le choix de cette filière réside est lié au fort taux de représentativité des femmes dans (97%), à la pénibilité du travail, aux difficultés d'accès aux marchés, au manque de structuration du secteur, au faible profit tiré par les femmes de leurs activités, autant de facteurs contribuant à accentuer la vulnérabilité des femmes de cette filière. Ce projet ambitionnait de toucher 1 200 femmes productrices d'amandes et de

beurre de karité dans les deux régions identifiées pour la phase pilote ; le Tchologo et le Bounkani, et l'obtention d'au moins deux certifications répondant aux normes biologiques. Ainsi l'ONU Femmes en partenariat à la Filière Karité de Côte d'Ivoire a procédé au renforcement des capacités de 1927 femmes par la formation aux techniques et méthodes biologiques.

En collaboration avec les autorités administratives et coutumières, un appui a été apporté à l'accès au foncier l'ONU femmes. Ce qui a permis l'octroi de 617 ha de terres et 19 magasins de stockages aux femmes.

Un appui a été fourni au renforcement des capacités matérielles des unités de production en vue de les rendre conformes aux exigences de la certification biologique.

Un accompagnement à la structuration de la filière à travers le regroupement des femmes collectrices d'amandes de karité, la création d'un groupement d'intérêt économique et





l'établissement de liens entre tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Un appui fourni à l'accès au financement à travers le ministère de la femme, sur financement de l'ONU Femmes pour un montant de plus de 175 millions de FCFA (350 000 \$US).

Toutes ces interventions ont permis d'obtenir la certification biologique qui constitue une ouverture pour l'accès au marché.

Dans le cadre de l'accès au marché, l'ONU Femmes en appui au Gouvernement a accompagné les femmes de la Filière Karité Côte d'Ivoire à la participation au SARA 2017 où des opportunités de partenariats commerciaux plus rentables favorisant l'exposition des produits dans des grandes surfaces ont été relevées.

En mars 2019, les femmes de la filière karité ont participé aux activités du Gouvernement ivoirien autour des chaînes de valeur organisées à New York à l'occasion de la 63ème session de la Commission sur la Condition de la Femme (CSW63). Elles y ont rencontré des investisseurs privés américains qui envisagent à cet effet, effectuer une visite prochaine en Côte d'Ivoire.

- En janvier 2019, tous les produits suggérés (amandes, beurre de karité, tourteaux) à la certification ont été déclarés biologiques, conformément aux normes EOS (marché européen) et NOP (marché américain)
- Aucune non-conformité n'a été relevée lors de l'inspection

2. Liste des produits suggérés à la certification

Produits	Surfaces ou quantités	Catégories proposées
EOS		
CULTURES ET PRODUITS VEGETAUX BRUTS		
Amandes de karité		Biologique
Amandes	617,00 ha	Biologique
PRODUITS TRANSFORMES		
Margarines et matières grasses préparées		
Beurre de Karité		Biologique
Résidus d'huiles et graisses		
Tourteaux		Biologique
NOP		
CULTURES ET PRODUITS VEGETAUX BRUTS		
Amandes de karité		NOP produit "100% organic" (205.301a)
Amandes	617,00 ha	NOP produit "100% organic" (205.301a)
PRODUITS TRANSFORMES		
Margarines et matières grasses préparées		
Beurre de Karité		NOP produit "100% organic" (205.301a)
Résidus d'huiles et graisses		
Tourteaux		NOP produit "100% organic" (205.301a)





Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'ODD 9 concerne la promotion et le développement des infrastructures, l'industrialisation et l'innovation, à travers un appui financier, technologique et technique international et national amélioré, la recherche et l'innovation, et un meilleur accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

La disponibilité et la qualité des infrastructures doivent contribuer à l'amélioration du niveau de vie et à l'accélération du processus de développement de la Côte d'Ivoire. Leur répartition harmonieuse sur le territoire national peut aider à réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités.

Le Gouvernement ivoirien a accordé d'importants investissements à ce secteur, ce qui témoigne de sa volonté à se doter d'infrastructures économiques de qualité et d'équipements modernes afin de faciliter la circulation des personnes et des biens, de promouvoir les échanges commerciaux internes, inter et intra régionaux et de consolider les bases d'une croissance forte et d'un développement durable.

Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Indicateur 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Au niveau du sous-secteur portuaire et maritime, le principal indicateur retenu pour mesurer les progrès accomplis est le volume de fret maritime transporté par an. Cet indicateur est passé de 26 177 637 tonnes en 2015 à 26 346 745 tonnes en 2016 pour s'établir à 27 091 205 tonnes en 2017 soit un accroissement de 3% de 2015 à 2017.

Tableau 25: Evolution du principal indicateur du réseau portuaire et maritime

Indicateurs	Référence	Réalisé		Cible			Sources
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Volume de fret maritime transporté (tonnes)	26 177 637	26 346 745	27 091 205				Ministère des Transports

Source : Ministère des Transports

L'accroissement s'explique en partie par l'élargissement et l'approfondissement du canal de Vridi inauguré en février 2019 permettant d'accueillir des navires porte-conteneurs sans limitation de longueur avec seize (16) mètres de tirant d'eau.

Concernant le Port de San Pedro, le contrat pour l'extension du Terminal à conteneurs signé en 2017 fera passer la capacité de traitement de conteneurs de moins de 200 000 conteneurs équivalent vingt (20) pieds à 1 000 000 de conteneurs. Par ailleurs les travaux en cours pour la construction d'un terminal industriel polyvalent s'achèveront en 2020.

- **Au niveau du sous-secteur aérien,**

Deux (02) indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance. Le premier indicateur, le cumul du nombre de voyageurs commerciaux, a enregistré un accroissement en passant de 1 572 753



passagers en 2015 à 1 829 049 passagers en 2016 pour ensuite atteindre 2 069 366 passagers en 2017 et 2 187 868 passagers en 2018 à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.

De plus, grâce aux efforts du Gouvernement, la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire a accru sa flotte avec l'acquisition de 3 aéronefs en 2017 et augmenté le nombre de dessertes dans la sous-région et en Afrique centrale. Ces investissements ont permis d'augmenter le nombre de voyageurs internationaux transitant par Abidjan de 1 572 753 en 2015 à 2 000 000 en 2017. Ces avancées contribuent à l'objectif de faire d'Abidjan un hub sous régional.

Tableau 26: Evolution des principaux indicateurs du réseau aérien

Indicateurs	Référence	Réalisé		Cible
	2015	2016	2017	2020
Volume de fret aérien transporté (tonnes)	20 607	20 381	23 410	
Nombre de voyageurs commerciaux	1 572 753	1 829 049	2 000 000	2 400 000

Source : Ministère des Transports

- **Au niveau du sous-secteur ferroviaire,**

le volume de fret est passé de 798 000 tonnes en 2015 à 806 000 tonnes en 2016 pour légèrement fléchir à 799 000 tonnes en 2017. Le trafic de personnes quant à lui reste négligeable sur l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou. Le nombre de passagers enregistré d'ailleurs un repli de 5,9%.

Tableau 27: Evolution du principal indicateur du réseau ferroviaire

Indicateurs	Référence	Réalisé		Cible			Sources
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Volume de fret ferroviaire transporté (tonnes)	798 000	806 000	799 000	800 000	900 000	1 000 000	Ministère des Transports

Source : Matrice du cadre de résultat PND 2016 -2020

La baisse du volume de fret ferroviaire se justifie en partie par les travaux de réhabilitation en cours depuis 2017 qui perturbent quelque peu les activités ferroviaires. En effet, les travaux de réhabilitation du chemin de fer Abidjan –Ouagadougou –Kaya long de 1 210 km ont été lancés le 5 décembre 2017 et prendront fin le 31 décembre 2021 au plus tard pour la première phase. En outre, les travaux de construction de la ligne n°1 du métro d'Abidjan ont été lancés en novembre 2017 et devraient s'achever en 2022. Les études, les travaux préparatoires et le processus de libération des emprises sont en cours.

- **Au niveau du sous-secteur du transport public routier et lagunaire,**

La Société de Transport d'Abidjan (SOTRA) grâce à sa flotte a transporté environ 86 millions de passagers en 2017 contre 85 millions en 2016 et prévoit en transporter environ 144 millions en 2018 et 300 millions en 2019. Cette opération va se poursuivre à hauteur de 500 nouveaux autobus par an jusqu'à la fin de l'année 2020.

Tableau 28: Evolution des principaux indicateurs du transport public urbain

Indicateurs	Référence	Réalisé		Cible			Sources
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Nombre de passagers transportés par la SOTRA		85 000 000	86 000 000	144 000 000	300 000 000		

Source : SOTRA/Ministère des Transports

Au niveau du transport lagunaire, deux (2) opérateurs privés ont été agréés depuis 2016 pour l'exploitation du plan d'eau lagunaire, à savoir : CITRANS et la STL. Les activités de ces sociétés de





transports ont effectivement démarré par la mise en circulation de 7 bateaux par la société CITRANS et 10 bateaux par la société STL. Toutefois, les opérateurs privés signalent quelques difficultés logistiques concernant la mise à disposition de sites pour la construction des gares lagunaires.

Tableau 29: Récapitulatif de l'Evolution du transport selon le mode

NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTES, PAR MODE DE TRANSPORT	2014	2015	2016
Nombre de passagers transportés, par mode de transport (en nombre)			
Transport ferroviaire entrants ou sortants de la Côte d'Ivoire	171000	121000	?
Transport aérien à l'intérieur de la Côte d'Ivoire	20909	45634	941485
Transport aérien entrants et sortants de la Côte d'Ivoire (aéroport Félix Houphouët B.)	1300379	1572753	1829049
Volume de fret transporté par mode de transport (en tonnes)			
Transport ferroviaire	805000	798000	807000
Transport aérien à l'intérieur de la Côte d'Ivoire	9.453	24.963	8.525
Transport aérien entrant et sortant (aéroport 'Abidjan)	20657	20607	20381
Transport maritime (port d'Abidjan)	20812952	21926247	21734640
Transport maritime (port de San Pedro)	4735779	4851390	4612105

Source : Ministère du transport

• Perspectives

Les perspectives dans ce secteur portent sur (i) la réalisation de l'étude du Plan de Déplacement Urbain (PDU) et la mise en œuvre de ses conclusions par le Gouvernement ; (ii) le renforcement des capacités des agents de la Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire (SIPF) aux métiers ferroviaires ; (iii) la réhabilitation des infrastructures ferroviaires de l'axe Abidjan-Ouagadougou-Kaya ; (iv) la construction de la ligne 1 du Métro d'Abidjan et la construction de la voie ferrée San Pedro-Man ; et (v) la construction de l'aéroport international de San-Pedro et de son aérocity.

De plus, un programme est initié pour assurer le renforcement de capacités des acteurs du secteur routier dans le cadre de la réforme de la Loi d'Orientation du Transport Intérieur (LOTI) à travers un partenariat établi entre le Gouvernement ivoirien et l'Union Européenne. Aussi, le règlement n°14 /2005/ CM/UEMOA, relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises dans l'espace UEMOA, qui a connu une phase de sensibilisation initiée par le Haut Conseil du Patronat des Entreprises du Transport Routier de Côte d'Ivoire (HCPETR-CI), va rentrer dans sa phase répressive.

La Stratégie Sectorielle du Transport Routier de Marchandises en Côte d'Ivoire (SSTRM) est en cours d'élaboration avec l'assistance technique de l'Union Européenne dans le cadre du projet pour la préservation du réseau routier. Cette stratégie permettra d'avoir un secteur de transport des marchandises plus professionnel et plus compétitif. Elle contribuera à régler la question de la formation, du rajeunissement du parc auto, de la gestion du fret, de la sécurité routière, etc.

Aussi, pour améliorer la performance du Port Autonome d'Abidjan (PAA), il est préconisé la réalisation d'une étude de toute la chaîne de valeurs portuaire qui sera pilotée par une institution indépendante et bénéficiant d'un appui politique important telle que la Primature ou la Présidence.

Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.





Indicateur 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant.

Cette Cible de l'ODD est mise en œuvre à travers l'Axe Stratégique 3 du Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire intitulé : L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et qui est un axe critique de la marche vers l'émergence. Le consensus sur la définition de la transformation structurelle a été adopté par la BAD et la CIEA (Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique) comme une réallocation de l'activité économique des secteurs à faible productivité vers ceux où elle est plus forte, permettant ainsi de maintenir une croissance forte, durable et inclusive.

Ce processus est généralement caractérisé par au moins deux faits stylisés : (i) l'augmentation de la part du secteur industriel et des services à forte valeur ajoutée dans le PIB, couplée avec une baisse tendancielle de la part de l'agriculture ; et (ii) la baisse de la part de l'emploi agricole ainsi que le transfert des travailleurs vers les autres secteurs plus productifs de l'économie.

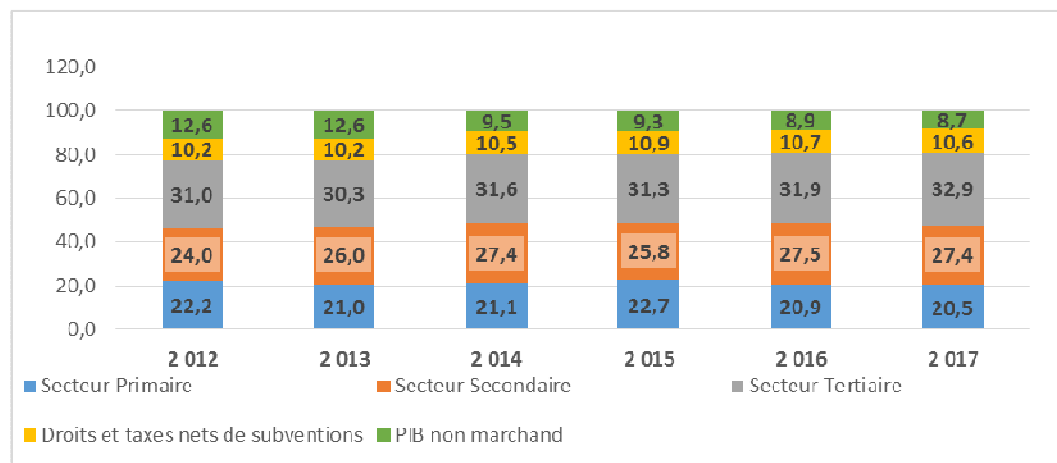
Les principaux résultats attendus par le Gouvernement à travers cet axe sont : (i) l'environnement des affaires est attractif ; (ii) l'agriculture ivoirienne est compétitive, rémunératrice pour les producteurs et assure la sécurité alimentaire ; (iii) les activités industrielles et minières sont développées ; et (iv) les services touristiques, artisanaux et commerciaux sont développés.

L'évolution des poids des différents secteurs économiques dans le PIB entre 2012 et 2017 permet d'appréhender le changement structurel. Ainsi, la part du secteur primaire est passée de 22,2% à 20,5%. Celle du secteur secondaire sur la même s'est améliorée de 3,4 points de pourcentage pour atteindre 27,4%. Quant au secteur tertiaire, sa part a augmenté de 1,9 point de pourcentage de 2012 à 2017 pour se situer à 32,9%.

En particulier, l'évolution du poids du secteur secondaire dans le PIB montre un renforcement de la base industrielle et une bonne avancée vers la cible attendue de 30% en 2020. Le secteur est dominé par le sous-secteur manufacturier, tiré par les industries agro-alimentaires, dont la part dans le PIB est passée de 14,3% en 2012 à 17,2% en 2017.

Quant à la production industrielle, mesurée par l'IHPI (Indice Harmonisé de la production industrielle), elle connaît également une hausse à fin Décembre 2017, de 4,3% par rapport à 2016. Cette performance provient de la bonne tenue des industries "de machines et matériels de tous types" (+36,1%), "du verre, de la céramique et des matériaux de construction" (+19,7%), "agroalimentaires et tabac" (13,0%), du bois et meubles (+10,9%) malgré la chute des industries "extractives" (-17,3%), "métalliques" (-11,8%) et "pétrolières, chimiques, caoutchouc et plastiques" (-2,7%). Hors extraction, la production industrielle s'améliore de 8,2% et celle du secteur manufacturier de 9,0% au cours de l'année 2017 comparativement à l'année 2016.

Figure 23: Evolution du poids de secteurs économiques en % du PIB (optique offre) de 2012-2017





Source : MEF/MPD

Du côté de l'offre, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire évoluent respectivement de 10,9%, 4,2% et 9,9%.

La contribution du secteur primaire au PIB se réduit conformément aux attentes de la transformation structurelle de l'économie. Ainsi de 2012 à 2017, sa part au PIB passe respectivement de 22,2% à 20,5%.

Indicateur 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total.

En 2017, le secteur primaire évolue favorablement (+10,9%) tirée aussi bien par l'agriculture vivrière (+7,2%) que par l'agriculture d'exportation (+17,3%). En effet, la production de toutes les cultures d'exportation est en hausse, notamment le cacao (+24,4%), l'anacarde (+9,5%), le coton (+6,1%), le caoutchouc (+28,0%), l'huile de palme (+7,0%), l'ananas (+25,7%), le sucre (+1,9%) et la banane (+2,6%).

L'agriculture vivrière, portée par le Programme d'Urgence d'Appui à la Production Vivrière (PUAPV) enregistre une augmentation au niveau des tubercules (+8,3%), des céréales (+4,1%) et des autres cultures vivrières (+4,6%). Le manioc (18%), l'igname (3,7%) et le riz (3,2%) sont les principales cultures qui affectent la dynamique de l'agriculture vivrière. Par ailleurs, de nombreuses réformes sont en cours au niveau des binômes coton-anacarde et hévéa-palmier à huile visant à améliorer l'organisation de ces filières afin d'accroître les revenus des producteurs et de maintenir la position internationale de la Côte d'Ivoire.

La contribution du secteur secondaire au PIB s'améliore et passe de 24,0% en 2012 à 27,4% en 2017. La part de ce secteur a progressé en 2017 grâce à l'industrie agro-alimentaire en forte croissance (+12,8%), les autres industries manufacturières (+5,7%) et les BTP (+7,4%).

Le poids du secteur tertiaire au PIB est passé de 31,0% en 2012 à 32,9% en 2017.

En 2017, la croissance de ce secteur est liée au dynamisme de toutes ses branches. Ainsi, le transport enregistre une progression de ses principales composantes que sont les trafics aérien (+12,1%), routier (-0,5%) et maritime (+2,8%), le commerce de détail, de 8,6% en terme réel, alimenté par l'accroissement en volume de la production nationale de produits vivriers et les importations de biens de consommation (+20,4%). Les télécommunications bénéficient, quant à elles, du développement du trafic voix, des services innovants tels que le mobile money et de l'internet mobile. Leur dynamique se reflète dans la progression du nombre total d'abonnement de 29,1%.

En 2017, le marché de l'emploi enregistre un accroissement de 6,5% de l'effectif des salariés, soit une création nette de 58 690 emplois sur un an. Cette évolution est tirée par le secteur privé (+6,9% ; +48 164 emplois nets créés) et le secteur public (+3,7% ; +7 534 emplois nets créés). Le taux de chômage à fin 2016 est estimé à 5,6%, tandis que le taux de sous-emploi atteindrait 27,8 % de la population.

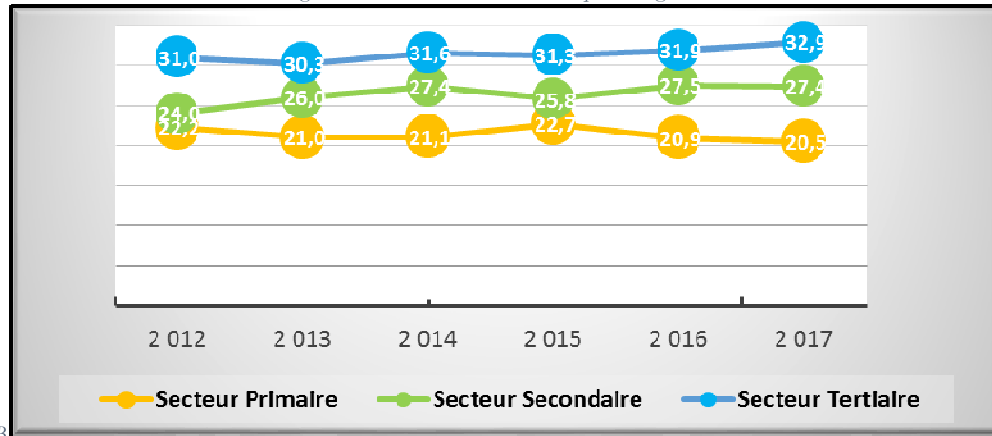
Le secteur privé continue d'être le moteur du marché de l'emploi en totalisant 86,6% de la création nette d'emplois en 2017. Il contribue à hauteur de 83,0% à la création nette d'emploi. Ce dynamisme provient des branches d'activités telles que le commerce (+23,9% ; +12 174 emplois nets), l'industrie manufacturière (+17,0% ; +8 620 emplois nets), les BTP (+10,7 ; +5 432 emplois nets), l'enseignement privé (+6,6% ; +3 374 emplois nets) et l'agriculture (+6,3% ; +3 182 emplois nets).

Du côté de la demande, la croissance en 2017 a été principalement tirée par les investissements (8,7%) et la consommation finale (6,2%).





Figure 24: Contribution des Secteurs en pourcentage du

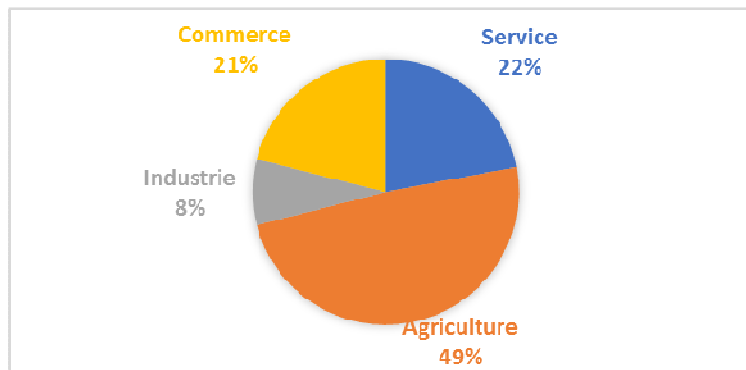


PIB

Source : MPD/MEF

La part de la consommation finale au PIB est de 75,2% en 2017. Le dynamisme de ce secteur s'explique, d'une part, par la hausse des revenus des ménages dont le pouvoir d'achat a été renforcé par le faible niveau de l'inflation (+0,7% contre 1,2% en 2015) et d'autre part, par la bonne tenue de la consommation publique (10,9%).

Figure 25: Part de l'industrie Manufacturière dans l'emploi



Source : ENSESI 2016

- **Défis à relever :**

Les principaux défis à relever portent sur (i) la mise à disposition des sites pour la construction des gares lagunaires ; (ii) la professionnalisation du secteur des transports routiers ; (iii) la modernisation et accroissement des infrastructures de base, des services de transport ; (iv) l'accroissement de la flotte de transport en commun ; (v) la promotion de l'Innovation, le transfert de technologie, productivité et la culture entrepreneuriale ; (vi) la construction d'ouvrage d'arts de désenclavement ; (vii) la desserte aéroportuaire des principales villes du pays ; (viii) l'interconnexion des départements par voie bitumée ; (ix) la prise en compte la dimension genre dans la construction et dans l'exploitation des infrastructures et ; (ix) la disponibilité de données statistiques désagrégées selon le sexe.





Objectif 10 : Réduction des inégalités

L'objectif 10, appelle à davantage d'égalité des chances et à la réduction des inégalités de revenus, ainsi que celles basées sur le sexe, l'âge, le handicap, la race, la classe, l'ethnie et la religion, tant dans les pays qu'entre les pays. Par ailleurs, cet objectif aborde aussi des questions relatives à la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale et l'aide au développement.

Pour y parvenir les dirigeants se sont donc engagés à coopérer au niveau international afin d'assurer une migration sans danger, ordonnée et légale.

La Côte d'Ivoire a entrepris, à la sortie de la crise-postélectorale de 2011, de relancer le processus de son développement social, culturel et économique grâce notamment à l'adoption et à la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020. L'objectif visé est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent dont un des axes important est relatif à une transformation structurelle soutenue par l'industrialisation et capable d'éradiquer la pauvreté et de réduire significativement les inégalités.

Après plus de sept années de mise en œuvre des deux derniers PND, des performances économiques notables ont été enregistrées, dont les principaux acquis se traduisent notamment par l'augmentation de la richesse créée au cours de la période 2012-2017 de plus 7% en moyenne annuelle. En dépit de ces performances économiques appréciables, les efforts doivent se poursuivre au niveau de la réduction des inégalités. Concernant ce dernier point, le recul de l'indice de Gini qui est passé de 0,500 en 2002 à 0,405 en 2015 marque une trajectoire positive qu'il faudra accentuer.

Dans cette perspective, le Gouvernement s'est fortement engagé à réaliser des résultats pertinents pour réduire les inégalités. Cet engagement s'est traduit par la conduite de réformes et projets majeurs pour réaliser l'ODD 10 dont deux cibles, les Cibles 10.1 et 10.2, ont été priorisés.

Cible 10.1 d'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.

INEGALITE MONETAIRE

Les Enquêtes de Niveau de vie des ménages (ENV) de 2008 et 2015 révèlent que les dépenses des 40% de la population les plus pauvres sont ont passé de 12,6% en 2002 à 18,9% en 2015. Si l'on regarde les 10% de la population les plus pauvres, leur part dans la consommation totale est de 2,7% en 2015 contre 1,7% en 2002. Celle des 10% les plus riches se situe à 28,9% en 2015 contre 40,0% en 2002. Ces évolutions traduisent un début d'impact positif des efforts du gouvernement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Tableau 30: Pourcentage des dépenses per capita dans la consommation totale

Décile	2002	2015
1	1,7%	2,7%
2	2,8%	4,5%
3	3,6%	5,5%
4	4,5%	6,2%
	12,6%	18,9%

Sources : INS, ENV





Toutefois, la dépense annuelle moyenne par tête en milieu urbain est plus importante que celle du milieu rural avec un ratio se situant à 1,5 au niveau national et variant entre 0,9 et 2,1 selon les régions.

De plus, le niveau général de la consommation par tête qui avait baissé entre 2002 (461 243 FCFA) et 2008 (342 730 FCFA), s'est amélioré en 2015 pour se situer à (386 215 FCFA). Même si le niveau d'avant l'entrée de la Côte d'Ivoire dans la décennie de crise socio-politique n'est pas encore franchi, la tendance actuelle est très positive et la hausse est constatée au niveau de tous les déciles. Elle traduit une réduction des inégalités s'accompagnant d'une croissance des revenus des ménages.

L'indice de GINI est supérieur à 0.4 après avoir atteint son niveau le plus bas en 1986 (0.38 ; il a atteint son niveau le plus élevé en 2008 (0,432) avant d'enregistrer un repli en 2015. Les analyses montrent que la tendance à la baisse observée depuis 2008 devrait se poursuivre en 2018 en raison de la dynamique économique avec la poursuite de la forte croissance de près de 7% en moyenne annuelle observée depuis 2015 conjuguée à la mise en œuvre d'importants programmes sociaux. Cette tendance devrait être confirmée par la prochaine Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) dont les résultats devraient être disponibles à la fin de l'année 2019.

De manière générale, l'une des principales sources de ces inégalités de revenu se situe au niveau des disparités salariales constatées sur le marché du travail ivoirien.

INEGALITE NON MONETAIRE

Les contraintes qui pèsent sur l'accès aux services publics, tels que la santé et l'éducation, sont des facteurs potentiels de persistance des niveaux élevés d'inégalité et posent à moyen terme des menaces sur la croissance.

Bien qu'il soit plus facile d'avoir accès aux services de santé à Abidjan, le coût des services y est plus élevé. De manière générale, l'inégalité d'accès aux services de santé, mesurée par la distance moyenne entre le domicile et le centre de santé, est plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines en 2015. Néanmoins, cette inégalité est très faible entre hommes et femmes.

Le système se caractérise par une forte inégalité dans la couverture sociale et la faible utilisation des services sociaux (19,64 % en 2005) qui entraîne un relèvement des taux de morbidité et de mortalité. Conjugée au niveau de pauvreté très élevé, la faible assurance sociale, limitée aux travailleurs du secteur moderne (seulement 6 % de la population), ne favorise pas l'accès aux soins de santé pour la majorité de la population. Cette situation révèle l'urgence d'accélérer la mise en place de services de santé de qualité dans toutes les parties de la Côte d'Ivoire ainsi que du financement de l'accès universel aux services de santé.

En ce qui concerne l'éducation, les inégalités en termes de nombre d'années de scolarisation ont baissé entre 2008 et 2015 après avoir enregistré une baisse entre 2002 à 2008 ; toutefois, elle se sont accrues si l'on considère le taux brut de scolarisation. Au niveau local, les inégalités en matière d'éducation (nombre d'années de scolarisation, taux brut de scolarisation) sont plus élevées dans le Nord et l'Ouest du pays. Cette situation résulte, en grande partie, de la crise de 2002 avec la destruction des infrastructures scolaires. Toutefois, avec l'accélération de la construction des classes et le recrutement des enseignants, ces problèmes commencent à se résorber.

- **Réformes et mesures de politiques**

Il est à noter que l'amélioration des revenus est lié à des gains de productivité, au dividende démographique et à la mise en œuvre de réformes sociales et de politiques tels que l'annulation des frais d'inscription scolaires y compris pour les jeunes filles pour améliorer le taux de scolarisation de la Jeune fille ainsi que le programme des transferts monétaires de filet sociaux productifs dans lequel les familles





peuvent recevoir des sommes d'argent à condition que enfants, leurs filles soient inscrites et fréquentent l'école pendant l'année scolaire.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

Les initiatives du Gouvernement porteront sur le renforcement des investissements en infrastructures éducatives favorisant l'éducation et la promotion des femmes et de même que le renforcement des politiques d'accès aux soins de santé notamment chez les femmes seront poursuivis.

Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Indicateur 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap

Selon l'ENV 2015, un peu plus d'un dixième (11,2%) de la population vivait avec moins de la moitié du revenu médian, soit 18,2% de femme et 9,5% d'hommes.

L'une des inégalités les plus critiques se situe au niveau de l'écart salarial entre l'homme et la femme qui s'élève en moyenne à 62,5% d'après le rapport 2017 de la Banque Mondiale sur la situation économique de la Côte d'Ivoire. En effet pour le secteur privé, le salaire mensuel moyen des femmes est de 94 000 FCFA et celui des hommes est de 141 000 FCFA.

Les femmes ont moins facilement accès à des emplois productifs que les hommes, car elles travaillent presque toutes dans des entreprises, souvent petites et informelles, faiblement productives et donc relativement peu rémunératrices. Cette proportion atteint 90%, alors qu'elle n'est que de 68 % pour les hommes. Cet écart est encore plus grand dans les zones urbaines où 52% des hommes occupent un emploi salarié dans une entreprise formelle ou le secteur public contre 26,4 % pour les femmes. Les femmes sont aussi moins présentes dans la fonction publique, qui est relativement bien rémunérée ; elles ne représentaient que 31 % des effectifs de la fonction publique bien que cette proportion est en légère hausse par rapport à 2009 (28%). En plus d'être largement sous-représentées, les femmes perçoivent moins de 33% de la rémunération des hommes.

Ces écarts salariaux reflètent en grande partie la grille hiérarchique de la fonction publique où les hommes sont environ 3,5 plus nombreux que les femmes dans la catégorie A. Pour les emplois moins qualifiés (catégorie D), l'écart se rétrécit puisque les hommes n'y sont que de 1,4 plus nombreux que les femmes, avec même plus de femmes dans la dernière catégorie (D2).

La concentration des femmes dans des emplois informels résulte, en plus de certains facteurs socio-culturels, de la difficulté à accéder à des emplois productifs du fait de leur niveau d'éducation plus bas que celui des hommes.

Au-delà de l'écart en matière d'éducation, les femmes ayant le même niveau d'éducation et d'âge, ont deux fois moins de chances qu'un homme de travailler dans un emploi salarié. Les femmes sont moins représentées au niveau des postes à responsabilité au sein des entreprises, notamment dans la finance, l'immobilier et le secteur public. Rares sont aussi les femmes qui dirigent des entreprises puisque sur les 800 entreprises enregistrées au sein du CEPICI en 2013, seules 15% étaient dirigées par des femmes.

- **Réformes et mesures de politiques**

En vue d'améliorer le revenu le Gouvernement a déployé, durant la période 2011-2016, d'importants efforts qui ont entraîné une baisse relative du taux de chômage. En effet, selon les données provenant de l'enquête sur l'emploi menée en 2014, le taux d'emploi a progressé de 1,8 point de pourcentage, pour passer de 75 % en 2012 à 76,8 % en 2014. La population occupant un emploi





rémunéré a augmenté de 14 % (soit 215 672 personnes) au cours de la même période. La création d'emplois dans le secteur structuré a enregistré l'arrivée de 251 818 personnes de plus de 2011 à mai 2014, dont 38 678 dans le secteur public.

Aussi, le Gouvernement a relevé le salaire minimum interprofessionnel garanti de 36 607 à 60 000 FCFA par mois en 2013. Cette politique visait à permettre à la population active d'avoir un revenu minimum pour améliorer ses conditions de vie.

Cependant, la création d'emplois supplémentaires ne suffit pas pour atténuer le chômage parmi les jeunes. Les données statistiques de l'enquête de 2014 montrent que les objectifs des programmes d'emploi sont souvent beaucoup plus difficiles à réaliser. Bien qu'il soit en baisse, le chômage reste élevé. Au niveau national, le taux de chômage est de 5,3 % environ et est passé à 9,4% entre 2011 et 2016.

En revanche, le taux combiné de chômage (27,8% en 2016) qui traduit la main-d'œuvre potentielle sans activité, les personnes découragées et celles en situation de sous-emploi ou exerçant des activités précaires et non décentes, devrait connaître une baisse en raison des actions entreprises par le Gouvernement.

- **Bonnes pratiques**

Le recul des inégalités monétaires intervenant depuis 2002 en Côte d'Ivoire semble être s'appuyer sur l'accroissement du Produit Intérieur Brut réalisés dans le pays, en dépit de la crise sociopolitique des années 2000. En effet, les modifications intervenant dans l'inégalité monétaire sont liées à des niveaux de productivité élevés. Ensuite, le Gouvernement ivoirien a mis en place des incitations fiscales (par exemple une réduction des impôts sur la propriété sur une période de deux ans pour les entreprises créées à compter de 2011 et un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée) afin d'intensifier l'activité des petites et moyennes entreprises. Troisièmement, les incitations à l'investissement et le prix minimum départ exploitation ont entraîné une augmentation de la production dans le secteur du cacao et du revenu des agriculteurs. Quatrièmement, la baisse de l'inégalité s'explique par la mise en œuvre de réformes sociales et de politiques s'imposant après la crise sociopolitique, telles que les programmes tendant à administrer des soins aux personnes déplacées par la guerre, les programmes de réintégration destinés aux combattants, les programmes d'emploi destinés aux jeunes ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Au niveau macro-économique, le Gouvernement a mis en œuvre des politiques visant à rétablir la paix et la sécurité afin de stimuler le commerce et de positionner le pays sur la scène internationale, tout comme avant l'impasse politique de la période post-électorale, ce en vue de bénéficier du financement.

Au niveau sectoriel, un programme national d'investissement agricole tendait à réduire l'extrême pauvreté et à faire en sorte que la sécurité alimentaire soit assurée pour la population. D'autres initiatives dignes d'intérêt comprenaient l'adoption d'une politique relative à la jeunesse, d'une politique nationale de l'emploi et d'une politique démographique nationale. Ces politiques sectorielles ont créé des incitations sur le marché du travail et amélioré le bien-être des individus. Cinquièmement, l'augmentation de la complexité économique est plus susceptible de diminuer le niveau de l'inégalité monétaire en Côte d'Ivoire au fil du temps. Enfin, la transition démographique démarrée dans le pays et la rapide urbanisation ouvrent des possibilités en ce qui concerne les emplois, l'accès à la santé et à l'éducation et contribuent à relever l'espérance de vie des individus. Les changements survenant dans la structure de la population entraînent une demande croissante de consommation.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

Dans le cadre du Programme Social (PSGouv), le Gouvernement consacre une attention toute particulière au développement des activités Génératrices de Revenus (AGR). A cet effet, à fin Aout 2018 plus de 13 000 projets individuels et collectifs ainsi que près de 3 000 activités génératrices de





revenu (AGR) ont été financés. Ce sont, 74 793 jeunes (dont 44 % de femmes) qui ont bénéficié des programmes mis en œuvre par le Bureau de Coordination des Programmes-Emploi et ces partenaires. Les interventions de l'Agence Emploi Jeunes ont permis : (i) à 8 900 jeunes, y compris des femmes de bénéficier des financements d'AGR ; (ii) à 9 537 jeunes, y compris des femmes de bénéficier de stage de qualification ; (iii) à 5 112 jeunes, y compris des femmes, d'avoir un emploi temporaire dans le cadre des THIMO ; (iv) à 2 642 jeunes, y compris des femmes, de bénéficier de la Formation Complémentaire Qualifiante (FCQ) ; (v) à 1 025 jeunes, y compris des femmes, de bénéficier de l'opération Octroi de Permis de conduire ; (vi) à 6 528 jeunes, y compris des femmes, de faire des stages de validation de diplôme dans le cadre du Programme National de Stage Jeune (PNSJ) volet stage école.

Au niveau du secteur agricole, qui compte pour 40% de l'emploi féminin, l'action gouvernementale est en faveur du renforcement des incitations pour les femmes à investir, à les aider à mieux aménager leur temps, et en les aidant à obtenir plus de financement. Cet effort est amplifié en encourageant les approches communautaires ou collectives. En effet, le regroupement de femmes en associations permet de créer des économies d'échelles tant au niveau de la production que de la commercialisation. Le groupe devient aussi un marché potentiel suffisamment grand pour attirer les banques et autres pourvoyeurs de services comme les entreprises de transports et d'assurance.

- **Défis à relever**

Les principaux défis s'articulent autour de (i) la réduction des disparités au niveau des salaires entre les hommes et les femmes ; (ii) la facilitation de l'accès des femmes à la terre et au capital de production ; (iii) la réduction des disparités spatiales et ; (iv) l'amélioration de l'employabilité des jeunes, les femmes, les personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes en situation de handicap.

- **Constats et Observations au regard du Genre**

Constats

La Côte d'Ivoire n'a pas encore pu influencer de manière significative les inégalités de genre dans le pays malgré les engagements et des réformes légales et politiques visant à rétablir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie. En effet, les disparités entre hommes et femmes persistent sur le marché de l'emploi, dans le système éducatif (surtout au premier cycle du secondaire), dans l'accès aux soins de la santé, dans la prise de décisions, etc. Les performances économiques que le pays connaît sont accompagnées d'inégalité de revenu.

Recommandations

Comme principales recommandations, il s'agira de (i) renforcer les cellules Genre et décentraliser la gestion des questions de Genre dans toutes les régions et à tous les niveaux ; (ii) s'appropriier du bien-fondé de la gouvernance politique, économique et sociale des femmes ; (iii) assurer l'allocation budgétaire et financement inadéquat d'où la nécessité de la planification et de la Budgétisation Sensible au Genre ; (iv) renforcer l'opérationnalisation de l'Observatoire du Genre (ONEG) à l'effet de le rendre plus fonctionnel ; (v) assurer la collaboration et la synergie de toutes les parties prenantes (éducation, sciences et technologies, finances, justice, genre, communication, etc.) et non le décloisonnement ; (vi) exploiter la base de données ou le répertoire du compendium des compétences féminines ; (vii) promouvoir la paix et la stabilité ; (viii) promouvoir des financements innovants possibles ; (ix) encourager un système de réseautage par la mise en place de plateforme de femmes entrepreneures à tous les niveaux ; (x) supprimer la confection de gadgets pendant les campagnes électorales pour permettre aux femmes qui sont économiquement plus faibles de pouvoir participer aux élections locales ; et (xi) vulgariser les stratégies Genre pour permettre l'appropriation par la population.





OBJECTIF 11 : Villes et communautés durables

L'ODD11 vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains et réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

Le Gouvernement ivoirien a mis l'amélioration du bien-être au centre de ses priorités. La croissance inclusive et la répartition des fruits de cette croissance sont les principaux moyens par lesquels le bien-être des populations pourra être atteint. En effet, vis-à-vis de cet objectif, la croissance inclusive devra aboutir à un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité.

Aussi, en vue d'améliorer la qualité de vie des populations dans les villes confrontées à une urbanisation galopante qui entraîne notamment, le désordre urbain, l'insécurité, le gouvernement a créé un Ministère en charge de la ville en juillet 2018.

Ce ministère a la mission d'assister et de conseiller les villes, districts et communes de Côte d'Ivoire dans leur planification en liaison avec le Ministère de l'Intérieur qui a la tutelle de toutes ces entités. Il aura la mission de suivre, en liaison avec le ministère de la Construction, de l'Urbanisme et du Logement, les questions liées au plan d'urbanisme et de développement des villes. La question de la planification et du développement des infrastructures socio-culturelles urbaines sera elle aussi, regardée en liaison avec les départements ministériels techniques concernés. Il y aura des questions comme l'adressage des rues qui est en train d'être mise en place par le ministère de la Construction.

Sur douze (12) indicateurs que compte cet ODD, cinq (5) sont disponibles, deux (2) ont été priorisés parmi lesquels un (1) a pu être renseigné.

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Indicateur 11.1.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.

Cet indicateur vise à mesurer la proportion des ménages vivant encore dans des habitations inadéquates. Selon l'ENV 2015, 2,1% des ménages vivent dans des logements inadéquats (baraque). Cette proportion varie selon le statut de pauvreté. A Abidjan, 8% des pauvres vivent dans les baraques.

La proportion de la population vivant dans un logement décent, est passée de 30% en 2008 à 33,92% en 2016 puis à 38,34% en 2017. Ces performances sont inhérentes aux actions mises en œuvre et au renforcement du cadre législatif et réglementaire.

Tableau 31. Evolution des principaux indicateurs du secteur de l'habitat et du logement

Indicateurs	Référence			Cible			Sources
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Pourcentage de la population vivant dans un logement décent (%)	30	33,92	38,34	51,2	53	55,4	INS





Indicateurs	Référence	Réalisé			Cible			Sources
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Proportion des répondants étant satisfaits de la disponibilité du logement adéquat (%)	47	47,6	48,2	49	49,4	50		
Proportion de la population urbaine vivant dans un logement décent (%)	47	48	48	49	49	50		

Source : MCLAU

Concernant le cadre législatif et réglementaire, un code de construction et de l'habitat est en cours d'élaboration. La définition des mécanismes et instruments de financement du logement social a enregistré à ce jour un benchmarking s'appuyant sur les exemples de plusieurs pays et une revue des instruments de financement du logement en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du programme des logements sociaux et économiques, 569 hectares de terrains ont été constitués dont 90 hectares à Bassam, 439 hectares à Songon et 40 hectares à Bingerville. De plus, des travaux ont été menés dans le cadre des Voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires sur les différents sites destinés à la production de logements viabilisés.

Le nombre de nouveaux logements sociaux et économiques livrés se chiffre en 2017 à 4 353 logements et 10 000 en 2018. Ces chiffres ont contribué à améliorer l'indicateur de la proportion des répondants étant satisfaits de la disponibilité de logement adéquat qui est passé de 47,7% en 2016 à 48,2% en 2017.

- **Perspectives**

Il s'agira principalement : (i) d'accroître les lignes de crédit pour les logements sociaux et de moyen standing ; (ii) de mettre en place un code d'investissement immobilier pour développer les programmes de logements en faveur des moins favorisés ; et (iii) de constituer des réserves additionnelles pour la production de nouveaux logements sociaux (100 hectares à Bingerville, 400 hectares à Yaou, 750 hectares à Anyama et Songon).

Cible 11.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Indicateur 11.2.1 : Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et situation au regard du handicap

A ce jour, les données pour suivre l'évolution de cet indicateur sont non disponibles. Toutefois, cet indicateur a été analysé avec l'enquête sur la demande de transport dans le Grand Abidjan menée par l'INS.

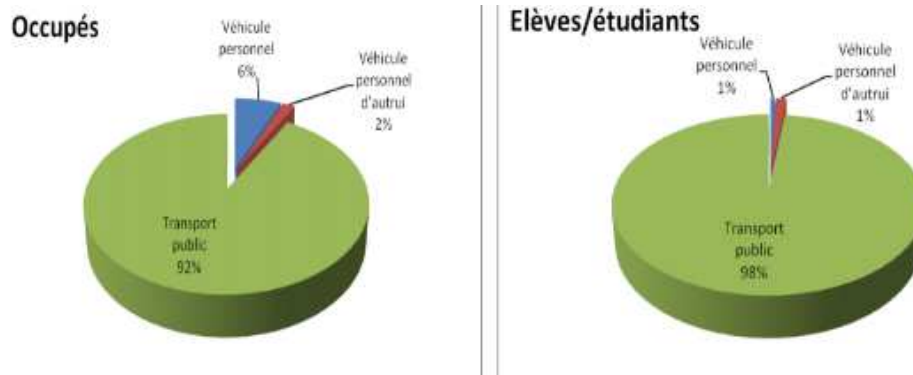
Cette enquête révèle qu'environ 6,3% de la population possèdent au moins un titre de transport dont 12,6% d'élèves et étudiants et 1,8% des personnes occupées. Plus du tiers (36,9%) des détenteurs de titre de transport dans le Grand Abidjan, paient un coût additionnel de transport.

En moyenne, un individu effectue 2,6 voyages par jour aussi bien dans le District d'Abidjan que dans la ville d'Abidjan et le Grand Abidjan. Le groupe des Elèves et Etudiants est celui qui se déplace le plus dans l'ensemble des trois (3) zones. En effet, dans la ville d'Abidjan, le District d'Abidjan et le Grand Abidjan, le nombre moyen de voyages que ceux-ci effectuent est respectivement de 3,03 ; 3,07 et 3,07. Environ 30% d'individus, ne se sont pas déplacés pour divers motifs : par habitude (39,3%) cas de maladie (12,0%), congé ou repos (8,8%), sans emploi (16,3%).



Lorsque l'on s'intéresse aux moyens de déplacement, l'enquête révèle que la marche et le mini car (gbaka) sont les moyens de déplacement les plus utilisés par l'ensemble de la population résidant dans le Grand Abidjan. En effet, 51,5% et 12,3% des déplacements se font à pied ou en gbaka tandis que seulement 5,6% et 3,2% des voyages se font respectivement aux moyens des bus ordinaires de la SOTRA et des véhicules personnels.

Figure 26: Répartition (%) des enquêtés selon le moyen de déplacement pour le travail/école



Source : Données INS

L'enquête sur la demande de transport dans le grand Abidjan, a fourni des informations détaillées sur les déplacements des ménages du district d'Abidjan et de la ville de Grand Bassam. Les principaux résultats ont permis d'estimer le nombre de déplacements journaliers de la population de la zone d'étude à plus de 5 millions. Par ailleurs, les abidjanais qui sont amenés à plusieurs décompositions au cours d'un même voyage n'ont pas la culture des titres d'abonnement et se déplacent plus à pied, en taxi communal, en mini car (gbaka) que tout autre moyen de déplacement, notamment en Bus SOTRA (la principale société de transport urbain du District). En outre, la grande majorité des travailleurs et des élèves/étudiants se déplace en transport en commun pour le travail et les cours.

Enfin, la question de parking reste un problème pour les usagers de véhicules personnels : plus du quart de ceux-ci stationne sur la voie.

- **Défis à relever**

Malgré quelques bons résultats observés, des défis sont à relever notamment la promotion et production de logements sociaux, économiques et décents pour tous ; la mise en place de mécanismes financiers pour faciliter l'acquisition des logements par les populations ; la promotion de pôles secondaires de développement pour assurer une équité spatiale ; la promotion et mise en œuvre de la planification urbaine pour l'émergence de ville durables ; la gestion sécurisée des déchets solides dans les villes et ; le développement du transport multimodal dans la ville d'Abidjan.



Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables

L'objectif 12 de développement durable encourage des modes de consommation et de production plus durables grâce à différentes mesures, dont des politiques spécifiques et des conventions internationales portant sur la gestion des matières toxiques pour l'environnement. Au niveau national, le gouvernement mène des politiques en vue d'encourager les industries, les entreprises et



les consommateurs à recycler et à réduire les déchets d'une part et à adopter des modes de consommation plus durables d'ici à 2030, d'autre part. Ainsi, la Convention Rio+ 20, les Contributions déterminées nationales (NDC ou stratégie de développement bas carbone) adoptées à la faveur de l'accord de Paris sur le climat auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit, le PNIA2, le Plan Directeur Energie et la SNDD 2011 traitent des modes de consommation et de productions soutenables et proposent des solutions pour une gestion efficace de nos ressources naturelles et pour l'élimination des déchets toxiques et des polluants.

Au titre de l'ODD 12, la Côte d'Ivoire a retenu trois (3) cibles mesurées à travers trois (3) indicateurs.

Cible 12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

L'indicateur 12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales.

Tableau 32: Confirmation d'adoption ou non par la Côte d'Ivoire de plans d'actions nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durable

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
12.1.1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Source : Rapport de l'Atelier de cartographie des Indicateurs ODD en Côte d'Ivoire

Pour atteindre cette cible, plusieurs actions ont été réalisées et d'autres sont en cours. Il s'agit notamment de : (a) l'adoption de la stratégie nationale de Développement Durable en septembre 2011 et de la stratégie nationale de développement bas-carbone qui décline entre autres les mesures d'atténuation à adopter au niveau des secteurs considérés comme émetteurs de gaz à effet de serre (Agriculture, forêt énergie) ; ces éléments étant pris en compte dans les politiques et stratégies sectorielles (b) l'adoption de la loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable. Ces différentes actions sont traduites et mises en œuvre en actions opérationnelles dans le Plan National de Développement et les documents et politiques sectorielles (le PNIA2, le Plan Directeur Energie, etc.).

Au niveau du cadre décennal, un Plan d'action a été validé par les parties prenantes au niveau national est en cours d'adoption par le gouvernement.

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Indicateur 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

L'indicateur n'est pas capté à ce jour faute de données disponibles.

Toutefois, depuis 2015, la Côte d'Ivoire a élaboré une stratégie nationale et un plan de gestion des déchets qui intègre la composante de recyclage et de valorisation de ceux-ci. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite stratégie, des efforts ont été consentis sur la gestion des déchets solides, la sécurité du transport de matières dangereuses, la promotion de la culture de prévention, de gestion des risques et des catastrophes naturelles ainsi que l'élaboration de textes réglementant le transport de matières dangereuses.





De plus, un plan national d'urgence contre les pollutions accidentelles des eaux par hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux a également été élaboré pour couvrir le milieu marin et répondre aux insuffisances du plan POLLUMAR mis en œuvre depuis plusieurs années.

Sur la période 2016-2018, la gestion durable des déchets solides, liquides et dangereux s'est faite à travers la mise en place de filières de récupération, de recyclage et de valorisation des déchets par l'installation d'une unité de compostage dans le centre du pays (Yamoussoukro), la création de Petites et Moyennes Entreprises (2 755 emplois), d'un collectif des ONG de pré-collecte et de 28 Groupements d'Intérêt Economique(GIE). Ces actions ont été renforcées par la mise en service du premier Centre de valorisation et d'Enfouissement Technique (CET) à Kossihouen (Dabou) et la fermeture de la décharge à ciel ouvert d'Akouédo qui constituait un véritable problème de salubrité en zone urbaine.

Pour améliorer le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement et du drainage, l'État a adopté la lettre révisée de l'assainissement en 2017 et a procédé à l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement et de drainage (SDAD) des villes de Yamoussoukro, Bouaké, San-Pedro, Daloa et du District Autonome d'Abidjan ainsi que la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des villes de Korhogo et d'Abengourou en cours. De plus, une unité de compostage a été mise en place dans le District autonome de Yamoussoukro et des stations de traitement des boues de vidange sont en cours de réalisation dans les villes de Yamoussoukro, San-Pedro, Korhogo, Bouaké et Anyama. À cela il faut ajouter le vaste programme de dépollution et d'aménagement de la baie de Cocody, démarré depuis 2015 et dont les travaux devraient s'achever en 2020.

Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Dans le cadre de l'amélioration des procédures de passation des marchés publics pour une meilleure absorption des crédits et l'atteinte des objectifs de développement, la passation des marchés est anticipée en rapport avec l'année budgétaire ou à la durée d'exécution du marché. En effet, comme indiqué dans l'Art.18 du Code des marchés publics, toutes les opérations de marchés publics sont soumises de façon réglementaire à la planification, sous peine de nullité. A cet effet, les outils de planifications suivants sont élaborés : (a) le Plan Général de Passation des Marchés (PGPM) ; (b) le Plan Général Simplifié de Passation des Marchés (PGSPM) ; (c) le Plan de Passation des Marchés (PPM) et ; (d) le Plan Simplifié de Passation des Marchés (PSPM).

Indicateur 12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

L'indicateur n'est pas capté à ce jour faute de données disponibles.

- **Défis à relever :**

Face aux difficultés observées, quelques défis majeurs ont été identifiés, à savoir : (i) l'accélération de la mise en œuvre du cadre décennal ;(ii) l'innovation et le transfert des technologies avec notamment l'amélioration des technologies de productions agricoles et industrielles et la réduction de la pollution ; (iii) le changement de comportement et ;(iv) le financement.





Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La lutte contre les changements climatiques est l'un des plus grands défis du XXI^e siècle. À la fois complexe et globale, cette lutte aborde des questions scientifiques, politiques et économiques. Les recherches scientifiques ont permis d'expliquer l'évolution du climat et de montrer la responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique. Les impacts du changement climatique peuvent être différents d'une région géographique à une autre, mais ils concernent tous les pays et tous les continents. Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont les principaux responsables du dérèglement climatique. Leur augmentation engendrée par les activités humaines n'a jamais été aussi élevée. Cette hausse est notamment liée à la croissance économique et l'accroissement de la population mondiale.

Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays en développement. Cette ambition se traduit à chaque échelle, par : (i) le renforcement de la coopération internationale au travers, notamment, de l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat (GCF), (ii) l'élaboration des politiques et planifications nationales ; (iii) la sensibilisation des citoyens et ; (iv) la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

Cet objectif est subdivisé en cinq (5) cibles dont trois (3) concernent notre pays. Ce sont les cibles 13.1 (Résilience et adaptation), 13.2 (Politiques climatiques) et 13.3 (Éducation et capacité d'action).

En Côte d'Ivoire comme partout ailleurs dans le monde, les changements climatiques ont un impact très significatif sur nos économies car ceux-ci affectent nos secteurs clés de développement à savoir : l'énergie, l'agriculture, la foresterie, les industries, les ressources animales et halieutiques, les déchets.

La vision de notre pays pour une mise en œuvre optimale, efficace et efficiente de l'ODD 13 repose sur les quatre (4) principes :

- ✓ Renforcer les capacités de tous les secteurs d'activités face aux changements climatiques ;
- ✓ Développer des projets structurants à fort impacts sur l'économie et les populations ;
- ✓ Créer des environnements favorables aux investissements dans un contexte de lutte contre les changements climatiques ;
- ✓ Intégrer les changements climatiques dans la planification nationale et sectorielle.

(i) **Sur le plan de la vulnérabilité et de l'adaptation**, il faudra la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel solide ainsi qu'un accès amélioré aux financements liés au climat.

(ii) **Sur le plan de l'atténuation**, le pays doit mettre en place un cadre législatif et institutionnel solide, tout en bénéficiant d'un accès renforcé aux moyens de financement issus de diverses sources.

(iii) **La gestion des risques** constitue l'un des domaines d'intervention clés de la Côte d'Ivoire en matière d'adaptation aux changements climatiques. Les décisions et les interventions mises en œuvre dans ces domaines ont une incidence sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, les activités économiques, l'environnement bâti et les écosystèmes. De ce fait, les préoccupations d'adaptation aux changements climatiques s'intègrent aisément dans les pratiques actuelles et futures de la gestion des risques, afin de limiter les risques et les vulnérabilités et, d'accroître la résilience des populations et des secteurs de développement.





La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un cadre législatif et réglementaire renforcé, ainsi que de plusieurs documents stratégiques qui ont impulsé la mise en œuvre de l'ODD 13 au niveau national.

En effet, ce cadre a mis en place, entre autres :

- ✓ L'adoption de la loi n° 2014-390 du 20 juin 2014, d'orientation sur le Développement Durable ;
- ✓ L'Adoption de la Loi n°2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'Aménagement à la Protection et à la Gestion Intégrée du Littoral. Comme l'indique son libellé, la mise en application de cette loi permettra d'encadrer l'ensemble des activités socio-économiques mis en œuvre sur le littoral ivoirien de façon durable, à court, moyen et long terme ;
- ✓ La loi 2017 – 378 portant Aménagement, Protection et Gestion Intégrée du Littoral ;
- ✓ La loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité ;

A côté de ces textes sur le plan institutionnel, la Côte d'Ivoire dispose d'un Ministère en charge de l'Environnement avec en son sein :

- ✓ Une Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre (AN-MDP) qui travaille à réduire l'empreinte carbone de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ Un Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC) créé en 2012, avec un rôle technique et opérationnel ;
- ✓ Une Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) créée en 2017 avec un rôle politique ;
- ✓ La Commission Nationale de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (CN-REDD+) ;
- ✓ L'Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre (AN-MDP) qui travaille à réduire l'empreinte carbone de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ Le Comité Interministériel de Lutte contre l'Erosion Côtière (SILEC).

Le Plan National de Développement 2016-2020 fait référence à plusieurs ODD, notamment l'ODD 13 à travers des éléments de gouvernance climatique, de renforcement des capacités et de mise en œuvre de projets structurants aux fins d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques 2015 – 2020 : Cette stratégie s'articule autour de 7 axes prioritaires portant sur : (i) l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et dans le cadre institutionnel et juridique ; (ii) l'amélioration et la vulgarisation des connaissances nationales sur les changements climatiques et le renforcement des capacités des acteurs; (iii) la promotion des mesures d'atténuation des changements climatiques dans tous les secteurs ; (iv) le renforcement et la promotion des actions d'adaptation aux changements climatiques ; (v) la promotion de la recherche-développement et le transfert de technologies en matière de changements climatiques ; (vi) la gestion des risques de catastrophes naturelles et ; (vii) la coopération et la mobilisation des financements au niveau national et international.

Cette stratégie prévoit notamment la création d'un Fonds national de lutte contre les changements climatiques.





Contributions Déterminées au niveau National (NDC) : Précédemment Contributions Prévues Déterminées au niveau National (INDC), puis devenue Contributions Déterminées au niveau National (NDC), en octobre 2016, avec la ratification par la Côte d'Ivoire de l'Accord de Paris sur le climat, ce document de référence couvre la période 2015-2030 avec un coût de mise en œuvre estimé à près de 17 000 milliards de FCFA.

Il comporte :

- ✓ un volet atténuation privilégiant des options de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) présentant des « co-bénéfices » élevés et axés sur l'agriculture durable, la prévention de la déforestation, la gestion durable des forêts, le développement de solutions énergétiques domestiques durables, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la gestion durable des déchets et le développement d'actions d'économie circulaire.
- ✓ un volet adaptation centré sur des secteurs prioritaires pour un développement résilient aux changements climatiques, à savoir la gestion des ressources en eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la lutte contre la dégradation des terres, ainsi que la prévention et la gestion des catastrophes hydrométéorologiques en particulier dans les zones côtières.
- ✓ Un volet présentant les dispositions de mise en œuvre à travers le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, la mobilisation de ressources endogènes et exogènes, le renforcement des capacités, et le développement et le transfert de technologies climatiques.

Pour assurer le suivi les efforts en vue de l'atteinte de l'ODD 13, la Côte d'Ivoire a retenu une (1) cible et deux (2) indicateurs afin de mesurer l'évolution desdites cibles.

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Cette cible est en phase avec les orientations définies dans les documents de stratégies de base citées ci-dessus. De plus, présente aux instances supérieures de négociations sur les changements climatiques, la Côte d'Ivoire manifeste sa volonté à travers la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, le 24 octobre 2016, et la CCNUCC.

L'atteinte de cette cible est mesurée à travers les indicateurs suivants:

Indicateur 13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide.

Indicateur 13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement.

Au titre de l'indicateur 13.3.1, la Côte d'Ivoire a intégré dans les programmes d'enseignement du système scolaire, des manuels pédagogiques qui traitent effectivement les nouvelles thématiques de la cible (13.3) du Développement durable. Le pays déploie de façon progressive un système éducatif d'apprentissage scolaire et universitaire tenant compte de plus en plus des exigences environnementales et climatiques. Dans ce cadre, il a été développé au niveau de l'enseignement supérieur, des curricula de formation pour l'obtention de master en environnement et développement durable et de Doctorat en Développement durable dans les universités (Université Félix Houphouët Boigny Cocody, Nangui Abrogoua, Lorougnon Guédé, etc.) et plusieurs grandes

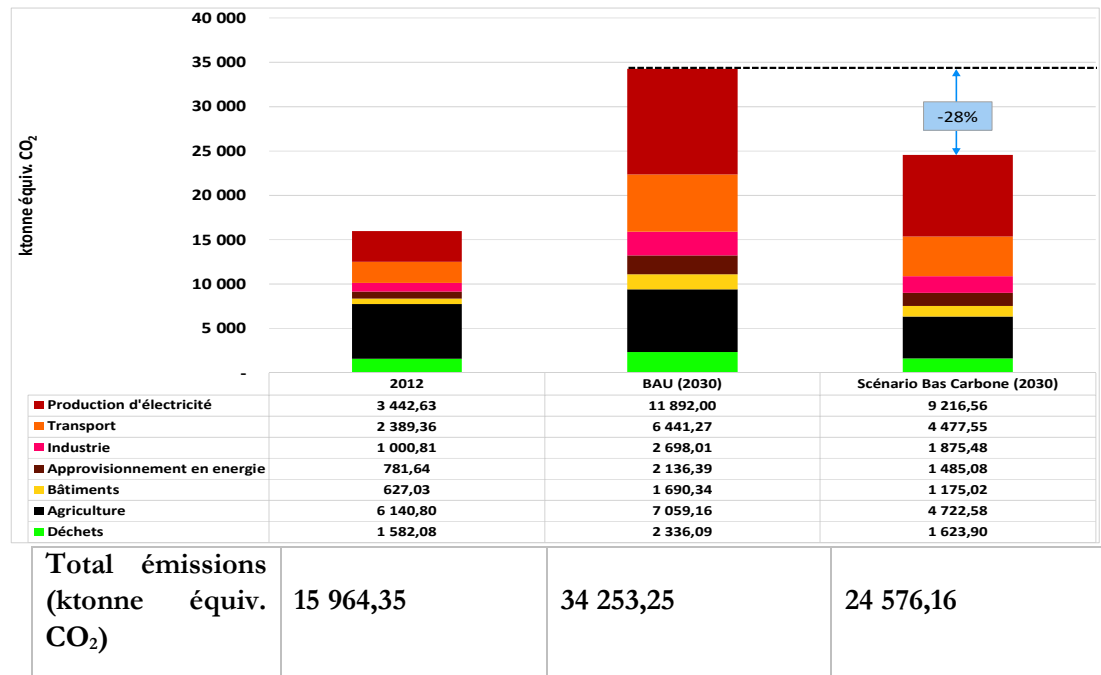




écoles ivoiriennes. Par ailleurs, les capacités des formateurs de l'Ecole National d'Administration (ENA) ont été renforcées par l'institut de la francophonie pour le développement durable.

Au niveau de l'indicateur 13.3.2 (*Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement*), il ressort que sur la base des projections à 2030, l'ODD 13 présente une ambition de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) comme suit :

Figure 27: Tableau de progression d'émission de Gaz Effet de Serre (GES) en Côte d'Ivoire



Source : Contributions Prévues Déterminées Prévues au niveau national de la Côte d'Ivoire

Le tableau ci-dessous présente les parts relatives des différents sous-secteurs dans les émissions de GES.

Tableau 33: Parts relatives des différents sous-secteurs dans les émissions de GES

Sous-secteurs	2012	BAU (2030)		Scénario bas carbone (2030)	
	Emissions (ktonne Equiv. CO ₂)	Emissions (ktonne Equiv. CO ₂)	Pourcentage de hausse par rapport à 2012	Emission (ktonne Equiv. CO ₂)	Pourcentage de baisse par rapport à BAU
Production d'électricité	3 442,63	11 892,00	52,93	9 216,56	-7,81
Transport	2 389,36	6 441,27	25,38	4 477,55	-5,73
Industrie	1 000,81	2 698,01	10,63	1 875,48	-2,40





Approvisionnement en énergie	781,64	2 136,39	8,49	1 485,08	-1,90
Bâtiments	627,03	1 690,34	6,66	1 175,02	-1,50
Agriculture	6 140,80	7 059,16	5,75	4 722,57	-6,82
Déchets	1 582,08	2 336,09	4,72	1 623,90	-2,08
Total	15 964,35	34 253,25	114,56	24 576,16	-28,25

Source : Contributions Prévues Déterminées Prévues au niveau national de la Côte d'Ivoire

A côté de ces secteurs émetteurs, plusieurs secteurs clés de développement bénéficient d'une amélioration assez forte de leurs vulnérabilités. Ce sont :

Vulnérabilité forte	Vulnérabilité moyenne ou faible:
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture/Elevage/Aquaculture • Utilisation des terres • Forêts • Ressources en eau • Energie • Zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche • Infrastructures (habitats) • Transport (routes) • Santé publique • Genre

• Progrès & performances du pays

Le pays a connu d'importantes évolutions en ce qui concerne l'ODD 13. Ces progrès se caractérisent par une amélioration de sa gouvernance environnementale et climatique (création d'entités étatiques fortes et de textes réglementaires dédiés aux changements climatiques) et par une mise en priorité des questions liées aux changements climatiques et catastrophes naturelles. Cela se traduit par : (i) le cadre de gouvernance améliorée à travers la création de nouvelles entités opérationnelles ; (ii) la création d'un environnement favorable pour les investissements climatiques, en faveur du secteur privé ; (iii) l'augmentation du nombre de projets ayant obtenu des financements nationaux et internationaux ; (iv) l'amélioration des capacités techniques et opérationnelles des acteurs nationaux ; (v) le déploiement d'un système éducatif tenant compte, de plus en plus, des exigences environnementales et climatiques et ; (vi) le renforcement de la prise de conscience citoyenne à tous les niveaux d'apprentissage scolaire et universitaire.

• Réformes, mesures de politiques et les bonnes pratiques

Au titre des réformes, les stratégies élaborées se présentent comme suit :





- ✓ **Stratégie Nationale REDD+** : Dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la reconstitution du couvert forestier, la Côte d'Ivoire a adopté une stratégie nationale REDD+. Il s'agit là d'un effort considérable en matière d'atténuation. La Stratégie nationale REDD+, élaborée de façon participative avec l'inclusion de toutes les parties concernées, est le document de référence pour mettre en œuvre le Mécanisme REDD+ et accéder à des paiements basés sur les résultats. Elle s'appuie essentiellement sur le système d'information relatif aux sauvegardes et le système national de surveillance des forêts. Ce document, validé par la Commission Nationale REDD+, présente la vision, les politiques et mesures, les missions, le mode de fonctionnement, les orientations technologiques et la collaboration avec les partenaires. Il s'aligne sur les objectifs de l'intégrité environnementale et tient compte des multiples fonctions des forêts et d'autres écosystèmes. Ce document de stratégie est également conforme aux objectifs des grands cadres de référence de développement de la Côte d'Ivoire, notamment le PND 2016-2020, la Vision prospective 2040, le PNIA et le Programme National de lutte contre les Changements Climatiques.
- ✓ **Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat (SNAIC) en Côte d'Ivoire** : La SNAIC couvre la période 2018 – 2025 et partage la vision suivante : « A l'horizon 2025, l'accroissement durable de la productivité du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, la sécurité alimentaire et la résilience climatique des systèmes agricoles sont assurés par le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat ». Elle a pour objectif global de « développer à l'échelle nationale une agriculture intelligente en vue d'accroître la productivité agricole, d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience climatique du secteur ».
- ✓ **Stratégie nationale de réduction des polluants atmosphériques de courte durée de vie ayant un impact sur le climat (SLCPs)**
- ✓ **Initiative cacao-forêts** : La Côte d'Ivoire et le Ghana se sont engagés en 2017, avec les principales entreprises mondiales du cacao et du chocolat, pour lancer l'Initiative cacao & forêts. Cette initiative vise à mettre fin à la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao, à travers la sécurisation des forêts, le renforcement de la résilience du secteur cacaoyer au climat et le maintien et l'amélioration des revenus et moyens de subsistance des agriculteurs et utilisateurs de la forêt.

- **Mesures de politiques**

Elles se présentent comme suit :

- ✓ **La nouvelle politique forestière** : Le Gouvernement ivoirien a adopté en mai 2018, une nouvelle politique de réhabilitation et d'extension des forêts, afin de renverser la tendance à la dégradation continue des ressources forestières. Cette politique a pour objectifs : (i) la préservation de la biodiversité ; (ii) la préservation d'un « Climat national » propice aux activités agricoles et à la qualité du cadre de vie ; (iii) le respect des engagements internationaux pris pour la lutte contre les changements climatiques, notamment l'agriculture zéro-déforestation et ; (iv) la satisfaction des besoins des populations en bois-énergie (bois de chauffe, charbon de bois). La stratégie de mise en œuvre de cette politique met l'accent sur l'application à grande échelle de l'agroforesterie qui vise à conjuguer la foresterie et l'agriculture, dans le but de concilier les intérêts économiques et écologiques du pays.





- ✓ Un Plan National d'Investissement Agricole de 2^e génération (PNIA 2) : le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) de Côte d'Ivoire est le cadre cohérent de programmation des investissements publics et privés dans le secteur, **pour les huit(8) prochaines années**. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, ainsi que la gestion de l'environnement. Le PNIA II a pour objectif global de stimuler la croissance sectorielle pour réduire la pauvreté de moitié, et pour atteindre le niveau « faim zéro » à horizon 2025.

- **Bonnes pratiques**

Plusieurs bonnes pratiques sont à mettre à l'actif de la mise en œuvre de l'ODD 13. Parmi celles-ci, nous avons :

- ✓ Une feuille de route de mise en œuvre des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) et de l'Accord de Paris sur le climat : Au premier trimestre 2016, la Côte d'Ivoire a élaboré une feuille de route afin de traduire ses engagements internationaux sur le climat, en actions concrètes.
- ✓ Une feuille de route pour mobiliser les investissements privés dans le secteur des énergies renouvelables : A travers cette bonne pratique, l'Etat de Côte d'Ivoire souhaite, de plus en plus, travailler avec le secteur privé pour débloquer des financements essentiels et développer des solutions novatrices dans le secteur des énergies renouvelables. Cette feuille de route a été présentée le 04 juillet 2018, au cours d'une cérémonie, en collaboration avec la Société Financière Internationale (IFC) du Groupe de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, plusieurs études ont été menées à savoir : (i) l'étude portant sur les points de basculement en matière de sécurité alimentaire et de résilience des ressources en eaux ; (ii) l'étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de changement climatique et ; (iii) l'étude sur le niveau de connaissance des élèves sur les changements climatiques et les catastrophes naturelles à travers les jeux concours.

- **Défis à relever**

Plusieurs problèmes mettent à mal la mise en œuvre optimale de l'ODD 13. Face à ces problèmes, les principaux défis à relever sont : (i) l'élaboration d'une cartographie nationale des données statistiques de réduction des gaz à effet de serres par la production d'une cartographie nationale de données statistique des émissions de Gaz à Effets de Serres et d'une cartographie de la vulnérabilité des populations et des secteurs clés de développement ; (ii) le développement de mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux effets de changement climatique y compris les risques et catastrophes ; (iii) le développement d'outils et de systèmes nationaux d'échanges de droits d'émission applicables aux secteurs industriels et agricoles et ; (iv) le développement d'outils et de systèmes nationaux d'échanges de droits d'émission de GES applicables aux principaux secteurs émetteurs.

- **Politiques en cours**

Plusieurs politiques, mesures et actions en cours ou à venir permettront d'améliorer les performances sur l'indicateur à l'horizon 2030. Elles s'articulent autour de :





- ✓ L'élaboration d'une loi sur les changements climatiques : Cette loi, en cours d'élaboration, permettra de traduire les textes internationaux tels que le texte de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris sur le climat, en une appropriation nationale qui propulsera et renforcera le cadre de mise en œuvre de l'ODD 13.
- ✓ La Commission Nationale sur les Changements Climatiques : Cette commission, en préparation, a été recommandée par les Contributions Déterminées au niveau National (NDC) comme plateforme nationale des acteurs et parties prenantes engagées dans la lutte contre les changements climatiques.
- ✓ Cadre institutionnel d'interaction entre la Côte d'Ivoire et le Fonds Vert pour le Climat (GCF) : Ce cadre d'interaction, en cours d'élaboration, sera le moyen efficace pour le pays de mobiliser les ressources du GCF à travers la mise en place d'un manuel de procédure, la définition d'un cadre institutionnel fort sur la finance climatique et le développement d'un programme pays.

- **Mesures en cours**

Plusieurs mesures clés sont en cours en vue de rendre plus dynamique le volet environnemental, à savoir :

- ✓ Une étude sur l'instauration d'un prix du carbone en Côte d'Ivoire est menée dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre. Cette étude est réalisée avec l'appui de la Banque mondiale (BM) et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
- ✓ Le Mémoire des catastrophes en Côte d'Ivoire – Etude de vulnérabilité face aux Réduction des Risques et Catastrophes (RRC) en Côte d'Ivoire
- ✓ La Mise en place d'un Système National MRV (Mesurage, Rapportage & Vérification) sur les actions de lutte contre les changements climatiques (étude architecturale disponible, système en cours de construction et de mise en œuvre)
- ✓ Le Plan national de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a été élaboré et est disponible (PANER/PANEE)
- ✓ La Mise en cohérence des Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) avec les stratégies de limitation de la déforestation (processus REDD+)
- ✓ La Mise en place d'un système de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
- ✓ La Promotion de l'intégration des changements climatiques dans la planification nationale, sectorielle et locale dans la foresterie et l'agriculture
- ✓ L'élaboration en cours d'un document de projet, dans le cadre de l'initiative « Capacity-Building Initiative for Transparency » (CBIT), pour lequel le financement est déjà acquis. Ce projet vise à améliorer le cadre de transparence pour le suivi de l'abattement en carbone dans le cadre des CDN, et est associé à la mise sur pied d'un dispositif de Monitoring, Reporting et Vérification (MRV).

- **Actions en cours**

Plusieurs projets portant sur le volet environnemental sont en cours d'élaboration par la Côte d'Ivoire. Ils portent sur (i) le Projet de Train Urbain à Abidjan (PTUA) : développement de lignes de trains urbains à Abidjan pour la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le secteur des transports ; (ii) le plan d'action détaillé du projet du Plan d'Investissement Forestier (PIF-Banque mondiale) validé par l'ensemble des parties prenantes et qui est en cours de mise en



œuvre ; (iii) l'appui à l'accréditation d'Institutions Nationales de Mise en œuvre (INM) auprès du Fonds pour l'Adaptation et du Fonds Vert pour le Climat (GCF) ; (iv) le Projet Régional « Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest Africaines (WACA ResIP). Ce projet, qui concerne six (06) pays (Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Sao Tome et Principe), sera mis en œuvre sur cinq (05) ans de 2018 à 2023. Au niveau de la Côte d'Ivoire, le projet, dont l'Accord de financement avec la Banque mondiale a été signé le Samedi 21 avril 2018, pour un montant global d'environ 16 milliards de F CFA, sera réalisé dans la zone de Grand-Lahou.

Aussi, l'Etat de Côte d'Ivoire dispose-t-il d'un Plan d'Action National de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) avec une plateforme qui y est associée. Ce plan constitue un moyen d'améliorer la résilience urbaine, via de meilleures prévisions, de systèmes d'alertes précoces performants et de bons plans de relèvement. Surtout que ces dernières années il y a beaucoup de catastrophes hydrométéorologiques qui sont enregistrées pendant les grandes saisons pluvieuses. Un protocole de mise en œuvre du Plan d'Action RRC a été signé entre le Gouvernement ivoirien et le Système des Nations Unies en septembre 2016.

La Côte d'Ivoire bénéficie également d'un appui du Gouvernement fédéral belge (SPF Environnement) dans le cadre de la mise en œuvre des CDN. Cet appui s'inscrit dans un ensemble d'actions spécifiques et concrètes dans les domaines des inventaires de GES, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de l'accès aux financements climatiques. Il consiste en la mise en œuvre du projet « promotion de l'intégration des changements climatiques, entre autres en renforçant la contribution de la biodiversité et les services écosystémiques, dans la planification et la budgétisation des politiques agricoles et forestières nationales, sectorielles et locales en Côte d'Ivoire ». L'objectif est d'intégrer le changement climatique dans la chaîne Prospective – Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi-Évaluation (PPPBE).

De même, le pays bénéficie d'un financement du Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) visant à appuyer la mobilisation des ressources internationales pour la lutte contre le changement climatique, et à soutenir la transition du pays vers un développement résilient au changement climatique et à faibles émissions de carbone. Ce projet permettra de faciliter l'accès du pays aux financements nécessaires pour la consolidation de l'économie ivoirienne dans un contexte marqué par les défis du changement climatique. Les composantes prévues comprennent : (i) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du PNCC et d'autres parties prenantes nationales ; (ii) l'appui aux activités initiales dans le cadre du processus de planification de l'adaptation et d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) et ; (iii) l'appui à la mobilisation des financements climatiques.

Concernant la Banque Africaine de Développement (BAD), elle finance pour le compte de la Côte d'Ivoire, le projet « Amélioration de la résilience des populations par un meilleur accès à l'information climatique » à travers le Fonds Spécial de Développement Climatique (FSCD).

Dans le cadre du processus d'élaboration du PNA (Plan National d'Adaptation), une requête de financement auprès du Fonds Vert pour le Climat est en préparation avec l'appui du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) pour permettre au pays d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans le développement local tout en intégrant le genre, les communautés et populations les plus vulnérables.

Au niveau du mécanisme technologique sur les changements climatiques, trois (03) plans de réponses sur dix (10) requêtes transmises au Centre et Réseaux des Technologies Climatiques (CRTC ou CTCN) sont mis en œuvre. Il s'agit du plan de renforcement de la prise de décision pour faire face au changement climatique par la création d'un Système d'Information environnementale en Côte d'Ivoire, le document de stratégie visant la réduction de la pollution atmosphérique dans le District autonome d'Abidjan et le document de stratégie d'intégration des femmes dans un système énergétique durable dans les pays de la CEDEAO.



Plusieurs autres actions pour la sauvegarde de l'environnement sont également en cours, à savoir (i) le Projet de préparation de la Côte d'Ivoire au Fonds Vert pour le Climat (GCF) ; (ii) le Programme national de renforcement des capacités de toutes les parties prenantes ; (iii) le Programme Pays d'interaction entre la Côte d'Ivoire et le GCF (en construction) ; (iv) l'Assurance climat (via ARC la Côte d'Ivoire a adhéré) ; (v) le Programme d'appui du PNUD à la mise en œuvre et à la révision des engagements (NDC) de la Côte d'Ivoire sur le climat (NDCSP) ; (vi) le Projet de construction d'une centrale photovoltaïque de 25 MW (Korhogo Solaire).

Pour ce qui concerne la Structuration des green bonds, elle porte sur plusieurs projets. Ce sont notamment le Projet d'appui au développement local par des actions de lutte contre les changements climatiques ; le Projet Agriculture zéro déforestation ; le Projet de planification, de mise en œuvre et de modélisation LEDS (stratégie de développement bas carbone) ; le Projet de Train Urbain à Abidjan (PTUA) ; le Projet de production d'énergie électrique à partir de résidus de biomasse (Projet BOKALA) ; le Projet de lutte contre les changements climatiques par la promotion de systèmes agroforestiers intégrés ; Projet d'Appui à la mise en œuvre des NDC dans le secteur Déchets en Côte d'Ivoire ; le Projet de biodigesteurs en milieu scolaire (pour améliorer les performances des cantines scolaires, valoriser les déchets organiques et réduire les pressions sur les forêts) ; le Projet d'étude sur les changements climatiques et la conservation de ressources phytogénétiques ; le Projet sur l'adaptation basée sur les écosystèmes ; le Développement et déploiement d'un site Web pour la diffusion des informations de lutte contre les changements climatiques ; le Projet « mini-réseaux à base d'énergie renouvelable » ; le Projet de Renforcement de la résilience des populations vulnérables à travers la restauration des terres dégradées (agroforesterie et reboisement communautaires) ; le Projet intégré de lutte contre les feux de brousse ; et le Projet d'énergie renouvelable à partir de la balle de riz pour la sécurité alimentaire

Par ailleurs, l'action du volontariat Français, dans le cadre des initiatives déployées par la coopération française lors des préparatifs de la COP 21 et les recommandations qui ont suivi, sont à souligner. La traduction de ces engagements sur le terrain est aujourd'hui l'importance de la mobilisation des engagements volontaires français pour le climat en France et en Côte d'Ivoire afin d'accompagner les efforts des gouvernants pour développer dans une relation de proximité les capacités de résilience des communautés. La protection des parcs naturels et les ressources de la biodiversité sont concernées.

De 2013 à ce jour, plus d'une centaine de volontaires internationaux français se sont engagés dans des efforts de protection des ressources de la biodiversité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. C'est le cas du parc naturel de Tai. A la demande de World Chimpanzee Foundation (WCF), ce patrimoine mondial de l'UNESCO reçoit régulièrement des volontaires locaux et internationaux qui dédient leurs engagements à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

- **Actions à venir**

Pour ce qui concerne les actions à venir, elles s'articulent essentiellement autour de (i) le Développement de mini-réseaux solaires ; (ii) le Projet de mise en place d'un cadre politique et institutionnel pour la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (NDC) ; (iii) le Programme d'appui du NAP Global Network à la Côte d'Ivoire (pour l'adaptation aux changements climatiques) ; et (iv) le Programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN).

- **Constats et Observations au regard du Genre**

- **Constats**



La Côte d'Ivoire est un pays vulnérable face au changement climatique par son positionnement géographique de la dépendance de son économie à l'agriculture relativement peu diversifiée et tributaire des conditions climatiques. Des inégalités de genre existeraient sur l'impact de l'érosion côtière et de la sécheresse sur les femmes et les hommes.

Cependant, à notre connaissance, aucune donnée quantitative et désagrégée par sexe (en ce moment) n'est disponible pour mesurer les impacts différenciés des aléas naturels, des catastrophes et des changements climatiques sur les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire, ni les rôles et opportunités différenciées de lutter contre le changement climatique.

Recommandations

En termes de recommandations, il s'agira de (i) renforcer l'éducation environnementale au niveau national pour réduire la charge de morbidité liée aux risques environnementaux ; (ii) sensibiliser pour les changements de comportements face au changement climatique ; (iii) réduire les coûts liés à l'impact du réchauffement climatique sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté ainsi que sur les secteurs clés de l'économie - l'agriculture, le capital humain, les infrastructures

ENCADRE 4:FEMMES RURALES ET RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme Femme (GOFÉHF) avec l'appui du Ministère en charge de la Femme a réalisé un projet dénommé « Contribution à l'autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois départements de l'Ouest de la Côte d'Ivoire », de 2013 à 2015. Il a concerné 100 villages répartis dans trois Départements dont Danané (55 villages), Zouan-Hounien (25 villages) et Toulepleu (20 villages).

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales des départements de Danané, Zouan-hounien et Toulepleu (ouest de la Côte d'Ivoire) à travers le renforcement de leur résilience face aux changements climatiques.

A l'issue du projet, les revenus des femmes des départements de Danané, Zouan-Hounien et Toulepleu se sont améliorés grâce à l'élaboration de calendriers culturels avec l'appui du service agro-climatologique de la SODEXAM. Ces calendriers culturels leur permettent de s'adapter

aux changements climatiques. En effet, ces groupements parviennent à pratiquer la culture du riz selon la pluviométrie et à sécuriser leur revenu. Avant le projet, ces groupements pratiquaient plusieurs cultures à plusieurs périodes de l'année, afin d'être certaine d'en sauvegarder une au regard de la méconnaissance du climat.



Leur production s'est ainsi améliorée et des initiatives ont été prises par les autorités locales en vue de faciliter l'ouverture du marché de la Sous-Préfecture de BAKOUBLY en octobre 2014, permettant ainsi aux femmes des

groupements de commercialiser leurs produits dans les environs de leurs villages. Par le passé elles se déplaçaient à pied jusqu'à Toulepleu (environ 12km).

En outre, le comportement des membres de la communauté est plus favorable aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. Plus de 85% des leaders communautaires et 80% des membres de la communauté comprennent les avantages sociaux liés à la jouissance des droits des femmes. De sorte que des hommes s'organisent pour apporter une aide gratuite aux femmes des groupements au cours des activités agricoles ; dans 85 villages, les femmes participent aux instances de prise de décisions en tant que notables.



Grâce au projet, les groupements de femmes de 79 villages sont devenus propriétaires des parcelles qu'ils exploitent ; environ 5000 femmes ont vu leurs capacités techniques renforcées et améliorées en matière de production agricole et d'élevage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ; et 23 nouveaux groupements de femmes ont été mis sur pied dans plusieurs autres villages non bénéficiaires qui dupliquent les activités et désirent bénéficier des techniques agricoles innovantes du projet.



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines

Cet objectif cherche à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, empêcher la pollution marine et accroître les avantages économiques pour les États en développement et les PMA.

Au niveau national, les actions du gouvernement pour l'atteinte de cet ODD sont réalisées à travers l'opérationnalisation des Conventions d'Abidjan (en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement marin et côtier en Afrique de l'Ouest et celle sur la diversité biologique), la Stratégie Nationale de la Biodiversité et du Plan stratégique du développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.

Deux cibles et deux indicateurs ont été retenus pour mesurer les efforts du gouvernement vers l'atteinte de cet ODD.

Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures.

La réalisation de cette cible nécessite des efforts supplémentaires. En effet, la Côte d'Ivoire est confrontée à des difficultés liées à sa position géographique, à sa structure économique et au manque de préparation. Ces difficultés font de la Côte d'Ivoire l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique selon le rapport de la Banque Mondiale (BM 2018) avec un rang de 147^{ème} sur 178 pays.

Les différentes menaces répertoriées dans ledit rapport se traduisent en termes de hausse des températures de 2°C en moyenne pour l'ensemble du pays avec un pic qui peut dépasser 3.5°C en janvier, de montée des eaux de l'océan de 30 cm prévue le long des côtes ivoiriennes et d'une baisse de 9% des précipitations au courant des mois avril-mai à une augmentation des précipitations allant jusqu'à 9% en octobre.

La gravité des prévisions peut s'illustrer en visualisant une montée des eaux. Tel qu'indiqué ci-dessus, une élévation de près 30 cm est prévue d'ici à 2050. Cette élévation pourrait atteindre 80 cm à 1,20 m en 2100 dépendamment du modèle climatique dans les agglomérations de Grand-Bassam et d'Abidjan (**Graphique 17**). Les zones inondées augmenteraient sensiblement, provoquant des inondations mortelles et destructrices et la relocalisation forcée de nombreuses familles et activités économiques. L'infrastructure serait également touchée avec la disparition de logements, de routes, d'écoles et de centres de santé. Dans ces conditions, la recrudescence de maladies tropicales comme le paludisme et la méningite pourrait être observée.

Figure 28: Simulation des zones qui seraient sous le niveau de la mer avec une élévation du niveau de 1,20

Grand-Bassam (2018)

Grand-Bassam (1,20 m élévation niveau de la mer)





Abidjan (2018)



Abidjan (1,20 m d'élévation niveau de la mer)



Source : <http://sealevel.climatecentral.org>

Ces perturbations pourraient s'accroître jusqu'à remettre en cause la culture du cacao et affecter toute la région côtière qui abrite près de 80% des activités économiques du pays d'ici à 2050 si rien n'est fait. Cela pourrait également se faire ressentir dans certaines parties nord et sud du pays, avec des baisses de rendement de plus de 50 % dans la région centrale et de 5 à 25 % à l'est et au centre. Des modèles prédisent également une baisse du rendement du maïs de plus de 25 % dans la grande partie nord-ouest du pays.

Indicateur 14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

L'indicateur n'est pas capté à ce jour faute de données disponibles.

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette cible, la Côte d'Ivoire a pour objectif d'accroître conséquemment sa production en vue de satisfaire les besoins des populations et de faire passer la contribution du secteur au PIB de 2% (2016) à 6 % en 2020. Pour ce faire, elle a adopté le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014 – 2020) et l'a inscrit dans le Plan National de Développement (PND).

Indicateur 14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

Afin de promouvoir l'économie bleue, la Côte d'Ivoire a adhéré à plusieurs conventions internationales : (i) la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures a été adoptée à Londres le 12 mai 1954 et amendée le 11 avril 1962 et le 21 octobre 1962; (ii) la Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures adoptée à Bruxelles le 29 novembre 1969; (iii) la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, adoptée à Londres le 29 décembre 1972; (iv) la Convention internationale portant création d'un fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, adoptée à Bruxelles le 18 décembre 1971 .

La Côte d'Ivoire a adopté en 2016, la loi relative à la pêche et l'aquaculture qui vise à favoriser, en tenant compte du contexte national et international, la gestion durable des ressources halieutiques et le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette loi permet de mieux lutter contre la pêche illicite non autorisée, non réglementée, en corsant les amendes qui sont multipliées par 5 voire 10.

Le Pays a également initié plusieurs programmes d'élevage pour répondre à son autosuffisance en ressources halieutiques : (i) 166 000 alevins de tilapia souche Bouaké et 83 000 alevins de mâchoirons sont produits au niveau des stations d'alevinage de Jacquville et Dabou et mis à la disposition des pisciculteurs et plus de 1,265 millions d'alevins tilapia souche Bouaké sont produits dans le cadre du Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI) ; (ii) en prélude à la diffusion du tilapia oreochromis niloticus souche Brésil, 10 fermes pilotes ont été sélectionnées pour la conduite des tests de grossissement en milieu paysan de 2000 alevins ; et (iii) 915 géniteurs dont 395 mâles et 520 femelles issus du grossissement direct des alevins venus du Brésil et plus de 226 000 alevins produits sont disponibles à la station piscicole CNRA de Bouaké.

- **Défis à relever :**

En vue de *conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines*, les principaux défis à relever sont la protection et l'augmentation de la biodiversité marine et aquatique et la gestion participative et inclusive des ressources marines et aquatiques.



Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification

L'ODD 15 vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Au niveau national les actions du gouvernement pour l'atteinte de cet ODD sont réalisées à travers l'opérationnalisation du PND (2016-2020), la SN REDD+, le Plan d'action national de lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, le cadre d'action commune de l'Initiative Cacao-Forêt, la politique de préservation de réhabilitation et d'extension des forêts de 2018, etc.

Trois cibles et trois indicateurs ont été retenus pour mesurer les efforts du gouvernement vers l'atteinte de cet ODD.



Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

La cible est mise en œuvre à travers la stratégie nationale de développement durable. Dans cette dynamique, la politique environnementale et la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts ambitionnent d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Indicateur : 15.3.1 Surface des zones dégradées, en proportion de la surface terrestre.

En l'absence de données nationales sur les surfaces des zones dégradées, en proportion de la surface terrestre, la Côte d'Ivoire utilise un indicateur proxy qui mesure la superficie des aires protégées et sites régis par la convention sur les zones humides (convention de RAMSAR).

En 2015, cette superficie était de 2 100 374 ha.

Cible 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

Indicateur 15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices.

Tableau 34: Adoption ou non par la Côte d'Ivoire de plans d'actions nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durable

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
15.6.1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Source : Rapport de l'Atelier de cartographie des Indicateurs ODD en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a adhéré au protocole de Nagoya en 2013 relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la convention sur la diversité biologique.

Des initiatives sont également prises au niveau national dans le document de stratégie nationale de la diversité biologique en son objectif 17 « D'ici à 2020, l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances et pratiques présentant un intérêt pour la diversité biologique, est régi par des mécanismes assurant le partage des avantages qui en découlent ».

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Selon le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC 2007), le changement climatique pourrait faire baisser le PIB de l'Afrique de 2 à 4 % d'ici à 2040 et cette baisse pourrait atteindre 10% voire 25% en 2100. Mis en perspective, une perte entre 2 % et 4% du PIB de la Côte d'Ivoire représenterait entre 380 et 770 milliards de FCFA en valeur constante de 2017. Plus grave, le changement climatique pourrait faire basculer 2% à 6% de ménages supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030. A titre comparatif pour la Côte d'Ivoire, ceci correspondrait à près d'un million de personnes supplémentaires qui basculeraient dans l'extrême pauvreté (personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour). Une personne qui aujourd'hui vit juste au-dessus du seuil de pauvreté, peut basculer dans la pauvreté quand une inondation détruit sa petite entreprise ou une sécheresse décime un troupeau. Les chocs climatiques peuvent inverser des décennies de travail et d'épargne (Hallegatte et al., 2016).



L'ampleur des pertes économiques s'explique par le positionnement géographique du pays et par sa structure économique. Son économie reste principalement agricole, comptant pour environ ¼ du PIB et la moitié des emplois, particulièrement vulnérable à la pluviométrie et au réchauffement. De surcroît, la concentration de ses activités et infrastructures économiques autour du littoral expose le pays à la hausse prévue de la température, aux changements de pluviométrie et de la montée des eaux.

Indicateur 15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

En application de l'objectif 2 d'Aichi, la Côte d'Ivoire a élaboré sa stratégie nationale de la diversité biologique nationale ainsi qu'un plan d'action opérationnel pour la diversité sur la période 2016-2020 et plusieurs actions en découlant sont mises en œuvre. De plus, la préservation de la biodiversité est renforcée dans la planification nationale (PND 2016-2020 ; Axe 4 ; Extrait 4.4).

- **Défis à relever :**

Pour *préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification*, les principaux défis sont le renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.



Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

L'ODD 16 vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Il vise à garantir l'accès à l'information, à réduire toutes les formes de violence, à mettre un terme à la torture et à lutter efficacement contre la criminalité organisée et la corruption sous toutes ses formes. Pour assurer le suivi des efforts en vue de l'atteinte de cet ODD, la Côte d'Ivoire a retenu cinq (5) cibles sur dix (10) et huit (8) indicateurs sur dix-sept (17).

Cible 16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité

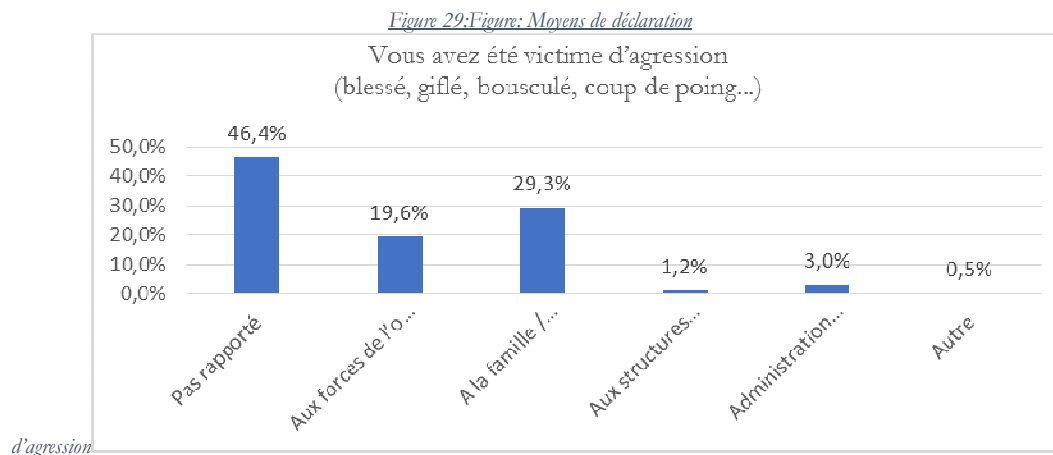
Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

Selon le Rapport sur les viols et leur répression en Côte d'Ivoire, élaboré conjointement par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), sur la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015, au moins 1 129 cas de viol ont été commis sur 1 146 victimes signalés.

S'agissant des personnes victimes d'agression ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus, selon les données de l'enquête Gouvernance Paix et Sécurité (GPS) réalisé en 2015 par l'INS, 29,3% des personnes victimes d'agression l'ont déclaré à leur famille, tandis que 19,6% ont informé les forces de l'ordre. Ces faibles taux se justifient par la peur de représailles et aux pesanteurs socioculturelles liées aux us et coutumes qui prônent avant tout un règlement des problèmes à l'amiable et en famille. Dans 46,4% des cas, les victimes d'agressions ne se sont adressées ni aux autorités compétentes ni à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.



Pour améliorer cet indicateur, un ensemble de mesures ont été adoptées par les Autorités nationales. Ces mesures concernent aussi bien le renforcement de dispositifs juridiques que l'adoption de documents de politiques. Elles portent notamment sur : (i) le respect des engagements internationaux pris par le Gouvernement à travers l'adoption et la ratification des conventions et traités internationaux (CDE, CEDEF, Résolution 1325 des Nations Unies). A cet effet, des actions ont été menées pour le renforcement du cadre légal et législatif à travers la prise de texte de loi n°98-757 du 23 décembre 1998 réprimant l'excision ; (ii) la Constitution ivoirienne adoptée le 08 Novembre 2016, interdit en son article 05, les mutilations génitales féminines (MGF) ; (iii) la réforme du code pénal et du code de procédure pénale pour améliorer les pratiques judiciaires en matière pénale. Le Projet de loi portant réforme du code pénal prévoit notamment la transposition des dispositions relatives à la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes à l'effet de réduire autant que possible, l'éparpillement des textes répressif et des dispositions juridiques à l'effet de réduire le mariage précoce ; (iv) la stratégie nationale de lutte contre les Violences basées sur le genre adoptée en 2014 par le Gouvernement, visant à assurer la prévention, à renforcer la protection des victimes, et à réprimer les auteurs et commanditaires de l'excision en Côte d'Ivoire ; (v) Un système d'alerte précoce des Violences Sexuelles et des Mutilations Génitales Féminines a été mis en place au sein de 57 plateformes de lutte contre les Violences basées sur le Genre (VBG) et (vi) le renforcement de la synergie d'action entre tous les acteurs étatiques, non étatiques, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux.



Source : INS, Cartographie des Indicateurs des ODD

Par ailleurs, dans le cadre de l'accélération de la prévention et de la lutte contre VIH et le Sida, il est opportun de renforcer le respect des Droits des Populations clés et des Personnes vivant avec le VIH. Ces interventions ont pour avantages de lutter à la fois contre la stigmatisation et la discrimination, de réduire les violences à l'égard de ces populations. Toutes attitudes qui auparavant les éloignaient des services de santé, des services de justice et du monde du travail, avec des conséquences directes sur leur santé et la prise en charge de leurs pathologies. Pour répondre à ce défi, la Côte d'Ivoire a mis en place un observatoire de la violation des droits des populations clés et des personnes vivant avec le VIH. C'est un organe de documentation, d'investigation et de recueil des données relatives aux cas de violations et atteintes des droits humains en direction des groupes cibles. L'objectif est de contribuer à améliorer l'environnement des droits humains liés au VIH et aux populations clés en Côte d'Ivoire. Ainsi, dans les villes d'ABIDJAN et de BOUAKE, 41 atteintes et violations des droits fondamentaux des populations clés dont 37 à Abidjan et 4 à Bouaké ont été enregistrées via le Site web de l'observatoire.

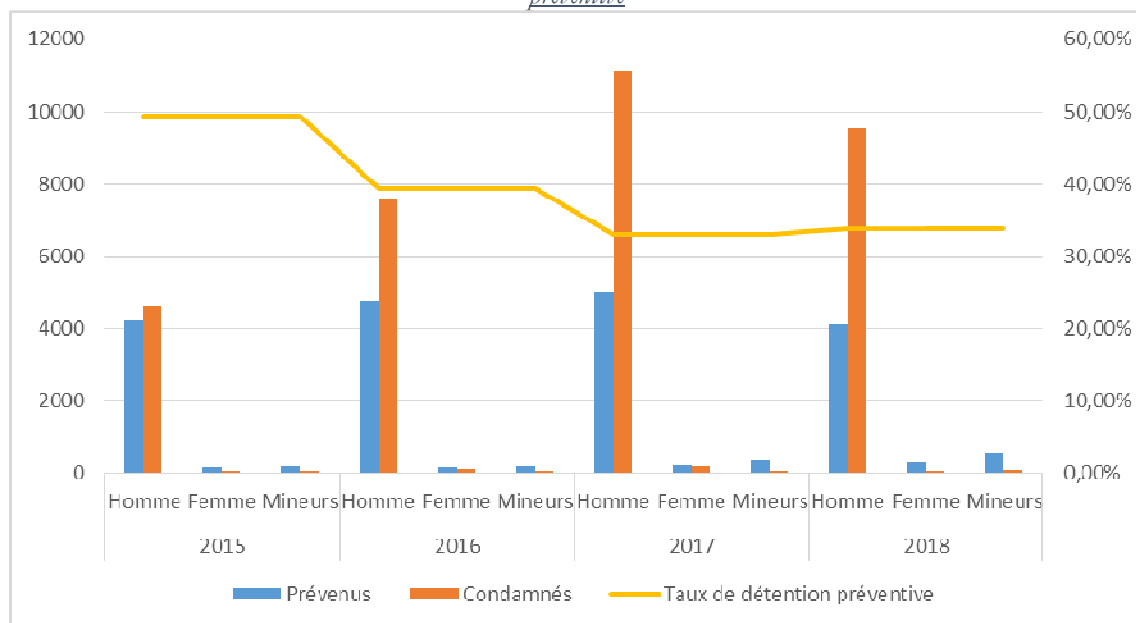


L'assistance juridique a été systématiquement apportée aux 05 survivant(e)s des atteintes et violations des droits humains dans le cadre du projet pilote couvrant la période d'avril à 2017 2017.

Indicateur 16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

L'indicateur utilisé pour mesurer la proportion de la population carcérale en instance de jugement dans le contexte national est le taux de détention préventive. Ce taux est passé de 49,28% en 2015 à 33,79% en 2018.

Figure 30: Evolution du taux de détention préventive



Source: Direction de la Planification et des Statistiques/ Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Ces résultats sont dus à la mise en œuvre de mesures clés dans le secteur. En effet, les efforts du Gouvernement, des PAD, des OSC ont permis de renforcer la coordination entre les maisons d'arrêt et de correction et les cabinets d'instruction sur la situation des détenus. De plus, un comité chargé de suivre le respect des délais de détention préventive a été mis en place.

La gestion informatisée des entrées et sorties dans les maisons d'arrêt et de correction a été redynamisée et des sessions de renforcement des capacités des agents ont été réalisées, ce qui a permis de réduire sensiblement la proportion de la population carcérale en instance de jugement.

La prise des **circulaires n°005 MJDH/CAB du 06 avril 2017** relative à la détention et **n°006 MJDH/CAB du 15 juin 2017** relative au contrôle de la détention appelant les Magistrats au respect strict des délais de détention préventive a également contribué à réduire le taux de détention préventive. Enfin, le code de procédure pénale adopté en 2019, prévoit des mesures alternatives à la détention préventive.



Pour améliorer l'accès à la Justice dans des conditions d'égalité et promouvoir les Droits Humains, d'importantes réformes ont été entreprises. Ce sont entre autres : (i) la prise du Décret n°2013-279 du 24 Avril 2013 portant tarification des émoluments et frais de justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale qui réduit certains frais de justice ; (ii) la réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme devenu « Conseil National des Droits de l'Homme » par l'adoption de la Loi n°2018-900 du 30 novembre 2018 en vue de renforcer son indépendance conformément aux principes de Paris ; (iii) la restauration de la carte judiciaire à travers la réhabilitation et l'équipement de 3 cours d'appel, 9 tribunaux de première instance ; 27 sections détachées, 34 établissements pénitentiaires et le redéploiement de 45 magistrats, 65 greffiers, 25 auditeurs de justice, 12 inspecteurs et 25 agents d'éducation surveillée ; (iv) la construction de nouvelles juridictions à San Pedro, Abobo, Korhogo et Daloa ; (v) la création et la mise en service du tribunal du Commerce d'Abidjan depuis en Octobre 2012 et (vi) l'élaboration du Schéma Directeur Informatique (SDI) du système judiciaire et pénitentiaire et le développement d'une application de gestion de la chaîne civile, pénale et des actes administratifs développés.

- **Politiques, mesures et Actions en cours ou à venir**

Afin de consolider les acquis et d'assurer le respect des droits des détenus et des personnes en instance de jugement, le Gouvernement intensifie ces interventions en vue : (a) moderniser les établissements pénitentiaires, (b) mettre en œuvre la politique carcérale et (c) informatiser le système judiciaire.

Cible 16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

Indicateur 16.5.1 : Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

Cet indicateur se mesure à partir du nombre de personnes ayant versé un pot de vin. Ainsi, selon l'enquête GPS 2015, 19,16% des personnes visités estiment avoir versé un pot de vin à un agent public en 2015.

Indicateur 16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

Selon l'enquête sur l'état de la corruption à Abidjan (ECA) réalisée en 2015 par l'INS, 18% de chefs d'entreprise dénoncent des pots de vins versés à un agent public en échange d'un service ou d'une faveur.

De façon générale, les évolutions observées au niveau de l'indice de perception de la corruption depuis 2012 témoignent des efforts du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption. En effet, la Côte d'Ivoire est passée de la 130^{ème} place sur 176 pays en 2012, à la 107^e place sur 168 pays en 2015 puis à la 105^e place sur 180 pays en 2018.

Ces progrès sont dus au renforcement du dispositif juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Cela s'est traduit notamment par la création de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) en 2006, de la Brigade de Lutte contre la Corruption et de l'unité de lutte contre le racket en 2012, de la commission d'accès à l'information d'intérêts et aux documents publics en 2013, de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance en 2013. Les capacités de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale d'Etat ont été renforcées. L'obligation de déclaration de patrimoine a été institutionnalisée pour une catégorie plus importante d'agents publics.

Le Gouvernement a engagé la dématérialisation des procédures administratives afin de limiter le contact physique entre les usagers des services publics et les agents publics dans le cadre de la



modernisation de l'Administration publique. Cette dématérialisation fait suite à la mise en place du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) en 2011, qui est un progiciel informatique qui permet la gestion automatisée de la carrière des fonctionnaires, depuis le recrutement jusqu'à la retraite. Le SIGFAE est un outil efficace de lutte contre la corruption, de réduction des lourdeurs administratives, de célérité et transparence des dossiers des fonctionnaires. A ce jour, soixante-six (66) procédures ont été dématérialisées dont dix-huit (18) sont en ligne. La répression des actes de corruption a été renforcée ainsi que les pratiques frauduleuses dans la passation des marchés publics par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). En 2016, une quarantaine d'entreprises ont été sanctionnées pour irrégularités, actes de corruption et pratiques frauduleuses. Le taux d'évolution des marchés de gré à gré est passé de 25% en 2015 à 10% en 2018 témoignant ainsi du renforcement des procédures concurrentielles.

- **Politiques, mesures et actions en cours ou à venir**

Pour renforcer les acquis et accentuer la lutte contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance, le Gouvernement s'attèle à : (a) améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique, (b) renforcer la transparence et le contrôle de l'exécution des lois de finances, (c) renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la Cour des Comptes et (d) intensifier les campagnes de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Cible 16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

Une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement en proportion du budget initial approuvé est observée passant ainsi de 47,39% en 2015 à 40,24% en 2017.

Indicateur 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

Cet indicateur a été mesuré à travers la proportion de personnes satisfaites de la dernière expérience avec les services publics suite à des plaintes relatives à des faits d'agression physique, vol ou tentative de vol, destruction volontaire de biens, harcèlement sexuel, viol ou tentative de viol.

Selon l'enquête GPS 2015 de l'INS, 12,8% de la population a été satisfaite de la dernière expérience avec les services publics suite à des plaintes relatives à des agressions physiques, 7,1% suite à des plaintes relatives à des cas ou tentative de vols, 5,1% suite à des faits relatifs à des destructions volontaires de biens, 30% à des cas d'harcèlement sexuel et 42, 18% à des cas de viol et tentatives de viol.

De façon générale, des efforts significatifs ont été déployés depuis 2011 en vue de doter le pays d'une administration publique moderne, efficace, efficiente et transparente et plus proche des usagers. Ces efforts se sont traduits notamment par la réalisation et la mise en exploitation du SIGFAE, la réalisation du site internet du Ministère de la Fonction Publique, l'audit du fichier des effectifs et l'automatisation du processus de recrutement. En outre, le Gouvernement a procédé à la mise en place en 2016 de la Commission Nationale de Modernisation de l'Administration Publique. Un système de management de la qualité dans les administrations publiques et parapublique a été mis en place à travers la réalisation d'un projet pilote dénommé « projet Système de Management de la Qualité (SMQ) ». L'Observatoire du Service Public (OSEP) a été créé en 2018 pour enregistrer et traiter les plaintes des usagers des services publics. Le portail « "MILIE" » (www.milie.ci) a été créé afin de recueillir et analyser les réclamations des citoyens. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service public, le Gouvernement a initié l'élaboration d'un cadre stratégique de réforme administrative et de modernisation de l'administration.



Ces réformes ont fortement contribué à renforcer la confiance des usagers dans l'administration publique et à assurer une certaine célérité dans la délivrance des services.

La réforme de la Cour Suprême en 2018 marquée par la création de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat, qui permet d'assurer une nette démarcation entre les juridictions d'ordre judiciaire et les juridictions d'ordre administratifs, vise à renforcer la qualité des services.

- **Politiques, mesures et Actions en cours ou à venir**

En vue renforcer les acquis, le Gouvernement intensifie ses interventions et entend : (a) adopter le cadre stratégique de réforme administrative et de modernisation de l'Administration ; (b) élaborer la cartographie des services de l'administration publique ; (c) élaborer et adopter la politique nationale d'informatisation de l'administration publique et de promotion de l'utilisation des TIC ; (d) adopter le projet de Loi portant statut général de la fonction publique et ses textes subséquents et ; (e) poursuivre le renforcement des capacités des agents de l'administration publique ivoirienne en management des administrations publiques.

Cible 16.9. D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

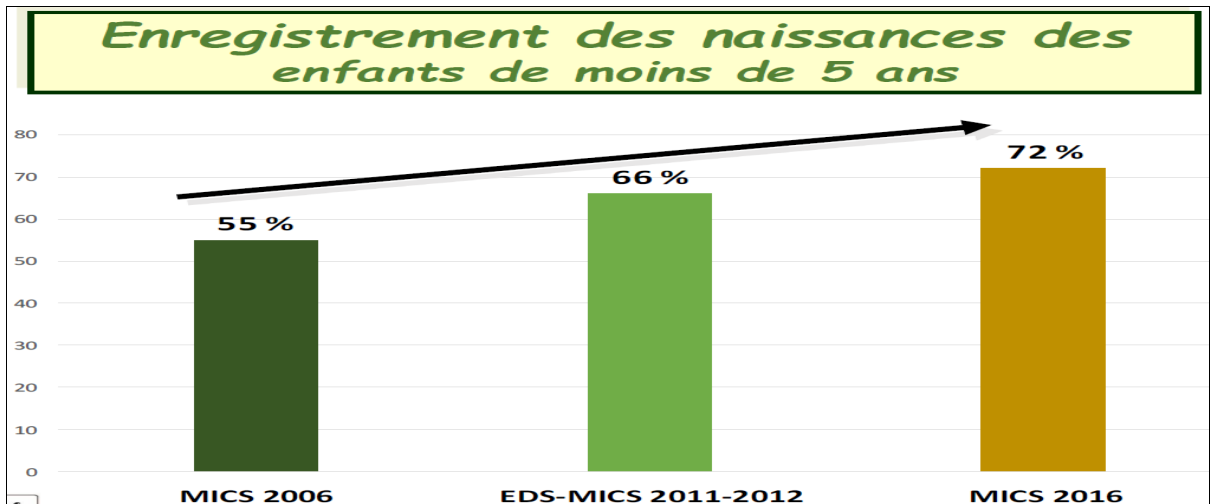
Indicateur 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil s'accroît depuis 2012. En effet, Il est passé de 65% en 2012 ; à 72% en 2016 et à 75% en 2017.

Dans la perspective de renforcer cette dynamique, la Loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil et la Loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance ont été adoptées et promulguées. Plusieurs actions ont été entreprises afin de rapprocher l'état civil des populations. Ainsi, des comités villageois ont été installés dans plusieurs localités afin de constater et enregistrer les naissances sur des fiches de déclaration. Le matériel et l'équipement de travail servant à la déclaration des naissances ont été octroyés aux délégations d'état civil et aux comités villageois. Un projet pilote basé sur la mise en place d'un mécanisme communautaire d'enregistrement des naissances et décès est mis en œuvre dans 561 villages des régions de la Nawa, du Gbôklè et de San Pédro pour capter les nouvelles naissances et les nouveaux cas de décès qui interviennent dans les communautés en dehors des centres de santé. Ces informations sont transmises à l'état-civil qui les consigne dans les registres rendant ainsi officielles ces déclarations de naissances et de décès. Un autre plan de déclaration des naissances et de décès est en cours d'expérimentation à San-Pedro, Abidjan sud, Gagnoa, Oumé, Odienné, Touba et Korhogo, en ayant recours au personnel médical des maternités et aux communautés villageoises. Par ailleurs, des activités de sensibilisation ont également été réalisées à travers les médias sur l'importance de la déclaration des faits d'état civil. Le déploiement du nouveau système de délivrance des attestations d'identité sur toute l'étendue du territoire et la mise en œuvre du projet pilote du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) ont également contribué à l'atteinte des résultats.

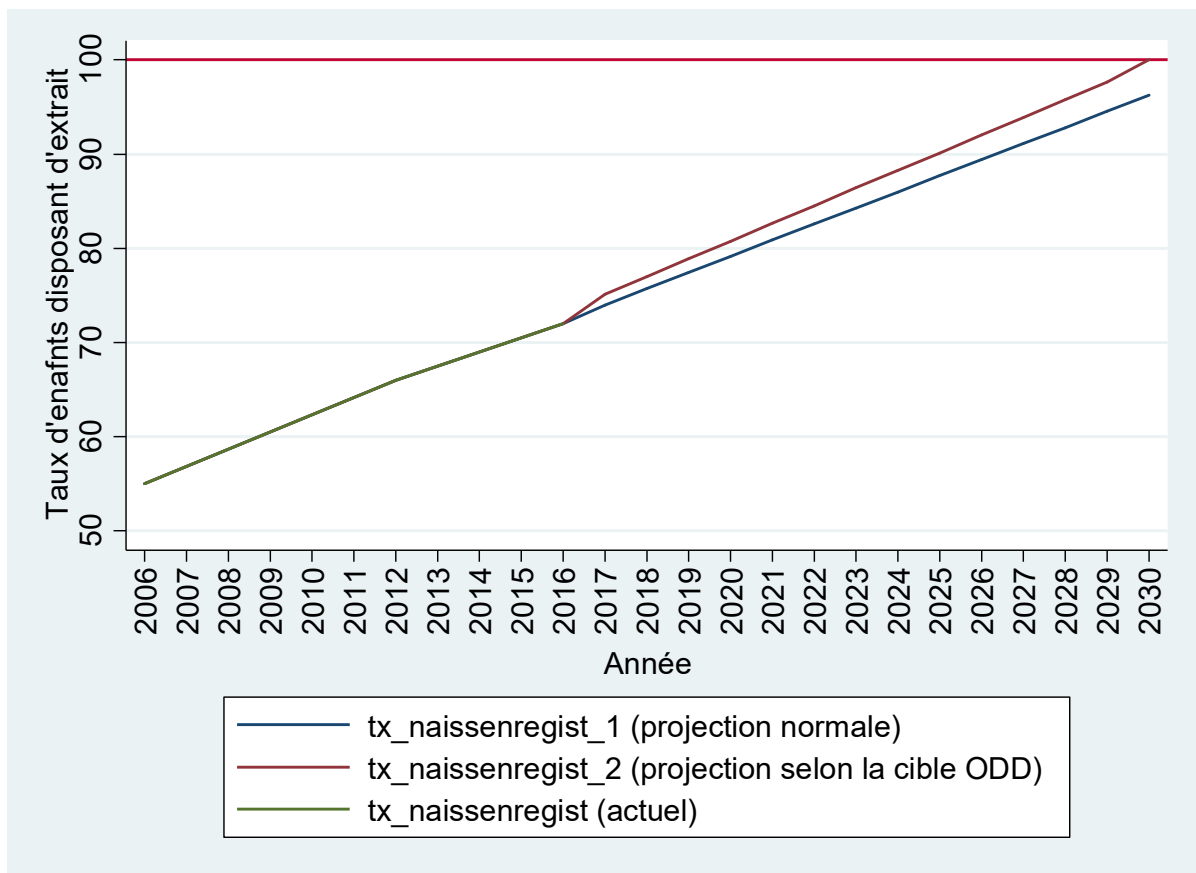
Figure 31: Déclaration des naissances de moins de 5 ans





Source : MICS 2016

Figure 32: Evolution du taux de déclaration de naissances



Source : INS

Au regard du graphique ci-dessus, le niveau de déclaration des naissances atteindrait le taux de 90% en 2025 et 100% en 2029 si la mise en œuvre des réformes se poursuit.



- **Politiques, mesures et Actions en cours ou à venir**

Afin de garantir d'ici à 2030, à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, il est prévu de (i) mettre en place le Registre National de la Population, (ii) d'améliorer la qualité de l'offre du service de l'état civil et d'identification et (iii) poursuivre la modernisation en cours de l'état civil dans le cadre du système CRVS (Civil Registration and Vital Statistics).

En ce qui concerne la mise en place du Registre national de la population, il s'agira (i) de renouveler les cartes Nationales d'identités ; (ii) de mettre en place le fichier unique de la population ; (iii) de recruter, former et déployer les agents d'enrôlement et ; (iv) de réhabiliter et équiper 130 bâtiments.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'offre du service de l'état civil et d'identification, il s'agira (i) de prendre les textes d'application de la loi 2018-862 du 19/11/18 relative à l'état civil ; (ii) d'adopter et de prendre les textes législatifs et réglementaires sur l'identification ; (iii) d'équiper les centres d'état civil en matériels informatiques et (iv) de renforcer le processus d'opérationnalisation des nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil dans les régions de la NAWA- du GBOKLE- de SAN-PEDRO-du PORO-du GOH-et du LOH-DJIBOUA).

- **Défis à relever :**

Pour *assurer la Paix, la justice et renforcer l'efficacité des institutions*, les défis à relever concernent (i) l'adoption d'un cadre de référence et de pilotage de toutes les initiatives en matière de modernisation de l'administration publique ; (ii) le renforcement du cadre de coordination des interventions en matière de prévention et de lutte contre la corruption soutenu par la promotion et l'effectivité du principe de redevabilité des agents publics ; (iii) le développement et la mise en place de nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil et le renforcement du dispositif institutionnel dédié avec une plus grande implication des collectivités territoriales.

Cible 16.10. : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Indicateurs 16.10.2. Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information.

L'accès à l'information est un droit garanti par la constitution ivoirienne du 1er août 2000 et repris par celle du 08 novembre 2016 en son article 18 qui indique que : « Les citoyens ont droit à l'information et à l'accès aux documents publics dans les conditions prévues par la loi ».

Afin de garantir ce droit, le Gouvernement ivoirien s'est doté d'un cadre juridique et institutionnel à travers l'adoption de la Loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public. Cette loi accorde à toute personne physique et morale le droit d'accéder aux informations et documents détenus par les organismes publics et crée une Autorité Administrative Indépendante dénommée la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP), chargée de veiller à la bonne application de la loi.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la CAIDP, l'ensemble des parties prenantes ont participé à des activités de vulgarisation de la loi et ont été formées sur les dispositifs légaux et réglementaires relatifs à l'accès à l'information. Ainsi, 271 responsables de l'information chargés de recevoir, de traiter et de répondre aux demandes des usagers ont été désignés et formés. Entre 2016 et 2018, la CAIDP a reçu 243 saisines dont 17 clôturées suivies de décisions et 226 réglées par la médiation.



En ce qui concerne l'Existence d'un système national d'information basé sur le Web pour les institutions publiques, les efforts du gouvernement ont consisté en la mise en place d'une stratégie dite « de gouvernement ouvert », avec l'instauration d'un certain nombre de plateformes d'accès à l'information (data.gouv.ci, <http://eadministration.gouv.ci>, ...)

Enfin, en ce qui concerne la proportion de réponses données par le gouvernement aux demandes formelles d'informations ou de documents chaque année, l'examen des rapports d'activités produits par les Organismes publics ont fait apparaître que ceux-ci ont reçu en 2018, 25 553 demandes contre 8.820 en 2017.

Pour répondre à ces demandes d'informations et/ou de documents publics, 217 responsables de l'information ont été désignés par les organismes publics et ont bénéficié de séances de renforcement de capacités pour une meilleure appropriation et une meilleure implication dans la mise en œuvre du droit d'accès à l'information.

En outre, en 2019, la Côte d'Ivoire a élaboré et diffusé son premier budget citoyen en vue de renforcer la transparence et la redevabilité du gouvernement envers la population.

- **Politiques, mesures et Actions en cours ou à venir**

Afin de garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux, le Gouvernement entend : (a) accentuer la vulgarisation de la loi relative à l'accès public à l'information ; (b) prendre un décret d'opérationnalisation de la mise en œuvre de la loi relative à l'accès public à l'information au sujet notamment de la typologie des documents à publier de manière proactive, du responsable de l'information de l'organisme public et ; (c) inscrire expressément et explicitement la cible ODD 16.10 dans le PND 2021-2025.

- **Défis à relever :**

Pour *assurer la Paix, la justice et renforcer l'efficacité des institutions*, les défis à relever concernent (i) le renforcement de la synergie d'actions et la complémentarité entre les parties prenantes de la lutte contre la corruption (institutions, services, organisations de la société civile, etc.); (ii) le développement de nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil ; (iii) le renforcement de la synergie d'actions et de la coordination entre les acteurs concernés par l'enregistrement des naissances à l'état civil ; (iv) l'accélération de la mise en place du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) ; (v) le transfert effectif des compétences aux collectivités territoriales ; (vi) l'accélération du processus de modernisation de l'Administration publique ; (vii) la diffusion proactive des informations et documents détenus par l'administration, en lien avec la culture du secret propre à l'administration et (viii) la disponibilité des données statistiques sur toute information d'intérêt public .

- **Constats et Observations au regard du Genre**

- **Constats**

En Côte d'Ivoire, malgré la volonté politique affichée et manifestée par l'adoption et la ratification de conventions et traités internationaux (CDE, CEDEF, Résolution 1325 des Nations Unies,...), et en dépit de toutes les dispositions prises et qui s'alignent sur les stratégies élaborées au plan international et régional, les différents types de violences persistent. Les racines de la violence contre les femmes se trouvent dans la discrimination persistante à leur égard.





Recommandations

Comme recommandation, il s'agira de (i) renforcer la gouvernance et l'élaboration des politiques ainsi que leur mise en application et s'approprier du bien-fondé de la gouvernance politique, économique et sociale des femmes; (ii) opter pour un changement de paradigme - approche inhabituelle des entreprises; (iii) renforcer les politiques d'évaluation des initiatives ainsi que la sensibilisation top down et down top; (iv) mettre en œuvre les conclusions des ateliers et séminaires sur le Genre et appliquer effectivement les lois et politiques en la matière; (v) interconnecter les différents mécanismes en matière de Genre au niveau de la CEDEAO; (vi) rendre très opérationnel l'Observatoire du Genre (ONEG), promouvoir la paix et la stabilité, et assurer le financement innovant possible et le réseautage; et (vii) assurer la moralisation des finances publiques, la planification et la budgétisation Sensible au Genre ainsi que l'allocation équitable et efficace des ressources pour tous et de fonds suffisants pour la collecte de données.

Aussi, importe-t-il de créer des opportunités d'emploi dans les zones rurales (décentraliser les industries) et un haut-commissariat chargé des questions de genre pour coordonner les activités de toutes les parties prenantes y compris le suivi de l'observatoire afin que des rapports soient régulièrement produits (au moins deux fois par an). Il faudra également rendre l'environnement encore plus favorable avec des décrets d'application de la constitution (créer les conditions favorables pour l'institutionnalisation du Genre et la bonne gouvernance en matière de genre).

Par ailleurs, il faut non seulement déconstruire les idées reçues ou stéréotypes de Genre et institutionnaliser le Genre et la bonne gouvernance en matière de genre, mais il faut aussi renforcer les cellules Genre et décentraliser la gestion des questions de Genre dans toutes les régions et à tous les niveaux.

Afin de faciliter la vulgarisation du concept « genre », il faut supprimer la confection de gadgets pendant les campagnes électorales pour permettre aux femmes qui sont économiquement plus faibles de pouvoir participer aux élections locales.

De même, il faudra renforcer les capacités des acteurs et spécifiquement ceux de l'INS pour répondre aux besoins de données désagrégées par sexe et assurer la collaboration de toutes les parties prenantes (éducation, sciences et technologies, finances, justice, genre, communication, etc.).

Outre l'institution des prix pour les structures d'Etat les plus avancées en matière de genre, il faut également encourager les structures privées dans la démarche de la prise en compte du genre, de même que les parties politiques.



Objectif 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

L'objectif 17 vise la construction d'une vision commune et l'établissement d'objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Ces partenariats devront être inclusifs et construits sur des principes et valeurs partagés.

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

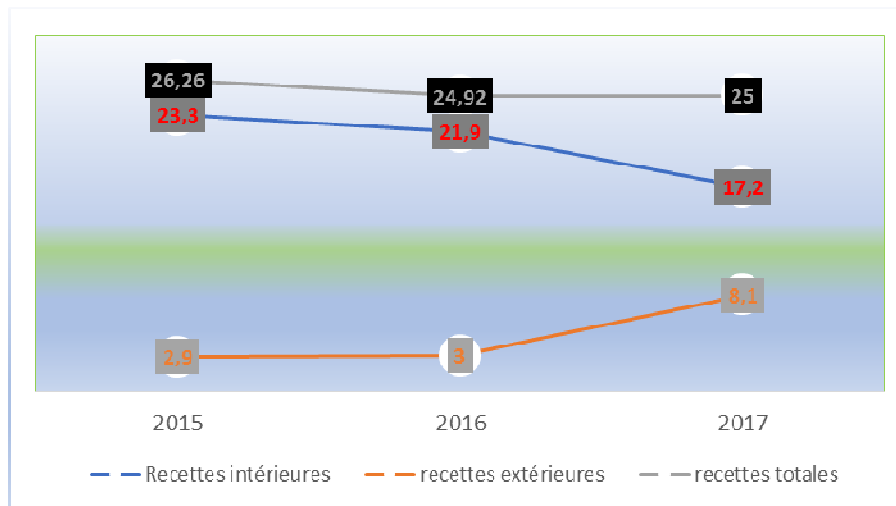
Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source



Le Gouvernement ivoirien, en application des directives de l'UEMOA, a entrepris la réforme de son système de Gestion des Finances Publiques avec l'appui des Partenaires au Développement. Un objectif majeur de cette réforme est d'améliorer significativement les recettes fiscales et douanières par l'élargissement de l'assiette, la maîtrise des exonérations et une meilleure qualité de service rendu aux usagers-clients.

De 2015 à 2017, Il ressort d'une manière générale une stagnation autour de 25% de la part des recettes publiques dans le PIB. Sur la période 2016 à 2017 les recettes publiques intérieures ont baissé de 4,7 points passant de 21,2% à 17,2 % du PIB. Quant aux recettes extérieures, elles ont connu une hausse significative en 2017 de 5,1 en point de pourcentage.

Figure 33: Evolution des recettes publiques en pourcentage du PIB



Source : Statistiques du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Aussi, les recettes fiscales en proportion du PIB se sont inscrites en légère hausse sur la période. En effet, de 15,2% elles sont passées à 15,6% en 2016 et à 16,5% en 2017 pour se situer à 16,2% en 2018. Cette embellie est le fruit de la mise en place des télés procédures et autres efforts de dématérialisation des outils de collecte. Cependant, en dépit de l'augmentation de ce ratio, il demeure toujours en deçà de la norme communautaire de 20%.

Les réformes pour accroître les ressources porteront notamment sur (i) l'amélioration de l'efficacité des services, (ii) l'optimisation de la fiscalité foncière, et (iii) l'élargissement de l'assiette. A ce titre, des pistes de réflexions sont en cours pour la mise en place d'une fiscalité adaptée pour le développement des PME en vue de réduire de façon progressive le poids du secteur informel.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Indicateur 17.3.1 Investissements directs étrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total.

La création d'un environnement des affaires propice à l'attractivité de financements extérieurs en particulier des IDE a été au cœur de l'action publique ces dernières années. Sur la période 2015-2017, selon le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, la part moyenne du financement extérieur dans le budget national est de 1,68% avec respectivement 0,4 % en 2016 et 2,95 % en 2017.



Concernant la mobilisation des IDE, la Côte d'Ivoire a enregistré une hausse significative des investissements directs étrangers (IDE) en 2017, selon une communication du gouvernement citant un rapport 2018 de la CNUCED. Le pays a en effet enregistré 675 millions de dollars d'IDE fin 2017 contre 577 millions de dollars en 2016, soit une progression de 17% sur un an.

Aussi, il est à relever qu'au niveau de la région ouest africaine, la Côte d'Ivoire est la principale destination de ces investissements dans la zone UEMOA avec 25,8% des capitaux. Cependant, à l'échelle des 16 pays de la CEDEAO, le pays ne représente que 5% des flux entrant dans la zone.

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Indicateur 17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une structure de coordination de sa politique d'endettement dénommée le Comité National de la Dette Publique (CNDP) en 2011 afin d'éviter de retomber dans l'endettement excessif. En outre, un projet de loi élaboré par le CNDP et relatif à la politique nationale d'endettement public est en cours d'adoption. Depuis 2013, le CNDP réalise régulièrement des analyses de viabilité de la dette qui indiquent que la Côte d'Ivoire demeure à un risque de surendettement modéré. Aussi, le stock de la dette est passé de 10 045,1 milliards de FCFA à 11 607,8 milliards de FCFA entre 2017 et 2018, soit 48,6% à fin Décembre 2018, inférieur à la norme communautaire de 70%. Quant au service de la dette, il est passé de 1 448,2 milliards de FCFA en 2017 à 1 547,2 milliards de FCFA en 2018.

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Indicateur 17.6.2 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants.

La stratégie de la Côte d'Ivoire pour l'atteinte de cette cible repose sur le renforcement des infrastructures de la poste et des TIC pour la fourniture de services de qualité et la prise de mesures visant à favoriser un coût d'accès accessible pour une grande majorité de la population. Selon le Ministère en charge du secteur de l'Economie Numérique, la proportion de la population ayant une connexion internet à haut débit était de 0,6% en 2017.

De plus, le moyen de connexion le plus répandu, en Côte d'Ivoire, est le réseau large bande mobile via un téléphone portable (83,4%). Après cela, viennent respectivement le réseau fixe (filaire) à bande étroite (17,1%), le réseau large bande mobile via une carte ou modem USB (15,4%), le réseau large bande fixe (filaire) de terre (10,2%) et au plus bas niveau le réseau fixe (filaire) large bande (3,3%).

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.

Indicateur 17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet



Selon l'Autorité de la Régulation des Télécommunications de la Côte d'Ivoire (ARTCI), la proportion de la population utilisant Internet est de 36% en 2016. Aussi, selon l'Enquête sur la mesure de la société de l'information réalisée en 2017, l'accès à internet n'est pas encore inscrit dans les habitudes des ménages ivoiriens. Seulement 8% des ménages disposent d'internet. Les ménages qui ont le plus accès à internet sont à Abidjan (20,3%), en milieu urbain (13,6%), les ménages dont le chef a un niveau d'étude supérieure (42,3%) et travaillant comme salariés (18,6%). Par ailleurs, les plus faibles niveaux d'accès sont à noter dans les districts des Lagunes (1%), de la Marahoué (1,4%), du Denguelé (1,9%) ainsi qu'en milieu rural (0,7%), les ménages dirigés par des personnes sans niveau d'étude (2%) et travaillant à leur propre compte (3,4%).

Afin de renforcer l'accès à l'internet, d'importantes mesures déjà en cours vont être intensifiées à savoir (i) la poursuite de l'équipement des familles en matériels de nouvelles technologies (kits micro-ordinateurs d'accès à internet) ; (ii) la mise en place des cybers centres dans les villages et (iii) l'achèvement de la construction de la fibre optique nécessaire à la qualité de l'accès internet.

Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

Indicateur 17.13.1 *Tableau de bord macroéconomique*

En vue de réaliser ses ambitions d'émergence et de réduction substantielle de la pauvreté, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en œuvre, depuis 2011, des plans stratégiques d'envergure (PND 2012-2015 et PND 2016-2020). Pour un meilleur suivi des performances économiques réalisées par le pays, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) élabore chaque année un tableau de bord macroéconomique.

Aussi, Le Gouvernement a conclu un accord avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2011-2015, puis s'est engagé, de 2016 à 2019, dans un second Programme Economique et Financier (PEF FEC-MEDC 2016-2019) afin de soutenir les actions du PND 2016-2020. La mise en œuvre de ces programmes successifs a contribué à l'amélioration du cadre macroéconomique.

Concernant la coordination et la mise en cohérence des politiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis 2014, dans un processus d'uniformisation sous régional des systèmes de Gestion des Finances Publiques basé sur les bonnes pratiques recensées au niveau international.

Tableau 35: Agrégats du cadre macroéconomique

Agrégats	unité	2014	2015	2016	2017	2018
Variation du PIB en valeur	%	13,0	12,2	6,8	5,8	7,9
PIB par habitant à prix courant	Milliards de FCFA	756,1	827,4	861,8	889,3	935,6
Epargne Intérieure Brute	Milliards de FCFA	4 303,0	4 619,6	4 340,9	4 419,1	4 851,8
Epargne Nationale	Milliards de FCFA	3 708,2	3 820,4	3 457,1	3 225,2	3 628,1
Revenu net des facteurs	Milliards de FCFA	-449,3	-595,5	-637,8	-893,7	-909,7
Transferts nets	Milliards de FCFA	-145,5	-203,7	-246,1	-300,1	-314,0
FBCF	Milliards de FCFA	3 296,5	3 826,9	3 826,3	4 312,8	4 968,1



Taux d'investissement	%	18,9	19,5	18,3	19,5	20,8
Solde commercial (FOB-FOB)	Milliards de FCFA	1 103,6	978,5	865,6	665,7	399,5
Taux de couverture	%	120,8	116,4	115,3	110,7	106,5

Source : INS et MPMEF/DGE/DPPSE, 2016

Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Indicateur 17.14.1 : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

La Côte d'Ivoire fait partie des pays ayant mis en œuvre certains mécanismes en vue de renforcer la cohérence des politiques de développement durable. Il s'agit de :

- la création depuis 2004 de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) ;
- la création d'un Ministère en charge du Développement Durable en 2014 ;
- l'adoption de la loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable ;
- la publication en 2015 d'un document de référence intitulé « le développement durable et l'émergence de l'Afrique » mettant un accent sur les questions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire ;
- l'élaboration d'un rapport d'alignement du PND 2016-2020 sur les ODD.

Cible 17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

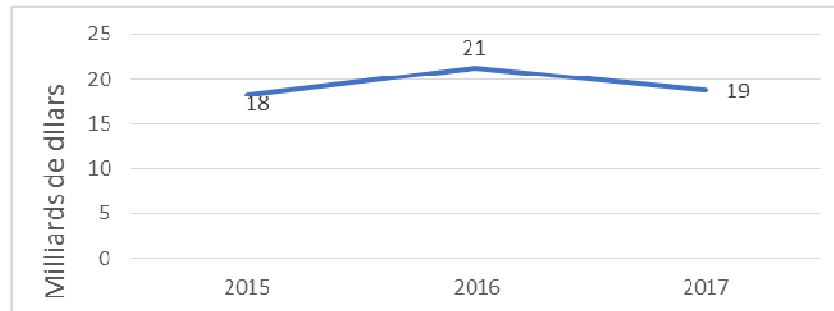
Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Indicateur 17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

L'indicateur calculé est le montant total alloué au financement du SSN, plus précisément, l'Institut National de la Statistique (INS), les différentes directions de planification et de statistique des ministères. L'assistance technique et financière dont a bénéficié la Côte d'Ivoire pour le renforcement des capacités et la planification nationale a connu une légère hausse (5,55% de taux de croissance) en termes de valeurs sur la période 2015-2016. En 2015, cette assistance qui était de 18 milliards de FCFA est passée à 21 milliards de FCFA en 2016 avant de s'établir à 19 milliards en 2017.

Figure 34: Financement du Système Statistique National





Source : Statistiques du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Les financements du SSN sont principalement destinés aux opérations d'enquêtes de routine et périodiques et à l'appui au fonctionnement du SSN. En décembre 2018, le gouvernement ivoirien a adopté la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2017-2021) qui prévoit entre autres la création d'un Fonds National de Développement de la Statistique.

- **Défis à relever :**

Afin de renforcer le *partenariat pour la réalisation des objectifs et l'élargissement de l'assiette fiscale*, plusieurs défis sont à relever, notamment (i) l'intensification de la lutte contre la fuite et le blanchiment des capitaux ; (ii) le renforcement de l'appropriation de toutes les parties prenantes sur les enjeux du développement durable ; (iii) l'amélioration de la production de statistiques ; (iv) la meilleure prévisibilité des flux d'aide au développement ; (v) le renforcement de la contribution de la diaspora au financement de l'économie ivoirienne ; (vi) l'opérationnalisation du Conseil National de la Statistique et du Fonds National de Développement de la Statistique ; (vii) le renforcement de la prise en compte de l'agenda 2030 dans le PND, le budget de l'Etat et le Programme d'Investissement Public (PIP) ; (viii) l'intensification de l'adaptation technologique ; (ix) la création de cadre favorisant le transfert technologique et ; (x) la promotion de l'innovation technologique dans le développement.

8. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

8.1. Ancrage institutionnel

En Côte d'Ivoire, le processus de mise en œuvre et de suivi évaluation des ODD est supervisé par le Gouvernement. A cet effet, toutes les activités de ce processus sont validées par le Gouvernement. Particulièrement, la conduite des travaux techniques est assurée par le Ministère du Plan et du Développement, qui assure la coordination de la prise en compte des ODD dans le document de référence nationale en matière de Développement (PND 2016-2020) et sa ventilation par la suite dans les documents de politiques, stratégies, plans et programmes de développement sectoriels.

La méthodologie d'intégration des ODD dans les politiques nationales est basée sur les outils et référentiels des Nations Unies, qui exigent l'implication de toutes les parties prenantes dans un processus participatif et inclusif sur toute l'étendue du territoire.

La mise en œuvre des ODD quant à elle est basée sur le principe qu'une coordination des interventions intersectorielles. Cela justifie l'implication du Gouvernement, d'un comité de pilotage composé des Ministères Techniques clés et d'un comité multipartite composé des acteurs du secteur privé, de la société civile, des collectivités territoriales, des Partenaires Au





Développement. En outre, un Secrétariat Technique Permanent, logé au Ministère du Plan et du développement et collaborant avec l'ensemble des Ministères Sectoriels, est mis en place pour assurer le suivi-évaluation et élaborer le rapport national de mise en œuvre des ODD.

Il est important d'indiquer que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) jouent un rôle d'accompagnement pour l'atteinte de ces ODD.

- **Le Gouvernement**

Le Gouvernement est l'instance décisionnelle et politique de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire. Il veille au bon déroulement du processus, à leur prise en compte dans le plan de développement du pays (PND 2016-2020) et adopte le rapport de mise en œuvre des ODD de la Côte d'Ivoire.

- **Le Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage est l'instance de décision technique pour la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire. C'est une équipe composée des Ministères clés, de certains acteurs identifiés par les Nations Unies et qui est chargée de valider le rapport national de mise en œuvre des ODD. A ce titre, Le Comité de Pilotage est chargé de :

- ✓ prendre les décisions politiques et financières sur la base des propositions de la Cellule Technique Permanente de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire ;
- ✓ adopter les orientations politiques de mise en œuvre des ODD ;
- ✓ valider le mécanisme de suivi-évaluation et les résultats proposés par la Cellule Technique Permanente de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire ;
- ✓ veiller à l'implication effective de toutes les parties prenantes identifiées pour la mise en œuvre des ODD ;
- ✓ évaluer les progrès réalisés dans l'exécution de la mise en œuvre des ODD ;
- ✓ valider les rapports d'activités de la Cellule Technique Permanente de mise en œuvre des ODD et ;
- ✓ valider le rapport annuel sur les Objectifs de Développement Durable.

Le Comité National de Pilotage est présidé par le Ministère en charge du Plan et du Développement et la vice-présidence est assurée par le Ministère en charge du Développement Durable, et est composé d'un représentant de chacun des Ministères ci-dessous mentionnés :

1. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
2. Le Ministère de l'Industrie et des Mines ;
3. Le Ministère des Affaires Etrangères ;
4. Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
5. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
6. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
7. Le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;
8. Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
9. Le Ministère du Pétrole et du Développement des Energies Renouvelables ;
10. Le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ;
11. Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
12. Le Ministère des Eaux et Forêts ;
13. Le Secrétariat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
14. Le Secteur Privé ;





15. La Société Civile
16. L'Assemblée Nationale ;
17. Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
18. L'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;
19. L'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;
20. La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
21. La Cour Suprême.

- **Cellule Technique Permanente**

Le dispositif est appuyé par une cellule technique permanente de suivi-évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), en abrégé CTPSE-ODD. La Cellule Technique Permanente est l'organe en charge du suivi-évaluation des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire. Elle est supervisée par le Ministère du Plan et du Développement et est composée de délégués:

- de la Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- de la Direction Générale du Développement Durable ;
- de l'INS/ du CIRES/ du BNETD/ du CNTIG/ de la SODEXAM ;
- du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ;
- des faîtières de la Société Civile (ISC/ODD-CI,...) ;
- de l'UVICOCI ;
- de l'ARDCI ;
- des faîtières du Secteur Privé (FIPME, CGECI...) ;
- des Départements de Planification des Ministères sectoriels.

Cette équipe travaille en collaboration avec tous les acteurs en vue de renseigner les indicateurs adaptés au contexte ivoirien. Elle a également en charge de coordonner la rédaction du Rapport National Volontaire de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire à soumettre à validation au Comité National de Pilotage. Une fois ce rapport adopté par le Gouvernement, il est officiellement remis au Président de la République.

8.2. Mobilisation du Capital Humain

Conscient que le volontariat peut être un moyen humain et transversal de mise en œuvre des ODD, la Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays de la sous-région, a initié en 2013, la mise en place d'un Programme National de Volontariat (PNV-CI). Il a été adopté en 2014 par le Gouvernement en vue de la mobilisation de toutes les couches de la société, notamment de la jeunesse, pour une participation citoyenne aux actions de développement en faveur des populations vulnérables et des collectivités territoriales.

Attestant cette réalité, un projet de résolution intitulé « Intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement : plan d'action pour la décennie à venir et au-delà », a été pris en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour souligner le rôle essentiel que les volontaires doivent jouer pour atteindre les objectifs du développement durable fixés par l'Agenda 2030. La Résolution A/RES/73/140, intitulée « Le volontariat à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui reconnaît le volontariat comme « un puissant outil intersectoriel dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) », a été adoptée en 2018.





Ce Programme de Volontariat de Côte d'Ivoire mobilise des jeunes volontaires au service de structures qui manifestent le besoin d'appui en ressources humaines pour la réalisation de projets sectoriels en faveur des communautés. Il bénéficie de l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU).

D'une façon générale, Il sera impossible d'atteindre les objectifs mondiaux sans la participation de toutes les couches de la population à toutes les étapes et à tous les niveaux et de façon permanente. De ce fait, au nom de la promotion de la participation citoyenne des populations et du principe de l'inclusion, la Côte d'Ivoire, dans la mise en œuvre du PNV-CI, « ne laisse personne de côté ». Tous les jeunes ivoiriens, diplômés ou pas, avec ou sans qualification, hommes et femmes sont concernés par le Programme à travers le volontariat de compétence (67%) de jeunes et le volontariat d'engagement citoyen (33%) de jeunes avec une proportion de 42% de femmes, en fin 2018.

En seulement 2 ans (2017-2018), environ 5000 jeunes ont postulé pour une participation au PNV-CI dans les régions du Tonkpi, du Gbèkè et le District Autonome d'Abidjan concernés par la phase pilote. Les interventions se font prioritairement dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'assainissement, de l'éducation, de l'agriculture, de la protection sociale, du développement communautaire, de la promotion de la justice, du développement économique des communautés, de la promotion du genre, de la cohésion sociale et de la réconciliation, à travers des missions dont les actions sont jugées à forte contribution au développement du pays.

En outre, différentes régions du pays bénéficient de l'intervention de volontaires internationaux dont ceux de France Volontaires et du Programme des Volontaires des Nations Unies, dans des projets de développement.

Parallèlement au volontariat national, formalisé à travers un Programme National, d'autres actions de volontariat sont menées sur le territoire national par des organisations et des associations dans les domaines tels que l'éducation, la santé, la cohésion sociale, la paix, les droits des filles, etc.

A l'instar d'autres organisations de volontariat de Côte d'Ivoire, les Volontaires des Nations Unies ont démontré un engagement fort à contribuer à la réalisation des ODD et se sont positionnés autour de quelques objectifs spécifiques en fonction de leur mandat respectif.

De 2016 à ce jour, plus de 400 volontaires des Nations Unies internationaux et nationaux (agences et missions de maintien de la paix confondues) et environ 750 volontaires internationaux de France Volontaires ont été mobilisés pour apporter leur contribution à l'atteinte des ODD en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre de l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions Efficaces) a permis à la Côte d'Ivoire de retrouver sa stabilité.

Si le rôle des Nations Unies et des volontaires mobilisés en leur sein a été déterminant dans la stabilité et le retour à la paix, la Côte d'Ivoire bénéficie également, depuis plusieurs années, de l'appui des organisations de promotion du volontariat dans le cadre du développement du capital humain.

8.3. Financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030



D'une façon globale, il apparaît difficile d'estimer le financement nécessaire à l'atteinte de chacun des Objectifs de Développement Durable. Ainsi, l'analyse des besoins en financement ci-dessous déroulé porte sur l'entièreté du Plan National de Développement, et les mécanismes de financement alternatifs enclenchés restent applicables aux projets qui s'alignent à l'Agenda 2030.

L'exploration de modes de financement diverses incluant, les financements innovants était d'une absolue nécessité dans ce contexte mondial de ressources limitées et d'accroissement des défis socio-économique et environnementaux, que relèvent l'Agenda 2030.

En outre, pour atteindre les objectifs de croissance économique, le PND 2016-2020 prévoyait, un niveau d'investissement global de l'ordre de 30.000 milliards de Francs CFA dont 62% pour le privé. De fait, le taux d'investissement devrait passer de 18,7% du PIB en 2015 à 24,5% en 2020 (l'investissement public passerait de 8% en 2015 à 9% en 2020 et l'investissement privé de 10,7% en 2015 à 15,5% en 2020).

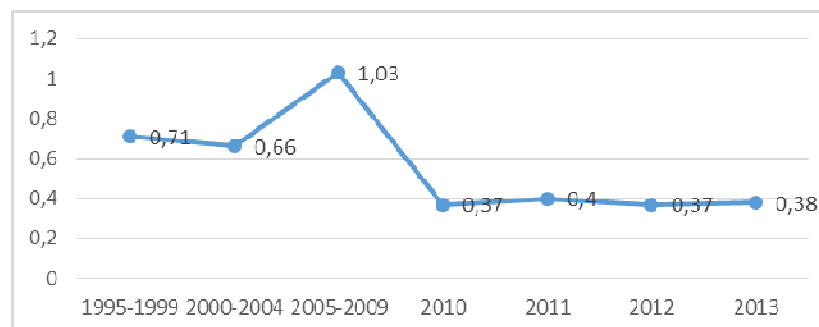
- **Le recours aux mécanismes de financement innovants pour accélérer l'atteinte des ODD**

Les financements innovants font référence à des formes de taxation reposant sur une assiette peu ou pas taxée par manque de coordination internationale, ainsi qu'à d'autres mécanismes financiers notamment des garanties d'emprunt et des mécanismes de marché. Ils s'appuient généralement sur des activités liées à la mondialisation comme le transport aérien et maritime ou les transactions financières par exemple.

- **La titrisation et canalisation des transferts des migrants**

Les transferts officiels des fonds des migrants restent une des principales sources d'apports financiers internationaux à l'Afrique. Ils représentent environ 33 % de ces apports extérieurs depuis 2010 (BAD, 2015). La CI fait partie des principaux bénéficiaires des transferts de fonds des migrants en Afrique. Les transferts de fonds des migrants se distinguent particulièrement des autres flux financiers par leur stabilité et leur prévisibilité. Les transferts de fonds des migrants constituent une source de revenu pour les ménages et dans certains cas, une partie des ressources est affectée à l'investissement productif (matériel agricole, construction de maisons, créations d'entreprises, achat de terres, amélioration d'exploitations). Au niveau macroéconomique, les transferts de fonds sont une source importante de devises étrangères et d'épargne pour le pays.

Figure 35: Evolution des transferts à destination de la RCI (en milliards de dollars)



Source: Banque mondiale (2015).

Au regard du volume important des transferts de fonds des migrants et son usage, les pays doivent mettre en place des mécanismes afin d'attirer plus de ressources des migrants. Une



approche consiste à émettre des obligations destinées à la diaspora. La CI s'est inscrit dans cette dynamique et des diasporas Bonds sont en cours de préparation à l'attention de la diaspora.

Emission d'Eurobond pour le financement du PND

Pour répondre à cet ambitieux programme de développement, la Côte d'Ivoire a émis trois eurobonds en 2014, 2015, 2017 et 2018. Le pays a pu lever 750 millions de dollars (375 milliards FCFA) sur le marché des capitaux international.

Le contexte très favorable a été déterminant dans la réalisation de cette émission. Ce premier Eurobond a permis de financer des projets relatifs à l'ODD 9 - des infrastructures socioéconomiques, notamment des routes, l'ODD 7 - l'électrification, le renforcement du système énergétique, l'ODD 6 - l'adduction d'eau potable, l'ODD 2 et 15 - l'agriculture à travers le financement du Programme national d'investissement agricole (PNIA), l'ODD 3 - la santé et l'ODD 4 - l'éducation. L'émission d'Eurobond en 2015 a permis à l'État de mobiliser 1 milliard de dollars (584 milliards Fcfa). Cette deuxième émission d'eurobonds a également permis au gouvernement de financer plusieurs projets d'infrastructures à impact social.

L'émission du 3ème Eurobond émis par le gouvernement ivoirien était un pari risqué, surtout en raison des revendications socio-militaires à répétition qui ont marqué le premier semestre 2017 (mauvaise publicité pour le pays) et de la baisse drastique des cours du cacao et son impact négatif sur les recettes publiques. Cependant, vu la bonne tenue de l'économie, la bonne visibilité de la trajectoire pour le futur que décline fort judicieusement les axes stratégiques du PND et sa gouvernance, la Côte d'Ivoire inspire confiance à la communauté financière internationale, avec à sa tête le Fmi et la Banque mondiale, pour 2017, ce sont 1,250 milliards de dollars dont 750 millions de dollars de rachat de dette et 625 millions en Euro qui ont été mobilisés sur le marché international.

La Côte d'Ivoire peut se satisfaire de ce succès, car la manne financière générée par ce troisième emprunt obligataire émis sur le marché des devises étrangères (ou Eurobond). Il convient de rappeler, à toutes fins utiles, que ce montant qui vient d'être mobilisé était déjà inscrit (en prévision) au chapitre des ressources budgétaires et permettra à l'État de boucler le budget 2017.

Avec le succès des émissions en Euro à 12 ans et 30 ans émis en 2018, la Côte d'Ivoire devient le premier pays d'Afrique Sub-saharienne (hors Afrique du Sud), à émettre sur ces maturités. Ce sont 1 115 milliards qui ont été mobilisés sur ces deux maturités. Ces opérations contribuent à élargir et à diversifier la base d'investisseurs. Elles permettent également de réduire l'exposition vis-à-vis du dollar. La forte souscription à ces émissions est la preuve de l'existence d'une poche de liquidité abondante accessible et bon marché. Les taux de rendement particulièrement bas (5,250% pour la tranche à 12 ans et 6,625% pour la tranche à 30 ans) sont le signe que les investisseurs ont confiance en la qualité de la signature de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Au total, l'Eurobond 2018 a été un franc succès. Les fonds mobilisés seront destinés au financement des investissements retenus dans le PND 2016-2020 et inscrits au budget 2018.

Emission de Sukuk

La Côte d'Ivoire a lancé deux émissions d'obligations conformes aux règles de l'Islam appelées « SUKUK ». La première émission lancée en novembre 2015 a permis de mobiliser 150 milliards de FCFA dont quasiment la moitié auprès d'investisseurs situés en dehors de la zone UEMOA. La deuxième lancée en août 2016 a permis de récolter 160 milliards de FCFA. Cette émission d'une





maturité de sept ans (2016-2023) permettra au Gouvernement ivoirien de poursuivre les investissements prévus au budget de l'Etat.

Au total, la Côte d'Ivoire a levé 310 milliards de FCFA en 2015 et 2016.

- **Partenariat public-privé et développement d'infrastructures en Afrique de l'Ouest**

Selon la BAD, le partenariat public-privé consiste principalement à confier à un tiers, par un contrat de longue durée, une mission globale relative au financement, à la construction, à la maintenance, à l'exploitation ou à la gestion de biens nécessaires au service public. Ce mode de financement est utilisé par les pays en vue de financer le développement et particulièrement les infrastructures publiques.

Pays	Projets financés par le partenariat public-privé
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • Construction du 3^{ème} pont (Pont Henri Konan Bédié) • Extension de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny • Construction d'un nouveau terminal à conteneur aux ports d'Abidjan et de San-Pedro • Construction de la centrale thermique et de la gare interurbaine • Construction et exploitation du marché de Cocody St-Jean • Réalisation et exploitation de la centrale thermique CIPREL IV • Réalisation et exploitation de la centrale thermique à cycle combiné AZITO 3 • Exploitation du barrage hydroélectrique de Soubré (275 MW) et le réseau d'évacuation d'énergie associé • Exploitation de 30 unités de transformation du riz

La Côte d'Ivoire s'est lancée dans le Partenariat Public Privé (PPP) depuis l'indépendance en 1960. Elle est pionnière en matière de PPP en Afrique Francophone car elle utilise cet outil pour financer et accélérer son développement depuis plus de 50 ans dans les domaines de l'Eau potable, Electricité, Port, Pont à péage, chemin de fer, etc.

En mai 2012 est mis en place un cadre institutionnel de pilotage des Partenariats Publics Privés structure directement rattachée à la Présidence de la République avec pour rôle de :

- ✓ Coordonner et accélérer l'identification, la préparation et la réalisation des projets PPP conformes aux orientations de développement retenues par l'Etat,
- ✓ Veiller à un équilibre entre l'attractivité des projets pour les investisseurs et bailleurs de fonds nationaux et internationaux et la protection des intérêts à court, moyen et long termes de l'Etat et des usagers/contribuables.

Ce cadre institutionnel des PPP vient compléter un ensemble de mesures qui ont déjà été prises pour attirer les opérateurs privés vers la Côte d'Ivoire, à savoir :

- ✓ La consolidation de la confiance Etat-Secteur Privé, grâce à un cadre de concertation Etat/secteur privé et une redynamisation du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
- ✓ L'amélioration de l'environnement des affaires et du climat de sécurité ;
- ✓ L'adoption, en 2012, d'un nouveau Code des Investissements plus incitatif ;
- ✓ La mise en place de nombreuses réformes dans le cadre du Doing Business et du programme du Millenium Challenge Corporation ;

Toutes ces avancées ont favorisé la mise en œuvre de projets structurants, générateurs d'emplois et de croissance dans la plupart des secteurs clés de notre économie, notamment les transports, l'énergie, les infrastructures et l'agriculture.





Le CN PPP c'est :

- ✓ Plus d'une centaine de projets d'un montant global d'environ 14 000 Milliards de FCFA (21 Milliards d'Euros) répartis dans 7 secteurs clés et pilotés par 21 ministères.
- ✓ Un Cadre législatif et réglementaire des PPP est en cours de préparation pour assurer :
- ✓ Une Réforme du cadre institutionnel, une révision de l'allocation des compétences et des moyens pour permettre une prise de décision efficace, cohérente et une réactivité à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets ;
- ✓ La définition de procédures de passation spécifiques et adaptées à la nature des projets
- ✓ La généralisation du recours aux études préparatoires et mise en place des moyens permettant aux autorités contractantes de conduire ces études et ;
- ✓ La Préparation/adoption d'une loi sur la valorisation du domaine public de l'Etat (loi sur les divers titres d'occupation public, i.e. BEA, AOT): plus de droits réels, plus de sûreté sur le domaine public (facilitation de la mobilisation des financements)

- **Le recours aux marchés sous-régional et international**

L'imprévisibilité des sources de financement extérieur, notamment l'APD, a conduit les États africains à solliciter les contributions des marchés financiers locaux et des émissions d'obligations sur les marchés internationaux. Au titre des emprunts dans la sous-région, le marché régional de la dette publique (dans l'UEMOA) a été actif au cours des deux dernières années, en particulier en 2014. Les émissions nettes de titres publics se sont situées à 1 324,9 milliards de francs CFA contre 720 milliards de francs CFA en 2013. En 2014, les émissions brutes se sont élevées à 3 070,5 milliards de francs CFA dont 1 466,7 milliards de francs CFA de bons du Trésor 25 et 1 603,8 milliards de francs CFA d'obligations (BCEAO, 2014). La Côte d'Ivoire représente 44,0 % des émissions de titres de dette dans la zone suivie du Sénégal (18 %) en 2014. Environ un tiers des titres émis sont des obligations sur la période 2009-2014.

Au titre des émissions d'obligations sur le marché international, la Côte d'Ivoire a réalisé sa première émission obligatoire libellée en dollars au premier semestre 2014. Les souscriptions ont atteint 5 milliards de dollars des États-Unis. Ces ressources collectées devraient permettre de financer les projets d'infrastructures. Le Nigéria en 2013 a émis ses propres obligations libellées en euro-obligations (Eurobonds) sur le marché international.

- **Le recours à la finance islamique**

Outre les mécanismes ci-dessus mentionnés, les différents pays ont, de plus en plus recours, à la finance islamique notamment le Sukuk, qui est l'équivalent islamique des obligations (selon la Banque islamique de développement). À l'opposé des obligations conventionnelles qui confèrent simplement la propriété d'une dette, le Sukuk accorde à l'investisseur une part d'un actif, ainsi que des flux de trésorerie et des risques proportionnés. En tant que tels, les titres Sukuk respectent les lois islamiques parfois appelées principes de la Charia, qui interdisent la facturation ou le paiement d'intérêts.

La Côte d'Ivoire, est parmi les pays qui ont déjà émis des titres Sukuk dont les montants disponibles sont résumés par le Tableau 11. Les titres Sukuk ont été vendus à la population pour faciliter leur inclusion financière et l'accès aux ressources. La CI entend utiliser les Sukuk pour financer son « Plan National de Développement » le (PND 2016-2020), qui prévoit l'exécution de projets stratégiques comme, par exemple, la construction et l'exploitation de deux lignes de métro, les tours F et d'émergence, etc.



- **De la nécessité des fonds d'investissement**

Un fonds d'investissement est une entreprise publique ou privée, qui investit du capital dans des projets d'entreprises correspondant à ses spécialités. Les fonds d'investissement peuvent faire partie de banques, d'organismes de financement, ou appartenir à des personnes. Ils sont souvent spécialisés dans un domaine d'investissement. Il existe plusieurs formes de fonds d'investissement à savoir le capital-risque, le capital-développement, le LBO (Leverage by out) et le capital-retournement. Ces fonds sont initiés pour faire face à l'insuffisance du financement dans des secteurs d'activité clés ou pour le financement des infrastructures en général. Ils opèrent via des appuis-conseils et la mise à disposition de financement.

En Côte d'Ivoire, les fonds d'investissements actifs sont les suivants :

- Fonds Améthis
- Fonds Cauris croissance Limited
- Fonds IP-Dev
- Fonds AfricInvest

Ces fonds financent à la fois les infrastructures mais aussi des secteurs comme l'agriculture, les petites et moyennes entreprises, etc. Outre ces fonds, il existe, bien d'autres fonds, dont les activités ne se limitent pas à des pays particuliers.

- **Facteurs de succès et contraintes de mise en œuvre des financements innovants**

Cette section met l'accent sur les facteurs de succès et les contraintes de mises en œuvre des mécanismes de financement innovants.

Facteurs de succès

La condition essentielle pour le succès du mécanisme de financement partenariats publics-privés est l'existence d'un cadre réglementaire élaboré et des ressources humaines de bonne qualité. La nécessité des ressources humaines se situe à deux niveaux. D'une part, les autorités contractantes doivent disposer de ressources humaines ayant une bonne connaissance des mécanismes des partenariats publics-privés. Ces personnes peuvent contribuer aux différents montages et s'assurer que les coûts pratiqués soient socialement acceptables. En effet, les services publics sont, en règle générale, des biens dont la tarification ne répond pas forcément aux exigences d'un investisseur privé.

L'investisseur accepterait d'être rémunéré au coût moyen pondéré du capital auquel il ajoutera ses marges. À contrario, l'État ne dégage aucune marge bénéficiaire suite à la mise en place d'infrastructures sociales. Ce conflit d'intérêt peut être résolu à condition de disposer des individus qui ont une bonne connaissance des différents mécanismes de ce type de projets.

D'autre part, les ressources humaines disponibles doivent être capables de faire le suivi des partenariats publics-privés tant du point de vue technique et juridique que financier. Le suivi technique permet de s'assurer que le service est conforme aux termes du contrat. Le suivi financier donne un moyen de contrôle sur les pratiques tarifaires et, éventuellement selon la réglementation, les recettes générées par l'exploitation des infrastructures.

En outre, c'est le rôle de la réglementation d'encadrer les marges bénéficiaires des investisseurs privés dans ce type de partenariats. Il faut disposer d'une réglementation, à la fois, flexible et stricte. Une réglementation flexible donne la possibilité de nouer ce type de partenariats dans le cas de fournitures de services publics. Le second aspect (« strict ») fait allusion à la capacité de la



règlementation à déterminer le niveau maximal de marge tolérable dans l'économie. Elle devra également préciser les données et leurs sources pour s'assurer que les deux parties respectent leurs engagements. L'importance de la réglementation, dans ce contexte, vient de ce que des fonds privés sont engagés dans le financement de projets. Au niveau réglementaire, il est encourageant de noter qu'il existe des cadres réglementaires et des lois spécifiques aux partenariats publics-privés en Côte d'Ivoire. Ces cadres réglementaires et lois se généralisent à d'autres sources de mécanismes innovants.

Malgré les progrès, l'application de ces lois ou leur traduction en actes reste limitée. Toutefois, la forte croissance de la Côte d'Ivoire qui se traduit par une hausse du revenu national brut est un facteur d'attrait des fonds d'investissements d'actifs et des emprunts obligataires sur les marchés international et régional.

- **Contraintes de mise en œuvre des mécanismes de financements innovants**

La compétence des administrations locales devrait représenter un facteur de succès. Toutefois, le déficit de compétence et la mise en œuvre de certains mécanismes de financement constitue, dès lors, une contrainte. En effet pour l'EIU (2015), les partenariats publics-privés exigent des connaissances couvrant un large éventail de domaines, allant de la conception de contrat pour le financement à l'expertise juridique. La plupart des pays africains, outre l'Afrique du Sud, sont confrontés à des problèmes de capital humain même si les niveaux d'exigence sont différents.

La CI par exemple, a besoin de renforcer les compétences nationales dans des domaines tels que l'évaluation des risques, la conception des contrats, la préparation et le financement des projets, et l'analyse économique des avantages des partenariats publics-privés par rapport aux alternatives. Un plus grand nombre d'experts juridiques qualifiés sont également nécessaires pour améliorer la législation et assurer les procédures juridiques rapides et efficaces en cas de litige. Il se pose ainsi un problème de renforcement de capacités internes à long terme.

La forte dépendance du financement extérieur peut limiter le succès des initiatives de financement des infrastructures. Cette situation s'explique par le fait que les marchés locaux de la majorité des pays Africains y compris la CI sont faiblement développés pour le financement des infrastructures privées. Il en résulte que les pays sont fortement dépendants du financement extérieur. Cette forte dépendance du financement extérieur génère des coûts de mobilisation plus importants et rend les économies vulnérables aux chocs qui affectent l'économie extérieure et surtout des variations de taux de change.

C'est la raison pour laquelle, la CI encourage une coopération Sud-Sud pour limiter les chocs extérieurs surtout des pays du Nord vers ceux du Sud. Dans cette dynamique, les autorités intensifient les réformes en vue d'améliorer le climat des affaires pour susciter davantage de partenariats publics-privés.

La fragilité de la plupart des États de l'Afrique peut également limiter la confiance des investisseurs. Les divers États doivent donc consolider la paix et la sécurité intérieures afin de donner plus de confiance aux investisseurs nationaux et internationaux.

Tableau 36: Facteurs de succès et d'opportunités





Pays/ Organisation	Facteurs de succès/ opportunités	Difficultés/contraintes/ risques	Solutions envisagées/ recommandations
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du climat des affaires; la facilitation des affaires à travers le Doing Business. - Mise en place d'un guichet unique CEPICI - Pays à forte croissance économique, avec un RNB en forte hausse. - Amélioration du climat des affaires. - Réforme des finances publiques. - Amélioration du climat des affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre pas suffisamment qualifiée - Taille de marché restreinte - État sorti récemment de conflit - Faible rentabilité et taille insuffisante des entreprises - Structure des entreprises ne favorise pas leur évolution et de faire des profits - Insuffisance des allocations de prêts par les bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification du recours au partenariat public-privé (64,0% du PIB au 20 mars 2015).

• Perspectives

La section précédente a mis l'accent sur les expériences de la CI en matière de mécanismes innovants. Il existe, toutefois, d'autres mécanismes de financements innovants, mis en œuvre dans très peu de pays, qui peuvent être utilisés pour le financement des infrastructures.

• Mécanismes additionnels et centralisation des ressources

Outre les partenariats publics-privés, de nombreux mécanismes sont mis en application mais les ressources collectées sont destinées au financement de programmes spécifiques. Par exemple, les ressources collectées via la taxe sur les billets d'avion au Mali et au Niger sont destinées à appuyer la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) qui œuvre à l'amélioration des conditions sanitaires dans les pays en développement. Ce mécanisme peut être étendu aux autres pays membres. Les simulations montrent que la CEDEAO peut collecter environ 40,5 milliards de francs CFA (soit 61,7 millions d'euros) si cette taxe est mise en œuvre dans tous les pays de la zone (Tableau 14). Ces ressources peuvent être centralisées au niveau de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) pour appuyer les infrastructures dans le domaine de la santé. Dès lors, une partie des ressources sera affectée aux projets de la région et une autre reversée à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID). Hormis ces mécanismes, la CEDEAO n'a pas encore exploré la taxe sur les services financiers, les ventes aux enchères des quotas carbone et la taxe sur les télécommunications. Ces trois taxes peuvent potentiellement servir à financer le développement des infrastructures économiques dans les différents pays.



Tableau 37: Simulations des ressources pouvant être collectées sur la base de quelques mécanismes (en millions de F

Pays	Taxe sur les billets d'avion	Taxe sur les services Financiers	Ventes aux enchères des quotas carbone	Taxe télécom
Bénin	1 879	6	3 061	462
Burkina Faso	550	7	1 002	540
Cabo Verde	2 347	10	210	24
Côte d'Ivoire	847	96	4 617	931
Gambie	1 879	-	279	89
Ghana	1 375	-	5 651	1 345
Guinée	1 879	-	792	357
Guinée-Bissau	1 879	2	141	61
Libéria	1 879	-	472	123
Mali	1 114	5	368	948
Niger	1 879	12	833	336

CFA)

Source : CAPEC, 2014.

- **Renforcer la capacité de la CI**

Il s'agit de procéder à un diagnostic des besoins en compétence pour la mobilisation et le suivi des mécanismes de financement innovant en CI. Sur la base de ce diagnostic, l'on pourrait élaborer et exécuter des programmes de renforcement de capacité, lesquels sont indispensables pour canaliser les ressources collectées, sans oublier de mettre en œuvre des mécanismes de surveillance pour lutter efficacement contre les flux financiers illicites, y compris l'évasion fiscale. La collecte des ressources des migrants se heurte aux coûts prohibitifs des transferts (BAD, 2015). À cet effet, des mécanismes de surveillance doivent être mis en place dans les administrations publiques. Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'exploration et la négociation des contrats est donc crucial. Par ailleurs, des études devront être réalisées pour évaluer les bénéfices sur les économies des exonérations accordées aux entreprises étrangères de la zone, surtout celles qui interviennent dans les PPP.

- **Optimiser la collecte de ressources intérieures**

Selon plusieurs études menées par la CAPEC et le Gouvernement, il ressort que le pays peut améliorer la collecte des ressources intérieures en luttant contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux. Il nous faut également réguler le niveau des exonérations qui érodent la base taxable des entreprises. Il y a, dès lors, un besoin pressant de développer et de mettre en œuvre une initiative régionale en Afrique de l'Ouest, et cette initiative sera axé sur l'harmonisation et la rationalisation des incitations fiscales. La volonté politique est un pilier essentiel de l'initiative ; les gouvernements, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, doivent s'engager conjointement dans les réformes de la politique budgétaire. En ce qui concerne la lutte contre la fuite illicite des capitaux, la CEDEAO pourrait s'inscrire dans les initiatives déjà mises en place par la CEA.

- **Approfondir les marchés financiers locaux**

Les marchés financiers des pays Africains y compris la CI sont confrontés à une surliquidité et un accès limité des populations. Par conséquent, ils contribuent peu au financement de l'investissement productif. Toutefois, de nombreuses réformes sont entreprises ces dernières années dans les pays de la CEDEAO de manière à assurer une intégration financière d'une part et



d'autre part à optimiser les effets des activités financières sur la croissance et le bien-être des populations. Il est donc impérieux de créer de nouveaux services financiers pour mobiliser l'épargne, ce qui nécessite une transformation des structures financières. Par ailleurs, cette transformation devra viser l'orientation des ressources des institutions financières de la zone vers des capitaux longs de manière à renforcer les transformations structurelles des économies de la sous-région ouest africaine.

Les financements innovants constituent une source additionnelle de financement pour les pays Africains en général en vue d'accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Toutefois, pour que cette source de financement soit profitable, il faudrait, entre autres, améliorer le climat des affaires et renforcer les capacités des cadres des administrations qui ont en charge le suivi de ces programmes.

9. PROCHAINES ETAPES

La mise en œuvre et la réalisation des ODD nécessitent des actions concrètes concertées, évaluées afin de réajuster et/ou définir de nouvelles orientations permettant de réaliser l'objectif. Pour un suivi rigoureux du processus les actions ci-dessous indiquées seront mise en œuvre pour optimiser le succès des ODD.

• Actions à court terme

A court terme, l'objectif visé est surtout de finaliser l'intégration des ODD dans le PND 2016-2020. À cet effet, les étapes suivantes sont à considérer :

- ✓ Accompagner les différents sectoriels à prendre en compte les ODD dans leur politique et plan de développement en tenant compte des indicateurs ;
- ✓ Accompagner les acteurs à déployer des actions et activités en rapport avec les priorités nationales en matière d'ODD contenues dans le PND ;
- ✓ Veiller rigoureusement à l'intégration des trois dimensions du DD dans les différents plans et programmes sectoriels ;
- ✓ Etablir un cadre de concertation multi-acteurs et de coordination des actions de suivi-évaluation des ODD.

• Actions à moyen terme

Les actions à mener à moyen terme visent à évaluer la cohérence et l'adéquation des initiatives, des politiques, programmes et autres mécanismes mis en œuvre pour atteindre l'objectif de réalisation des ODD et la vision de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent.

Pour relever ce pari, un certain nombre de contingences devront faire l'objet d'attention de la part des autorités, il s'agit entre autres de :

1. renforcer le système national de planification et de statistique,
2. renforcer les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du développement durable,
3. maintenir la stabilité socio-politique du pays,
4. promouvoir les modes de production et consommation durable,
5. assurer le financement du processus de mise en œuvre des ODD,
6. créer un cadre de concertation et de coordination des actions de mise en œuvre des ODD.
7. Accentuer le travail de proximité et assurer un meilleur maillage institutionnel en commençant par la base, c'est à dire des collectivités territoriales, en parfaite symbiose avec tous les autres acteurs.

